

Mesurer le rôle du tourisme dans les pays de l'OCDE

MANUEL DE L'OCDE
SUR LES COMPTES SATELLITES
DU TOURISME ET L'EMPLOI

ENTREPRISES, INDUSTRIE ET SERVICES



© OCDE, 2000

© Logiciel, 1987-1996, Acrobat, marque déposée d'ADOBE.

Tous droits du producteur et du propriétaire de ce produit sont réservés. L'OCDE autorise la reproduction d'un seul exemplaire de ce programme pour usage personnel et non commercial uniquement. Sauf autorisation, la duplication, la location, le prêt, l'utilisation de ce produit pour exécution publique sont interdits. Ce programme, les données y afférentes et d'autres éléments doivent donc être traités comme toute autre documentation sur laquelle s'exerce la protection par le droit d'auteur.

Les demandes sont à adresser au :

Chef de la division des Publications
Direction des relations publiques et de la communication
2, rue André-Pascal
75775 Paris, Cedex 16, France.

Mesurer le rôle du tourisme dans les pays de l'OCDE

MANUEL DE L'OCDE
SUR LES COMPTES SATELLITES
DU TOURISME ET L'EMPLOI



ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

En vertu de l'article 1^{er} de la Convention signée le 14 décembre 1960, à Paris, et entrée en vigueur le 30 septembre 1961, l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE) a pour objectif de promouvoir des politiques visant :

- à réaliser la plus forte expansion de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière, et à contribuer ainsi au développement de l'économie mondiale ;
- à contribuer à une saine expansion économique dans les pays Membres, ainsi que les pays non membres, en voie de développement économique ;
- à contribuer à l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale et non discriminatoire conformément aux obligations internationales.

Les pays Membres originaires de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, le Canada, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Luxembourg, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. Les pays suivants sont ultérieurement devenus Membres par adhésion aux dates indiquées ci-après : le Japon (28 avril 1964), la Finlande (28 janvier 1969), l'Australie (7 juin 1971), la Nouvelle-Zélande (29 mai 1973), le Mexique (18 mai 1994), la République tchèque (21 décembre 1995), la Hongrie (7 mai 1996), la Pologne (22 novembre 1996) et la Corée (12 décembre 1996). La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE (article 13 de la Convention de l'OCDE).

Also available in English under the title:
MEASURING THE ROLE OF TOURISM IN OECD ECONOMIES
The OECD Manual on Tourism Satellite Accounts and Employment

© OCDE 2000

Les permissions de reproduction partielle à usage non commercial ou destinée à une formation doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, Tél. (33-1) 44 07 47 70, Fax (33-1) 46 34 67 19, pour tous les pays à l'exception des États-Unis. Aux États-Unis, l'autorisation doit être obtenue du Copyright Clearance Center, Service Client, (508)750-8400, 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923 USA, ou CCC Online : <http://www.copyright.com/>. Toute autre demande d'autorisation de reproduction ou de traduction totale ou partielle de cette publication doit être adressée aux Éditions de l'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 Paris Cedex 16, France.

AVANT-PROPOS

Le rôle de plus en plus important du tourisme dans l'économie, ses perspectives de croissance et de création d'emplois, le morcellement de ce secteur d'activité et le caractère transversal des politiques du tourisme sont autant d'éléments qui ont poussé le Comité du tourisme de l'OCDE vers l'élaboration d'un nouvel instrument de mesure économique du tourisme qui permette de mieux comprendre les impacts socio-économiques, la structure et l'évolution des activités liées au tourisme. En effet, malgré son importance économique, le tourisme souffre toujours d'un manque de reconnaissance politique de la part des gouvernements, notamment au sein des pays développés.

Mesurer le rôle du tourisme dans les pays de l'OCDE : Manuel de l'OCDE sur les comptes satellites du tourisme et l'emploi reflète les efforts réalisés au cours de la dernière décennie pour développer de nouvelles méthodologies capables de représenter le tourisme et l'emploi touristique, pour renforcer l'harmonisation et la pertinence du système statistique touristique, pour accroître la cohérence entre les différents systèmes établis au niveau international et pour sensibiliser les pays Membres à la mise en œuvre de ces outils et à l'interprétation des résultats.

Ce *Manuel* diffuse pour la première fois l'intégralité des méthodologies sur le compte satellite du tourisme et sur l'emploi développées au sein du Comité du tourisme de l'OCDE. Elle explique notamment la raison d'être du compte satellite du tourisme. Ces deux outils, officiellement approuvés par le Comité du tourisme les 14 et 15 octobre 1999, s'appuient sur les recommandations statistiques internationales les plus récentes, notamment le *Système de Comptes Nationaux de 1993* et les définitions de l'Organisation Mondiale du Tourisme et des Nations Unies sur les statistiques du tourisme de 1993.

Le rapport ne traite pas du cadre conceptuel commun de compte satellite du tourisme développé parallèlement par l'OMT, l'OCDE et Eurostat. Cet outil commun qui a été adopté par la Commission Statistique des Nations Unies en mars 2000 sera publié conjointement par les quatre organisations internationales dans le courant de l'année 2000.

Le *Manuel* est structuré de la manière suivante :

- 1ère partie : Manuel de l'OCDE sur les comptes satellites du tourisme.
- 2ème partie : Manuel de l'OCDE sur les comptes satellites du tourisme : le module de l'emploi.
- 3ème partie : Expériences nationales dans la mise en œuvre d'un compte satellite du tourisme.

L'OCDE exprime ses remerciements à tous les pays et les personnes qui ont contribué au développement méthodologique du compte satellite du tourisme et du module sur l'emploi. L'OCDE remercie tout particulièrement les experts suivants : M. A. Franz (Autriche), M. J. Joice (Fonds Monétaire International), M. N. Heerschap (Pays-Bas), Mme R. Meier (Suisse), M. S. Meis (Canada) et Mme T. Nygård Evensen (Norvège). La rédaction du rapport a été coordonnée par M. Alain Dupeyras de l'Unité de Tourisme de l'OCDE. Le rapport est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	9
--------------------	---

Partie I. MANUEL DE L'OCDE SUR LES COMPTES SATELLITES DU TOURISME

<i>Chapitre 1.</i> Pourquoi un compte satellite du tourisme ?	13
<i>Chapitre 2.</i> Principes fondamentaux	19
Qu'est-ce que la demande touristique?	19
« L'environnement habituel »	21
Le tourisme, concept fondé sur la demande et sur le « caractère spécifique » de l'offre	21
Principes d'évaluation.....	25
Moment d'enregistrement.....	28
Unités statistiques	28
Domaine de la production.....	30
Consommation intermédiaire des industries caractéristiques du tourisme	31
Nomenclatures	31
<i>Chapitre 3.</i> Réexamen de quelques problèmes conceptuels.....	33
Biens de consommation durables.....	33
Résidences secondaires.....	35
Acquisition de capital liée au tourisme	36
Bureaux de tourisme et production non-marchande	39
Terrains	40
Les programmes de fidélisation opérés par les compagnies aériennes	41
Voyages à forfait.....	41
<i>Chapitre 4.</i> L'emploi	45
<i>Chapitre 5.</i> Les tableaux du CST	49
Description des tableaux	52
Informations procurées par les tableaux	64
Les tableaux du CST.....	67
<i>Chapitre 6.</i> Établir des estimations de la valeur ajoutée touristique (VAT) à l'aide d'un CST ..	95
Le ratio de la valeur ajoutée touristique en tant que variante du ratio touristique et du ratio touristique net	106

<i>Annexe A.</i> Demande touristique directe, indirecte et induite.....	111
<i>Annexe B.</i> Mise en œuvre pratique et sources de données possibles.....	113
<i>Annexe C.</i> Le calcul de la valeur ajoutée touristique.....	116
<i>Annexe D.</i> Liens entre les tableaux des CET et du CST.....	119
<i>Annexe E.</i> Liste des biens de consommation durables touristiques à usage spécifique.....	121
<i>Annexe F.</i> Concordance de la CITI et de la CPC avec le CST.....	122
<i>Annexe G.</i> Traitement statistique des résidences secondaires.....	128
<i>Annexe H.</i> Application du ratio touristique à l'emploi.....	130
<i>Annexe I.</i> Position des États-Unis au sujet du Manuel de l'OCDE sur les comptes satellites du tourisme.....	132

***Partie II. MANUEL DE L'OCDE SUR LES COMPTES
SATELLITES DU TOURISME :
LE MODULE DE L'EMPLOI***

<i>Chapitre 7.</i> Pourquoi un module de l'emploi ?.....	135
Importance de l'aspect emploi dans l'industrie du tourisme.....	137
<i>Chapitre 8.</i> Cadre conceptuel.....	141
<i>Chapitre 9.</i> Méthodologie : concepts et définitions.....	149
Définition du tourisme du point de vue de la demande et de l'offre.....	149
Définition de l'emploi.....	152
Variables clés sélectionnées et leurs définitions.....	158
Autres considérations méthodologiques.....	165
<i>Chapitre 10.</i> Relier la demande et l'offre de tourisme.....	169
Le processus.....	171
Équivalents plein-temps et nombre d'heures de travail.....	179
Rémunérations des salariés.....	182
Résumé.....	185
<i>Chapitre 11.</i> Les tableaux du module de l'emploi.....	189
Étapes de l'élaboration d'un ensemble de données pour les secteurs liés au tourisme.....	191
Remarques sur les tableaux de l'emploi.....	193
<i>Chapitre 12.</i> Conclusions et domaines de recherche complémentaire.....	213
<i>Annexe 1.</i> Autre méthode utilisant une classification des professions.....	217
<i>Annexe 2.</i> Sources des données sur l'emploi.....	219

**Partie III. EXPÉRIENCES NATIONALES DANS LA MISE EN ŒUVRE D'UN
COMPTE SATELLITE DU TOURISME**

<i>Chapitre 13. Expérience de certains pays de l'OCDE en matière de CST</i>	225
Australie.....	227
Autriche.....	231
Corée.....	236
Danemark.....	238
Espagne.....	242
États-Unis.....	245
Finlande.....	250
France.....	253
Islande.....	259
Mexique.....	261
Norvège.....	267
Nouvelle-Zélande.....	273
Pologne.....	278
Royaume-Uni.....	283
Suède.....	286
Suisse.....	289
Bibliographie.....	293

INTRODUCTION

La finalité des efforts entrepris par le Comité du tourisme de l'OCDE (<http://www.oecd.org/dsti/sti/transport/tourism/index.htm>) est de contribuer à améliorer l'efficacité des politiques du tourisme et des actions qui les accompagnent, à renforcer les moyens existants pour évaluer ces politiques et à accroître la reconnaissance du champ, de la nature et du rôle joué par le tourisme dans les économies développées.

Le secteur des services est le moteur de la croissance dans la plupart des pays de l'OCDE. Il représente une large part de l'activité économique et son importance ne cesse de croître. Les voyages et le tourisme font partie de ce secteur. Ce domaine représente environ 30 % des échanges internationaux de services dans la zone de l'OCDE et les pays de l'OCDE génèrent environ 70 % de l'activité touristique mondiale. Les effets économiques et sociaux des voyages et du tourisme se font sentir dans de nombreux domaines de l'action gouvernementale.

Obtenir de meilleures informations sur le fonctionnement de l'économie touristique, statistique assez peu développée, représente donc un défi important pour les agences statistiques et une véritable nécessité pour l'analyse politique. Les méthodes traditionnelles, pour lesquelles les agences statistiques sont très expérimentées, doivent être complétées afin de mieux représenter et analyser le rôle économique et social du tourisme.

C'est pourquoi, le Comité du tourisme a mis au point un outil statistique intégré mesurant les aspects socio-économiques du tourisme (valeur ajoutée, emplois, revenus, investissement, bénéfices). Qui plus est, le Comité a développé une méthodologie complémentaire permettant de mesurer en profondeur l'emploi dans le domaine du tourisme.

Ces outils ont pour objectif de guider les différentes autorités publiques et privées en charge du tourisme office au sein des pays de l'OCDE vers l'élaboration progressive d'indicateurs permettant d'évaluer le tourisme dans un contexte politique plus large. Ces informations plus fiables, détaillées et cohérentes entre elles offriront, à terme, un cadre de référence sur lequel tous les acteurs du tourisme pourront s'appuyer.

Le compte satellite du tourisme est déjà un outil utilisé par plusieurs pays. Depuis 15 ans environ, le Comité du tourisme sensibilise les autorités publiques à la nécessité de développer de meilleurs outils statistiques pour définir et mesurer le poids économique du tourisme. Le Comité du tourisme examine régulièrement les travaux entrepris au niveau national, les confronte aux autres expériences nationales et promeut les meilleures pratiques mises en place.

Le compte satellite du tourisme offre aux décideurs politiques une vue globale du tourisme par rapport aux autres secteurs de l'économie en permettant de comparer l'industrie touristique aux autres industries. Il permet de comprendre en profondeur la structure de l'industrie touristique. Il fournit un cadre conceptuel qui pourra ultérieurement, être réaménagé pour calculer les impacts socio-économiques du tourisme au niveau régional. Enfin, il procure un modèle d'analyse politique en ce qui concerne les questions liées à l'économie du tourisme ainsi que pour la construction de modèles, l'analyse de la croissance et la mesure de la productivité de cette activité.

L'accent mis sur l'emploi, l'importance des données fournies, leur niveau de détail et leur symétrie avec les données monétaires fournissent un éclairage nouveau sur le rôle du tourisme en matière de création, de préservation et de diversification des emplois au sein de l'économie, sur le nombre et la structure de ces emplois et sur les niveaux de rémunération. Ces données permettent ainsi pour le responsable politique d'élaborer des stratégies pour l'emploi étayées sur de solides données et de guider ses actions en vue de maximiser la croissance du tourisme et sa contribution à l'emploi.

A terme, le compte satellite du tourisme et la méthodologie sur l'emploi fourniront ainsi des outils indispensables de définition et de mesure du poids économique du tourisme. Toutefois, d'autres indicateurs du tourisme demeureront nécessaires pour suivre l'évolution du phénomène touristique, notamment pour les évolutions conjoncturelles. De même, la décision de mettre en œuvre ces outils au niveau national, étant donné les moyens humains, statistiques et financiers à mettre en œuvre, et la nécessité d'engager un tel travail sur une période longue, devrait faire l'objet d'études de faisabilité préalable. Dans une première étape, il peut être préférable notamment de concentrer ses ressources sur certains indicateurs essentiels.

Par les chiffres crédibles qu'ils apporteront, ces outils fourniront aux administrations nationales du tourisme, à l'industrie et à tous les acteurs intéressés une information permettant de guider la prise de décision, d'accroître la reconnaissance politique du tourisme et d'améliorer l'efficacité des politiques du tourisme.

Risaburo Nezu
Directeur
Direction de la science,
de la technologie et de l'industrie, OCDE

PARTIE I

**MANUEL DE L'OCDE SUR LES
COMPTES SATELLITES DU TOURISME**

Chapitre 1

POURQUOI UN COMPTE SATELLITE DU TOURISME ?

Depuis un quart de siècle, l'intérêt porté au tourisme ne cesse de croître, à mesure que ce phénomène économique et social connaît un formidable développement. Il est encore très difficile, cependant, de définir et de quantifier l'activité touristique, ce qui pose un problème de crédibilité. Afin d'améliorer la compréhension de ce que représente le tourisme, l'OCDE, entre autres, a entrepris dans les années 1980 d'élaborer un modèle susceptible d'être accepté au niveau international. Ainsi sont apparus les comptes économiques du tourisme (CET). Toutefois, aussi utiles que soient les CET comme point de départ de ce modèle, ils ne constituent pas un ensemble de tableaux complètement intégré. D'où la décision de l'OCDE de prolonger ce travail en élaborant un projet de lignes directrices pour un compte satellite du tourisme (CST), comblant les lacunes des CET.

En bâtissant son CST, l'OCDE s'est inspirée des travaux réalisés par d'autres organismes. Statistique Canada a présenté un avant-projet à la Conférence sur les statistiques du tourisme qui s'est tenue à Ottawa en juin 1991 et a publié ses premiers résultats en 1994. Depuis lors, plusieurs pays ont, soit publié, soit entrepris d'élaborer un CST. Dans la version de 1993 du *Système de comptabilité nationale* (SCN93)¹, les comptes satellites ont fait l'objet d'un chapitre qui cite en exemple le cas du tourisme. En juillet 1995, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) a formulé son propre avant-projet, fortement inspiré des comptes économiques du tourisme de l'OCDE. D'autres projets ont ensuite été présentés, en 1996, 1997, 1998 et 1999.

Dans le cadre de la comptabilité nationale, il n'y a guère de place pour la présentation de données selon une structure permettant d'examiner et d'analyser certains phénomènes par fonctions. C'est

1. CEE-Eurostat, FMI, OCDE, ONU et Banque Mondiale (1993), *Système de comptabilité nationale, 1993*. Le chapitre XXI du SCN93 tente de généraliser certaines des questions relatives à un compte satellite. L'une des raisons avancées pour l'établissement de comptes satellites est que les comptes nationaux ne décrivent pas tous les aspects d'une économie. Certains domaines sont mal représentés, et parfois même complètement ignorés. La santé, les transports et le tourisme entrent dans la première catégorie ; l'environnement et le travail non-rémunéré dans la seconde. Les comptables nationaux reconnaissent depuis longtemps les insuffisances de la structure des comptes nationaux dans certains domaines, et bien que le SCN93 soit un ouvrage beaucoup plus complet et plus rigoureux que son prédécesseur de 1968, il ne peut néanmoins couvrir tous les aspects de l'économie qui présentent de l'intérêt. Il contient donc un ensemble de comptes « de base », centrés sur les secteurs institutionnels (production, création, utilisation et distribution du revenu, accumulation et financement du capital, comptes de patrimoine des ménages, y compris les entreprises non dotées de la personnalité morale), les administrations publiques, les sociétés non financières, les sociétés financières et les institutions sans but lucratif au service des ménages. Ces comptes de base sont comparables à maints égards aux états financiers d'une entreprise, à côté desquels sont présentés, de façon étroitement liée, les comptes de production des branches d'activité qui mettent en évidence l'interdépendance des relations entre celles-ci. Ces tableaux font apparaître pour chaque branche une évaluation des entrées et des sorties, ainsi que la valeur ajoutée correspondante, (revenu du travail, du capital et de l'entreprise ainsi que tous impôts indirects nets imputables à l'activité économique).

pourquoi, il est proposé d'établir des comptes satellites utilisant les concepts et les données des comptes du cadre central, remaniés de façon à faire ressortir l'aspect spécifique de l'économie que l'on souhaite éclairer différemment. Tel est le cas du tourisme, dont on veut à la fois identifier dans le compte de production les branches d'activité qui produisent les biens et services touristiques et analyser par fonctions la demande du visiteur qui le caractérise.

Le tourisme étant un phénomène économique, il est couvert par la comptabilité nationale. Les biens et services achetés par les visiteurs et produits par les fournisseurs font tous partie de la structure des comptes de base, de même que la formation de capital fixe. Ils n'y sont toutefois pas facilement repérables parce que la fonction « tourisme » n'est pas identifiée comme une activité spécifique, de sorte que tous les biens et services qui sont produits et consommés pour satisfaire la demande touristique sont confondus avec d'autres éléments. Le CST offre un moyen d'isoler, de faire apparaître et d'analyser séparément ces aspects économiques du tourisme, alors qu'ils continuent d'être incorporés dans les comptes de base ou qu'ils peuvent leur être rattachés. En fait, l'une des caractéristiques essentielles du CST est qu'il s'inscrit dans le contexte du reste de l'économie, c'est-à-dire dans la comptabilité nationale, ce qui évite d'avoir à étudier le tourisme séparément. Il est d'ailleurs important qu'il en soit ainsi pour mieux comprendre le rôle économique du phénomène.

De plus, le CST de l'OCDE offre davantage qu'une simple réorganisation des données sur les flux économiques qui sont déjà contenues dans la comptabilité nationale. Il permet de relier ces données à d'autres dimensions importantes du tourisme, telles que les estimations du stock de capital et l'emploi (nombre de salariés, heures ouvrées, etc.), ainsi qu'à des caractéristiques physiques (non monétaires) comme le nombre de visiteurs (résidents et non-résidents). Si cela présente un intérêt, le CST pourra faire l'objet de développements ultérieurs et comporter par exemple davantage de détails sur l'emploi, les caractéristiques démographiques des visiteurs ou les composantes physiques de l'offre (parc hôtelier, nombre de sièges d'avion, etc.). Un module consacré à l'emploi est présenté dans la partie II de cet ouvrage.

Les objectifs du CST de l'OCDE sont donc les suivants :

- Analyser le tourisme d'un point de vue économique.
- Présenter des données relatives au tourisme rigoureusement fondées sur les principes du Système de Comptabilité Nationale (SCN) et compatibles avec les recommandations de l'OMT/ONU concernant les statistiques du tourisme, afin de permettre la comparaison avec d'autres branches d'activité et de procurer au tourisme crédibilité et légitimité.
- Mettre en place un ensemble de comptes comparables au niveau international, dans le respect des principes de la comptabilité nationale.
- Fournir aux responsables politiques des informations pertinentes sur le tourisme, ses fonctions et son impact économique (en valeur aussi bien qu'en volume).
- Calculer la valeur ajoutée du tourisme pour une liste donnée de branches d'activité au sein d'un système cohérent.
- Renseigner sur la structure de l'emploi dans les branches d'activité touristiques.
- Montrer les fonctions de production des branches d'activité touristiques et l'interaction de ces dernières avec le reste de l'économie.

- Offrir un cadre de référence pour le calcul des modèles d'impact et d'autres modèles d'analyse économique du tourisme.
- Donner les moyens de mesurer l'investissement touristique et d'analyser ses liens avec l'offre touristique.
- Fournir des données sur le stock de capital et l'actif net des branches du tourisme.

Le CST procure un cadre d'analyse des politiques relatives à l'économie du tourisme, également utilisable pour la construction de modèles, l'analyse de la croissance et la quantification de la productivité.

Le CST a été conçu de manière à pouvoir être développé par paliers : il propose un cadre général dont les divers aspects et tableaux, correspondant chacun à une analyse bien particulière, peuvent être élaborés les uns après les autres selon une approche modulaire. Présenté dans son intégralité, le CST paraît sans doute très lourd à mettre en place, en termes de ressources et de données mais, telle qu'elle a été prévue, sa construction évolutive devrait permettre aux informations utiles d'émerger au fur et à mesure, évitant ainsi aux pays Membres d'avoir à fournir en bloc l'ensemble des données.

Une caractéristique importante du CST est qu'il offre à ses utilisateurs une distinction entre les données observées et les résultats imputés ou « modélisés »². Par conséquent, si l'utilisateur ne souhaite pas utiliser les calculs dérivés ou recourir à une autre mesure, il peut toujours revenir à la base des données.

Le CST constitue un ensemble de 14 tableaux reliés entre eux, dont chacun illustre un aspect différent du tourisme. Il offre ainsi le moyen de relier la demande de biens et de services touristiques à la production de ces mêmes biens et services par les diverses branches du tourisme, ce qui permet d'obtenir la valeur directement créée par chacune d'entre elles (par sa conception, le CST donne également le moyen d'effectuer des mesures indirectes mais celles-ci n'apparaissent pas explicitement). Toutes ces grandeurs sont aussi recensées en volume. Outre la demande, la production et la valeur ajoutée, des données sur l'emploi permettent de calculer la rémunération moyenne des salariés du tourisme et d'effectuer des comparaisons à l'intérieur de la branche et avec le reste de l'économie. L'acquisition de capital non-financier (et le stock de capital) sont également comptabilisés dans la mesure où il existe une relation importante entre la demande touristique et la formation de capital dans les branches touristiques. Celles-ci ayant en outre un multiplicateur d'emploi important, le CST permet aussi d'analyser la situation sous cet angle. Les tableaux du CST présentent donc des aspects du tourisme qu'il est impossible de faire ressortir à l'aide de la comptabilité nationale classique.

S'agissant du tourisme, l'un des principaux critères auquel doit satisfaire tout cadre d'analyse est celui de la crédibilité. Actuellement, comme certaines questions (par exemple celle des composantes de la dépense touristique) ne sont pas encore tranchées, tout essai de quantification se trouve forcément compromis. Plus important est le fait qu'il n'existe pas de façon satisfaisante de rassembler toutes les données pertinentes pour pouvoir les confronter à celles des autres branches d'activité. Or, un CST doit pouvoir fournir les moyens de répondre à des questions telles que, « En quoi consiste la valeur ajoutée du tourisme ? » avec une autorité suffisante pour dissiper les craintes quant à la validité de la méthode utilisée. Cela est d'autant plus important que la valeur ajoutée du tourisme n'est pas

2. Par exemple, la valeur ajoutée du tourisme n'est pas, dans la plupart des cas, observable de manière identique à celle d'une branche d'activité « classique » parce qu'elle est calculée en se fondant sur certaines hypothèses, et non sur des consommations et des productions directement quantifiables.

directement observable. Le CST de l'OCDE est suffisamment précis et cohérent pour apaiser ce genre d'inquiétudes.

Le tourisme étant un concept fondé sur la demande, le CST de l'OCDE a été conçu comme un mécanisme permettant de transformer ce concept en un moyen de savoir qui produit quoi pour le visiteur. Autrement dit, il identifie les « branches caractéristiques du tourisme », à savoir celles dont la production représente une fraction significative de la demande touristique et dont l'existence dépend très fortement de cette dernière ou qui seraient sérieusement touchées par la disparition éventuelle du tourisme. Après quoi, il mesure la valeur ajoutée, l'emploi, la formation de capital, etc., qui découlent de cette demande et il identifie en même temps les visiteurs.

Le « visiteur » est celui dont le voyage se limite à une seule journée (l'« excursionniste ») ou dure plus de 24 heures (le « touriste ») tandis que la « visite » ou le « voyage » est un déplacement entrepris aussi bien à des fins professionnelles que pour des raisons personnelles (et pas obligatoirement au titre des loisirs). Les voyages qu'effectuent les migrants, les diplomates ou les militaires pour se rendre à leur lieu d'affectation ne sont pas retenus dans la définition, qui exclut également les trajets domicile-travail, considérés comme faisant partie de l'« environnement habituel ».

La demande touristique est un élément important du tourisme. On a beaucoup débattu pour savoir exactement de quoi il s'agit et définir au mieux ce que l'on essaie de quantifier. L'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et l'OCDE utilisent la définition suivante :

« La dépense effectuée par ou pour le compte du visiteur avant, pendant ou après le voyage auquel cette même dépense est liée, ce dernier étant entrepris en dehors de l'environnement habituel du visiteur ».

La notion d'« environnement habituel » présente quelque difficulté pour la préparation des statistiques du tourisme, mais l'application d'un critère de distance (qui peut varier d'un pays à l'autre) permet généralement de résoudre ce problème.

En dehors des dépenses les plus évidentes que les visiteurs effectuent eux-mêmes en voyageant (ou en préparant leur voyage) sur des biens et services tels que le transport, les repas ou l'hébergement, les dépenses touristiques comprennent, entre autres, celles qui sont faites pour les besoins du voyage, comme l'achat de bagages, même si elles ont lieu avant celui-ci. Elles ne comprennent pas, en revanche, toute dépense d'équipement ou autre acquisition de capital effectuée au cours d'un voyage d'affaires (même si c'est là le but du voyage). Si un voyage est payé par un non-visiteur (par exemple, par les parents d'un enfant vivant à l'étranger qui vient leur rendre visite), la dépense correspondante fait partie de la demande touristique car elle est réalisée « pour le compte » du visiteur.

Indépendamment de ce que signifie la demande touristique et de qui sont les visiteurs, le CST de l'OCDE aborde certains problèmes de quantification plus délicats, tels que le traitement comptable des voyages à forfait, des biens de consommation durables, des résidences secondaires, de la production non-marchande (comme l'accès gratuit, ou à des prix économiquement non-significatifs, à des musées et galeries d'exposition) ou encore les éléments à inclure dans la formation brute de capital fixe et les unités auxquelles ils se rattachent.

Le CST fournira des informations précieuses telles que :

- Nature des achats des visiteurs ; branches d'activité les plus concernées par ces achats.

- Principales catégories de visiteurs (ménages, entreprises, salariés du secteur public ou non-résidents) ; effectifs des branches d'activités touristiques.
- Salaire moyen perçu dans chacune des branches.
- Formation de capital des industries du tourisme.

De cette façon, des informations essentielles jusqu'à présent indisponibles permettront aux analystes du secteur privé comme du secteur public de se faire une image plus précise du tourisme et de mieux comprendre comment il s'insère dans l'économie domestique. En outre, les mesures en volume fourniront un autre élément important en montrant l'évolution du tourisme en termes « réels » (et non plus « nominaux ») au fil du temps. Enfin, quel que soit le point de vue adopté, les mesures effectuées permettront toujours la comparaison avec les branches d'activité « classiques » (industries extractives et manufacturières, agriculture), conférant ainsi à la comptabilité du tourisme la crédibilité dont elle manque à présent.

Chapitre 2

PRINCIPES FONDAMENTAUX

Qu'est-ce que la demande touristique ?

Si la notion de *visiteur* est clairement définie dans le *Manuel des comptes économiques du tourisme de l'OCDE*, il est aussi important de bien comprendre de quoi se composent les dépenses effectuées par les visiteurs (la demande touristique), étant donné les nombreux désaccords existant à ce sujet. De la définition que recevra la demande touristique dépendront en effet :

- Ce qui caractérise le comportement économique touristique, et donc ce qu'il convient de mesurer.
- La crédibilité du tourisme en tant que phénomène économique.

La demande touristique représente « la dépense effectuée par ou pour le compte du visiteur, avant, pendant ou après le voyage auquel cette dépense est liée, ce dernier étant entrepris en dehors de l'environnement habituel du visiteur ». Si la fourniture du bien ou du service touristique implique en principe une relation physique directe, il est nécessaire de développer quelque peu ce point en ce qui concerne les relations économiques et physiques sous-jacentes³.

Certaines relations peuvent être purement économiques, c'est-à-dire sans contrepartie physique, comme dans le cas d'un billet de transport qui a été acheté mais non-utilisé (pour cause de maladie, par exemple)⁴; à l'inverse, d'autres relations peuvent être uniquement des relations physiques directes, sans contrepartie économique, comme la consommation d'attraction touristique gratuite (le producteur du bien se confond alors avec son acquéreur, puisque le visiteur n'achète rien s'il entre, par exemple, dans un musée public). Il est difficile dans ces cas-là d'établir une règle générale. Si l'on considérait qu'une relation physique est une condition nécessaire mais non suffisante pour entrer dans les statistiques du tourisme, aucun des exemples précédents n'y figurerait, alors qu'il y est bien question de visiteurs au sens du CST.

En général, la livraison d'un bien touristique repose sur une production économique qui est directement fournie (dans une relation physique) au visiteur. Toutefois, pour pouvoir prendre en compte des situations comme celles que l'on a décrites ci-dessus, il faut prévoir un certain degré de flexibilité et s'en remettre à la logique de ce que le CST vise à mesurer, à savoir l'offre touristique répondant aux demandes touristiques spécifiques d'un visiteur en tant que tel. On suggère donc de recourir à une approche pragmatique en adoptant une règle de « prépondérance » axée sur une relation économique directe, complétée si nécessaire par d'autres critères tels qu'une relation physique.

3. Voir l'argumentation au sujet des unités statistiques, page 28.

4. Même s'il n'a pas été effectivement utilisé, un bien touristique a été acheté. Ces deux notions, synonymes dans le système de comptabilité nationale, le sont aussi dans le CST.

Dans ce contexte, les voyages à forfait posent un problème particulier, puisque le lien direct qu'ils établissent avec le fournisseur (par exemple, une compagnie aérienne) est uniquement physique, dès lors que le visiteur a acheté les services via un intermédiaire. Si l'on adopte la « méthode nette » (qui désagrège le forfait en ses différentes composantes ; voir ci-après), on sous-entend automatiquement que l'existence du lien physique (entre la compagnie aérienne et le visiteur, malgré la présence de l'organisateur de voyages en qualité d'intermédiaire) est suffisante, du moins sous certaines conditions.

Par ailleurs, il existe de nombreux liens physiques entre touristes et fournisseurs (ou fournitures) qui ne sont pas faciles à identifier et auxquels il est impossible, en dépit de leur importance pour le tourisme, de conférer un caractère spécifique/individuel, comme dans le cas de bons réseaux routiers ou de communications. Ces liens ne peuvent donc pas être assimilés à des activités touristiques au sens du CST, précisément parce que celui-ci est bâti sur des relations spécifiques/individuelles.

En matière de tourisme, comme pour de nombreux éléments des statistiques économiques, il existe des zones d'incertitude où l'on ne peut appliquer aucune règle stricte. En général, il faut qu'il existe une relation économique directe (c'est-à-dire physique) pour que telle ou telle offre/demande soit jugée « touristique », mais il y a toujours des cas qui doivent faire l'objet d'une interprétation.

Il faut de nouveau souligner que la demande touristique correspond aux dépenses effectuées par ou pour le compte d'un visiteur (c'est-à-dire quelqu'un qui se trouve en dehors de son « environnement habituel », à l'exclusion de certaines catégories de personnes telles que diplomates, migrants ou travailleurs rejoignant leur lieu d'affectation) avant, pendant ou après un voyage auquel ces mêmes dépenses sont liées.

Tout achat assimilable à une dépense en capital qui serait fait pendant un voyage d'affaires (même s'il s'agit du but même du voyage) et le commerce de navette⁵, dans la mesure où il constitue pour le voyageur une acquisition de capital (en tant qu'élément de stock) à rapporter dans son environnement habituel, sont exclus de la demande touristique. La demande touristique vise en effet à couvrir les dépenses (et donc la fourniture par le producteur de services et de marchandises) destinées à satisfaire les besoins ou les désirs du visiteur pendant le voyage qu'il effectue ou à l'occasion de celui-ci. Ainsi, le transport, l'hébergement, les repas ou d'autres dépenses de même type sont des dépenses que la personne sortie de son environnement habituel est obligée d'effectuer pour se loger, se nourrir ou se distraire. L'achat de biens de capital ne satisfait pas à ce critère.

Les achats transfrontaliers effectués de façon régulière sont également exclus de la demande touristique, car ils n'ont pas lieu en dehors de l'environnement habituel. (Les voyages occasionnels réalisés pour effectuer des achats transfrontaliers doivent, en revanche, y être inclus, même si la distinction n'est pas toujours facile à faire).

Les voyages d'une journée comme ceux de plus de vingt-quatre heures entrent dans la catégorie des dépenses touristiques.

5. Le commerce de « navette » est celui qui consiste pour un négociant à passer une frontière pour aller acheter des marchandises qu'il peut emporter avec lui (ou dont il peut remplir son véhicule) afin de les revendre dans son pays d'origine. Il est généralement motivé par l'existence d'importants écarts de prix entre pays voisins ou par l'absence dans un pays donné de marchandises vendues dans un autre (forte disparité des taxes sur l'alcool et le tabac, par exemple, ou bien, dans le cas des pays issus de l'ex Union soviétique, impossibilité de trouver certains produits ou seulement à un prix très élevé). L'intention est de revendre les marchandises et non de les conserver pour son propre usage.

« L'environnement habituel »

L'« environnement habituel » soulève quelques problèmes quant à sa signification précise mais il est au centre du débat sur ce qu'est ou n'est pas le « tourisme ». Utiliser un critère de distance, comme on le fait souvent, peut finalement s'avérer la meilleure solution. Cela n'empêche pas, cependant, de chercher à comprendre ce que ce concept signifie. Le « tourisme » ne correspond pas à une activité habituelle, qu'il s'agisse d'un voyage d'affaires par avion à l'autre bout du monde ou de la visite en famille d'une exposition artistique dans la ville où on habite, si cela n'est pas quelque chose que l'on fait régulièrement. Si, en revanche, une famille a l'habitude de faire 50 kilomètres en voiture chaque semaine pour rendre visite à des grands-parents ou pour ses achats hebdomadaires, cela ne fait pas partie de la demande touristique, même si le déplacement excède éventuellement le critère d'une certaine distance. La notion de « tourisme » essaie d'englober des aspects de l'activité humaine (donc des phénomènes socio-économiques) qui sortent du cadre de la vie quotidienne. Dans certains petits pays, un critère de distance de seulement 40 kilomètres peut représenter davantage que toute la largeur du territoire. Il est par conséquent très important que l'information recueillie du côté de la demande soit aussi claire que possible quant à ce que l'« environnement habituel » signifie, afin que les déclarants comprennent bien ce qu'on leur demande. Comme on l'a fait observer plus haut, des raisons pratiques peuvent justifier l'application d'un critère de distance, mais celui-ci ne doit être utilisé que si toutes les autres options ont été épuisées. Il est demandé aux pays Membres d'indiquer dans leurs notes méthodologiques la définition de l'« environnement habituel » qu'ils ont retenue. Ils trouveront à cet égard des indicateurs utiles dans les *Recommandations sur les statistiques du tourisme* des Nations Unies et de l'OMT.

Le tourisme, concept fondé sur la demande et sur le « caractère spécifique » de l'offre

Selon l'approche classique, propre à la comptabilité nationale, du calcul de la valeur ajoutée d'une branche d'activité, on ne prend pas normalement en considération la destination de la production. L'acheteur, qu'il s'agisse d'une autre entreprise (compagnie minière ou banque), d'un ménage ou d'une administration publique, voire d'un importateur étranger, n'entre pas en ligne de compte (sauf s'il existe des degrés différents de pouvoir de marché qui peuvent influencer sur le prix que le producteur obtiendra de sa production). La valeur ajoutée d'une branche est simplement déterminée par sa production brute (aux prix de base) diminuée des consommations intermédiaires de biens et de services produits par d'autres branches (ou importés) (aux prix d'achat).

Dans le cas du tourisme, toutefois, la situation est différente. Comme indiqué plus haut, le tourisme ne correspond pas à la notion habituelle de branche d'activité parce que c'est un concept fondé sur la demande. Ce qui signifie que ce n'est pas le producteur qui donne ses caractéristiques à la catégorie du tourisme, mais l'acheteur, c'est-à-dire le visiteur. La situation se complique en plus du fait que lorsque le visiteur achète un bien ou un service, on ne voit pas toujours clairement quelle branche d'activité l'a produit. Au total, il existe quatre possibilités de traiter toute transaction :

Tableau 1. Schéma de la production et de la demande touristique et non-touristique

	Production touristique achetée par :	Production non-touristique achetée par :
Branche d'activité caractéristique	Visiteurs et non-visiteurs	Visiteurs et non-visiteurs
Branche d'activité liée au tourisme	Visiteurs et non-visiteurs	Visiteurs et non-visiteurs
Branche d'activité non-caractéristique	Visiteurs et non-visiteurs	Visiteurs et non-visiteurs

Autrement dit, une branche d'activité caractérisée par une production touristique prédominante peut vendre celle-ci à des visiteurs comme à des non-visiteurs. En même temps, la branche peut produire un bien ou un service qui n'est pas caractéristique de la demande touristique mais qui peut être acheté par des visiteurs comme par des non-visiteurs.

D'autre part, une branche d'activité dont la production est principalement destinée à des non-visiteurs peut jouer un rôle important pour certains aspects de la fourniture de produits aux visiteurs. A tel point que, sans elle, d'autres aspects plus importants de la demande touristique pourraient ne pas être satisfaits.

Une branche d'activité dont la production est majoritairement non-touristique peut aussi avoir une production secondaire (ou tertiaire) caractéristique du tourisme, achetée à la fois par des visiteurs et des non-visiteurs. De même, sa production prédominante (non-caractéristique du tourisme) peut être achetée à la fois par des visiteurs et des non-visiteurs.

Cette situation met l'accent sur un concept important de la comptabilité nationale et du compte satellite qui doit être examiné de plus près, à savoir la distinction entre la *spécificité selon l'analyse entrées-sorties (E/S)* et la *spécificité selon l'analyse fonctionnelle*. Dans le premier cas, la relation entre les biens et les branches d'activité est basée sur la similitude des produits et, par extension, des moyens et facteurs de production (matières premières, travail, capital, technologie), comme il ressort souvent de classifications (symétriques) similaires des produits et des branches correspondantes. Dans l'optique fonctionnelle (qui est celle du tourisme, par exemple), c'est l'emploi effectif du bien qui est déterminant : toutefois, lorsqu'ils sont agrégés, les emplois ont peu de chance de correspondre à un ensemble de branches suffisamment homogène, comme dans le cas, par exemple, de la demande touristique, qui porte sur des produits hétérogènes ; la notion de branche d'activité, elle non plus, peut ne pas toujours bien correspondre à une catégorie d'emplois spécifique. Les possibilités limitées de ventilation par branche et la nécessité d'une homogénéité suffisante sont ici les éléments contraignants.

La spécificité fonctionnelle n'a pas nécessairement pour but d'exclure les éléments non-caractéristiques ; il faut plutôt la considérer comme la structure de la dépense des visiteurs en soi, éventuellement avec un classement de données plus orienté vers le tourisme (telle que la nomenclature des fonctions de la consommation individuelle – COICOP). Les éléments individuels de cette structure (c'est-à-dire les biens classés par fonction ou au niveau d'agrégation le plus élémentaire possible) peuvent alors être reliés à une autre structure capable de mettre en évidence une spécificité selon l'analyse entrées-sorties (généralement la Classification centrale des produits – CPC).

En principe, les éléments de la COICOP peuvent être définis en termes de CPC de sorte qu'au niveau le plus bas, on obtienne une position 1 (*COICOP*) : 1 ou *n* (*CPC*). En conséquence, la séquence de spécificité supposée :

fonction → bien → branche d'activité

n'est pas toujours invariable étant donné la relation possible d'un élément à plusieurs autres. Il n'existe probablement pas de solution à ce genre de problème ; en fait, la situation peut devenir d'autant plus compliquée que les groupes de fonctions utilisés sont plus larges, car il est difficile de décomposer ce qui sous-tend les éléments constitutifs des branches d'activité (les unités statistiques).

Exemple :

Produits (= Production)				
Spécificité selon les entrées-sorties (E/S)	Spécifiquement E/S (par exemple, hébergement)		Non-spécifiquement E/S (par exemple, production laitière)	
Spécificité fonctionnelle	Spécifiquement touristique	Non-spécifiquement touristique	Spécifiquement touristique	Non-spécifiquement touristique
Activités Spécifiquement touristique (hôtel de cure)	1.1.1	1.1.2	1.2.1	1.2.2
Non-spécifiquement touristique (ferme)	2.1.1*	2.1.2*	2.2.1*	2.2.2*

Exemples :

- 1.1.1 Séjours supérieurs à une journée dans un hôtel de cure
- 1.1.2 Repas préparés par cet hôtel pour l'hôpital local
- 1.2.1 Excursion guidée organisée par cet hôtel
- 1.2.2 Salle louée par cet hôtel pour une réunion d'affaires locale

- 2.1.1 « - » (zéro, par définition)
- 2.1.2 Ferme productrice de lait
- 2.2.1 Excursion organisée par le fermier
- 2.2.2 Bois coupé par le fermier provenant de son propre terrain

* Non recensé comme faisant partie de la demande/activité touristique dans le CST.

Ainsi, dans cet exemple, il y a deux activités ESP (hôtel de cure et ferme) et deux produits E/S spécifiques (hébergement et production de lait) qui déterminent dans quelle branche E/S ces activités sont classées. Au sein de chacune de ces deux dernières, d'autres aspects de la production ne sont pas identifiées au niveau E/S. En effet, si les services d'hébergement (1.1.1) constituent la production principale de l'hôtel (sans quoi il ne serait pas classé dans cette branche d'activité), celui-ci produit également des repas dont un certain nombre sont vendus à l'hôpital local (1.1.2). Alors que ces deux productions présentent une spécificité E/S, les repas servis à l'hôpital local ne constituent pas une production touristique car la demande correspondante ne provient pas d'un visiteur. D'autre part, l'hôtel produit : *i*) des excursions organisées (1.2.1) et *ii*) il loue ses locaux pour des réunions

d'affaires locales (1.2.2). Aucune de ces activités ne constitue une production spécifiquement E/S pour la branche d'activité des services d'hébergement. La location d'une salle pour une réunion d'affaires locale ne représente pas une production touristique puisqu'elle n'est pas destinée à des fins touristiques. Ainsi, si deux des quatre productions de l'hôtel sont spécifiques d'une activité touristique (spécificité E/S) et les deux autres non, ce ne sont pas les deux productions du même type qui correspondent à une demande touristique (spécificité fonctionnelle).

Dans le cas de la ferme, c'est le contraire. L'agriculture n'est pas une activité touristique (spécifique). Toutefois, en plus de sa production spécifiquement agricole (le lait, 2.1.2), la ferme réalise une production spécifiquement touristique (excursions organisées par le fermier pour les visiteurs, 2.2.1) et une autre qui n'est spécifique ni du tourisme ni de l'agriculture (le débitage de bois, 2.2.2).

La case 2.1.1 présente un intérêt particulier car elle montre qu'au sein de sa spécificité E/S, une branche non-touristique ne peut produire aucun bien ou service touristique.

De l'analyse qui précède, on peut voir que lorsqu'on prend comme point de départ la fonction, la situation est un peu plus compliquée que ce que suggérerait un simple tableau produit * branche d'activité. Il y aurait en effet davantage de points de référence possibles, en termes de définition et de classement, correspondant chacun à un aspect spécifique différent. Cette exhaustivité systématique n'est toutefois pas indispensable dans le présent contexte, où l'on cherche avant tout à articuler les fonctions de la demande touristique avec des branches d'activité et des produits, afin de procéder à une analyse cohérente. En tout état de cause, ainsi qu'on l'a montré plus haut, on ne peut s'attendre que la spécificité E/S et la spécificité fonctionnelle entretiennent entre elles un rapport systématique de 1 : 1 (ou même 1 : n), et on ne peut donc les utiliser de façon interchangeable.

A l'intérieur de ces limites, quel doit donc être le déterminant de la spécificité ? Pour une branche d'activité donnée, un critère simple peut consister à considérer qu'un fournisseur de biens touristiques spécifiques (quelle que soit leur définition), disparaîtrait sous sa forme actuelle de même que sa production, ou se trouverait sensiblement affecté si le tourisme cessait d'exister (branche d'activité touristique). De la même manière, et en relation avec ce qui précède, un bien ou un service serait caractéristique du tourisme s'il représentait une part importante de la demande touristique ou s'il était en grande partie vendu à des visiteurs. Un autre critère pourrait être que sans le produit en question la demande touristique se trouverait sensiblement modifiée, même si ce produit n'en représentait pas une part très importante.

On reparlera plus loin de la spécificité en des termes plus pratiques, lorsqu'on analysera les différents tableaux.

Il est évident que la production de certaines branches d'activité est incontestablement de nature touristique. Les bateaux de croisière et les agents de voyage vendent presque entièrement leurs services à des visiteurs, et les transports aériens de voyageurs comme les services d'hébergement (de courte durée) sont eux aussi, sans doute possible, de nature touristique. Une très faible partie des transports aériens de voyageurs est destinée à des non-visiteurs : certains voyageurs seront des émigrants, d'autres des diplomates en service, d'autres encore se rendront dans un nouveau lieu de résidence pour occuper un nouvel emploi, mais ils ne représentent qu'une fraction minime des ventes totales. De même, une part des services d'hébergement de courte durée peut répondre aux besoins des indigents et il est toujours possible que des résidents locaux souhaitent passer une nuit (ou un week-end) hors de chez eux. Mais pour la majeure partie, les services de transport aérien et les services d'hébergement seront respectivement fournis par les branches du transport aérien et de l'hébergement, ce qui permet de les classer directement dans les « branches d'activité touristique »,

même s'ils peuvent être vendus pour une certaine part à des non-visiteurs (et même si ces branches ont une production – touristique ou non-touristique – non-spécifique).

Toutefois, en dehors de ces exemples, rares sont les biens et services qui peuvent *a priori* répondre à un critère de spécificité touristique dans la mesure où leurs ventes ne sont pas obligatoirement de nature « touristique ». Tel est le cas notamment des repas.

Au total, les achats de repas effectués par les visiteurs ne représentent guère plus d'un quart des ventes totales du produit « repas ». Cependant, les repas constituent une composante nécessaire et importante de la demande touristique des visiteurs de plus d'une journée (voire d'une seule journée). En conséquence, si les « repas » ne satisfont pas au premier critère de spécificité touristique (la majeure partie de la production doit répondre à la demande touristique), ils répondent à d'autres critères, comme le fait de représenter une fraction substantielle de la demande touristique ou de constituer une branche d'activité qui serait durement touchée si l'activité touristique devait cesser. De même, l'absence de repas aurait un impact important sur la demande touristique. Le même raisonnement s'applique à d'autres produits. La spécificité est donc une notion capitale pour l'ensemble du CST.

Les services de transport ferroviaire posent un problème particulier. Ils transportent des marchandises aussi bien que des voyageurs et bon nombre de ces derniers (dans certains pays, la majorité) sont simplement des navetteurs. On ne pourrait donc pas se contenter d'isoler les ventes de billets aux voyageurs. D'abord, une grande partie des consommations intermédiaires du transport de marchandises sont identiques à celles du transport de voyageurs (à commencer par les voies ferrées) ; ensuite, le tourisme ne représente qu'une (faible) partie du transport ferroviaire de voyageurs. Pour individualiser cette composante, il faudrait donc recourir à des ratios d'utilisation supposés.

Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation à employer sont pour l'essentiel les mêmes que ceux que préconise le SCN93 : la production doit être évaluée aux prix de base et les emplois aux prix d'acquisition. C'est ainsi que l'on calcule ensuite la valeur ajoutée (production diminuée de la consommation intermédiaire) de chaque branche d'activité.

Au paragraphe 6.205, le SCN définit le prix de base comme étant :

« Le montant que le producteur reçoit de l'acquéreur pour une unité de bien ou de service produite, diminué de tout impôt à payer et augmenté de toute subvention à recevoir sur cette unité, du fait de sa production ou de sa vente. Il exclut tous frais de transport facturés séparément par le producteur. »

Et au paragraphe 6.215, le prix d'acquisition comme étant :

« [Le] montant payé par l'acquéreur, en excluant toute TVA déductible ou tout impôt déductible similaire, pour prendre livraison d'une unité d'un bien ou d'un service au moment et au lieu choisis par lui. Le prix d'acquisition d'un bien inclut tous les frais de transport payés séparément par l'acquéreur pour en prendre livraison au moment et au lieu requis. »

Les importations constituent un cas plus particulier : on doit les comptabiliser à l'équivalent de leurs prix de base. Autrement dit, elles doivent être valorisées sur une base comparable à celle de la

production intérieure de telle sorte qu'il y ait équivalence entre le prix du bien ou du service importé lorsqu'il pénètre l'économie intérieure et celui des biens et services produits au sein de cette même économie. En conséquence, les importations sont évaluées à leur « prix de base équivalent » par inclusion, dans leur prix, de tous les coûts de transport jusqu'à la frontière du pays destinataire.

Si le prix de base ne peut pas être facilement déterminé, on peut lui substituer (bien que ce ne soit pas l'idéal) le prix du producteur. Au paragraphe 6.205, le SCN définit le prix du producteur comme étant :

« Le montant que le producteur reçoit de l'acheteur pour une unité de bien ou de service produite, diminué de toute TVA ou de tout impôt déductible similaire, facturé à l'acquéreur. Il exclut tous frais de transport facturés séparément par le producteur. »

Pour calculer les prix de base, le comptable doit normalement construire des tableaux ressources-emplois avec des données fournies aux prix d'acquisition. Des données relatives aux ressources, il déduit les frais de transport ainsi que les marges du commerce de gros et de détail (imputables respectivement aux branches des transports, du commerce de gros et du commerce de détail)⁶. Ce calcul donne le prix du producteur. Pour obtenir le prix de base, il faut déduire les impôts sur les produits, et par conséquent déterminer quels sont ceux qui grèvent les différents produits d'une branche d'activité (tels que les droits d'accises sur l'essence, le tabac et l'alcool, ainsi que tout autre impôt prélevé sur le produit, comme les taxes sur les ventes en gros ou au détail). La plupart des taux de ces impôts figurent dans la législation. Toutefois, il peut y avoir des exceptions ou des taux variables selon l'utilisation, ou encore des subventions. Ces dernières doivent être réintégrées dans le prix, car elles constituent une partie de la recette du producteur. Toutes ces corrections sont nécessaires à l'obtention du prix de base.

L'existence d'une TVA déductible (ou d'un impôt similaire, à large assiette, sur la consommation des biens et des services) complique encore l'exercice. La TVA complique la situation parce qu'elle est déductible pour le vendeur. Dans les pays qui ont une TVA, il faudra un calcul supplémentaire pour garantir que la valeur ajoutée n'est pas sous-estimée par omission de la déduction (autrement dit que les achats intermédiaires figurent nets de toute TVA déductible). La méthode d'évaluation de cette déduction étant un aspect essentiel du calcul de la valeur ajoutée, il est suggéré de conserver pour le CST la même que celle utilisée dans les comptes nationaux, quelle qu'elle soit.

La TVA sur la production et sur les consommations intermédiaires devrait faire l'objet d'un enregistrement « net », et non d'un enregistrement « brut » qui reviendrait à inclure la TVA dans la valeur de l'opération. Un certain nombre de raisons militent en effet contre l'adoption du système « brut » (ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 6.211 du SCN). Pour les résumer, disons simplement que : *i*) dans leur comptabilité, les entreprises enregistrent en général séparément la TVA payée et la TVA payable (et donc déductible), si bien que dans les enquêtes économiques les opérations sont généralement notifiées déduction faite de la TVA et des impôts similaires ; et *ii*) l'enregistrement brut des opérations tendrait à fausser l'image de la réalité économique, car il ne rend pas compte des montants de TVA effectivement payés par les entreprises.

6. Dans le système de comptabilité nationale, toute opération d'acquisition d'une marchandise, évaluée au prix de base, implique plusieurs opérations simultanées : la valeur de la marchandise départ d'usine (ou à quai), celle des frais de transport ainsi que celle des marges du commerce de gros et de détail. Cette méthode permet notamment d'identifier la fraction de la valeur ajoutée qui est imputable à ces branches d'activité : sans cette modification des données, les marges en question seraient comprises dans la valeur ajoutée de fabricant, par exemple, de sorte qu'il ne resterait guère, voire pas du tout, de valeur ajoutée pour les autres branches d'activités).

C'est pourquoi le SCN demande de suivre le système net d'enregistrement de la TVA, dans lequel (paragraphe 6.212) :

« *Les biens et les services produits sont valorisés en excluant la TVA facturée : de même, les importations sont valorisées en excluant la TVA facturée ; les achats de biens et de services sont enregistrés en incluant la TVA non-déductible.* »

Le résultat de ce traitement est qu'à toute opération comportant un montant de TVA non-déductible seront attachés deux prix : le prix net, pour le vendeur, et le prix brut, pour l'acheteur. Toutes ces différences compliquent le calcul de la production et de la valeur ajoutée pour certains produits et/ou certaines branches d'activité. Toutefois, si l'on veut que les principes de valorisation soient les mêmes dans le CST et dans les comptes nationaux, il importe de suivre une méthode identique, qui devra être déterminée en fonction des pratiques de chaque pays en matière de comptabilité nationale.

On s'intéressera aussi au montant des impôts diminué des subventions à la production (impôts indirects) généré par le tourisme. Ce résultat peut être calculé par l'addition de deux éléments : *impôts diminués des subventions aux produits et impôts diminués des subventions à la production : autres.*

Le premier élément, *impôts diminués des subventions aux produits*, donne des indications sur les taxes [telles que les taxes de séjour sur les services d'hébergement, les droits d'accises sur le carburant, les taxes sur les ventes au détail ou en gros (là où il n'y a pas de TVA)] qui sont acquittées par les visiteurs mais ne font pas partie de la production des branches touristiques. Cette information a une valeur pratique. On peut calculer la fraction de ces impôts imputable à la demande touristique de la même façon que celle de la rémunération des salariés et de l'excédent brut d'exploitation, par application du ratio touristique à la production principale de la branche. Si une branche produit plusieurs biens ou services touristiques, on appliquera alors une moyenne pondérée en fonction de la part relative de chacun d'eux dans la production.

Pour calculer le total des *impôts diminués des subventions aux produits* imputable à la demande touristique, il faut attribuer à chaque produit le ou les taux d'imposition qui lui correspondent. Ceux-ci peuvent varier en fonction de la branche d'activité (ou du consommateur final) qui utilisent les produits. On dispose généralement de cette information lorsque l'on construit les tableaux ressources-emplois pour procéder à l'évaluation des prix de base. Une fois que l'on a obtenu la fraction, imputable aux impôts, de la valeur d'un produit estimée à son prix d'acquisition, on peut calculer le montant des impôts diminué des subventions qui résulte de la demande touristique en appliquant à chaque produit le ratio touristique.

Le second élément, *impôts diminués des subventions à la production : autres*, est calculé comme une fraction de la valeur ajoutée d'une branche, que l'on peut décomposer en rémunération des salariés, résultat brut d'exploitation et *impôts diminués des subventions à la production : autres*. Ces derniers correspondent à ce que la branche paye elle-même du fait de son activité productive. Ils incluent les impôts fonciers et les taxes sur les salaires. On obtient la part imputée au tourisme en utilisant le ratio touristique.

En combinant les deux approches (*impôts diminués des subventions à la production : autres* générés par la branche d'activité et ajustés en fonction de la part imputable à la demande touristique plus *impôts diminués des subventions aux produits* qui constituent cette même demande), on peut quantifier le montant total des impôts diminué des subventions à la production qui résulte de la demande touristique.

Moment d'enregistrement

S'agissant du moment d'enregistrement des opérations, le CST utilise la même base que le SCN93, c'est-à-dire celle des droits et obligations, et non la base de caisse ou la base de la date d'exigibilité. C'est donc au moment où une opération a lieu qu'elle doit être enregistrée, indépendamment de la date ou des modalités du règlement correspondant.

Par exemple, si un visiteur séjourne dans un hôtel et fait envoyer sa facture à son lieu de travail, l'opération doit être enregistrée au moment où le visiteur était à l'hôtel. La facturation, traitée séparément, donnera lieu à l'enregistrement dans un compte financier d'un montant « à recevoir » pour l'hôtel et d'un montant « à payer » pour l'entreprise du visiteur. Le même principe s'applique à un voyage prépayé. Lorsqu'un visiteur achète un billet d'avion pour un vol qui aura lieu dans trois semaines, la prestation du service (le vol) ne doit pas être enregistrée tant que le visiteur n'a pas effectué son voyage. Jusqu'à ce moment-là, il existe implicitement un compte à recevoir pour le visiteur et un compte à payer pour la charge de la compagnie aérienne.

L'enregistrement sur la base des droits et obligations a une incidence plus notable en cas d'acquisition de capital, encore qu'il y ait une différence entre les biens d'équipement et les bâtiments, en particulier lorsque la production de l'actif en question s'étale sur plusieurs périodes comptables.

Si une compagnie aérienne commande un avion, par exemple, elle ne pourra en prendre livraison qu'au bout de plusieurs années. Durant tout ce temps, la compagnie devra effectuer des paiements échelonnés. Si l'on s'en tient strictement aux principes de la comptabilité nationale, ces règlements doivent être enregistrés comme des créances/dettes financières (crédit commercial) de sorte que l'avion ne sera effectivement acheté par la compagnie qu'une fois sa construction achevée (et les écritures dans les comptes financiers inversées).

Par ailleurs, si un opérateur hôtelier passe un contrat avec une entreprise de bâtiment pour la construction d'un hôtel, le traitement correct de cette opération, selon le SCN93, consiste à enregistrer la valeur des travaux effectués pendant la période considérée dans la formation brute de capital fixe de l'opérateur hôtelier, indépendamment du temps qui s'écoulera avant que le bâtiment soit prêt pour être occupé ou des dates auxquelles seront effectués les paiements échelonnés. Dans cet exemple, l'argument avancé est que l'hôtel (ou tout autre grand projet de construction) change progressivement de mains, puisqu'on peut l'utiliser (au moins partiellement) avant son achèvement.

Toutefois, dans la plupart des cas, l'opérateur hôtelier ne connaîtra pas la valeur des travaux réalisés et enregistrera probablement l'opération sur la base des paiements effectués (c'est-à-dire au rythme des paiements échelonnés). Si tel est le cas, il faudra quand même, chaque fois que possible, essayer de suivre les principes mentionnés plus haut. Autrement, on adoptera le traitement utilisé pour l'établissement des comptes nationaux du pays considéré.

Unités statistiques

Pour *l'unité de production*, l'unité statistique est l'établissement plutôt que l'entreprise (personne morale ou substitut de la personne morale qui couvre le financement et l'acquisition d'actifs et de passifs financiers). La préférence pour l'établissement (ou une unité semblable) plutôt que pour l'entreprise tient au fait que l'établissement est l'unité statistique responsable de la production, alors que l'entreprise joue un rôle plus large et moins ciblé (exerçant notamment une activité de financement qui n'entre pas dans le cadre de ce CST). Pour de nombreuses petites unités de production, installées sur un site ou en un lieu unique, l'établissement et l'entreprise sont souvent une

seule et même chose. Ce sont des unités qui ont peu de chances d'avoir une production diversifiée et dont le ratio de spécialisation tend donc à se rapprocher de 100 %. Dans le cas d'unités plus importantes ou réparties sur plusieurs sites, en revanche, il est plus probable qu'on ait à distinguer entre plusieurs produits touristiques caractéristiques ou entre une production non-touristique et une production caractéristique du tourisme. C'est pourquoi, il vaut mieux pouvoir disposer de données circonscrites à une unité implantée sur un seul site et produisant un seul bien ou service.

En ce qui concerne *l'utilisateur*, étant donné que toutes les dépenses touristiques sont effectuées pour répondre aux besoins et aux désirs du visiteur, qui est un être humain, on peut utiliser comme premier point d'observation les données recueillies sur la dépense des ménages résidents. Quelle que soit la méthode utilisée, toutefois, il faudra faire la distinction entre les dépenses effectuées pour un usage personnel ou pour celui du ménage et les dépenses effectuées à des fins professionnelles (qui sont des coûts de production pour une entreprise ou une administration) de façon à déterminer si l'utilisateur doit être identifié soit comme un établissement (une consommation intermédiaire), soit comme une personne physique ou une institution sans but lucratif au service des ménages. La demande touristique extérieure à l'économie domestique doit être considérée à part, car elle ne fait pas partie de la production intérieure. Dans le CST, l'essentiel de l'analyse, et en particulier le calcul de la valeur ajoutée touristique, est centré sur l'économie domestique – l'offre de biens et services (touristiques) pour la satisfaction de la demande touristique. Si l'on y incluait la demande des résidents hors du territoire économique, on surestimerait l'activité touristique domestique. S'agissant des non-résidents, les données sur la demande touristique doivent être collectées au moyen d'une enquête au moment où ils quittent ou après qu'ils aient quitté le pays.

Le CST s'intéresse à la demande touristique. La consommation touristique se décompose essentiellement en : *i*) dépenses réalisées par les ménages pour leurs loisirs, leurs distractions ou des visites à des amis ou parents, et qui sont réglées par eux-mêmes (ou par un autre ménage pour leur compte) ; *ii*) dépenses réalisées par des établissements (par le truchement de salariés des secteurs privé et public, voyageant pour le compte ou pour les besoins de leurs employeurs ou d'entreprises non constituées en sociétés) et réglées par l'employeur (ou l'entreprise non constituée en société) ; *iii*) dépenses des non-résidents en visite dans le pays. Selon les principes de la comptabilité nationale, les premières font partie de la consommation finale des ménages, les secondes de la consommation intermédiaire (dépenses encourues pour produire des biens et des services entrant dans le domaine de la production), et les troisièmes des exportations.

Consommation touristique =

1.	Dépenses touristiques réglées par les ménages (et faisant partie de la consommation finale)	+
2.	Dépenses touristiques réglées par les établissements (et faisant partie de la consommation intermédiaire)	+
3.	Dépenses touristiques réglées par les non-résidents (et faisant partie des exportations)	

Dans cette optique, l'enregistrement des repas pris pendant les voyages d'affaires s'écarte parfois des principes de la comptabilité nationale : bien que payés par les employeurs, ils ne figurent pas dans la consommation intermédiaire. Mais dans la demande finale (en tant qu'imputation d'égale valeur à la rémunération des salariés pour augmenter le revenu du voyageur sur lequel le repas est censé être payé).

Il est important de remarquer que, dans le CST, la consommation touristique des visiteurs en voyage d'affaires recouvre uniquement les dépenses réglées par l'établissement. Tel serait le cas, par exemple, des dépenses de transport, d'hébergement, etc., de la personne en déplacement pendant trois jours dans une autre ville pour une réunion d'affaires. En revanche, le fait d'aller au théâtre dans la

soirée ou de prolonger son séjour d'une journée entraîne des dépenses qui ne sont pas réglées par l'établissement mais par le voyageur pour son propre compte, et qui font donc partie de la dépense finale des ménages. Il peut toutefois s'avérer très difficile d'opérer une distinction entre ces catégories de dépenses.

Il est peut-être utile, enfin, de revenir sur quatre points. En premier lieu, la demande touristique des entreprises (y compris des administrations publiques) fait partie de la demande touristique totale parce que le tourisme ne se limite pas aux dépenses de loisirs des ménages (ni seulement, d'ailleurs, à la dépense « touristique » totale des ménages). Cela dit, dans le cas du commerce de navette – qui consiste à acheter des marchandises dans un pays pour les revendre dans un autre – les achats effectués ne sont pas pris en compte dans la demande touristique car ils ne répondent pas aux besoins (humains) d'un visiteur en voyage. Autrement dit, le commerce de navette n'est pas une activité touristique et le voyageur n'est pas un visiteur s'il se livre à cette activité de façon régulière. En fait, les marchandises achetées sont traitées comme des biens de capital (en tant qu'éléments des stocks), par définition, exclus de la demande touristique. En second lieu, lorsqu'un ménage va régulièrement faire ses courses de l'autre côté de la frontière, ce déplacement s'inscrit dans le contexte de son environnement habituel et ne relève donc pas de la demande touristique. Il ne faudrait l'inclure dans cette dernière que s'il était suffisamment peu fréquent pour être considéré comme étant en dehors de l'environnement habituel. En troisième lieu, s'il n'est pas essentiel pour le calcul de la TVA que la dépense fasse partie de la demande finale ou de la consommation intermédiaire, cette distinction est en revanche très importante pour l'analyse des emplois de la production touristique caractéristique. Quatrièmement, lorsque les dépenses d'un ménage en visite sont payées par une famille hôte – qu'il s'agisse de frais de transport ou d'une invitation au restaurant – elles font partie de la demande touristique et constituent un transfert implicite au profit du ménage en visite qui est alors censé effectuer lui-même la dépense pour son propre compte. L'obtention de ce genre d'information peut toutefois s'avérer difficile. On ne tiendra pas compte, en revanche, d'un hébergement fourni gracieusement (lorsque l'on rend visite à des amis ou à des parents, par exemple) mais tout cadeau qui pourrait être fait en tant que compensation (partielle) des frais de cette visite devra être compris dans la demande touristique.

Domaine de la production

Le domaine de la production a la même définition dans le CST que dans le SCN. Cela signifie, entre autres, que la production de services par les ménages pour leur propre consommation n'est pas enregistrée dans les comptes. En sont également exclus, par conséquent, non seulement les repas préparés à la maison pour les visiteurs (excepté la valeur de la nourriture) mais aussi les services liés à l'utilisation de la plupart des biens de consommation durables (on y reviendra ci-après). D'un autre côté, alors que la fourniture de logements occupés par leurs propriétaires fait partie du domaine de la production dans les comptes nationaux, elle ne donne lieu à aucune imputation dans le CST en tant qu'élément de la demande touristique (sauf pour les *résidences secondaires* ; voir ci-après), car le lien entre la demande des visiteurs et le service fourni par la famille hôte n'est pas assez clair ni assez étroit.

Le CST étant fondé sur la notion de production *intérieure*, comme le SCN et les CET, la question du lieu de la production revêt une importance capitale. La résidence dépend du centre d'intérêt économique et l'économie intérieure est délimitée par les frontières géographiques du pays ou de la région concernés. Un non-résident est une entité (personne physique, entreprise, administration publique, institution sans but lucratif, organisation internationale telle que l'OCDE ou le FMI) dont le centre d'activité économique se situe hors de ces frontières géographiques.

Consommation intermédiaire des industries caractéristiques du tourisme

La consommation intermédiaire des industries caractéristiques du tourisme est une notion qui exige quelques explications. Elle vise à déterminer dans quelle mesure une branche d'activité consomme sa propre production. Si, par exemple, le salarié d'un hôtel séjourne, pour des raisons professionnelles, dans un autre hôtel du même groupe que le sien, situé dans une autre ville que celle où il travaille habituellement, il sera considéré comme un visiteur. Or il consommera lui aussi la production de la branche hôtelière. Comment le CST doit-il traiter cette consommation ? Dans la mesure où les coûts de l'hébergement sont supportés par l'hôtel, le salarié ne saura pas combien son séjour a coûté. La société hôtelière n'enregistrera aucune vente de service d'hébergement mais il en résultera pour elle des coûts marginaux (frais de blanchisserie et de nettoyage de la chambre).

En principe, l'opération doit être « réintégrée » dans les comptes (en enregistrant la valeur des services fournis au salarié). En effet, dans la mesure où le CST cherche à rendre compte de la fourniture de biens et de services aux visiteurs, l'« opération » qui a eu lieu (bien qu'elle soit implicite), doit être enregistrée en termes de production et de demande, de la même manière que si l'employé avait séjourné dans un hôtel d'une autre société et payé lui-même ses frais d'hébergement. Il ne sera peut-être pas toujours facile, cependant, de dégager les valeurs correspondantes, du point de vue du salarié (demande) comme de l'employeur (offre).

Nomenclatures

Les systèmes de classement utilisés dans le CST sont les suivants :

- Pour les biens et services, la Classification centrale des produits (CPC).
- Pour les branches d'activité, la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI).
- Pour les visiteurs, les recommandations de l'ONU et l'OMT sur les statistiques du tourisme.
- Pour les secteurs institutionnels, ceux du SCN, à savoir les ménages, les sociétés non-financières, les sociétés financières, les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Le « reste du monde » désigne le même secteur que dans le SCN et la définition du résident (et du non-résident) est également identique à celles du SCN et de la balance des paiements.

Les concordances établies entre ces systèmes de classement et les tableaux sont exposées en détail à l'annexe F.

Chapitre 3

RÉEXAMEN DE QUELQUES PROBLEMES CONCEPTUELS

Avant de construire le cadre du CST, il n'est pas inutile de revenir sur quelques concepts fondamentaux exposés dans le *Manuel sur les comptes économiques du tourisme de l'OCDE* et qui demeurent au cœur du CST.

Ainsi qu'on l'a vu précédemment, le CST, comme les CET, s'appuient sur les comptes nationaux. Et cela pour plusieurs raisons : *i)* les comptes nationaux offrent un ensemble extrêmement complet de statistiques qui donnent une vision globale de l'économie ; *ii)* ils sont donc bien connus et largement utilisés, ce qui dispense, lorsqu'on les prend pour référence, d'avoir à redéfinir une nouvelle série de concepts de base ; *iii)* les statistiques du tourisme souffrent d'un problème de crédibilité que le recours au système de comptabilité nationale devrait aider à surmonter ; *iv)* il devrait être ainsi possible, en partant de bases comparables, de faire ressortir la contribution du tourisme à l'économie comme on le fait pour les branches d'activité « classiques », de sorte que le rôle de ce secteur soit plus aisément perceptible et reconnu.

Comme les CET, le CST s'intéresse uniquement à l'activité économique intérieure. Ce sont donc les activités des résidents et des non-résidents à l'intérieur des limites géographiques du pays ou de la région considéré qu'il cherche à mesurer. La notion d'économie « intérieure » présente un double avantage : d'une part, elle permet de disposer de données qui peuvent être comparées et agrégées au niveau international ; d'autre part, elle coïncide avec le cadre dans lequel les politiques gouvernementales sont, pour l'essentiel, censées produire leurs effets.

Cela dit, le CST mesure aussi les importations de biens et services touristiques concurrents, ce qui permet la comparaison avec la production intérieure (cette donnée est également importante pour les analyses fondées sur des modèles d'impact, dans la mesure où elle représente une déperdition pour l'économie intérieure).

Biens de consommation durables

Le traitement statistique des biens de consommation durables fait l'objet de nombreuses controverses. Dès lors que l'on enregistre des biens de consommation durables dans un CST, on peut les considérer soit comme des biens de capital soit comme des biens de consommation. Si on les recense en tant que biens de capital, il faut alors redéfinir le domaine de la production. Dans les comptes nationaux, en effet, celui-ci regroupe toutes les opérations effectuées sur le marché ou assimilables à des opérations marchandes. La quantification de la production en comptabilité nationale n'a pas pour but de refléter l'ensemble de la production économique : les opérations entre les membres d'un même ménage, par exemple, en sont exclues. Par conséquent, les biens utilisés par les ménages pour leur propre bénéfice et qui ont un caractère de « bien de capital » utilisable de façon continue (c'est-à-dire ceux qui ont une durée de vie supérieure à un an, comme les automobiles, les machines à laver, etc., à l'exception des logements) ne sont pas jugés représentatifs d'un « investissement ». Tous

ces achats effectués par les ménages (en tant qu'individus ou groupes d'individus, mais pas en tant qu'entreprises non-constituées en sociétés) sont inclus dans les dépenses de consommation. Si un bien de consommation durable, tel qu'un appareil photographique, était traité comme une acquisition de capital, cela signifierait, par définition, qu'il serait utilisé de façon continue (c'est-à-dire pendant plus d'un an) dans un processus relevant du domaine de la production et qu'il résulterait de cette utilisation un flux de services mesurable.

Or, comme les activités des ménages (par exemple, transporter des enfants pour leur permettre d'assister à un événement sportif) sont exclues du domaine de la production dans la comptabilité nationale, les biens de consommation durables ne peuvent pas y être traités comme des biens de capital. Opter pour une interprétation contraire dans le CST reviendrait donc à affaiblir le lien avec le cadre central de la comptabilité nationale. On se priverait alors de l'un des principaux avantages du CST, à savoir le calcul de la part du PIB imputable au tourisme. Il ne serait pas possible (ou significatif) d'affirmer que les « dépenses touristiques » représentent x % du PIB car le numérateur aurait une base différente de celle du dénominateur. Dans la mesure où la crédibilité des statistiques du tourisme est un enjeu important de l'élaboration d'un CST, abandonner ce lien (avec le PIB) poserait un sérieux problème. Cela ne signifie pas pour autant qu'on ne puisse pas le faire ; rien n'empêche en principe de mettre tout ce qu'on veut dans un compte satellite. Mais si l'un des buts est d'établir une relation directe avec la comptabilité nationale en général, et avec le PIB en particulier, mieux vaut alors s'abstenir. En réalité, inclure les biens de consommation durables dans le CST sous prétexte que certains d'entre eux procurent aussi un service aux sociétés de location de voitures, par exemple, revient à vouloir créer une branche d'activité fictive qui s'intitulerait « possession de biens de consommation touristiques durables » et qui impliquerait une extension du domaine de la production. Cela ne pourrait donc se faire qu'en modifiant la conception même du SCN tel qu'il existe actuellement.

Si, d'un autre côté, on traitait statistiquement tous les biens de consommation durables utilisés dans les activités touristiques comme faisant partie de la consommation touristique, cette dernière serait surestimée. En effet, la plupart des biens de consommation durables ont des usages multiples parmi lesquels le tourisme, pour la majorité d'entre eux, n'est pas très important. Il ne serait pas non plus judicieux de chercher à calculer la part relative du tourisme dans l'utilisation de ces biens, car on ne sait pas dans quelle mesure leur achat a été influencé par la possibilité de les utiliser pour le tourisme. Ainsi, un appareil photographique peut servir à des fins touristiques et non-touristiques. Quand on l'achète, il est impossible de savoir quelle influence le coût marginal de son éventuel usage touristique peut avoir sur la décision d'achat. On ne peut pas « décomposer » des biens de consommation durables à usages multiples et affecter une fonction et une valeur différentes à chacune de leurs parties. Étant donné que la majorité des biens durables ont des usages multiples et que leur utilisation est réputée coïncider avec leur achat, on ne peut pas les affecter à la consommation touristique, sauf s'il est démontré qu'ils ont un rapport très étroit avec le tourisme.

En conséquence, deux catégories de dépenses sur des biens de consommation ont été incluses dans le CST. Premièrement, tous les biens de consommation durables achetés pendant un voyage doivent être considérés comme faisant partie de la demande touristique – au même titre que tous les autres achats de biens et de services, tels que nourriture ou vêtements, effectués parallèlement. Deuxièmement, les biens de consommation durables à usage uniquement ou presque uniquement touristique, comme les bagages, peuvent être inclus dans le CST, quel que soit le moment où ils sont achetés puisqu'ils serviront essentiellement au tourisme. La valeur de tous les biens pris en compte dans le CST se compose de leurs prix de base majorés des marges commerciales de détail et de gros et des frais de transport. L'annexe E fournit la liste des biens de consommation durables à usage unique dont l'achat doit être enregistré dans la dépense touristique.

Résidences secondaires

Les résidences secondaires et le loyer, imputé ou payé, qui en est tiré constituent un élément important des prestations de services d'hébergement dans certains pays. Les résidences secondaires ne répondant pas aux critères d'une résidence principale, elles peuvent être utilisées à des fins touristiques exclusivement (ou partiellement) par leur propriétaire, de même qu'il est possible de les mettre à la disposition de tierces personnes pour des vacances, des loisirs ou des activités professionnelles. On doit les considérer comme des structures résidentielles que les ménages possèdent dans un environnement différent de celui de leur résidence principale et qu'ils utilisent comme une sorte de lieu de retraite. Pour pouvoir relever du phénomène du « tourisme », objet du CST, les résidences secondaires doivent être considérées comme étant en dehors de l'environnement habituel de leurs propriétaires et utilisées à des fins touristiques. Afin de déterminer si ces deux conditions sont remplies, ce qui peut s'avérer très difficile, on se fondera, au moins en partie, sur la fréquence d'utilisation effective (ou supposée) de la résidence secondaire, qu'il s'agisse d'une maison de campagne utilisée le week-end, d'un chalet à la montagne où l'on se rendra quelques fois dans l'année pour faire du ski ou d'une maison au bord de la mer où les enfants passeront leurs vacances d'été. Les résidences secondaires servant de lieu de travail ou de lieu d'hébergement durant un déplacement professionnel n'ont pas leur place dans le CST, car elles ne répondent pas au critère d'extériorité par rapport à l'« environnement habituel ». Voir l'annexe G.

Les résidences en multipropriété font également partie des résidences secondaires. Il s'agit habituellement d'appartements situés dans un lieu « touristique », dont les propriétaires se partagent l'utilisation à tour de rôle pendant l'année, à des périodes prédéterminées (une, deux semaines, etc.) qui peuvent faire l'objet d'un échange avec d'autres propriétaires ou pendant lesquelles le bien peut être loué à des tiers. Chaque acheteur supporte une partie des charges d'exploitation de la résidence, au prorata du montant de son investissement (ou de la période de temps qui lui est impartie, parfois ajustée en fonction de la saison) et il bénéficie aussi, selon le même principe, de tout revenu qui pourrait revenir à la propriété collective. Pour les besoins du CST, ces résidences en multipropriété doivent être considérées comme des « résidences secondaires », lorsqu'elles répondent aux deux critères qui caractérisent ces dernières (se situer en dehors de l'environnement habituel et être utilisées à des fins touristiques).

L'acquisition de résidences secondaires doit être considérée comme une formation brute de capital fixe touristique pour la branche d'activité « propriété de résidences ». En revanche, les loyers imputés (ou effectivement perçus) engendrés par ces résidences sont à inclure dans la demande touristique.

L'imputation des loyers correspondant aux résidences secondaires et aux résidences en multipropriété suit la règle appliquée dans les comptes nationaux pour les logements occupés par leurs propriétaires. Ce traitement permet en effet de mesurer non seulement les opérations « marchandes » mais aussi les opérations « quasi marchandes », sans lesquelles la comptabilité nationale risquerait de donner une image déformée au fil du temps. Par exemple, un propriétaire-occupant va s'installer dans une autre ville (pour trois ans) et y réside chez des parents, il peut durant cette période louer sa maison ou son appartement, lequel va continuer de fournir les mêmes services, quel que soit l'occupant. Si la comptabilité nationale n'enregistrait que les loyers monétaires, on aurait alors l'impression, fautive, que l'activité économique s'est accrue puisque le propriétaire perçoit à présent un loyer qu'il ne se versait pas à lui-même auparavant. C'est pour éviter cela que la comptabilité nationale impute un loyer aux propriétaires qui occupent leur logement au titre de la « règle d'invariance » selon laquelle la quantification de l'activité économique ne varie pas en fonction de changements de caractère non-économiques. Dans la mesure où le CST cherche autant que possible à utiliser les concepts de la comptabilité nationale, il convient d'adopter une approche identique.

Lorsqu'une résidence secondaire entrant dans la catégorie du tourisme selon les critères précités est la propriété d'un non-résident, le CST suit les mêmes règles que le SCN93 et la 5e édition du *Manuel de la balance des paiements* du FMI. Autrement dit, si ce non-résident est un individu ou une entreprise non constituée en société, on considère qu'il a investi indirectement dans sa résidence secondaire par le truchement d'une société fictive. Cela tient au fait que tout le capital physique est traité comme faisant partie de l'économie *intérieure* et que toute la production (en l'occurrence le paiement de loyers et de toutes charges courantes) associée à ce capital physique est réputée intérieure et donc incluse, par conséquent, dans la partie du produit *intérieur* brut. Dans la balance des paiements, tout revenu (ou toute perte) engendré par la résidence secondaire serait enregistré au poste des revenus (celui qui recense les flux des revenus de la propriété et non la production de biens et services), tandis qu'il apparaîtrait dans le compte de distribution du revenu de la comptabilité nationale. De même, toute acquisition d'une résidence secondaire « touristique » par un individu ou une entreprise non constituée en société qui ne serait pas résident serait enregistrée par le truchement d'une société fictive, de façon à être considérée comme ayant été effectuée dans l'économie intérieure (c'est-à-dire là où la résidence secondaire est située). Son financement serait enregistré dans le compte financier, mais cela n'entre pas dans le cadre du CST.

Une autre façon de traiter les résidences secondaires et de savoir s'il convient ou non de les inclure dans un CST consisterait à se limiter aux opérations marchandes (c'est-à-dire monétaires) liées à la fourniture d'un service (ou d'un bien) au visiteur. Étant donné que le flux des services produits par une résidence secondaire au bénéfice de son propriétaire se situe à l'extérieur du marché (en ce sens qu'il ne se concrétise pas par une opération) et que le but du CST est de quantifier les opérations marchandes pour aider à l'élaboration des politiques, la solution de l'imputation ne se justifie peut-être pas. Toutefois, dans la plupart des cas, la construction et l'acquisition de résidences secondaires donnent lieu à une opération marchande. Si l'acquisition d'une telle résidence est considérée comme une opération en capital effectuée sur le marché, le service qui en découle doit aussi être traité comme une composante de la production touristique destinée à répondre à la demande touristique. De ce point de vue, il n'y avait donc pas lieu d'exclure les résidences secondaires du CST. Si des pays souhaitaient néanmoins, pour leurs besoins propres, ne pas tenir compte des loyers imputés, ils pourraient aisément le faire car ces données sont enregistrées séparément dans les tableaux.

Acquisition de capital liée au tourisme

De ce qui précède, il est évident que la formation brute de capital fixe des branches d'activité touristiques ne représente pas une demande touristique. Il n'existe pas de relation directe entre le visiteur et l'acquisition de capital par les branches touristiques : le visiteur usera du flux des services fournis par le capital mais l'acquisition du capital lui-même est le fait de la branche concernée. Ainsi, par exemple, un avion est acheté par une compagnie aérienne ; le voyageur, quant à lui, achète un billet à celle-ci pour se rendre d'un point A à un point B, c'est-à-dire pour obtenir un *service de transport*. Si la compagnie ne peut fournir le service au passager sans recourir à un avion, ce n'est cependant pas le voyageur qui achète l'avion à son fabricant. En conséquence, la formation brute de capital fixe des branches touristiques est une variable très importante (de même que le stock de capital) mais elle n'a qu'un *impact indirect* sur la quantification de la demande touristique et de la VAT.

Si l'importance de l'acquisition de capital est reconnue dans le CST de l'OCDE, deux difficultés spécifiques apparaissent lorsque l'on examine ce qui doit y être inclus.

En premier lieu se pose la question de savoir ce que l'on doit recenser comme partie constitutive de la formation de capital d'une branche touristique caractéristique. Pour certaines industries, cela peut

être très évident. Dans une branche d'activité telle que le transport aérien, dont toute la production, ou presque, est achetée par les visiteurs, il peut être raisonnable d'affirmer que la totalité des biens d'équipement acquis par la branche doit être incluse dans le CST. Toutefois, ainsi qu'on l'a noté précédemment, un postulat de ce genre peut ne pas être obligatoirement valable pour toutes les branches d'activité, pour au moins deux raisons.

D'abord, comme on l'a déjà observé, toutes les branches ne sont pas caractérisées par le fait qu'elles produisent un bien d'un type unique. Les compagnies aériennes sont susceptibles de transporter des marchandises aussi bien que des passagers ; les hôtels, de fournir des repas ou de louer des espaces pour des points de vente au détail comme de procurer un hébergement ; non seulement les services de transport ferroviaire assurent le transport de marchandises et de voyageurs mais nombre de ces derniers sont des navetteurs (et non des touristes). On pourrait préconiser d'appliquer le ratio touristique à l'acquisition de capital effectuée par une branche, mais cela reviendrait à supposer que la consommation intermédiaire de capital est la même qu'il s'agisse de répondre à la demande touristique ou à toute autre forme de demande alors qu'en réalité elle diffère, dans une même branche d'activité, en fonction du produit. Cette formule peut donc se révéler valable dans certains cas, mais moins dans d'autres. On peut sans doute prétendre raisonnablement que plus le « ratio de spécialisation » touristique (c'est-à-dire le rapport entre la principale production touristique et la production totale de la branche considérée) est élevé, plus cette hypothèse sera fondée. Toutefois, en ce qui concerne les branches d'activité qui utilisent leur capital indifféremment pour la poursuite de divers objectifs (comme c'est le cas pour le transport ferroviaire) cela soulève des difficultés considérables. Le coût marginal du capital affecté à la satisfaction de la demande touristique peut être proche de zéro dans une industrie qui utilise indifféremment son capital pour la poursuite d'objectifs divers et la composante touristique éventuelle peut être de faible importance. Il n'est pas recommandé à ce stade d'utiliser le ratio touristique pour calculer de quelque façon que ce soit l'investissement lié au tourisme, car on ne connaît pas assez bien le rôle que joue le capital, au sein de certaines branches d'activité, dans la production de services aux visiteurs – ceux qui souhaiteraient quand même se servir de cette méthode doivent donc être incités à traiter avec prudence tout calcul afférent à l'acquisition de capital « touristique », à moins que la branche considérée n'ait un taux de spécialisation très élevé.

Le second problème relatif à la quantification de la formation de capital concerne les prestations de services aux branches d'activité offrant elles-mêmes des services (et des biens) aux visiteurs. Ainsi, par exemple la construction d'un aéroport n'est, habituellement, pas entreprise par une compagnie aérienne. Pourtant aucun avion ne décollerait en l'absence de ce genre d'installations. Le même argument vaut pour les compagnies de cars qui seraient incapables d'assurer le transport des passagers en l'absence de routes, pour les compagnies maritimes, qui ne pourraient opérer sans installations portuaires et, dans certains pays où les voies n'appartiennent pas aux opérateurs ferroviaires, pour les compagnies de chemin de fer qui, sans voies, ne pourraient assurer le transport des passagers.

Comme on se propose dans le CST d'intégrer dans la formation brute de capital fixe touristique les aéroports (en particulier les terminaux) construits par les compagnies aériennes de même que les voies ferrées et les installations portuaires construites par les opérateurs ferroviaires et par les compagnies de navigation, il semblerait opportun que ces mêmes investissements y entrent également lorsqu'ils sont réalisés par d'autres entités (qu'il s'agisse d'administrations publiques ou de sociétés privées). Cette logique vaut pour les aéroports et les infrastructures de transport à longue distance par cars dont la construction relève souvent d'entités distinctes des compagnies aériennes et des opérateurs de transport à longue distance par cars, entités qui, par conséquent, ne fournissent pas directement un service aux voyageurs ; il n'en reste pas moins que ces équipements serviront (au bout du compte) essentiellement au tourisme. D'un autre côté, étant donné que les routes ne sont pas construites par les compagnies de cars et que les routes, installations portuaires et voies ferrées sont bien davantage utilisées à des fins non-touristiques qu'à des fins touristiques, il convient de les exclure de la formation

brute de capital fixe touristique dès lors que celle-ci n'est pas imputable à une branche caractéristique du tourisme. Le principe, en l'occurrence, est que lorsqu'un investissement est réalisé par une entité qui ne fournit pas directement aux visiteurs des biens ou des services touristiques, cet investissement ne sera considéré comme « touristique » que si les équipements correspondants sont utilisés principalement, et de beaucoup, par des branches caractéristiques du tourisme.

Il est proposé d'inclure dans le CST la totalité des actifs acquis par les industries touristiques caractéristiques, sans se limiter à la formation brute de capital fixe mais en intégrant aussi les autres formes de capital non-issues d'un processus de production, tels que les terrains.

Les raisons sont les suivantes :

- C'est sur la base du stock de capital total que doit être mesuré le rendement du capital des industries touristiques caractéristiques.
- Il est important de connaître les équipements acquis pour pouvoir se faire une idée des besoins présents et futurs. Les achats de biens d'équipement peuvent fournir des renseignements sur la tenue d'une industrie, aider à prévoir les entrées et les sorties. Lorsque ces achats sont soutenus, par exemple, cela témoigne d'un optimisme certain de la part des chefs d'entreprise, et on peut aussi penser que les équipements sont relativement récents, donc susceptibles de plaire aux visiteurs.
- C'est souvent sur l'actif net que s'appuient les pouvoirs publics pour déterminer le montant des impôts (locaux) à payer.

La formation brute de capital fixe englobe les équipements résultant d'un processus de production – autrement dit les biens tangibles et intangibles produits dans le cadre d'une activité économique et destinés à servir dans le processus de production pendant plus d'un an. Y entrent donc non seulement les bâtiments, les pistes, les avions, les locomotives, les bateaux ou les ordinateurs, mais aussi des actifs immatériels, parmi lesquels, les logiciels sont les plus importants dans le cas du tourisme.

La valeur de la plupart des actifs fixes matériels est raisonnablement facile à estimer dans la mesure où elle découle d'une opération marchande observable, sauf en cas de production pour compte propre. Dans ce dernier cas, des méthodes d'estimation sont cependant prévues dans la plupart des systèmes de comptabilité nationale, que ces méthodes s'appuient sur les apports en main-d'œuvre et en matières premières ou sur une quelconque approximation de la valeur marchande. Ce genre d'estimations nécessite néanmoins, comme la plupart de celles relatives au tourisme, des données relativement détaillées et ventilées par branche d'activité.

La formation de capital immatériel est, elle, beaucoup moins aisée à évaluer, en particulier dans le cas des logiciels informatiques. En effet, les logiciels ne donnent généralement pas lieu à un achat distinct – ils sont souvent inclus dans le prix de vente du matériel, lorsqu'ils ne sont pas conçus par l'acheteur lui-même ce qui rend difficile de leur affecter une valeur marchande. Si ce dernier problème vaut pour toutes les productions pour compte propre, il est probablement encore plus complexe dans le cas des logiciels, dont les entreprises risquent de ne pas comptabiliser le coût dans leur compte de capital. Le fait est que les entreprises portent rarement une inscription distincte au titre des logiciels dans leur compte de capital – soit elles les comptabilisent dans leurs dépenses lorsqu'elles les achètent indépendamment du matériel, soit elles ne les dissocient pas du matériel dans le compte de capital, auquel cas ils sont considérés comme ayant la même durée de vie que le matériel (alors que celui-ci dure habituellement beaucoup plus longtemps). Quoi qu'il en soit, c'est le SCN93 qui fixe les

principes à appliquer pour la comptabilisation des logiciels (et autres actifs intangibles produits), et dès lors que les pays sont en mesure d'établir des estimations de leurs principaux agrégats de comptabilité nationale, ils disposent vraisemblablement d'informations susceptibles de faciliter l'estimation des données à insérer dans le CST.

Parmi les autres actifs immatériels produits qui peuvent présenter un rapport avec le tourisme figurent les œuvres artistiques originales – dont peuvent se porter acquéreurs les bibliothèques, les musées et les galeries d'art. Il s'agit d'un aspect qui a fait son apparition avec la version 1993 du SCN et de nombreux pays ne se sont peut-être pas encore dotés de mécanismes adéquats pour établir des données sur ce point, en particulier en ce qui concerne l'évaluation du stock existant. Il est vrai que les tableaux, sculptures et autres objets de valeur que possèdent de nombreux pays peuvent être considérés comme n'ayant pas de prix ou impossibles à évaluer.

On pourrait aussi faire valoir qu'il convient d'inclure dans le CST les « objets de valeur », autrement dit les actifs matériels acquis pour servir de réserve de valeur et non pour le rôle qu'ils pourraient jouer dans le processus de production. Ceux-ci n'y sont cependant pas pris en compte car on a jugé que le cas ne se présentait pas dans les industries touristiques. Les œuvres d'art détenues par les musées et galeries n'y apparaissent pas comme « objets de valeur » car elles n'ont pas été acquises en tant que valeur-refuge (ce qu'elle peuvent être ou pas), mais en tant que témoignage de l'appréciation portée par un pays ou un collectionneur à la création artistique. Elles s'inscrivent dans le processus de production et, dès lors que leur valeur est mesurable, doivent figurer dans les œuvres artistiques originales (même si la plupart d'entre elles n'ont pas été produites pendant la période en cours, mais ont été acquises auprès d'autres agents de l'économie nationale ou importées).

Outre les actifs produits, on se propose d'inclure dans la structure générale du compte de capital du CST des actifs tangibles non-produits, comme les terrains, et des actifs intangibles non-produits, comme les droits d'atterrissage, qui servent dans le processus de production pendant plus d'un an. La prise en compte de ces éléments soulève des problèmes de mesure (même si les uns comme les autres entrent dans le compte de capital des secteurs institutionnels dans les comptes nationaux). Il faut toutefois admettre que l'établissement d'estimations relatives à ces formes d'acquisition de capital pose des difficultés et il est donc proposé de revenir sur cette question à un stade ultérieur. Comme on l'a déjà souligné, les terrains interviennent largement dans la détermination des impôts locaux dans de nombreux pays, et revêtent une grande importance pour de nombreuses activités touristiques, notamment les hôtels et résidences de vacances. Ils jouent aussi un grand rôle dans la réalisation de projets d'envergure, par exemple la construction d'un aéroport. Les actifs immatériels non-produits, parmi lesquels figurent, outre les droits d'atterrissage, qui sont sans doute les plus importants, les franchises et les licences de taxi, constituent eux aussi une source de recettes non négligeable pour les pouvoirs publics ou d'autres entités.

Il est tout aussi important de savoir ce que consomme une industrie que ce qu'elle produit. En conséquence, pour avoir une image aussi complète que possible des industries caractéristiques du tourisme, il faut tenir compte de toutes les formes que peuvent prendre leur capital.

Bureaux de tourisme et production non-marchande

Les bureaux de tourisme et la production non-marchande posent un problème particulier en ce qui concerne la quantification de la demande touristique. Pour l'essentiel, en effet, les services et les produits dont il s'agit ici sont fournis gratuitement ou à des prix qui ne sont pas économiquement significatifs : services d'information (dans les aéroports ou en ville, par exemple) musées,

bibliothèques, etc. Les bureaux de tourisme qui font la promotion d'une région ou d'un pays particulier relèvent d'une catégorie quelque peu différente que l'on examinera ci-après.

La production non-marchande, dont les visiteurs font parfois une grosse consommation, est particulièrement difficile à classer. Des services comme ceux des musées et des galeries d'exposition peuvent être fournis gratuitement ou à des prix subventionnés. Dans la comptabilité nationale, la production non-marchande est valorisée sur la base des coûts de production (rémunération des salariés, location de bureaux, papeterie, impression, publicité, etc.) et considérée comme étant achetée par le producteur (c'est-à-dire les administrations publiques). Il paraît donc être utile de recourir à une nouvelle notion présentée dans le SCN93, à savoir celle de consommation « individuelle » (par opposition à la consommation « collective »), biens et services fournis par les administrations publiques et les institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM). Il s'agit là d'une tentative pour surmonter les différences institutionnelles entre pays, dans des domaines comme celui de la santé, par exemple, où les services peuvent être fournis par l'État (en totalité ou en partie) ou par des assureurs privés. C'est principalement pour la santé et l'éducation, dont la consommation est jugée « individuelle » (parce que les dépenses engagées par les États à ce titre bénéficient directement à des individus) que l'on a opéré cette distinction par rapport à la consommation « collective » (de services tels que la défense nationale ou l'administration publique) qui ne répond pas strictement à la satisfaction de besoins individuels [le débat rejoint ici à bien des égards celui sur la fourniture de « biens » (et services) publics et privés par les administrations publiques et les ISBLSM].

En ce qui concerne le tourisme, faire relever les services non-marchands comme ceux des musées et des galeries de la consommation « individuelle » peut permettre d'établir le lien direct entre producteur et visiteur, en montrant, par imputation, que des ménages ont reçu (et payé avec l'aide des administrations publiques) les services en question. En traitant les opérations de cette façon, le CST maintient un lien direct entre le visiteur et le prestataire du service, même si celui-ci n'a donné lieu à aucun paiement. Reste toutefois à déterminer, ce qui pose un gros problème, comment se répartit la consommation des services des musées, par exemple, entre les touristes et les visiteurs dans leur environnement habituel. Il faudrait peut-être disposer pour cela du nombre de touristes et, parallèlement, de données sur les coûts de production des services afin d'évaluer les montants qui font (indirectement) partie de la demande touristique. Voir l'annexe C.

S'agissant des *bureaux de promotion touristique*, leur production n'est pas achetée par les visiteurs, du moins pas directement. Dans la mesure où la publicité, par exemple, exerce un effet sur le comportement, on pourrait affirmer que la publicité promotionnelle touche les voyageurs. Mais si l'on considère, comme c'est le cas habituellement pour la publicité, que la production des bureaux de promotion est achetée par ceux qui payent directement pour les campagnes promotionnelles (par exemple, une administration publique ou un groupement d'hôteliers), alors cette production ne correspond pas à une demande touristique et ne contribue pas à la VAT. Elle fait partie de « l'impact économique du tourisme », et doit donc faire l'objet d'un poste pour mémoire dans les tableaux correspondants.

Terrains

Les achats de terrains peuvent constituer une part non négligeable des dépenses d'investissement du tourisme (par exemple, pour construire un hôtel ou une résidence secondaire). La terre n'étant pas une création du processus de production, elle ne peut toutefois constituer une *formation* brute de capital fixe. Elle n'en reste pas moins un élément de patrimoine dont il est important d'enregistrer l'acquisition et la possession dans un CST. Ainsi, le rendement du capital devrait être mesuré sur la base de la totalité du stock de capital, y compris le capital foncier. De même, des impôts distincts sont

souvent prélevés sur le capital foncier, et il est utile, à des fins d'analyse, de pouvoir distinguer les taux d'imposition. C'est pourquoi les terrains figurent séparément dans les tableaux relatifs à l'acquisition de capital et au stock de capital brut. Il faut toutefois admettre qu'il est très difficile d'obtenir des données sur les terrains (ou de distinguer la valeur de la terre de celle des bâtiments et ouvrages qu'elle peut supporter) et qu'il faudra peut-être un certain temps avant de disposer des estimations correspondantes.

Les programmes de fidélisation opérés par les compagnies aériennes

Les programmes de fidélisation des passagers sont devenus monnaie courante dans le transport aérien. Ils permettent aux passagers d'accumuler des points en fonction du nombre de vols effectués avec une compagnie aérienne déterminée, et de bénéficier ensuite de vols gratuits (selon le nombre de points et la destination choisie). Le CST ne prévoit aucun ajustement pour ces vols « gratuits » puisqu'ils ont, en principe, déjà été réglés [au fur et à mesure que les vols (payés) étaient accumulés]. L'imputation de toute « vente » à ce titre introduirait donc une double comptabilisation. Il convient de remarquer que l'on peut accumuler des points de « fidélité » par d'autres moyens que les vols aériens (par exemple, en louant une voiture, en se logeant dans un hôtel) et que l'on peut aussi les utiliser à d'autres fins que les voyages aériens. Quels que soient leur origine ou leur emploi, cependant, ils ne doivent faire l'objet d'aucune inscription.

Voyages à forfait

Les voyages à forfait posent un problème particulier pour le calcul de la VAT. Cette question a déjà été assez longuement examinée dans le *Manuel sur les comptes économiques du tourisme de l'OCDE*, mais nous y reviendrons ici en raison de l'importance que revêtent les voyages à forfait pour le tourisme.

Les voyages à forfait peuvent être considérés comme le produit touristique par excellence, étant peut-être le seul à être vendu, sans équivoque possible, à des visiteurs. Ils sont généralement commercialisés soit par l'intermédiaire d'un agent, soit directement par un organisateur de voyages. Dans le premier cas, l'agent ne court aucun risque et ne joue donc qu'un rôle secondaire. Sa production est traitée de la même manière que celle de tout autre détaillant : par la comptabilisation d'une marge. Pour l'organisateur, la situation est très différente. C'est lui qui rassemble les diverses composantes du forfait (transport, hébergement, repas, visites, etc.) et qui court donc un risque en cas d'insuffisance de la demande. De toute façon, l'acheteur du forfait (le visiteur), lui, n'a aucune idée de ce que coûtent les divers éléments du voyage.

Le traitement « brut », qui a la préférence des CET, considère tous les achats de l'organisateur de voyages comme une consommation intermédiaire, tandis que sa production constitue un bien particulier, « les voyages à forfait », acquis par l'utilisateur final.

Avec le traitement « net », en revanche, la seule production de l'organisateur – le montage du voyage – se réduit à ses marges, et l'on considère que les divers éléments constitutifs du produit ont été achetés directement par le visiteur.

Le traitement des opérations sur une base brute a deux grandes conséquences. Premièrement, on peut considérer qu'il enfreint le principe fondamental de l'utilisation des prix de base, si on estime que l'organisateur ne modifie pas la nature des produits entrant dans la composition du forfait. La place d'avion, la chambre d'hôtel, etc., sont alors les mêmes, qu'elles fassent partie d'un forfait ou qu'elles

soient directement achetées par le visiteur. En ce sens, l'organisateur ne diffère pas de tout autre « intermédiaire », puis que sa production n'est pas une vente brute mais simplement la marge entre le coût des services/biens achetés et le produit de la vente. A certains égards, le rôle de l'organisateur d'un voyage à forfait s'apparente un peu à celui d'un « grossiste » en services, sur le modèle du classique grossiste en biens. En comptabilité nationale, la production des grossistes (et détaillants) est réputée égale à leur seule marge et non à la valeur totale des biens vendus, parce qu'elle n'implique aucune transformation de la marchandise de quelque façon que ce soit. Le bien qui sort de l'usine est à tous égards le même que celui qui est vendu à l'utilisateur final. Pour l'essentiel, le rôle du grossiste comme du détaillant est d'épargner à l'acheteur le temps qu'il devrait consacrer à visiter toutes les usines et à voir tous les produits. Le bien, quant à lui, demeure inchangé. On pourrait dire qu'il en va largement de même pour un organisateur de voyages à forfait : les services fournis par l'hôtel, la compagnie aérienne, etc., ne sont en aucune façon modifiés par l'organisateur du voyage.

D'un autre côté, on peut aussi faire valoir qu'il existe une différence entre la classique vente en gros et l'achat d'un voyage à forfait. Dans le premier cas, le consommateur achète des biens – chaises, tables, tapis, etc. – clairement distincts les uns des autres, et il connaît le coût de chacun d'eux. Par sa nature même, en revanche, le voyage à forfait s'achète comme un tout, ce qui soulève la question de savoir s'il ne s'agit pas en fait d'un produit *sui generis*, dont les diverses composantes ont été transformées en un nouveau produit, ou si ces mêmes composantes restent pour l'essentiel des produits distincts, l'organisation du « voyage à forfait » n'étant alors qu'un service consistant à les assembler en un seul produit pour la commodité de l'acheteur (ce que font grosso modo le détaillant ou le grossiste qui vendent des marchandises). Le CST adopte l'approche selon laquelle la relation entre un visiteur et une compagnie aérienne, par exemple, est au fond toujours la même, que le visiteur voyage dans le cadre d'un forfait ou qu'il utilise séparément les services de la compagnie aérienne. Cette question, sur les dimensions physique et économique de la « relation touristique » entre fournisseur et utilisateur, a déjà été évoquée précédemment en termes plus généraux.

La deuxième conséquence de l'utilisation des données « brutes » est que la VAT des branches du transport aérien de passagers, de l'hôtellerie ou de la restauration, par exemple, se trouverait réduite à concurrence de la fraction de leur production achetée par les organisateurs (qui ne sont pas des visiteurs) et ne correspondant donc pas à une relation « touristique » directe avec le visiteur. Un exemple peut servir à illustrer ce point.

Un organisateur assemble les éléments d'un forfait qui englobe le transport aérien, l'hôtel et les repas. Le voyage en avion coûte 500, l'hôtel 300 et les repas 200, soit un total de 1 000 facturé 1 200 au visiteur. La valeur ajoutée par l'organisateur est donc de 200 (1 200 – 1 000). Sur une base « brute », la VAT totale pour cette activité est de 200 (soit la marge de l'organisateur). Ni la compagnie aérienne, ni l'hôtelier, ni le restaurateur ne contribuent à la VAT puisque leur production n'est pas vendue directement au visiteur, mais à l'organisateur, et qu'elle ne correspond donc pas à la demande touristique.

Sur une base « nette », toutefois, les 200 feraient toujours partie de la VAT, mais celle-ci comprendrait aussi la valeur ajoutée relative aux prestations de la compagnie aérienne, de l'hôtelier et du restaurateur, exactement comme s'il n'y avait pas d'organisateur.

En supposant que les coûts intermédiaires de la compagnie aérienne pour le billet vendu soient de 350, la VAT provenant de la vente de ce billet équivaldrait à 150 (500 – 350). Si les coûts intermédiaires de l'hôtelier étaient de 200, sa VAT s'élèverait à 100 (300 – 200). De même pour celle du restaurateur en supposant que ses coûts intermédiaires soient de 120. Dans ce cas, sa VAT s'élèverait à 80 (200 – 120). La VAT totale, en utilisant les données « nettes », s'élèverait ainsi à 200

(la marge de l'organisateur) plus 150 (valeur ajoutée de la compagnie aérienne), plus 100 (valeur ajoutée de l'hôtelier) plus 80 (valeur ajoutée du restaurateur) soit un total de 530.

Toutefois, bien que la solution de l'enregistrement net soit en principe jugée appropriée pour le CST, il faut admettre qu'elle peut s'avérer impossible à appliquer si l'on ne dispose pas de toutes les données pour comptabiliser la production de cette manière. Dans ce cas, on pourra recourir aux chiffres bruts si c'est là la méthode employée dans les comptes nationaux. Cela signifie que les entrées intermédiaires des organisateurs de voyage devront englober tous les coûts d'hébergement, de transport, etc., et que leur production enregistrera toutes les ventes, au lieu de se limiter aux marges. Il a été tenu compte de ce changement dans les tableaux 1A, 2A, 3A, 4A et 6A (et dans les tableaux 9A, 10A, 11A et 12A) où la « marge de l'organisateur » a été modifiée pour recenser les ventes brutes des organisateurs de voyages ou bien les « voyages à forfait » sur une ligne séparée. L'usage de la base d'enregistrement brute exercera un effet sur les résultats si les achats par les organisateurs de biens et services caractéristiques du tourisme ne sont pas « ventilés » en partant du principe qu'ils incombent aux visiteurs autant qu'aux organisateurs.

Tant que les données relatives aux organisateurs de voyages ne sont pas « ventilées », les divers éléments composant les forfaits ne peuvent être pris en compte dans la demande touristique car ils constituent des consommations intermédiaires pour ces organisateurs. Comme on l'a noté ci-dessus, cela a pour effet de réduire la VAT. Si, en revanche, on décompose ces données, les biens et services caractéristiques du tourisme acquis par les organisateurs de voyages seront également enregistrés comme ayant été achetés directement par les visiteurs et contribueront ainsi à la VAT. De cette façon, la VAT ne variera pas selon la méthode d'enregistrement utilisée, en données brutes ou nettes. Il faudra cependant interpréter les résultats avec prudence, pour qu'il soit clair que la valeur ajoutée des fournisseurs (les compagnies aériennes, par exemple), résultant au titre des produits touristiques caractéristiques acquis par l'organisateur, ait été répercutée sur le visiteur, au lieu de constituer simplement une entrée intermédiaire pour le non-visiteur (l'organisateur). L'utilisation de la base brute soulève de toute façon des problèmes dans le CTS car il est important de savoir quels sont les achats effectués par les organisateurs pour pouvoir imputer la production des fournisseurs (par exemple, les services de repas) à la demande touristique lorsque celle-ci n'est pas le seul emploi. Si l'ensemble des achats effectués par les organisateurs engendrent bien de la VAT pour ces derniers, ils ne permettront pas, en revanche, de calculer avec précision la VAT des fournisseurs car il n'y aura pas d'éléments d'information suffisants pour déterminer ce qu'ils ont vendu aux visiteurs et/ou aux organisateurs d'une part, et aux non-visiteurs d'autre part. Il n'en reste pas moins très important de déterminer ces différents coûts. Pour y parvenir, on peut notamment : *i*) enquêter auprès des organisateurs de voyages, et *ii*) obtenir des informations (par exemple, sur l'origine, la destination, le nombre de voyageurs, la durée du séjour, les prestations telles que transport, hébergement, repas, etc.) et les comparer avec les données de voyages analogues effectués à titre individuel, puis rapprocher ces coûts de ceux des voyages à forfait. Cela suppose à la fois une source de renseignements très étendue, une base de données relationnelles, et de bons logiciels.

En résumé, il est recommandé d'adopter chaque fois que possible l'enregistrement en données nettes pour les besoins du CST. On pourra toutefois comptabiliser les opérations sur une base brute si l'on ne dispose pas des informations nécessaires pour le faire sur une base nette, ou si cette façon de procéder présente un intérêt pour l'analyse.

Chapitre 4

L'EMPLOI

L'information concernant l'emploi joue un grand rôle dans l'analyse de toute branche d'activité, mais elle peut avoir une importance toute particulière pour le tourisme. Dans le secteur, il est essentiel pour les pouvoirs publics et les professionnels de bien comprendre la nature de la dynamique sous-jacente (catégorie de salarié, âge, sexe, niveau d'instruction, profession, etc.) étant donné que certaines branches touristiques jouent souvent le rôle de point d'entrée sur le marché du travail pour les étrangers (dotés d'une connaissance limitée de la langue du pays qui les emploie), pour les chômeurs (ré) intégrant la population active et également, de plus en plus, pour les personnes qui sont à la recherche d'un emploi tout en suivant une formation ou qui viennent d'obtenir un diplôme. Cette information est également importante parce que le tourisme comporte une grande variété de catégories d'emplois, depuis les salariés à basse qualification et à faible valeur ajoutée jusqu'à ceux qui sont hautement qualifiés et ont une très forte valeur ajoutée. Pour les pouvoirs publics et les professionnels, il est essentiel que le tourisme ait à offrir davantage qu'un petit nombre de postes sûrs, à haute qualification et fortement rémunérés, et une myriade d'emplois faiblement qualifiés, mal rémunérés et à rotation élevée.

Un élément complémentaire important concernant l'emploi touristique tient au fait que les problèmes de quantification sont généralement encore plus délicats que pour beaucoup d'autres branches. Le motif en est que l'emploi touristique (du moins en ce qui concerne les travailleurs à faible qualification et à faible valeur ajoutée) est souvent caractérisé par un ou plusieurs des traits suivants : le travail saisonnier ; le temps partiel et/ou les horaires inhabituels ; le travail familial peu ou pas du tout rétribué ; le travail illégal, pour lesquels la quantification est notoirement plus délicate. Ces facteurs font que nombre de domaines relevant du tourisme sont soumis à un fort taux de rotation, coûteux pour la branche en cause et pour les usagers, le service qui en résulte étant fréquemment de qualité inférieure. L'emploi est marqué dans les branches touristiques par un taux élevé et disproportionné de propriétaires-exploitants [en particulier dans le secteur de l'hôtellerie de la restauration et des cafés (HORECA) et dans les autres branches touristiques dotées de faibles barrières à l'entrée] ainsi que de personnes travaillant pour leur propre compte, c'est-à-dire celles qui sont employées pour un temps déterminé sur une base contractuelle, mais sans relation formelle de salarié à employeur. Les informations relatives à ces entités (qui sont simplement, souvent, des individus opérant implicitement, sinon explicitement, en tant qu'entreprise individuelle) est fréquemment difficile à obtenir d'autant que, du point de vue de l'employeur, elles sont considérées comme relevant d'un coût intermédiaire et non comme un élément du « coût du travail ».

Il se pose dans ce contexte un autre problème, qui n'est pas spécifique au tourisme mais qui peut avoir une importance grandissante en ce qui le concerne ; il s'agit du rôle joué par les organismes de placement dans l'emploi, en particulier de courte durée. Ces organismes fournissent aux employeurs une main-d'œuvre mais la relation employeur-salarié n'existe qu'entre le salarié et l'organisme de placement et non entre le salarié et la branche où celui-ci travaille. Cette situation suscite deux problèmes spécifiques : d'un côté, si ces salariés sont considérés comme étant employés dans les *services aux entreprises* (branche dans laquelle sont classés les organismes de placement), la valeur

ajoutée qu'ils produisent va être attribuée à cette dernière et non à la branche (touristique) dans laquelle ils travaillent. La branche utilisatrice de main-d'œuvre ne rémunère pas directement le travailleur. Elle paie l'organisme de placement, en enregistrant par voie de conséquence la dépense correspondante comme une fraction de ses coûts intermédiaires correspondant au service qui lui est rendu. Ceci minore la valeur ajoutée de la branche (touristique) en augmentant sa consommation intermédiaire ; la valeur ajoutée est attribuée aux activités de services du fait que cette dernière branche peut se prévaloir de la relation employeur-salarié et paye les salaires et autres éléments de la rémunération des salariés. Dans de telles circonstances, il peut être légitime, en fonction de la nature de l'objectif de l'analyse, de réimputer la main-d'œuvre concernée à la branche (touristique) considérée.

Le second problème soulevé par les organismes de placement tient à ce que beaucoup de salariés de branches touristiques ne vont pas considérer qu'ils travaillent dans la branche « activités de services », c'est-à-dire pour l'organisme de placement, mais dans la branche dans laquelle ils accomplissent leur travail, en l'occurrence le tourisme. Étant donné que de nombreuses données concernant l'emploi sont tirées des enquêtes auprès des ménages, cette information sera en contradiction avec les enquêtes auprès des employeurs ou des établissements.

Du fait de la variété des aspects du marché du travail à prendre en compte pour que l'analyse soit complète, le CST ne peut englober la totalité des besoins dans ses principaux tableaux généraux. Un module pour l'emploi (voir la partie II) peut s'avérer satisfaisant pour fournir cette information grâce à un tableau de liaison, comme le montre le tableau 5. Ce tableau fournit les variables monétaires de telle manière que des liaisons puissent être opérées avec les éléments physiques et socio-économiques qui sont essentiels pour l'analyse de l'emploi (comme la moyenne et/ou la médiane et l'écart-type pour l'âge, le sexe, le niveau d'instruction, la durée de l'emploi, le pays d'origine, la langue, le poste occupé (croisés avec un classement par revenu, salaire, autre rémunération des salariés supportée par l'employeur et autres revenus (par exemple pourboires) qui ne sont pas à la charge de l'employeur). Ces éléments sont trop nombreux pour être inclus dans le CST. L'information concernant celui-ci, qui constitue pour l'essentiel un cadre économique, est conçue pour être reliée aux variables économiques des autres tableaux. En conséquence, les « emplois » et le « salaire », par exemple, ne font pas partie du cadre de la comptabilité nationale, quelle que puisse être leur importance pour répondre à d'autres fins. De la même manière, si la profession est à l'évidence importante quand il s'agit d'évaluer la rémunération des salariés et tout lien existant avec d'autres variables telles que le niveau d'instruction, l'âge, le sexe ou la rotation des emplois, il est indispensable de rechercher cette information au moyen d'un module pour l'emploi. Sinon, le noyau central du CST serait trop axé sur l'emploi.

Dans le CST, les variables de l'emploi sont reliées au concept de valeur ajoutée des tableaux 1, 2 et 3 de telle sorte que, par exemple, la rémunération moyenne de l'emploi puisse être calculée par branche et que cette information soit plus facilement comparable avec celle des autres branches d'activité dans le cadre de la comptabilité nationale. En conséquence, une mesure en « volume » (heures de travail) donne une meilleure indication de la quantité de travail exigée pour obtenir une production déterminée que les « emplois ». On peut avoir cinq emplois à temps partiel pour cinq salariés différents dont aucun peut ne travailler plus de huit heures par semaine et plus de quatre mois par an. Par conséquent, calculer une rémunération moyenne de l'emploi en divisant le total des rémunérations par le nombre de salariés ou le nombre d'emplois donnerait une image très déformée du véritable revenu professionnel si on le comparait avec celui des autres branches qui sont caractérisées par des emplois à plein-temps. Une meilleure mesure, le nombre d'heures travaillées, et la rémunération par heure travaillée, permet une meilleure analyse et des comparaisons croisées inter-branches qui peuvent être utiles pour montrer, après la prise en compte de facteurs comme l'expérience professionnelle et l'âge, que l'image d'un secteur touristique où prédomine un faible niveau de rémunération peut ne pas être pleinement justifiée.

De la même façon, les « salaires » ne constituent pas un agrégat utilisé en comptabilité nationale, car ils ne mesurent pas pleinement le degré auquel le travail est rémunéré et certaines branches peuvent comporter de faibles salaires, mais d'autres revenus substantiels tels que des pourboires ou des avantages non-salariaux (assurance maladie, retraites, voyages gratuits ou à bas prix) qui peuvent différer sensiblement de ceux d'autres branches.

Dans l'analyse du marché du travail, l'information est souvent obtenue sur une base « ponctuelle », c'est-à-dire qu'on prend en compte l'emploi à une date donnée au cours d'une semaine de référence trimestriellement, voire annuellement. Dans d'autres cas, la fréquence est celle des recensements démographiques (habituellement seulement tous les cinq ans ou moins fréquemment). Les données d'un recensement constituent probablement l'information la plus détaillée dont on dispose, mais cette source crée de sérieux problèmes pour le CST ou, plus généralement, pour l'analyse du marché du travail touristique. En particulier, les données des recensements soulèvent deux difficultés principales : *i*) elles n'appréhendent pas correctement l'emploi dans les branches d'activité saisonnières ; *ii*) comme pour la plupart des enquêtes auprès des ménages, la branche (ou même la profession) déclarée par l'enquêté peut ne pas être classée de la même manière par l'organisme statistique.

Pour le CST, l'élément important concernant les facteurs de production est qu'ils doivent être traités en continu, de la même manière que pour le capital et les autres facteurs de production, afin de pouvoir obtenir une fonction de production. Étant donné qu'une telle information n'est pas, d'habitude, aisément disponible, l'agrégation des données infra-annuelles au bénéfice dans le CST annuel est souvent le seul moyen d'obtenir cette information. Les estimations annuelles seront d'autant meilleures que l'information infra-annuelle sera plus fréquente. Toutefois, puisque le CST est conçu pour fournir une information annuelle, ceci signifie que les influences saisonnières auront tendance à être masquées. De même, puisque le CST est conçu dans l'optique de données nationales, l'information régionale ne sera pas aussi facilement disponible, bien qu'on puisse obtenir par certaines méthodes des données régionales, après avoir fait certaines hypothèses et en fonction de la disponibilité d'autres sources de données pour l'économie considérée.

On a conçu un module de l'emploi dans le tourisme (Partie II : Module de l'emploi) en parallèle au CST en vue de fournir quelques-unes des réponses relatives aux caractéristiques du facteur « travail » qu'il est impossible de trouver dans le CST. Comme on l'a indiqué plus haut, il existe un tableau de liaison entre les deux cadres ; le tableau 12 du module de l'emploi est relié au tableau 5 du CST. Ces tableaux donnent des informations en grande partie identiques : dans le tableau 5 du CST, le nombre de salariés, les autres emplois, l'emploi total, le total des heures travaillées et le ratio touristique (on peut se servir d'autres ratios, en fonction des préférences personnelles de l'analyste) sont indiqués pour chacune des branches caractéristiques du tourisme et certaines autres branches nécessaires à l'activité touristique dans son ensemble. L'intention est de déterminer dans quelle mesure les dépenses touristiques génèrent des emplois. Le tableau 12 du module de l'emploi se situe pour l'essentiel dans la même optique de branche et présente la même information sur le nombre d'emplois (ventilés entre travailleurs indépendants et salariés) sur le nombre d'heures travaillées et les équivalents plein-temps (tous deux ventilés de la même manière) et sur la rémunération totale des salariés. La variable rémunération des salariés est disponible dans le tableau 1 du CST. On relie ainsi les deux ensembles de données.

Le reste du module de l'emploi donne des informations telles que :

- Le nombre total de personnes occupées, y compris le nombre des travailleurs indépendants et des personnes ayant un deuxième emploi (travail au noir).

- Le nombre total de personnes salariées par trimestre (indicateur de saisonnalité).
- Les changements intervenus dans le nombre de personnes occupées au cours d'une période donnée.
- Le nombre d'établissements, classés par taille.
- Le nombre de créations et de fermetures d'établissements, classées par taille.
- Le marché du travail ventilé selon le sexe, le niveau d'instruction et l'âge, l'identité d'origine, l'ancienneté, le plein-temps et le temps partiel, la moyenne des heures hebdomadaires travaillées et le nombre total annuel des heures travaillées, la rémunération horaire moyenne sans tenir compte des heures supplémentaires (par sexe). Des informations complémentaires sont également recherchées sur la durée d'occupation de l'emploi, les heures de travail irrégulières, les caractéristiques de l'emploi par sexe et la taille de l'entreprise en termes d'effectif salarié.

Eu égard à la portée de ces informations, on peut comprendre pourquoi il est nécessaire de considérer le module de l'emploi comme un cadre parallèle et un exercice distinct du CST. Ce dernier est plus large que le module de l'emploi, mais pas aussi fin.

Chapitre 5

LES TABLEAUX DU CST

Le CST comporte 14 tableaux :

Tableau 1	Compte de production des branches d'activité caractéristiques du tourisme, en base nette (prix courants).
Tableau 2	Offre et demande touristiques, par catégorie de produits et de visiteurs, base nette, aux prix d'acquisition (prix courants).
Tableau 3	Offre des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches, en réponse à la demande touristique de diverses catégories de visiteurs, base nette (prix courants).
Tableau 4	Valeur ajoutée touristique des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches, en base nette (prix courants).
Tableau 5	Emploi touristique des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches.
Tableau 6	Caractéristiques des visiteurs, visiteurs d'un jour et touristes, base nette.
Tableau 7	Acquisition brute de capital fixe des branches d'activité caractéristiques du tourisme (prix courants).
Tableau 8	Stock brut de capital des branches d'activité caractéristiques du tourisme (prix courants).
Tableau 9	Compte de production des branches d'activité caractéristiques du tourisme, base nette (prix de la période précédente).
Tableau 10	Offre et demande touristiques par catégorie de produits et de visiteurs, base nette, aux prix d'acquisition (prix de la période précédente).
Tableau 11	Offre des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches, en réponse à la demande touristique de diverses catégories de visiteurs, base nette (prix de la période précédente).
Tableau 12	Valeur ajoutée touristique des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches, base nette (prix de la période précédente).
Tableau 13	Acquisition brute de capital fixe des branches d'activité caractéristiques du tourisme (prix de la période précédente).
Tableau 14	Stock brut de capital des branches d'activité caractéristiques du tourisme (prix de la période précédente).

Les tableaux 1, 2, 3, 4, 6, 9, 10, 11 et 12 étant fondés sur l'enregistrement en données nettes des voyages à forfait, les pays qui souhaitent présenter leurs statistiques sur une base brute devront compléter les tableaux suivants :

Tableau 1A	Compte de production des branches d'activité caractéristiques du tourisme, base brute (prix courants).
Tableau 2A	Offre et demande touristiques, par catégorie de produits et de visiteurs, base brute, aux prix d'acquisition (prix courants).
Tableau 3A	Offre des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches, en réponse à la demande touristique des diverses catégories de visiteurs, base brute (prix courants).
Tableau 4A	Valeur ajoutée touristique des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches, base brute (prix courants).
Tableau 6A	Caractéristiques des visiteurs, visiteurs d'un jour et touristes, base brute.
Tableau 9A	Compte de production des branches d'activité caractéristiques du tourisme, base brute (prix de la période précédente).
Tableau 10A	Offre et demande touristiques, par catégorie de produits et de visiteurs, base brute, aux prix d'acquisition (prix de la période précédente).
Tableau 11A	Offre des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches, en réponse à la demande touristique de diverses catégories de visiteurs, base brute (prix de la période précédente).
Tableau 12A	Valeur ajoutée touristique des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches, base brute (prix de la période précédente).

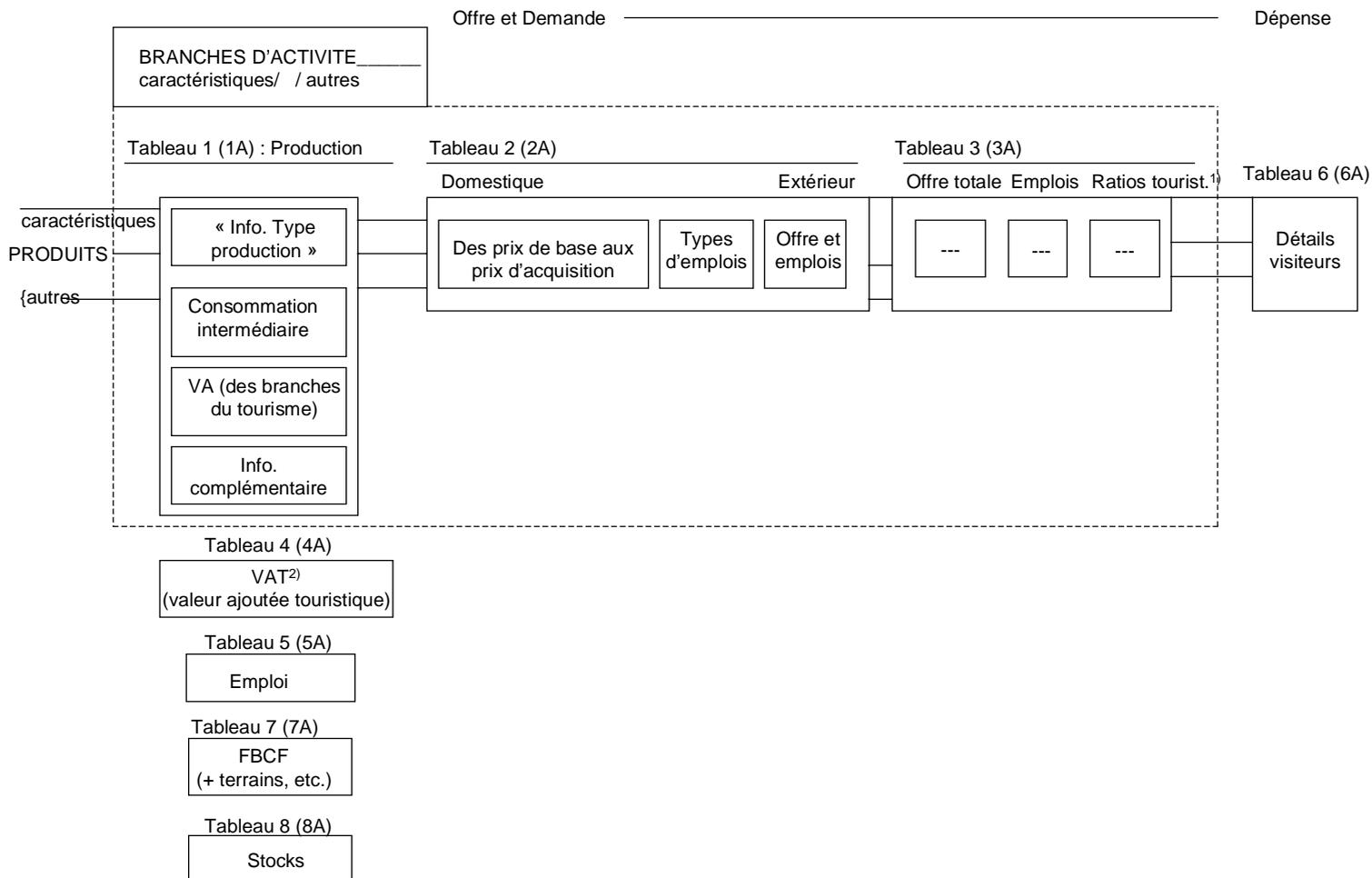
L'articulation entre les tableaux est illustrée et expliquée de façon plus détaillée ci-après. Comme on peut le voir sur le schéma, le tableau 1 constitue l'élément central dont découlent tous les autres tableaux, car il fournit les données du compte de production, par produit et par branche d'activité. Il se relie au tableau 2 qui présente quant à lui la dimension essentielle et caractéristique que constitue la demande touristique. A partir de ces deux tableaux, la relation entre la demande touristique et l'offre de biens et services est ensuite transposée au plan des branches d'activité productives. Le tableau 4 présente le calcul de la valeur ajoutée touristique (VAT) par branche, tandis que le tableau 5 illustre la dimension de l'emploi, par branche, et permet de faire le lien avec la rémunération des salariés imputable à la demande touristique. Les tableaux 7 et 8 renseignent sur l'acquisition et le stock de capital non financier des branches touristiques. Le tableau 6 n'apparaît pas dans le schéma car il présente les caractéristiques des visiteurs, ce qui le place d'un seul côté du cadre d'analyse économique.

On rappellera ici que les pays pourront mettre ces tableaux en place par étapes, sur plusieurs années.

Ces tableaux sont largement fondés sur les CET, qu'ils étendent et adaptent pour répondre à certaines questions (évoquées plus haut) mal résolues jusqu'ici. Ils sont reliés entre eux de façon à ce que les informations contenues dans les uns puissent effectivement être utilisées par les autres, de manière à bien faire ressortir le rôle du tourisme dans l'activité économique et l'emploi.

Pour faire comprendre ces interconnexions, nous décrirons d'abord le contenu de chaque tableau avant de montrer comment on peut l'utiliser individuellement et en rapport avec les autres. Il convient d'observer que, comme dans les CET, les produits sont définis par référence à la CPC et les branches d'activité par référence à CITI.

Structure du CST de l'OCDE



Lettres capitales : catégories de classement
 Tableaux n : données nettes (en ce qui concerne le traitement statistique)
 Tableaux nA : données brutes (des organisateurs de voyages)

¹⁾ sur la base des produits
²⁾ totaux d tableau 1 ajustés en fonction des ratios du tableau 3
 Les tableaux 1-4, 7 et 8 ont des équivalents en prix constants (cf. tableaux 5

Description des tableaux

Tableau 1. Compte de production des branches d'activité caractéristiques du tourisme : base nette (prix courants). Ce tableau constitue l'un des modules essentiels pour l'identification des activités caractéristiques du tourisme et de quelques autres activités importantes qui lui sont liées. Ce que désigne ici le terme « caractéristique » peut ne pas recouvrir toutes les activités concernées dans un pays donné ou, au contraire, en comprendre un trop grand nombre. La nature exacte de ce qu'il convient de retenir à ce titre dans telle ou telle économie dépend de la composition de la demande touristique (voir tableau 2). En effet, le tourisme étant un concept fondé sur la demande, les branches d'activité qui desservent ce marché ne peuvent pas être définies à l'avance, mais seulement par rapport à cette demande, une fois que les biens et services (touristiques) ont été inventoriés.

Le tableau 1 du CST est tiré des tableaux-types des ressources et des emplois utilisés pour l'établissement des comptes nationaux (avant la construction des tableaux entrées-sorties). Par comparaison, si le tableau 1 des CET est fondé sur les *biens et services caractéristiques du tourisme* et fait apparaître le lien entre l'offre et la demande (touristique), il ne constitue pas un compte de production car il ne montre ni les branches d'activité concernées ni les entrées intermédiaires nécessaires à la production (celles-ci apparaissent uniquement sous une forme agrégée, mais elles peuvent être ventilées selon les besoins).

Par rapport au tableau 1 des CET et au tableau « classique » des ressources et des emplois, le tableau 1 du CST met l'accent sur les branches d'activité et les biens et services caractéristiques du tourisme. Il récapitule une bonne part des données présentées dans les tableaux suivants et permet ainsi, dans le cadre de la comptabilité nationale, d'analyser le tourisme en tant que phénomène économique. Le tableau 1 fournit des données sur toutes les branches d'activité et tous les biens et services touristiques caractéristiques, ce qui permet : *i)* de savoir quels sont les biens et services touristiques produits par les diverses branches d'activité ; *ii)* de connaître les apports de ressources qui ont contribué à cette production ; *iii)* de calculer la valeur ajoutée des branches d'activité touristiques. Il est important de souligner que si ce tableau s'inscrit dans le cadre de production de l'ensemble de l'économie, il porte avant tout sur les branches d'activité caractéristiques du tourisme.

La valeur ajoutée au prix de base est calculée en déduisant les consommations intermédiaires (c'est-à-dire les biens et services aux prix d'acquisition) de la valeur de la production brute (aux prix de base) de chaque branche d'activité. Le résultat ainsi obtenu n'est pas la VAT elle-même – qui est calculée au tableau 4 – mais la base sur laquelle celle-ci pourra être mesurée. Il s'agit là d'un paramètre important pour comprendre le rôle du tourisme dans l'économie, parce que les branches d'activité pourvoyeuses des produits caractéristiques du tourisme ne sont pas encore associées à la demande touristique (qui apparaît au tableau 2). En outre, comme le tableau 1 s'inscrit dans le contexte général de l'économie, il sert de base au calcul des modèles d'impact permettant d'évaluer les effets indirects.

Un autre élément important du tableau 1 est qu'il prend appui sur des phénomènes économiques observables, ce qui signifie que, contrairement au tableau 4, dont les résultats sont estimés ou « modélisés », ces données sont tirées d'opérations économiques réelles (observables). Tous ceux qui jugeront l'étape ultérieure (celle du tableau 4) trop subjective préféreront sans doute les valeurs observées aux valeurs estimées pour mener à bien leur analyse.

Il est important de souligner que la valeur ajoutée des branches d'activité caractéristiques du tourisme, telle qu'elle ressort du tableau 1, ne saurait fournir une quelconque approximation de la VAT. En effet, comme plusieurs branches d'activité vendent une proportion assez faible de leur production aux visiteurs, il serait inexact d'attribuer la totalité de leur valeur ajoutée à la demande

touristique, et de la comptabiliser ensuite dans la VAT. Quoi qu'il en soit, le tableau a le mérite de « planter le décor », particulièrement dans les pays qui n'ont pas encore élaboré un système d'information suffisant du côté de la demande.

Dans le tableau 1 du CST, les colonnes font apparaître les branches d'activité caractéristiques du tourisme. Dans un premier temps, on remplira uniquement celles qui concernent le pays (sachant, comme on l'a vu plus haut, que la demande touristique d'un produit donné peut varier d'un pays à l'autre, et que ce qui sera donc jugé « caractéristique », ici ou là ne le sera pas nécessairement ailleurs ; cette possibilité d'adaptation aux situations individuelles constitue un élément important du CST). A noter également que les « biens de consommation durables » à usage spécifique apparaissent dans une colonne distincte comme s'il s'agissait d'une branche touristique « caractéristique ». La raison en est que, par définition, ces produits répondent à une demande touristique. Voir l'argumentation antérieure sur le traitement statistique des biens durables et l'annexe E.

Le but du tableau 1 du CST est de placer les branches d'activité caractéristiques du tourisme, leur production de biens et services, leur consommation intermédiaire et leur valeur ajoutée dans le contexte global de l'économie, puisqu'il comporte un poste « toutes autres branches d'activités » et un poste « tous autres biens et services ». [Ces deux postes apparaissent respectivement dans une seule colonne et sur une seule ligne mais il est possible de les développer car toutes les informations du tableau 1 sont incorporées (explicitement ou implicitement) dans les comptes nationaux ; il ne s'agit donc ici que d'un simple condensé de données détaillées ailleurs.]

Dans les 14 premières colonnes du tableau 1 du CST (sous l'en-tête général) figurent les branches d'activité touristiques classiques (hôtels, restaurants, transports (par mode), agences de voyage, etc.), dont la composition peut d'ailleurs être modifiée en fonction de la situation locale (comme indiqué plus haut). La quatorzième colonne, « biens de consommation durables à usage spécifique », ne correspond pas à une branche d'activité, mais elle englobe des produits jugés caractéristiques du tourisme (voir la discussion sur les biens de consommation durables). On la traitera comme s'il s'agissait d'une branche « créée de toutes pièces » ou « artificielle » dans la mesure où l'on y trouve des produits issus de diverses industries. La production étant valorisée aux prix de base, il faudra en outre mettre en évidence les marges de détail, de gros et de transport, qui figureront dans les colonnes correspondant aux branches concernées (voir ci-après). Voir la section consacrée aux principes de valorisation (Chapitre 2).

Voir l'annexe F en ce qui concerne la concordance entre les branches d'activité du CST et celles de la CITI. La liste donnée ici n'est pas et ne peut pas être exhaustive ; elle est simplement fournie à titre indicatif.

Les onze colonnes suivantes concernent des branches d'activité qui, tout en n'étant pas « caractéristiques du tourisme », sont néanmoins susceptibles d'être importantes pour ce secteur dans une majorité de pays, comme le sont, par exemple, les marges de détail, de gros et de transport liées à tout achat de marchandises. Vient ensuite la colonne « toutes autres branches d'activité », c'est-à-dire toutes celles qui ne figurent pas dans les 20 colonnes précédentes. Son objectif est double : d'une part, recenser toute production touristique des branches non mentionnées dans les autres colonnes, et d'autre part, ce qui est également important, montrer comment le CST s'inscrit dans le cadre de la comptabilité nationale, pour que l'on puisse relier assez facilement l'activité touristique au reste de l'économie. Le contenu de cette colonne pourrait être étendu, au moyen des tableaux types de la comptabilité nationale sur les ressources et les emplois, de manière à couvrir tout l'éventail des branches d'activité d'un pays donné.

La dernière colonne représente la somme de toutes les colonnes antérieures, c'est-à-dire la production brute totale ventilée par produit de l'ensemble de l'économie intérieure, aux prix de base.

Les lignes sont disposées en plusieurs séries. La première série de lignes présente les biens et services caractéristiques du tourisme qui sont produits par les branches figurant dans les colonnes (l'« hébergement » comprend une imputation pour les loyers payés au titre des résidences secondaires, y compris les résidences en multipropriété qui devraient en fait être enregistrées sous la rubrique « propriété de logements »). On remarquera que les « voyages à forfait » ne figurent pas en tant que produit ; ils sont enregistrés sous leurs diverses composantes (transport, hébergement, etc.) et dans les marges des agents de voyage/organismes, conformément à méthode de comptabilisation en données nettes. Comme les visiteurs ne sauront pas quelle est la structure des coûts/prix de ces composantes, les enquêtes effectuées sur leurs dépenses devront demander si des voyages à forfait ont été achetés et, le cas échéant, quelle a été leur durée (pour que l'on puisse procéder à des estimations d'après les dépenses réalisées pour des voyages analogues effectués à titre individuel). L'enregistrement en base nette et en base brute des voyages à forfait, ainsi que le calcul de la marge ont été examinés précédemment dans le chapitre 3.

On remarquera aussi que la production des bureaux d'information touristique est comprise dans la production non marchande des musées et des bibliothèques (bien que les activités de loisir à caractère marchand apparaissent également dans cette colonne). Ces services faisant partie de la production, ils doivent être enregistrés aux prix de base, conformément au SCN93, ou bien, si ces derniers ne sont pas disponibles, aux prix du producteur. Il existe une parfaite concordance entre les biens et services caractéristiques du tourisme et les branches d'activité répertoriées dans les colonnes. Toutefois, même si cela est souhaitable, il est peu probable que l'on obtienne des taux de couverture et de spécialisation de 100 %, car un bien ou un service donné peut être produit par des branches autres que celle qu'il concerne à titre principal et, de même, une branche d'activité peut produire autre chose que le bien ou le service qui détermine son classement. Plus ces taux s'approchent de 100 %, meilleurs seront les résultats. Voir le chapitre 6.

La série de lignes suivante fait apparaître tous les autres biens et services achetés par les visiteurs, parmi lesquels ceux qui semblent davantage liés au tourisme sont énumérés séparément. Cette liste pourra être modifiée selon les circonstances locales. C'est là que figurent les marchandises les plus susceptibles d'être achetées par les visiteurs (carburant, vêtements, produits alimentaires, alcool et tabac, avec les marges de gros, de détail et de transport qui leur sont associées), les droits d'inscription à des congrès, ainsi que les services financiers (produits d'assurance, services bancaires, commissions sur les chèques de voyage, etc.). Les biens de consommation durables à usage spécifique (voir l'annexe E) font l'objet d'une ligne à part pour qu'on les distingue clairement : il faut les inclure dans le tableau indépendamment du moment où ils ont été acquis, car ils ont un rapport très étroit avec le tourisme ; les ignorer simplement parce qu'ils n'ont pas été achetés « avant, pendant ou après » un voyage reviendrait à sous-estimer la demande touristique. Tous ces biens et services tombant dans le domaine de la production, il convient de les valoriser aux prix de base. Voir l'annexe F pour la concordance entre les produits utilisés dans le CST et la CPC (version 1.0). La liste donnée ici n'est pas et ne peut pas être exhaustive ; elle est simplement fournie à titre d'indication.

La ligne « tous autres biens et services » recouvre tout ce qui n'est pas compris dans les achats caractéristiques du tourisme. Si l'on met à part la colonne « toutes autres branches d'activité » (qui contiendra à cette intersection une valeur considérable), plus les valeurs apparaissant sur cette ligne seront modestes (en regard des branches caractéristiques du tourisme), meilleure sera la qualité des résultats obtenus, car ce sera l'indice de taux de spécialisation élevés.

Sous la ligne « production totale », figurent les « entrées intermédiaires (aux prix d'acquisition) » qui quantifient tous les biens et services achetés par chaque branche d'activité pour assurer sa production. La valorisation des consommations intermédiaires aux prix d'acquisition suit la règle adoptée dans le SCN93. Elle exclut la TVA déductible, car le producteur en récupère en fait le montant lorsqu'il vend sa propre production, mais elle inclut en revanche toute TVA non déductible. (La ventilation par produit de la consommation intermédiaire n'est pas nécessaire dans ce tableau, parce que : *i*) les biens et services consommés sont trop nombreux ; *ii*) cette précision n'est pas demandée pour le calcul de la valeur ajoutée totale des diverses branches d'activité concernée ; et *iii*) là où on en a besoin, en revanche, c'est-à-dire pour mesurer la VAT, on utilise la fiche de calcul du tableau 4. Voir l'annexe C.

Si on valorise la production aux prix de base et les entrées intermédiaires aux prix d'acquisition, c'est parce que cette méthode constitue la façon la plus précise de mesurer la valeur ajoutée d'une branche d'activité. Ainsi, il est normal de comptabiliser toutes les entrées intermédiaires aux prix payés par le producteur, car elles constituent les coûts supportés par ce dernier. De même, on valorisera la production en tenant compte de ce que le producteur perçoit réellement, puisque le prix du producteur et le prix d'acquisition comportent tous deux des éléments imputables à d'autres parties (marges commerciales et de transport dans le premier cas ; ces mêmes marges, ainsi que tous les impôts (diminués des subventions) sur les produits (par exemple, les droits d'accises dans le second). Les marges commerciales représentent la production du commerce de détail et du commerce de gros, tandis que la marge de transport est réalisée sur l'acheminement du fret. Les impôts (diminués des subventions) sur les produits sont payés aux administrations publiques et n'ont pas de lien avec le processus de production des branches.

La série de lignes suivante présente la valeur ajoutée de la branche, la rémunération versée aux salariés, le revenu mixte, l'excédent brut d'exploitation et les « autres impôts nets sur la production » (c'est-à-dire les impôts diminués des subventions sur la production à l'exclusion des impôts diminués des subventions sur les produits).

La rémunération versée aux salariés comprend les salaires et les traitements plus toutes les prestations sociales que les salariés sont susceptibles de recevoir (comme les cotisations sociales payées par l'employeur, par la retraite, par exemple), les avantages en nature et les primes, qui doivent être enregistrés autant que possible sur la base des droits et obligations. Si cela n'est pas faisable, la comptabilisation sur une base de caisse offrira une autre solution acceptable.

Le revenu mixte est celui qui revient à une entreprise non constituée en société. On l'appelle « revenu mixte » parce qu'il contient des éléments de rémunération du travail et de rémunération du capital (et de l'activité d'entreprise) impossibles à dissocier. Il convient de le recenser sur la base des droits et obligations, mais il se peut que les données permettant de le calculer, comme la rémunération des salariés, soient uniquement disponibles sur une base de caisse. Si le revenu mixte est isolé dans les comptes nationaux, il faut l'inclure dans l'excédent brut d'exploitation.

L'excédent brut d'exploitation constitue le revenu du capital et de l'activité d'entreprise. Il s'agit généralement d'un solde comptable obtenu en retranchant de la production brute les consommations intermédiaires, la rémunération des salariés, le revenu mixte et les « autres impôts nets sur la production ».

Les « autres impôts nets sur la production » représentent, ainsi qu'on l'a fait remarquer plus haut, les impôts diminués des subventions sur la production qui ne peuvent être directement imputés à un produit (par exemple, les taxes foncières ou les taxes sur les salaires). Partout où cela s'avérera

possible, on devra les quantifier sur la base des droits et obligations, mais on ne sait que ces données ne sont souvent disponibles que sur une base de caisse.

Sous la rubrique « autres variables » figurent cinq lignes : « nombre de salariés », « autre main-d'œuvre », « heures ouvrées », « formation brute de capital fixe » et « stock net de capital » (en fin de période).

En ce qui concerne le nombre de salariés, il est préférable d'utiliser l'effectif moyen au cours de l'année. Toutefois, au cas où cette donnée ne serait pas disponible, une solution de rechange acceptable consisterait à retenir le nombre de salariés inscrits dans les livres en fin de période. Le même principe s'applique au poste « autre main-d'œuvre » qui concerne les propriétaires d'entreprises non constituées en société et les membres de leurs familles non rémunérés. La distinction entre salariés et « autre main-d'œuvre » procure un meilleur lien avec le tableau 5 (concernant l'emploi) et le calcul de la rémunération moyenne des salariés.

Le nombre d'heures ouvrées est une donnée très importante pour apprécier la dynamique du marché du travail. Il s'agit du nombre d'heures de travail effectuées par les salariés et les non-salariés pendant l'année considérée. Cette information n'est pas toujours facile à obtenir, surtout lorsque les employeurs ne sont pas capables d'indiquer le nombre moyen de salariés au cours de la même période. On peut éventuellement se procurer ces données dans une enquête sur les ménages (par exemple dans l'enquête sur la population active). Afin de donner une image aussi complète que possible en un seul tableau, celui-ci présente également pour finir la formation brute de capital fixe par branche au cours de la période sous revue, les stocks de capital en fin de période et les activités des bureaux de promotion du tourisme.

Tableau 1A. Compte de production des branches d'activité caractéristiques du tourisme : base brute (prix courants). Ce tableau se présente de la même façon que le précédent, mais il enregistre les voyages à forfait sur une « base brute », ce qui signifie que la production des organisateurs de voyages correspond à la valeur de leurs ventes et non pas simplement de leurs marges, comme le suppose la méthode d'enregistrement net utilisée dans le tableau 1.

Tableau 2. Offre et demande touristiques par catégorie de produits et de visiteurs : base nette, aux prix d'acquisition (prix courants). Ce tableau rassemble la demande et l'offre de biens et services touristiques. Il comporte, dans la marge gauche, les mêmes détail que le tableau 1 en ce qui concerne les biens et services caractéristiques, ainsi que les « autres biens et services » qui jouent un rôle important dans le tourisme. La première colonne, « production intérieure » aux prix de base correspond à la dernière colonne du tableau 1. La colonne suivante contient les importations (qui doivent être enregistrées en valeur caf-coût, assurance, fret), et tandis que la troisième « offre totale », aux prix de base, équivaut à la somme des deux précédentes.

Toutefois, étant donné que la consommation est évaluée aux prix d'acquisition et que les ressources et les emplois doivent s'égaliser, il est indispensable de passer des prix de base aux prix d'acquisition. On trouvera donc d'abord les impôts nets sur les produits, qui recouvre lesdits impôts diminués des subventions aux produits (à distinguer d'« autres impôts nets sur la production » qui sont payables sur la valeur ajoutée d'une branche d'activité). Il s'agit, par exemple, des droits d'accises sur l'alcool et le tabac ou encore des taxes sur le commerce de détail et de gros. Une colonne distincte est affectée à la TVA qui est supportée pour l'essentiel par le consommateur final.

Outre les impôts nets sur les produits, il est indispensable d'ajouter les marges sur les opérations commerciales et le transport pour obtenir les prix d'acquisition. Ces marges, qui figurent dans la colonne suivante, n'ont généralement pas une grande importance pour le tourisme, car elles

s'appliquent à des biens alors que l'essentiel de la demande touristique se porte sur des services. On ne peut donc les trouver que sur les lignes des produits (voir ci-après).

La colonne suivante indique l'offre de production aux prix d'acquisition, à savoir, sur chacune des lignes, la somme des quatre colonnes précédentes (production aux prix de base, plus impôts nets sur les produits, plus TVA, plus marges commerciales et de transport).

Toutefois, comme on l'a observé plus haut, la demande touristique absorbe une part d'importations qu'il convient de déduire pour obtenir l'offre intérieure totale (colonne 8).

Les colonnes restantes du tableau 2 du CST présentent la demande ventilée par catégorie de visiteurs et la répartition de l'offre entre la production intérieure et les importations. Ces dernières ne sont pas indispensables pour l'évaluation de la VAT ou de l'emploi touristique (par exemple), mais elles fournissent un élément de comparaison avec le marché intérieur. Cette information peut être importante pour l'action publique : *i*) parce qu'elle renseigne sur les divers segments du marché intérieur ; et *ii*) parce qu'elle peut servir d'indicateur de la concurrence des autres pays par rapport au marché touristique national.

La colonne 9, total des emplois intérieurs (aux prix d'acquisition), contient la somme, pour chaque bien ou service, des colonnes 14 et 15, laquelle correspond aux valeurs de la colonne 8.

Les colonnes 10 à 13 enregistrent la demande respective des non-résidents, des ménages, des entreprises et des administrations publiques, aux prix d'acquisition. Les dépenses des « ménages » sont celles que leurs membres effectuent en tant que consommateurs finals ; lorsqu'un ménage se livre à une activité touristique dans le cadre d'une entreprise non constituée en société, on considère ses dépenses comme une consommation intermédiaire de ladite entreprise et on doit les inclure dans la demande touristique des entreprises. La distinction opérée entre les quatre catégories de visiteurs n'est pas indispensable pour le calcul de la VAT, mais il est important de voir comment se répartit la demande touristique. Tout ce dont on a besoin pour calculer la VAT se trouve dans la colonne 14 (« demande intérieure totale ») qui constitue la somme des quatre colonnes précédentes. La méthode de valorisation retenue dans ce tableau prend pour base les prix d'acquisition car ceux-ci constituent des variables de la demande. Les données des quatre colonnes précédentes seront peut-être plus difficiles à calculer que le montant total de la demande, mais on pourra toujours mesurer la VAT à partir de ce dernier.

La colonne suivante (15) recense tous les autres emplois de la production touristique de telle sorte que la demande totale de l'ensemble des biens et services soit égale à l'offre totale, ou, autrement dit, que la somme des colonnes 14 et 15 soit égale à la colonne 9 (elle-même égale à la colonne 8) pour chacun des biens et services considérés.

Les colonnes 17 à 20 enregistrent les importations : les colonnes 17 à 19 mettent en évidence les produits touristiques importés directement par les ménages (colonne 17), les entreprises (colonne 18) et les administrations publiques (colonne 19). La colonne 20 constitue le total de ces trois colonnes et est égale à la colonne 2.

Les lignes détaillent les biens et services de la même façon que dans le tableau 1, de façon à faire concorder l'offre et la demande.

Une ligne à part recense « tous les autres biens et services achetés par les visiteurs », dont un certain nombre sont détaillés en-dessous parce qu'on les considère plus étroitement liés au tourisme. Cette liste pourra être modifiée en fonction des circonstances locales. C'est là que figurent les

marchandises qui sont le plus à même d'être achetées par des visiteurs (carburant, vêtements, produits d'alimentation, alcool et tabac), les droits d'inscription à des congrès ainsi que les services financiers (produits d'assurance, services bancaires, commissions sur les chèques de voyage, etc.). Les biens de consommation durables à usage spécifique (voir annexe E) font l'objet d'une ligne à part pour qu'on les distingue clairement : il faut les inclure dans le tableau indépendamment du moment où ils ont été acquis, car ils ont un rapport très étroit avec le tourisme ; les ignorer simplement parce qu'ils n'ont pas été achetés « avant, pendant ou après » un voyage reviendrait à sous-estimer la demande touristique.

Toutefois, la répartition de ces « autres biens et services achetés par les visiteurs » entre les branches de production posera sans doute des problèmes à moins que les données afférentes à la demande sous-jacente soient très détaillées. Selon l'importance de ce poste résiduel, on se gardera peut-être dans un premier temps de se risquer à cet exercice.

Tableau 2A. Offre et demande touristiques par catégorie de produits et de visiteurs : base brute, aux prix d'acquisition (prix courants). Ce tableau se présente de la même façon que le précédent, mais il enregistre les voyages à forfait sur une « base brute », ce qui signifie que la demande relative à la production des organisateurs de voyages correspond à la valeur de leurs ventes et non pas simplement de leurs marges, comme le suppose la méthode d'enregistrement en données nettes utilisée dans le tableau 2 (voir la page 43 en ce qui concerne la possibilité de « ventiler » les opérations des organisateurs).

Tableau 3. Offre des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches, en réponse à la demande touristique de diverses catégories de visiteurs, base nette (prix courants). Ce tableau permet de relier l'offre et la demande de biens et services, telles qu'elles figurent dans les tableaux 1 et 2, aux branches qui produisent ces biens et services. Le détail des branches est identique à celui des produits. La ventilation des achats entre les quatre catégories de visiteurs (non-résidents, ménages, entreprises et administrations publiques) établit le lien avec le tableau 2. Cette étape importante est indispensable pour le calcul de la VAT (au tableau 4). Lorsqu'une branche d'activité a un ratio de couverture et un ratio de spécialisation de 100 %, on observe une parfaite concordance entre la demande (tableau 2) et la production (tableau 3) pour le bien ou le service caractéristique en question. Dans bien des cas, cependant, d'autres branches produisent le bien ou le service caractéristique, ou bien celle qui le produit assure également d'autres productions (dont certaines sont caractéristiques du tourisme et d'autres non). Dans ce cas, une répartition au prorata sera indispensable, comme indiqué dans la section relative à la valeur ajoutée touristique et sur la fiche de calcul de l'annexe C. De plus, étant donné que la VAT est calculée aux prix de base et que la demande est enregistrée aux prix d'acquisition, il est nécessaire de réévaluer la demande aux prix de base, ce qui suppose de décomposer les prix d'acquisition pour en extraire les marges. C'est l'inverse du calcul effectué au tableau 2 qui présente l'offre aux prix d'acquisition. Cette conversion étant uniquement nécessaire pour les biens, elle n'entraîne qu'un modeste ajustement pour le CST et pour le calcul de la VAT. *Les pays devront utiliser leurs propres méthodes de comptabilité nationale.*

Le tableau 3 fait apparaître les branches d'activité caractéristiques du tourisme dans la marge de gauche (elles correspondent au détail des biens et services figurant dans les tableaux 1 et 2) ainsi que toutes les autres branches, avec le détail de celles qui sont censées être plus étroitement liées au tourisme. L'offre intérieure totale figure dans la première colonne. Les quatre colonnes suivantes recensent les achats touristiques par catégorie de visiteurs, dont le total est inscrit dans la colonne 6. Comme indiqué plus haut, il n'est pas nécessaire de procéder à la désagrégation de la demande totale pour le calcul de la VAT, mais la demande touristique intérieure totale, elle, doit être ventilée par catégorie de biens et de services (colonne 6).

La dernière colonne du tableau 3 correspond au ratio touristique que l'on calcule en divisant la colonne 6 par la colonne 1 et qui représente la fraction de la production d'une branche caractéristique du tourisme, telle qu'on l'a « construite », fournie aux visiteurs⁷.

Tableau 3A. Offre des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches, en réponse à la demande touristique de diverses catégories de visiteurs, base brute (prix courants). Ce tableau est identique au tableau 3, à la différence près qu'il enregistre sur une base « brute » les opérations des organisateurs de voyage.

Tableau 4. Valeur ajoutée touristique des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches, base nette (prix courants). Ce tableau a pour objet de calculer la valeur ajoutée résultant de la demande touristique dans les branches caractéristiques du tourisme et toutes les autres branches d'activité. Les données figurant dans la marge de gauche sont identiques à celles du tableau 3. Le calcul de la VAT est expliqué dans la section consacrée à la valeur ajoutée touristique (chapitre 6). (Comme dans les tableaux 1, 1A, 2, 2A, 3 et 3A, la demande touristique comprend la valeur imputée des loyers au titre des résidences secondaires.) Ce tableau vise avant tout à mesurer la valeur ajoutée touristique des branches d'activité caractéristiques du tourisme. Il permet aussi de calculer la VAT des autres branches, mais cette information complémentaire, quoique importante, revêt un aspect secondaire.

Dans la première colonne, la « production » valorisée aux prix de base provient du tableau 3. La deuxième colonne, « consommation intermédiaire », enregistre les apports de biens et de services, aux prix d'acquisition, qui ont contribué à la production des diverses branches. La troisième colonne « valeur ajoutée (aux prix de base) » est la différence entre les deux premières colonnes.

Le *ratio touristique* figure dans la quatrième colonne. Il en existe une variante importante, le *ratio de la valeur ajoutée touristique*, qui tient compte des différentes pondérations des composantes de la valeur ajoutée (la rémunération des salariés, revenu mixte, excédent brut d'exploitation et autres impôts nets sur la production) d'une branche d'activité dont le ratio de spécialisation est inférieur à 100 % ou qui produit plusieurs biens ou services touristiques et dont la consommation intermédiaire varie pour chacun d'entre eux. Voir la section consacrée à la valeur ajoutée touristique pour plus de détails (chapitre 6).

La VAT s'obtient en appliquant le ratio touristique (ou le ratio de la valeur ajoutée touristique) à la valeur ajoutée totale (colonne 3) de chacune des branches identifiées au tableau 3.

En additionnant les chiffres de la colonne afférente à la VAT et en divisant le total par le PIB, on obtient la part du tourisme dans l'économie. Cela met le tourisme sur un pied d'égalité avec les autres branches d'activité et lui confère la légitimité dont il a besoin.

Tableau 4A. Valeur ajoutée touristique des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches, base brute (prix courants). Ce tableau est identique au précédent, à ceci près que les voyages à forfait sont recensés sur une « base brute », ce qui signifie que la valeur ajoutée des organisateurs de voyages correspond à la valeur de leurs ventes et non pas simplement à celle de leurs marges, comme le suppose la méthode d'enregistrement des données nettes utilisée dans le tableau 1. Par conséquent, les diverses composantes des voyages à forfait sont traitées comme des entrées intermédiaires pour les organisateurs et non comme des éléments de la demande touristique,

7. Dans la mesure où certaines branches produisent davantage qu'un seul bien ou service, on peut affecter une partie de leur production à une autre branche dans laquelle cette production joue un rôle prédominant. Voir l'annexe C.

car elles ne sont pas vendues directement aux visiteurs. Pour résoudre le problème des voyages à forfait, on peut aussi envisager de « ventiler » les achats des organisateurs.

Tableau 5. Emploi touristique des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches. Ce tableau, qui renseigne sur l'emploi dans les branches caractéristiques du tourisme, revêt une grande importance pour l'action des pouvoirs publics, car le tourisme est considéré comme une source de croissance potentielle de l'emploi, spécialement pour ceux qui arrivent pour la première fois sur le marché du travail ou qui le réintègrent.

Un élément important du tableau est qu'il oblige à reconnaître que l'emploi total d'une branche d'activité caractéristique du tourisme n'équivaut pas (nécessairement) à l'emploi généré par la demande touristique. Si l'on prend le cas des services de restauration, par exemple, qui vendent une grande part de leur production à des non-visiteurs – plus de 70 % dans la plupart des pays, il serait faux de mettre sur le compte du tourisme la totalité de l'emploi dans le secteur. C'est pourquoi il faut recourir à un mécanisme de répartition, en l'occurrence le « ratio touristique » ou encore le « ratio de la valeur ajoutée touristique », pour cerner de plus près le niveau d'emploi généré par la demande touristique. On trouvera, dans des explications sur le calcul de ces deux ratios (chapitre 6), et à l'annexe H, des exemples de l'application du ratio touristique à l'emploi.

Le détail des branches d'activité (à gauche) est le même que dans les tableaux 3 et 4, ce qui permet de les relier les uns aux autres, sauf en ce qui concerne la propriété de logements, exclue du tableau 5 car elle n'engendre pas d'emploi.

La première colonne enregistre le nombre total de salariés (quantifié par le nombre d'emplois) dans chacune des branches. La deuxième colonne quantifie le nombre total de non-salariés (propriétaires d'entreprises non constituées en sociétés et membres de leurs familles) employés dans chacune des branches. La somme des deux premiers chiffres apparaît dans la troisième colonne. S'il est impossible de distinguer entre les emplois salariés et non-salariés, il faudra au moins enregistrer le chiffre total.

Le total des heures ouvrées, dans la quatrième colonne, revêt autant (sinon plus) d'importance que l'emploi total parce qu'il donne une meilleure idée du volume de travail que le simple nombre d'emplois. Il peut toutefois poser des problèmes de données. Il devrait être plus facile de calculer le total des heures ouvrées pour l'ensemble des groupes : certains pays recueillent systématiquement ces données ; ceux qui ne le font pas devront peut-être organiser des enquêtes spéciales (ponctuelles) à cet effet. Ce tableau constitue le lien essentiel avec le module de l'emploi (voir la partie II).

Tableau 6. Caractéristiques des visiteurs, visiteurs d'un jour et touristes, base nette. Ce tableau a pour objet d'établir un profil des visiteurs, en fonction de leur pays d'origine (s'il s'agit de non-résidents) et de leur dépense moyenne par voyage. Les colonnes sont divisées en deux parties : non-résidents et résidents, ceux-ci étant eux-mêmes subdivisés en excursionnistes et touristes.

Les trois premières colonnes donnent des informations sur les non-résidents : nombre de visiteurs, pays d'origine et dépense totale et moyenne par visiteur.

Les renseignements concernant la dépense et le pays d'origine peuvent être tirés des mêmes sources que celles utilisées dans la balance des paiements. Pour les pays qui ne pratiquent pas ou quasiment pas de contrôle aux frontières, ils peuvent provenir des enquêtes effectuées auprès des ménages dans les pays limitrophes (par exemple, les Pays-Bas peuvent s'informer auprès des Belges, des Luxembourgeois, des Français, des Allemands, etc.). Dans les pays insulaires ou dans ceux où il existe des contrôles frontaliers plus stricts, on connaît généralement le nombre d'entrées de visiteurs

sur le territoire. On peut interroger les non-résidents sur leurs dépenses dans le cadre d'enquêtes réalisées au moment du départ (par exemple, dans les salles d'embarquement des aéroports et des ports maritimes).

Les neuf colonnes restantes fournissent des données sur les visiteurs résidents, répartis entre particuliers, administrations et entreprises. Pour chacune de ces catégories les données précisent le nombre de visiteurs, le montant de leur dépense totale et de leur dépense moyenne.

Les données relatives aux visiteurs résidents peuvent être tirées de diverses sources, la plus importante étant sans doute les enquêtes auprès des ménages. Dans ce cas, la lassitude des personnes interrogées ou leur amnésie sont les problèmes les plus graves que l'on risque de rencontrer. Toutefois, hormis les enquêtes hôtelières (qui peuvent fournir des informations sur les clients qui remplissent la fiche d'enregistrement, mais rarement sur ceux qui les accompagnent), peu d'autres enquêtes procurent la série d'informations requises.

La marge de gauche contient les mêmes rubriques (biens et services caractéristiques et « autres », avec quelques détails sous ce poste si on peut en obtenir) que dans le tableau 1, sauf en ce qui concerne les excursionnistes qui, par définition, n'achètent pas de services d'hébergement ni de biens durables à usage spécifique (dont la durée d'utilisation est supérieure à vingt quatre heures). Ces données étant présentées aux prix d'acquisition (puisqu'on se place du point de vue de leur consommation), elles ne font apparaître aucune marge.

Tableau 6A. Caractéristiques des visiteurs, visiteurs d'un jour et touristes, base brute. Ce tableau est identique au précédent, à ceci près que les voyages à forfait y sont recensés sur une « base brute », c'est-à-dire que la valeur ajoutée des organisateurs de voyages correspond à la valeur de leurs ventes et non pas simplement à celle de leurs marges, comme le suppose la méthode d'enregistrement net utilisée dans le tableau 6. Il s'ensuit que les diverses composantes des voyages à forfait (par exemple, le prix du transport aérien, les coûts d'hébergement, etc.) sont exclues des biens et services comptabilisés ici.

Tableau 7. Acquisition brute de capital fixe des branches d'activité caractéristiques du tourisme. Ce tableau met davantage l'accent sur l'acquisition que sur la simple formation de capital fixe, puisqu'il comptabilise aussi bien les achats de terrains nets que l'acquisition nette d'autres actifs non-financiers non-produits (tels que les droits d'atterrissage). Ces derniers ne résultent pas d'un processus de production (ils sont en fait créés de toutes pièces par les administrations publiques), mais ils peuvent avoir une valeur considérable, notamment dans les aéroports très fréquentés. Les licences de taxi (particulièrement dans les villes où le contingent d'attribution est très limité) et les franchises des hôtels et des restaurants sont d'autres actifs non produits de nature analogue. Tous ces actifs doivent être intégrés dans ce compte car ils font partie des dépenses d'investissement des branches d'activité touristiques et, par conséquent, du stock de capital sur la base duquel on calcule le rendement.

Ainsi qu'on l'a fait remarquer précédemment, bien que l'acquisition de capital non-financier ne fasse pas partie de la demande touristique, ce capital est indissociable de l'offre de services (et de biens) touristiques. Le transport aérien ou les services d'hébergement, par exemple, sont inconcevables sans d'énormes investissements physiques, sous forme d'équipements et de bâtiments, dont il est important de tenir compte dans un CST. C'est pourquoi le tableau 7 quantifie l'acquisition nette de capital par catégorie d'actifs : logements, constructions non-résidentielles, équipements mobiles, ordinateurs et autres équipements électroniques, terrains et autres actifs non issus d'un processus de production. En outre, l'investissement non-financier est un élément essentiel de l'impact du tourisme sur l'économie et sur l'emploi.

Dans le cadre du SCN93, toutefois, on admet l'existence de formes de capital qui constituent également des éléments de coût fondamentaux dans certaines branches bien qu'elles ne soient pas issues d'un processus de production : du point de vue du producteur, le rendement de l'investissement doit tenir compte de toutes les formes de capital, produit et non-produit. Du point de vue de l'analyste, le rendement des capitaux investis est certes une donnée importante, mais il y en a d'autres, à commencer par le montant des impôts fonciers. D'autres actifs non-produit, comme les droits d'atterrissage, ont de l'importance pour certaines branches et constituent aussi une source de revenu non négligeable pour les administrations publiques. C'est pourquoi il est indispensable de les inclure dans le CST, même s'ils sont difficiles à quantifier.

Le détail des branches d'activité (dans la marge de gauche) est identique à celui des branches caractéristiques du tourisme présenté dans les tableaux 3 et 4, auquel on a rajouté la rubrique « services au transport aérien ».

La rubrique « services au transport aérien » vise à recenser les équipements que les compagnies aériennes utilisent mais qu'elles ne possèdent pas nécessairement. Tel est le cas, par exemple, des pistes et parfois aussi des terminaux qui, parce qu'ils ne sont pas la propriété des compagnies qui les utilisent, n'entrent pas dans leur formation brute de capital fixe. Dans un cas comme dans l'autre, l'acquisition de terrains est aussi un élément important pour la formation de capital fixe, même s'il est difficile d'obtenir des estimations de ces actifs (en termes de stock ou d'acquisition).

Si l'on intègre dans la formation brute de capital fixe touristique des activités dont la définition déborde le cadre des branches touristiques, c'est parce qu'elles fournissent un actif indispensable au tourisme et qui sert presque exclusivement à cette fin. La logique est ici la même que pour les biens de consommation durables à usage spécifique : on n'en tient compte que si les services qu'ils procurent sont essentiellement destinés (en fin de compte) au tourisme. Toutefois, comme les fabricants de ces biens relèvent d'autres secteurs d'activité, il n'est pas pratique de mesurer leur acquisition de capital.

Il sera peut-être difficile d'établir le détail des actifs, du moins au début. Si ces données sont disponibles, il faudra bien sûr s'en servir, tout en sachant que la quantification de la formation totale de capital fixe et l'évaluation du capital foncier constituent les deux priorités.

Tableau 8. Stock brut de capital des branches d'activité caractéristiques du tourisme. Ce tableau se présente comme le tableau 7, mais au lieu de mesurer les flux au cours de la période de référence, il quantifie le stock de capital accumulé à la fin de cette dernière. De plus, il comporte une colonne (utilisation des capacités) qui ne figure pas dans le tableau 7. L'utilisation des capacités est un bon indice de la façon dont une industrie utilise son stock de capital, des pressions qui s'exercent éventuellement, à la sortie ou à l'entrée, sur son marché, et aussi de l'incidence que peut avoir la demande (ou l'absence) de capacité sur les prix. Elle peut également aider à se faire une idée des besoins d'équipement futurs. Pour certaines branches, comme celle des services d'hébergement, l'utilisation des capacités est relativement simple à calculer : il suffit de rapporter le total des chambres utilisées au total des chambres disponibles. En revanche, pour d'autres branches, telles que les musées et les bibliothèques, voire pour le transport aérien, il n'existe peut-être pas de formule satisfaisante. On propose ici aux pays d'utiliser simplement les sources de données dont ils disposent habituellement et de les indiquer dans les documents d'accompagnement.

Les données relatives aux actifs non-financiers produits, présentées dans le tableau 8, peuvent être obtenues à partir des estimations du stock de capital (établies avec la méthode de l'inventaire permanent – MIP) utilisées pour le calcul de la consommation de capital fixe (dans les comptes nationaux). Il sera probablement difficile, toutefois, de parvenir d'emblée à ce niveau de détail (qu'il

s'agisse des types de branches ou d'actifs), mais l'enregistrement des totaux serait déjà un bon point de départ.

La MIP ne s'appliquant pas aux terrains, il faudra peut-être un certain temps pour établir les estimations nécessaires au moyen d'une enquête spéciale/complémentaire (ponctuelle). On rappellera toutefois que les terrains constituent une composante du stock de capital de plusieurs branches touristiques, et qu'ils servent aussi de base d'imposition pour les administrations publiques.

S'agissant des autres actifs non-financiers non-produits (tels que les droits d'atterrissage), il est très difficile de leur donner une valeur en termes de stock. On peut éventuellement utiliser le prix des offres d'achat ou, le cas échéant, se fonder sur une transaction récente pour calculer approximativement la valeur des droits d'autres compagnies. En ce qui concerne les franchises, certains renseignements pourront sans doute être obtenus auprès des franchisés ou des franchiseurs.

Les tableaux restants reprennent les données des tableaux 1, 2, 3, 4, 7 et 8, et les expriment en utilisant les prix de la période précédente, c'est-à-dire en volume. Il faudra plus de temps pour les élaborer que ceux de la première série (à prix courants) pour deux raisons : *i*) parce qu'ils n'ont un sens que s'ils portent sur une série chronologique ; et *ii*) parce que le calcul des prix de bon nombre des biens et services considérés n'est pas encore au point dans la plupart des pays. L'amélioration des méthodes de calcul des prix des services est presque partout une priorité, mais les progrès sont lents. Il ne sera pourtant pas possible d'obtenir des résultats significatifs en volume tant que les prix ne seront pas déterminés correctement. Ces tableaux sont inclus dans le CST par souci d'exhaustivité.

Tableau 9. Compte de production des branches caractéristiques du tourisme, base nette (prix de la période précédente). Ce tableau est pratiquement le même que le tableau 1, les seules différences portant sur les composantes de la valeur ajoutée et de certaines « autres variables » qui ne peuvent pas être déflatées. A noter aussi que les entrées intermédiaires ne doivent pas être déflatées en tant qu'agrégat : il s'agit en effet d'un ensemble de biens et services divers dont les prix ne varient probablement pas de façon homogène. Les prix sont généralement tirés des comptes nationaux (où ils servent à construire les matrices des ressources et les tableaux entrées-sorties « à prix constants » ou en volume) et des indices des prix à la production. Si l'on ne dispose pas de données suffisantes sur les prix pour déflater les produits séparément, on peut utiliser un indice général des prix (tel que le déflateur des prix du PIB).

Tableau 9A. Compte de production des branches d'activité caractéristiques du tourisme, base brute (prix de la période précédente). Ce tableau est identique au précédent, sauf en ce qui concerne les opérations des organisateurs de voyage, enregistrées en données brutes. A noter aussi que les entrées intermédiaires ne doivent pas être déflatées en tant qu'agrégat : il s'agit en effet d'un ensemble de biens et de services divers dont les prix ne varient probablement pas de façon homogène. Les prix sont généralement tirés des comptes nationaux (où ils servent à construire les matrices des ressources et les tableaux entrées-sorties « à prix constants » ou en volume) et ou des indices des prix à la production. Si l'on ne dispose pas de données suffisantes sur les prix pour déflater les produits séparément, on peut utiliser un indice général des prix (tel que le déflateur des prix du PIB).

Tableau 10. Offre et demande touristiques par catégorie de produits et de visiteurs, base nette, aux prix d'acquisition (prix de la période précédente). Ce tableau est identique au tableau 2. Il n'y aura peut-être guère d'intérêt à appliquer un indice de prix au poste « tous autres biens et services » étant donné sa probable hétérogénéité. Tout dépendra en fait de la valeur de ce poste aux prix courants et de la facilité avec laquelle il sera possible de calculer un indicateur des produits qui le composent. Une autre solution consisterait à appliquer un déflateur global (comme l'indice implicite des prix du PIB).

Tableau 10A. Offre et demande touristiques par catégorie de produits et de visiteurs, base brute, aux prix d'acquisition (prix de la période précédente). Ce tableau est identique au précédent sauf en ce qui concerne les opérations des organisateurs de voyages, enregistrées en données brutes.

Tableau 11. Offre des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches, en réponse à la demande touristique de diverses catégories de visiteurs, base nette (prix de la période précédente). Ce tableau se présente de la même façon que le tableau 3, si ce n'est que les composantes de la valeur ajoutée n'y sont pas individualisées car on ne peut les déflater. Déflater la consommation intermédiaire suppose une connaissance détaillée des produits consommés par chacune des branches. Voir à cet égard la fiche de calcul de l'annexe C.

Tableau 11A. Offre des branches caractéristiques du tourisme et des autres branches, en réponse à la demande touristique de diverses catégories de visiteurs, base brute (prix de la période précédente). Ce tableau est identique au précédent sauf en ce qui concerne les opérations des organisateurs de voyages, enregistrées en données brutes.

Tableau 12. Valeur ajoutée touristique des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches, base nette (prix de la période précédente). Ce tableau est identique au tableau 4, sauf que les données y sont exprimées en volume et que les composantes de la valeur ajoutée ne peuvent être calculées. A noter aussi que les entrées intermédiaires ne doivent pas être déflatées en tant qu'agrégat : il s'agit en effet d'un ensemble de biens et services divers dont les prix ne varient probablement pas de façon homogène. Les prix sont généralement tirés des comptes nationaux (où ils servent à construire les matrices des ressources et les tableaux entrées-sorties « à prix constants » ou en volume) et des indices des prix à la production. Si l'on ne dispose pas de données suffisantes sur les prix pour déflater les produits séparément, on peut utiliser un indice général des prix (tel que le déflateur des prix du PIB).

Tableau 12A. Valeur ajoutée touristique des branches d'activité caractéristiques du Tourisme et des autres branches, base brute (prix de la période précédente). Ce tableau est identique au précédent, sauf en ce qui concerne les opérations des organisateurs de voyages, enregistrées en données brutes. A noter aussi que les entrées intermédiaires ne doivent pas être déflatées en tant qu'agrégat : il s'agit en effet d'un ensemble de biens et services divers dont les prix ne varient probablement pas de façon homogène. Les prix sont généralement tirés des comptes nationaux (où ils servent à construire les matrices des ressources et les tableaux entrées-sorties « à prix constants » ou en volume) et des indices des prix à la production. Si l'on ne dispose pas de données suffisantes sur les prix pour déflater les produits séparément, on peut utiliser un indice général des prix (tel que le déflateur des prix du PIB).

Tableau 13. Acquisition brute de capital fixe des branches d'activité caractéristiques du tourisme (prix de la période précédente). Ce tableau se présente comme le tableau 7. Certaines des variables qu'il contient seront peut-être très difficiles à exprimer en volume. Par exemple, si l'on ne dispose pas d'indices de prix pour les terrains et les « autres actifs non-financiers non-produits », il faudra se contenter de déflater les autres types d'actifs jusqu'à ce que des déflateurs acceptables soient mis au point.

Tableau 14. Stock brut de capital des branches d'activité caractéristiques du tourisme (prix de la période précédente). Ce tableau se présente comme le tableau 8. Les problèmes d'ajustement relatifs aux terrains et aux « autres actifs non-financiers non-produits » se posent de la même façon, que l'on raisonne en termes de stock ou en termes de flux comme dans le tableau 13. Toutefois, on devrait pouvoir calculer les données concernant les autres variables du stock de capital à partir du

modèle d'inventaire permanent de chaque pays, même si l'on admet que le détail des actifs présenté ici peut ne pas être aisément disponible.

Informations procurées par les tableaux

Pris ensemble, ces tableaux offrent une description générale du tourisme en tant que phénomène socio-économique.

Les tableaux 1, 2 et 3 (et les tableaux 1A, 2A et 3A) plantent le décor en fournissant une grande partie des informations de base sur le tourisme d'un point de vue économique.

Le tableau 1 (et le tableau 1A) constituent le point de départ du côté de l'offre : ils décrivent les branches d'activité caractéristiques du tourisme, leurs productions de biens et de services, leurs entrées intermédiaires et la valeur ajoutée qui en résulte. (Ils fournissent aussi quelques renseignements sur l'emploi, les heures ouvrées, l'acquisition de capital fixe et le stock de capital). Même dans un tableau idéal des ressources et des emplois, tel qu'on pourrait le trouver dans le système de comptabilité nationale, il n'y aurait pas toutes ces informations, ce qui signifie que la plupart des pays ne disposeront pas aisément de données aussi détaillées pour les produits ou les branches d'activité. Ils pourraient toutefois les obtenir en recourant à l'enquête économique classique sur les unités de production. Cela dit, lorsqu'on le considère d'un point de vue analytique aux fins du tourisme, le tableau 1 est en soi inadapté : s'il fournit, en effet, la valeur ajoutée des branches touristiques, il n'indique pas ce que représente la *valeur ajoutée du tourisme* à proprement parler. Une avancée vers ce niveau d'analyse exigerait des informations au niveau de la demande (informations qui, à leur tour, pourraient affecter le tableau 1, dans la mesure où la consommation des visiteurs est susceptible de varier avec le temps et donc de faire apparaître de nouvelles activités parmi les branches caractéristiques du tourisme).

Le tableau 2 (et le tableau 2A) présentent les données essentielles du tourisme, ventilées par catégorie de produits de visiteurs, puisque le tourisme est un concept fondé sur la demande. Sans ces informations, les estimations de la valeur ajoutée du tourisme ne peuvent avoir qu'une valeur limitée.

Une fois établis les tableaux 1 et 2 (et les tableaux 1A et 2A), qui sont centrés sur les produits, il est nécessaire de présenter les données sur la base des branches d'activité afin de pouvoir calculer la valeur ajoutée touristique de chacune d'elles. C'est ce qui est fait dans le tableau 3 (et le tableau 3A) qui ventilent également la consommation des différents produits touristiques par catégorie de visiteurs. Dans le tableau 3 apparaît aussi pour la première fois le « ratio touristique ».

Les données du tableau 3 (et du tableau 3A) permettent de calculer la VAT dans le tableau 4 (et le tableau 4A). Pour de nombreux analystes, cet agrégat est à la fois l'élément central et la principale raison d'être d'un CST. Le tableau 4 présente des données concernant la VAT des branches d'activité caractéristiques du tourisme, ainsi que d'autres branches qui répondent elles aussi à la demande touristique dans certains domaines importants. Toutes ces informations permettent d'obtenir la VAT directe. La VAT indirecte peut être calculée en utilisant les données et la structure du CST pour construire un modèle d'impact ou mettre au point une technique d'analyse du même genre (voir l'annexe A).

Le tableau 5 s'intéresse à une dimension particulièrement importante du tourisme, celle de l'emploi. On peut le combiner avec le tableau 3 pour calculer la rémunération moyenne des salariés par branche touristique, ainsi que le salaire horaire. Ce lien est très important pour la politique économique, étant donné le rôle que les industries touristiques jouent souvent en tant que pôle de

croissance de l'emploi, en particulier pour les jeunes. Des calculs identiques peuvent être faits pour les « autres emplois », dont les résultats auraient sans doute une grande valeur pratique dans les pays où les entreprises non constituées en sociétés interviennent largement dans la production de biens et services destinés aux visiteurs.

Le tableau 6 (et le tableau 6A) sont reliés au tableau 2 (et au tableau 2A) dans la mesure où ils mettent la valeur des dépenses touristiques en regard de la quantité et des catégories de visiteurs. Ce type d'information peut jouer un grand rôle dans la promotion et la commercialisation de l'activité touristique.

Les tableaux 7 et 8 renseignent sur un autre facteur essentiel du processus de production : le capital. Alors que le calcul de la VAT peut être estimé comme l'un des objectifs principaux, sinon le principal, d'un CST, la connaissance du rôle du facteur capital est très importante aussi. Le tableau 7 fournit des données sur l'acquisition de capital et le tableau 8 sur le stock de capital ventilé par type d'actifs. La consommation intermédiaire dans la production touristique permet d'analyser divers paramètres tels que la rentabilité de l'investissement, le coefficient de capital, les effets sur les branches productrices de biens d'équipement, etc.

Les tableaux 9, 10, 11, 12, 13 et 14 (et les tableaux 9A, 10A, 11A et 12A) expriment en volume les données des tableaux 1, 2, 3, 4, 7 et 8 (et des tableaux 1A, 2A, 3A et 4A). Comme le savent les économistes et tous ceux qui utilisent les comptes nationaux, les variations en volume calculées sur des séries chronologiques sont un meilleur reflet de la croissance et de la façon dont elle se produit (non seulement par rapport aux séries que l'on étudie mais aussi par comparaison avec d'autres aspects de l'économie, par exemple d'autres branches d'activité ou d'autres biens et services).

Tableau 1. Compte de production des branches d'activité caractéristiques du tourisme : base nette*
Prix courants

	Branches d'activité caractéristiques du tourisme													
	Hotels	Restaurants	Transport ferroviaire de voyageurs	Transport de voyageurs par autocar interurbain	Taxis	Transport aérien de voyageurs	Transport maritime et fluvial de voyageurs	Location de voitures	Agences de voyages	Loisirs, musées, bibliothèques	Ski	Cures de santé	Croisières	Biens de consommation durables à usage spécifique
Production (aux prix de base)														
Biens et services caractéristiques														
Hébergement : payé														
: imputé														
Services de restauration														
Transports :														
Transport ferroviaire de voyageurs														
Transport de voyageurs par autocar (à longue distance)														
Taxis														
Transport aérien de voyageurs														
Transport maritime et fluvial de voyageurs														
Location de voitures														
Marges des agences/organiseurs de voyages														
Loisirs, musées, bibliothèques**														
Ski														
Établissements de cure														
Croisières														
Biens de consommation durables à usage spécifique														
Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme														
Tous autres biens et services achetés par les visiteurs														
Dont :														
Marges de détail														
Marges de gros														
Marges de transport														
Carburant														
Vêtements														
Alimentation														
Bière, vin, liqueurs														
Produits à base de tabac														
Droits d'inscription à des congrès														
Services financiers et d'assurance														
Tous autres biens et services														
Production totale aux prix de base														
Entrées intermédiaires (aux prix d'acquisition)														
Valeur ajoutée (aux prix de base)														
Rémunération des salariés														
Revenu mixte														
Excédent brut d'exploitation														
Autres impôts nets sur la production														
Autres variables														
Nombre de salariés														
Autres emplois														
Heures ouvrées (000)														
Stock net de capital (en fin de période)														
Formation brute de capital fixe														
Bureaux de promotion touristique														

* Enregistrement des voyages à forfait en données nettes

** Comprend les bureaux d'information touristique.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 1 (suite). **Compte de production des branches d'activité caractéristiques du tourisme : base nette***
Prix courants

	Marges de détail	Marges de gros	Marges de transport	Carburant	Vêtements	Alimentation	Bière, vin, liqueurs	Produits à base de tabac	Congrès	Services financiers et d'assurance	Propriété de logements	Toutes autres branches d'activité	Offre intérieure totale
Production (aux prix de base)													
<i>Biens et services caractéristiques</i>													
Hébergement : payé imputé													
Services de restauration													
Transports :													
Transport ferroviaire de voyageurs													
Transport de voyageurs par autocar (à longue distance)													
Taxis													
Transport aérien de voyageurs													
Transport maritime et fluvial de voyageurs													
Location de voitures													
Marges des agences/organisateurs de voyages													
Loisirs, musées, bibliothèques**													
Ski													
Établissements de cure													
Croisières													
Biens de consommation durables à usage spécifique													
Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme													
Tous autres biens et services achetés par les visiteurs													
Dont :													
Marges de détail													
Marges de gros													
Marges de transport													
Carburant													
Vêtements													
Alimentation													
Bière, vin, liqueurs													
Produits à base de tabac													
Droits d'inscription à des congrès													
Services financiers et d'assurance													
Tous autres biens et services													
Production totale aux prix de base													
Entrées intermédiaires (aux prix d'acquisition)													
Valeur ajoutée (aux prix de base)													
Rémunération des salariés													
Revenu mixte													
Excédent brut d'exploitation													
Autres impôts nets sur la production													
Autres variables													
Nombre de salariés													
Autres emplois													
Heures ouvrées (000)													
Stock net de capital (en fin de période)													
Formation brute de capital fixe													
Bureaux de promotion touristique													

* Enregistrement des voyages à forfait en données nettes. ** Comprend les bureaux d'information touristique.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 1A. **Compte de production des branches d'activité caractéristiques du tourisme : base brute***
Prix courants

	Branches d'activité caractéristiques du tourisme													
	Hôtels	Restaurants	Transport ferroviaire de voyageurs	Transport de voyageurs par autocar interurbain	Taxis	Transport aérien de voyageurs	Transport maritime et fluvial de voyageurs	Location de voitures	Agences de voyages	Loisirs, musées, bibliothèques	Ski	Cures de santé	Croisières	Biens de consommation durables à usage spécifique
Production (aux prix de base)														
Biens et services caractéristiques														
Hébergement : payé														
Imputé														
Services de restauration														
Transports :														
Transport ferroviaire de voyageurs														
Transport de voyageurs par autocar (à longue distance)														
Taxis														
Transport aérien de voyageurs														
Transport maritime et fluvial de voyageurs														
Location de voitures														
Marges des agences/organismes de voyages														
Loisirs, musées, bibliothèques**														
Ski														
Établissements de cure														
Croisières														
Biens de consommation durables à usage spécifique														
Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme														
Tous autres biens et services achetés par les visiteurs														
Dont :														
Marges de détail														
Marges de gros														
Marges de transport														
Carburant														
Vêtements														
Alimentation														
Bière, vin, liqueurs														
Produits à base de tabac														
Droits d'inscription à des congrès														
Services financiers et d'assurance														
Tous autres biens et services														
Production totale aux prix de base														
Entrées intermédiaires (aux prix d'acquisition)														
Valeur ajoutée (aux prix de base)														
Rémunération des salariés														
Revenu mixte														
Excédent brut d'exploitation														
Autres impôts nets sur la production														
Autres variables														
Nombre de salariés														
Autres emplois														
Heures ouvrées (000)														
Stock net de capital (en fin de période)														
Formation brute de capital fixe														
Bureaux de promotion touristique														

* Enregistrement des voyages à forfait en données brutes. ** Comprend les bureaux d'information touristique.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 1A (suite). **Compte de production des branches d'activité caractéristiques du tourisme : base brute***
Prix courants

	Branches d'activité caractéristiques du tourisme												
	Marges de détail	Marges de gros	Marges de transport	Carburant	Vêtements	Alimentation	Bière, vin, liqueurs	Produits à base de tabac	Congrès	Services financiers et d'assurance	Propriété de logements	Toutes autres branches d'activité	Offre intérieure totale
Production (aux prix de base)													
Biens et services caractéristiques													
Hébergement : payé													
Imputé													
Services de restauration													
Transports													
Transport ferroviaire de voyageurs													
Transport de voyageurs par autocar (à longue distance)													
Taxis													
Transport aérien de voyageurs													
Transport maritime et fluvial de voyageurs													
Location de voitures													
Marges des agences/organismes de voyages													
Loisirs, musées, bibliothèques**													
Ski													
Établissements de cure													
Croisières													
Biens de consommation durables à usage spécifique													
Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme													
Tous autres biens et services achetés par les Visiteurs													
Dont :													
Marges de détail													
Marges de gros													
Marges de transport													
Carburant													
Vêtements													
Alimentation													
Bière, vin, liqueurs													
Produits à base de tabac													
Droits d'inscription à des congrès													
Services financiers et d'assurance													
Tous autres biens et services													
Production totale aux prix de base													
Entrées intermédiaires (aux prix d'acquisition)													
Valeur ajoutée (aux prix de base)													
Rémunération des salariés													
Revenu mixte													
Excédent brut d'exploitation													
Autres impôts nets sur la production													
Autres variables													
Nombre de salariés													
Autres emplois													
Heures ouvrées (000)													
Stock net de capital (en fin de période)													
Formation brute de capital fixe													
Bureaux de promotion touristique													

* Enregistrement des voyages à forfait en données brutes.

** Comprend les bureaux d'information touristique.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 2. Offre et demande touristiques par catégorie de produits et de visiteurs, base nette*, aux prix d'achat

Prix courants

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	Offre (au prix de base)			Impôts nets sur les produits	TVA	Marges***	Offre totale aux prix d'acquisition	Offre intérieure totale (7-2)	Total des emplois intérieurs aux prix d'acquisition (14+15)	Utilisation de l'offre intérieure par catégorie de visiteurs, aux prix d'acquisition			Demande touristique intérieure totale (10+11+12+13)	Tous autres emplois intérieurs	Emplois touristiques en % de l'offre intérieure (14/8)*100	Utilisation de l'offre des non-résidents par :			Offre totale des non-résidents aux résidents (17+18+19)	
	Production intérieure	Importations	Offre totale							Non-résidents	Résidents					Ménages	Entreprises****	Administration****		Ménages
Biens et produits caractéristiques Hébergement : payé : imputé Service de restauration Transports Transport ferroviaire de voyageurs Transport de voyageurs par autocar (à longue distance) Taxis Transport aérien de voyageurs Transport maritime et fluvial de voyageurs Location de voitures Marges des agents/organismes de voyages Loisirs, musées, bibliothèques**** Ski Etablissements de cure Croisières Biens de consommation durables à usage spécifique Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme (aux prix de base) Tous autres biens et services achetés par les visiteurs dont: Marges de détail Marges de gros Marges de transport Carburant Habillement Alimentation Bière, vin, liqueurs Produits à base de tabac Droits d'inscription à des congrès Services financiers et d'assurance Tous autres biens et services Ensemble de l'économie																				

* Enregistrement des voyages à forfait en données nettes.

** A l'exclusion de la TVA.

*** Marges commerciales et de transport.

**** Consommation intermédiaire. Ces données peuvent être recensées ensemble s'il est impossible de les obtenir séparément.

***** Y compris les bureaux d'information touristique.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 2A. Offre et demande touristiques par catégorie de produits et de visiteurs, base brute*, aux prix d'achat
Prix courants

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	Offre (au prix de base)			Impôts nets sur les produits	TVA	Marges***	Offre totale aux prix d'acquisition	Offre intérieure totale (7-2)	Total des emplois intérieurs aux prix d'acquisition (14+15)	Utilisation de l'offre intérieure par catégorie de visiteurs, aux prix d'acquisition			Demande touristique intérieure totale (10+11+12+13)	Tous autres emplois intérieurs	Emplois touristiques en % de l'offre intérieure (14/8)*100	Utilisation de l'offre des non-résidents par :			Offre totale des non-résidents aux résidents (17+18+19)	
	Production intérieure	Imports	Offre totale							Non-résidents	Résidents					Ménages	Entreprises****	Administration****		Ménages
Biens et produits caractéristiques Hébergement : payé : imputé Service de restauration Transports Transport ferroviaire de voyageurs Transport de voyageurs par autocar (à longue distance) Taxis Transport aérien de voyageurs Transport maritime et fluvial de voyageurs Location de voitures Marges des agents/organisateurs de voyages Loisirs, musées, bibliothèques***** Ski Etablissements de cure Croisiers Biens de consommation durables à usage spécifique Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme (aux prix de base) Tous autres biens et services achetés par les visiteurs dont: Marges de détail Marges de gros Marges de transport Carburant Habillement Alimentation Bière, vin, liqueurs Produits à base de tabac Droits d'inscription à des congrès Services financiers et d'assurance Tous autres biens et services Ensemble de l'économie																				

* Enregistrement des voyages à forfait en données brutes.

** A l'exclusion de la TVA.

*** Marges commerciales et de transport.

**** Consommation intermédiaire. Ces données peuvent être recensées ensemble s'il est impossible de les obtenir séparément.

***** Y compris les bureaux d'information touristique.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

**Tableau 3. Offre des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches,
en réponse à la demande touristique de diverses catégories de visiteurs : base nette***
Prix courants

	1	2	3	4	5	6	7
	Offre intérieure totale	Non-résidents	Consommation touristique			Demande touristique totale (2+3+4+5)	Ratio touristique (1) (6/1)
			Ménages	Résidents Entreprises**	Administrations**		
Production (aux prix de base) Branches d'activité caractéristiques Hébergement : payé Propriété de logements : loyers imputés Services de restauration Transports : Transport ferroviaire de voyageurs Transport de voyageurs par autocar (à longue distance) Taxis Transport aérien de voyageurs Transport maritime et fluvial de voyageurs Location de voitures Marges des agences/organismes de voyages Loisirs, musées, bibliothèques*** Ski Établissements de cure Croisières Biens de consommation durables à usage spécifique Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme Tous autres biens et services achetés par les visiteurs dont : Marges de détail Marges de gros Marges de transport Carburant Vêtements Alimentation Bière, vin, liqueurs Produits à base de tabac Droits d'inscription à des congrès Services financiers et d'assurance Production totale aux prix de base Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts nets sur la production**** Total							

* Enregistrement des voyages à forfait en données nettes.

** Consommation intermédiaire. Ces données peuvent être recensées ensemble s'il est impossible de les obtenir séparément.

*** Y compris les bureaux d'information touristique.

**** Y compris les taxes à l'importation.

1. Le ratio de la valeur ajoutée touristique est une variante importante du ratio touristique (voir chapitre 6).

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

**Tableau 3A. Offre des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches,
en réponse à la demande touristique de diverses catégories de visiteurs : base brute***
Prix courants

	1	2	3	4	5	6 Demande touristique totale (2+3+4+5)	7 Ratio touristique (1) (6/1)
	Offre intérieure totale	Non-résidents	Consommation touristique				
			Résidents		Administrations**		
		Ménages	Entreprises**				
Production (aux prix de base) Branches d'activité caractéristiques Hébergement : payé Propriété de logements : loyers imputés Services de restauration Transports : Transport ferroviaire de voyageurs Transport de voyageurs par autocar (à longue distance) Taxis Transport aérien de voyageurs Transport maritime et fluvial de voyageurs Location de voitures Marges des agences/organismes de voyages Loisirs, musées, bibliothèques*** Ski Établissements de cure Croisières Biens de consommation durables à usage spécifique Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme Tous autres biens et services achetés par les visiteurs dont : Marges de détail Marges de gros Marges de transport Carburant Vêtements Alimentation Bière, vin, liqueurs Produits à base de tabac Droits d'inscription à des congrès Services financiers et d'assurance Production totale aux prix de base Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts nets sur la production**** Total							

* Enregistrement des voyages à forfait en données brutes.

** Consommation intermédiaire. Ces données peuvent être recensées ensemble s'il est impossible de les obtenir séparément.

*** Y compris les bureaux d'information touristique.

**** Y compris les taxes à l'importation.

1. Le ratio de la valeur ajoutée touristique est une variante importante du ratio touristique (voir chapitre 6).

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 4. Valeur ajoutée touristique des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches : base nette*

	Production (aux prix de base)	Consommation intermédiaire (aux prix d'acquisition)	Valeur ajoutée (aux prix d'acquisition)	Ratio touristique (1)	Valeur ajoutée touristique (1) (VAT)
Production (aux prix de base)					
Branches d'activité caractéristiques					
Hébergement : payé					
Propriété de logements : loyers imputés					
Services de restauration					
Transports :					
Transport ferroviaire de voyageurs					
Transport de voyageurs par autocar (à longue distance)					
Taxis					
Transport aérien de voyageurs					
Transport maritime et fluvial de voyageurs					
Location de voitures					
Marges des agences/organisateur de voyages					
Loisirs, musées, bibliothèques**					
Ski					
Établissements de cure					
Croisières					
Biens de consommation durables à usage spécifique					
Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme					
Tous autres biens et services achetés par les visiteurs					
dont :					
Marges de détail					
Marges de gros					
Marges de transport					
Carburant					
Vêtements					
Alimentation					
Bière, vin, liqueurs					
Produits à base de tabac					
Droits d'inscription à des congrès					
Services financiers et d'assurance					
Production totale aux prix de base					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Autres impôts nets sur la production***					
Total					

* Enregistrement des voyages à forfait en données nettes.

** Y compris les bureaux d'information touristique.

*** Y compris les taxes à l'importation.

1. Le ratio de la valeur ajoutée touristique est une variante importante du ratio touristique (voir chapitre 6).

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 4A. Valeur ajoutée touristique des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches : base brute*

	Production (aux prix de base)	Consommation intermédiaire (aux prix d'acquisition)	Valeur ajoutée (aux prix d'acquisition)	Ratio touristique (1)	Valeur ajoutée touristique (1) (VAT)
Production (aux prix de base)					
Branches d'activité caractéristiques					
Hébergement : payé					
Propriété de logements : loyers imputés					
Services de restauration					
Transports :					
Transport ferroviaire de voyageurs					
Transport de voyageurs par autocar (à longue distance)					
Taxis					
Transport aérien de voyageurs					
Transport maritime et fluvial de voyageurs					
Location de voitures					
Marges des agences/organismes de voyages					
Loisirs, musées, bibliothèques**					
Ski					
Établissements de cure					
Croisières					
Biens de consommation durables à usage spécifique					
Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme					
Tous autres biens et services achetés par les visiteurs					
dont :					
Marges de détail					
Marges de gros					
Marges de transport					
Carburant					
Vêtements					
Alimentation					
Bière, vin, liqueurs					
Produits à base de tabac					
Droits d'inscription à des congrès					
Services financiers et d'assurance					
Production totale aux prix de base					
Taxe sur la valeur ajoutée					
Autres impôts nets sur la production***					
Total					

* Enregistrement des voyages à forfait en données brutes.

** Y compris les bureaux d'information touristique.

*** Y compris les taxes à l'importation.

1. Le ratio de la valeur ajoutée touristique est une variante importante du ratio touristique (voir le chapitre 6).

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 5. **Emploi touristique des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches d'activité**

	Nombre de salariés	Autres emplois	Emploi total	Total des heures ouvrées	Ratio touristique
Branches d'activité caractéristiques					
Hébergement					
Services de restauration					
Transports :					
Transport ferroviaire de voyageurs					
Transport de voyageurs par autocar (à longue distance)					
Taxis					
Transport aérien de voyageurs					
Transport maritime et fluvial de voyageurs					
Location de voitures					
Marge des agences/organisateur de voyages					
Loisirs, musées, bibliothèques*					
Ski					
Établissements de cure					
Croisières					
Biens de consommation durables à usage spécifique					
Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme					
Tout autres biens et services					
dont :					
Marges de détail					
Marges de gros					
Marges de transport					
Carburant					
Vêtements					
Alimentation					
Bière, vin, liqueurs					
Produits à base de tabac					
Droits d'inscription à des congrès					
Services financiers et d'assurance					
Total de l'ensemble des biens et services					

* Y compris les bureaux d'information touristique.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 7. Acquisition brute de capital fixe des branches d'activité caractéristiques du tourisme
Prix courants

Branche d'activité	Formation de capital fixe non financier produit						Actifs non financiers non produits			Acquisition totale de capital non financier
	Logements	Constructions non résidentielles	Équipements mobiles	Ordinateurs et autres équipements électroniques	Autres	Total	Terrains	Autres actifs non financiers non produits	Total des actifs non financiers non produits	
Hébergement : payé										
Propriété de logements*										
Services de restauration										
Transports :										
Transport ferroviaire de voyageurs										
Transport de voyageurs par autocar (à longue distance)										
Taxis										
Transport aérien de voyageurs										
Services au transport aérien										
Transport maritime et fluvial de voyageurs										
Location de voitures										
Agences de voyages										
Loisirs, musées, bibliothèques**										
Ski										
Établissements de cure										
Croisières										
Total										

* Doit uniquement comprendre les résidences secondaires et les résidences en multipropriété. Laisser en blanc si les données ne sont pas disponibles.

** Y compris les bureaux d'information touristique.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 8. **Stock brut de capital des branches d'activité caractéristiques du tourisme**
Prix courants en fin de période

Branche d'activité	Stock net de capital fixe non financier produit						Actifs non financiers non produits				Stock total de capital non financier
	Logements	Constructions non résidentielles	Équipements mobiles	Ordinateurs et autres équipements électroniques	Autres	Total	Utilisation des capacités	Terrains	Autres actifs non financiers non produits	Stock total de capital non financier non produit	
Hébergement : payé											
Propriété de logements*											
Services de restauration											
Transports :											
Transport ferroviaire de voyageurs											
Transport de voyageurs par autocar (à longue distance)											
Taxis											
Transport aérien de voyageurs											
Services au transport aérien											
Transport maritime et fluvial de voyageurs											
Location de voitures											
Agences de voyages											
Loisirs, musées, bibliothèques**											
Ski											
Établissements de cure											
Croisières											
Total											

* Doit uniquement comprendre les résidences secondaires et les résidences en multipropriété. Laisser en blanc si les données ne sont pas disponibles.

** Y compris les bureaux d'information touristique.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 9. **Compte de production des branches d'activité caractéristiques du tourisme : base nette***
 Prix de la période précédente

	Branches d'activité caractéristiques du tourisme													
	Hôtels	Restaurants	Transport ferroviaire de voyageurs	Transport de voyageurs par autocar interurbain	Taxis	Transport aérien de voyageurs	Transport maritime et fluvial de voyageurs	Location de voitures	Agences de voyages	Loisirs, musées, bibliothèques	Ski	Cures de santé	Croisières	Biens de consommation durables à usage spécifique
Production (aux prix de base)														
<i>Biens et services caractéristiques</i>														
Hébergement : payé														
Imputé														
Services de restauration														
Transports														
Transport ferroviaire de voyageurs														
Transport de voyageurs par autocar (à longue distance)														
Taxis														
Transport aérien de voyageurs														
Transport maritime et fluvial de voyageurs														
Location de voitures														
Marges des agences/organismes de voyages														
Loisirs, musées, bibliothèques**														
Ski														
Établissements de cure														
Croisières														
Biens de consommation durables à usage spécifique														
Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme														
Tous autres biens et services achetés par les visiteurs														
dont :														
Marges de détail														
Marges de gros														
Marges de transport														
Carburant														
Vêtements														
Alimentation														
Bière, vin, liqueurs														
Produits à base de tabac														
Droits d'inscription à des congrès														
Services financiers et d'assurance														
Tous autres biens et services														
Production totale aux prix de base														
Entrées intermédiaires (aux prix d'acquisition)														
Valeur ajoutée (aux prix de base)														
Autres variables														
Formation brute de capital fixe														
Bureaux de promotion touristique														

* Enregistrement des voyages à forfait en données nettes.

** Comprend les bureaux d'information touristique.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 9 (suite). **Compte de production des branches d'activité caractéristiques du tourisme : base nette***
Prix de la période précédente

	Branches d'activité caractéristiques du tourisme												
	Marges de détail	Marges de gros	Marges de transport	Carburant	Vêtements	Alimentation	Bière, vin, liqueurs	Produits à base de tabac	Congrès	Services financiers et d'assurance	Propriété de logements	Toutes autres branches d'activité	Offre intérieure totale
Production (aux prix de base)													
<i>Biens et services caractéristiques</i>													
Hébergement : payé imputé													
Services de restauration													
Transports													
Transport ferroviaire de voyageurs													
Transport de voyageurs par autocar (à longue distance)													
Taxis													
Transport aérien de voyageurs													
Transport maritime et fluvial de voyageurs													
Location de voitures													
Marges des agences/organisateur de voyages													
Loisirs, musées, bibliothèques**													
Ski													
Établissements de cure													
Croisières													
Biens de consommation durables à usage spécifique													
Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme													
Tous autres biens et services achetés par les visiteurs													
dont :													
Marges de détail													
Marges de gros													
Marges de transport													
Carburant													
Vêtements													
Alimentation													
Bière, vin, liqueurs													
Produits à base de tabac													
Droits d'inscription à des congrès													
Services financiers et d'assurance													
Tous autres biens et services													
Production totale aux prix de base													
Entrées intermédiaires (aux prix d'acquisition)													
Valeur ajoutée (aux prix de base)													
Autres variables													
Formation brute de capital fixe													
Bureaux de promotion touristique													

* Enregistrement des voyages à forfait en données nettes.

** Comprend les bureaux d'information touristique.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 9A. **Compte de production des branches d'activité caractéristiques du tourisme : base brute***
Prix de la période précédente

	Branches d'activité caractéristiques du tourisme													
	Hôtels	Restaurants	Transport ferroviaire de voyageurs	Transport de voyageurs par autocar interurbain	Taxis	Transport aérien de voyageurs	Transport maritime et fluvial de voyageurs	Location de voitures	Agences de voyages	Loisirs, musées, bibliothèques	Ski	Cures de santé	Croisières	Biens de consommation durables à usage spécifique
Production (aux prix de base)														
<i>Biens et services caractéristiques</i>														
Hébergement : payé imputé														
Services de restauration														
Transports														
Transport ferroviaire de voyageurs														
Transport de voyageurs par autocar (à longue distance)														
Taxis														
Transport aérien de voyageurs														
Transport maritime et fluvial de voyageurs														
Location de voitures														
Marges des agences/organismes de voyages														
Loisirs, musées, bibliothèques**														
Ski														
Établissements de cure														
Croisières														
Biens de consommation durables à usage spécifique														
Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme														
Tous autres biens et services achetés par les visiteurs														
dont :														
Marges de détail														
Marges de gros														
Marges de transport														
Carburant														
Vêtements														
Alimentation														
Bière, vin, liqueurs														
Produits à base de tabac														
Droits d'inscription à des congrès														
Services financiers et d'assurance														
Tous autres biens et services														
Production totale aux prix de base														
Entrées intermédiaires (aux prix d'acquisition)														
Valeur ajoutée (aux prix de base)														
Autres variables														
Formation brute de capital fixe														
Bureaux de promotion touristique														

* Enregistrement des voyages à forfait en données brutes.

** Comprend les bureaux d'information touristique.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 9A (suite). **Compte de production des branches d'activité caractéristiques du tourisme : base brute***
Prix de la période précédente

	Branches d'activité caractéristiques du tourisme												
	Marges de détail	Marges de gros	Marges de transport	Carburant	Vêtements	Alimentation	Bière, vin, liqueurs	Produits à base de tabac	Congrès	Services financiers et d'assurance	Propriété de logements	Toutes autres branches d'activité	Offre intérieure totale
Production (aux prix de base)													
<i>Biens et services caractéristiques</i>													
Hébergement : payé imputé													
Services de restauration													
Transports													
Transport ferroviaire de voyageurs													
Transport de voyageurs par autocar (à longue distance)													
Taxis													
Transport aérien de voyageurs													
Transport maritime et fluvial de voyageurs													
Location de voitures													
Marges des agences/organiseurs de voyages													
Loisirs, musées, bibliothèques**													
Ski													
Établissements de cure													
Croisières													
Biens de consommation durables à usage spécifique													
Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme													
Tous autres biens et services achetés par les visiteurs													
dont :													
Marges de détail													
Marges de gros													
Marges de transport													
Carburant													
Vêtements													
Alimentation													
Bière, vin, liqueurs													
Produits à base de tabac													
Droits d'inscription à des congrès													
Services financiers et d'assurance													
Tous autres biens et services													
Production totale aux prix de base													
Entrées intermédiaires (aux prix d'acquisition)													
Valeur ajoutée (aux prix de base)													
Autres variables													
Formation brute de capital fixe													
Bureaux de promotion touristique													

* Enregistrement des voyages à forfait en données brutes.

** Comprend les bureaux d'information touristique.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 10. Offre et demande touristiques par catégorie de produits et de visiteurs, base nette*, aux prix d'acquisition
Prix de la période précédente

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	Offre (au prix de base)			Impôts nets sur les produits**	TVA	Marges***	Offre totale aux prix d'acquisition	Offre intérieure totale (7-2)	Total des emplois intérieurs aux prix d'acquisition (14+15)	Utilisation de l'offre intérieure par catégorie de visiteurs, aux prix d'acquisition			Demande touristique intérieure totale (10+11+12+13)	Tous autres emplois intérieurs	Emplois touristiques en % de l'offre intérieure (14/8)*100	Utilisation de l'offre des non-résidents par:			Offre totale des non-résidents aux résidents (17+18+19)	
	Production intérieure	Importations	Offre totale							Non-résidents	Résidents					Ménages	Entreprises****	Administration****		Ménages
Biens et produits caractéristiques																				
Hébergement payé																				
..imputé																				
Services de restauration																				
Transports																				
Transport ferroviaire de voyageurs																				
Transport de voyageurs par autocar (à longue distance)																				
Taxis																				
Transport aérien de voyageurs																				
Transport maritime et fluvial de voyageurs																				
Location de voitures																				
Marges des agents/organiseurs de voyages																				
Loisirs, musées, bibliothèques****																				
Ski																				
Etablissements de cure																				
Croisières																				
Biens de consommation durables à usage spécifique																				
Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme (aux prix de base)																				
Tous autres biens et services achetés par les visiteurs dont :																				
Marges de détail																				
Marges de gros																				
Marges de transport																				
Carburant																				
Alimentation																				
Bière, vin, liqueurs																				
Produits à base de tabac																				
Droits d'inscription à des congrès																				
Services financiers et d'assurance																				
Tous autres biens et services																				
Ensemble de l'économie																				

* Enregistrement des voyages à forfait en données brutes.

** A l'exclusion de la TVA.

*** Marges commerciales et de transport.

**** Consommation intermédiaire. Ces données peuvent être recensées ensemble s'il est impossible de les obtenir séparément.

***** Y compris les bureaux d'information touristique.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 10A. Offre et demande touristiques par catégorie de produits et de visiteurs, base brute*, aux prix d'acquisition
Prix de la période précédente

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
	Offre (au prix de base)			Impôts nets sur les produits**	TVA	Marges***	Offre totale aux prix d'acquisition	Offre intérieure totale (7-2)	Total des emplois intérieurs aux prix d'acquisition (14+15)	Utilisation de l'offre intérieure par catégorie de visiteurs, aux prix d'acquisition			Demande touristique intérieure totale (10+11+12+13)	Tous autres emplois intérieurs	Emplois touristiques en % de l'offre intérieure (14/8)*100	Utilisation de l'offre des non-résidents par :			Offre totale des non-résidents aux résidents (17+18+19)	
	Production intérieure	Importations	Offre totale							Non-résidents	Résidents					Ménages	Entreprises****	Administration****		Ménages
Biens et produits caractéristiques																				
Hébergement, payé																				
: imputé																				
Services de restauration																				
Transports																				
Transport ferroviaire de voyageurs																				
Transport de voyageurs par autocar (à longue distance)																				
Taxis																				
Transport aérien de voyageurs																				
Transport maritime et fluvial de voyageurs																				
Location de voitures																				
Marges des agents/organisateur de voyages																				
Loisirs, musées, bibliothèques****																				
Ski																				
Etablissements de cure																				
Croisières																				
Biens de consommation durables à usage spécifique																				
Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme (aux prix de base)																				
Tous autres biens et services achetés par les visiteurs																				
dont :																				
Marges de détail																				
Marges de gros																				
Marges de transport																				
Carburant																				
Alimentation																				
Bière, vin, liqueurs																				
Produits à base de tabac																				
Droits d'inscription à des congrès																				
Services financiers et d'assurance																				
Tous autres biens et services																				
Ensemble de l'économie																				

* Enregistrement des voyages à forfait en données brutes.

** A l'exclusion de la TVA.

*** Marges commerciales et de transport.

**** Consommation intermédiaire. Ces données peuvent être recensées ensemble s'il est impossible de les obtenir séparément.

***** Y compris les bureaux d'information touristique.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

**Tableau 11. Offre des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches,
en réponse à la demande touristique de diverses catégories de visiteurs, base nette***
Prix de la période précédente

	1	2	3	4	5	6	7
	Offre intérieure totale	Non-résidents	Consommation touristique			Demande touristique totale (2+3+4+5)	Ratio touristique (1) (6/1)
			Résidents		Administrations**		
		Ménages	Entreprises**				
Production (aux prix de base) Branches d'activité caractéristiques Hébergement : payé Propriété de logements : loyers imputés Services de restauration Transports : Transport ferroviaire de voyageurs Transport de voyageurs par autocar (à longue distance) Taxis Transport aérien de voyageurs Transport maritime et fluvial de voyageurs Location de voitures Marges des agences/organismes de voyages Loisirs, musées, bibliothèques*** Ski Établissements de cure Croisières Biens de consommation durables à usage spécifique Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme Tous autres biens et services achetés par les visiteurs dont : Marges de détail Marges de gros Marges de transport Carburant Vêtements Alimentation Bière, vin, liqueurs Produits à base de tabac Droits d'inscription à des congrès Services financiers et d'assurance Production totale aux prix de base Taxe sur la valeur ajoutée Autres impôts nets sur la production *** Total							

* Enregistrement des voyages à forfait en données nettes.

** Consommation intermédiaire. Ces données peuvent être recensées ensemble s'il est impossible de les obtenir séparément.

*** Y compris les bureaux d'information touristique.

1. Le ratio de la valeur ajoutée touristique est une variante importante du ratio touristique (voir le chapitre 6).

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

**Tableau 11A. Offre des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches,
en réponse à la demande touristique de diverses catégories de visiteurs, base brute***
Prix de la période précédente

	1	2	3	4	5	6	7
	Offre intérieure totale	Non-résidents	Consommation touristique			Demande touristique totale (2+3+4+5)	Ratio touristique (1) (6/1)
			Résidents		Administrations**		
		Ménages	Entreprises**				
Production (aux prix de base) Branches d'activité caractéristiques Hébergement : payé Propriété de logements : loyers imputés Services de restauration Transports : Transport ferroviaire de voyageurs Transport de voyageurs par autocar (à longue distance) Taxis Transport aérien de voyageurs Transport maritime et fluvial de voyageurs Location de voitures Marges des agences/organismes de voyages Loisirs, musées, bibliothèques*** Ski Établissements de cure Croisières Biens de consommation durables à usage spécifique Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme Tous autres biens et services achetés par les visiteurs dont : Marges de détail Marges de gros Marges de transport Carburant Vêtements Alimentation Bière, vin, liqueurs Produits à base de tabac Droits d'inscription à des congrès Services financiers et d'assurance Production totale aux prix de base							

* Enregistrement des voyages à forfait en données brutes.

** Consommation intermédiaire. Ces données peuvent être recensées ensemble s'il est impossible de les obtenir séparément.

*** Y compris les bureaux d'information touristique.

1. Le ratio de la valeur ajoutée touristique est une variante importante du ratio touristique (voir le chapitre 6).

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 12. Valeur ajoutée touristique des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches, base nette*
Prix de la période précédente

	Production (aux prix de base)	Consommation intermédiaire (aux prix d'acquisition)	Valeur ajoutée (aux prix d'acquisition)	Ratio touristique (1)	Valeur ajoutée touristique (1) (VAT)
Production (aux prix de base) Branches d'activité caractéristiques Hébergement : payé Propriété de logements : loyers imputés Services de restauration Transports : Transport ferroviaire de voyageurs Transport de voyageurs par autocar (à longue distance) Taxis Transport aérien de voyageurs Transport maritime et fluvial de voyageurs Location de voitures Marges des agences/organismes de voyages Loisirs, musées, bibliothèques** Ski Établissements de cure Croisières Biens de consommation durables à usage spécifique Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme Tous autres biens et services achetés par les visiteurs dont : Marges de détail Marges de gros Marges de transport Carburant Vêtements Alimentation Bière, vin, liqueurs Produits à base de tabac Droits d'inscription à des congrès Services financiers et d'assurance					

* Enregistrement des voyages à forfait en données nettes.

** Y compris les bureaux d'information touristique.

1. Le ratio de la valeur ajoutée touristique est une variante importante du ratio touristique (voir le chapitre 6).

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 12A. Valeur ajoutée touristique des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des autres branches, base brute*
Prix de la période précédente

	Production (aux prix de base)	Consommation intermédiaire (aux prix d'acquisition)	Valeur ajoutée (aux prix d'acquisition)	Ratio touristique (1)	Valeur ajoutée touristique (1) (VAT)
Production (aux prix de base) Branches d'activité caractéristiques Hébergement : payé Propriété de logements : loyers imputés Services de restauration Transports : Transport ferroviaire de voyageurs Transport de voyageurs par autocar (à longue distance) Taxis Transport aérien de voyageurs Transport maritime et fluvial de voyageurs Location de voitures Marges des agences/organismes de voyages Loisirs, musées, bibliothèques** Ski Établissements de cure Croisières Biens de consommation durables à usage spécifique Production totale de biens et services caractéristiques du tourisme Tous autres biens et services achetés par les visiteurs dont : Marges de détail Marges de gros Marges de transport Carburant Vêtements Alimentation Bière, vin, liqueurs Produits à base de tabac Droits d'inscription à des congrès Services financiers et d'assurance					

* Enregistrement des voyages à forfait en données brutes. ** Y compris les bureaux d'information touristique.

1. Le ratio de la valeur ajoutée touristique est une variante importante du ratio touristique (voir le chapitre 6).

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 13. Acquisition brute de capital fixe des branches d'activité caractéristiques du tourisme
Prix de la période précédente

Branche d'activité	Formation de capital fixe non financier produit						Actifs non financiers non produits			Acquisition totale de capital non financier
	Logements	Constructions non résidentielles	Équipements mobiles	Ordinateurs et autres équipements électroniques	Autres	Total	Terrains	Autres actifs non financiers non produits	Total des actifs non financiers non produits	
Hébergement : payé Propriété de logements* Services de restauration Transports : Transport ferroviaire de voyageurs Transport de voyageurs par autocar (à longue distance) Taxis Transport aérien de voyageurs Services au transport aérien Transport maritime et fluvial de voyageurs Location de voitures Agences de voyages Loisirs, musées, bibliothèques** Ski Établissements de cure Croisières										
Total										

* Doit uniquement comprendre les résidences secondaires et les résidences en multipropriété. Laisser en blanc si les données ne sont pas disponibles.

** Y compris les bureaux d'information touristique.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 14. Stock brut de capital des branches d'activité caractéristiques du tourisme
Prix de la période précédente (en fin de période)

Branche d'activité	Stock net de capital fixe non financier produit						Actifs non financiers non produits				Stock total de capital non financier
	Logements	Constructions non résidentielles	Équipements mobiles	Ordinateurs et autres équipements électroniques	Autres	Total	Utilisation des capacités	Terrains	Autres actifs non financiers non produits	Stock total de capital non financier non produit	
Hébergement : payé Propriété de logements* Services de restauration Transports : Transport ferroviaire de voyageurs Transport de voyageurs par autocar (à longue distance) Taxis Transport aérien de voyageurs Services au transport aérien Transport maritime et fluvial de voyageurs Location de voitures Agences de voyages Loisirs, musées, bibliothèques** Ski Établissements de cure Croisières											
Total											

* Doit uniquement comprendre les résidences secondaires et les résidences en multipropriété. Laisser en blanc si les données ne sont pas disponibles.

** Y compris les bureaux d'information touristique.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Chapitre 6

ÉTABLIR DES ESTIMATIONS DE LA VALEUR AJOUTÉE TOURISTIQUE (VAT) A L'AIDE D'UN CST

Le calcul de la valeur ajoutée touristique est l'axe autour duquel s'organise l'ensemble du CST. N'étant pas une branche d'activité « classique », le tourisme souffre en effet d'un manque de crédibilité qui rend son rôle économique difficile à apprécier. Il est donc indispensable de disposer de moyens objectifs pour mesurer la valeur ajoutée du tourisme, par rapport à celle des branches d'activité classiques, si l'on veut évaluer ce rôle. On verra dans ce chapitre comment les données de base rassemblées pour construire un CST serviront à calculer la valeur ajoutée touristique.

Dans les comptes nationaux, qu'il s'agisse de la version de 1968 ou de celle de 1993, les tableaux entrées-sorties, et particulièrement les tableaux des ressources et des emplois, constituent un élément essentiel de la quantification de l'activité économique. Ces tableaux mesurent la production intérieure (dans la matrice de production) et les importations, et montrent comment ces ressources sont employées. Tous les tableaux ont à peu près la même structure, dans laquelle les branches d'activité sont croisées avec les produits.

Dans la *matrice de production*, la production de chaque branche d'activité est indiquée en regard du ou des produit(s) qui la composent. Comme on l'a déjà noté, la production principale d'une unité économique détermine la branche d'activité dans laquelle celle-ci est classée. Ainsi, les restaurants relèveront des services de restauration parce que leur production principale est la préparation des repas, mais ils auront peut-être aussi une production secondaire (et probablement une production tertiaire) qui ne peut pas être isolée du processus de production principal.

Dans la *matrice des importations*, celles-ci sont réparties entre les différentes branches d'activité ou allouées à la demande finale, selon leur destination. Ensemble, la matrice de production et celle des importations représentent l'offre totale. (Dans le cas du tourisme, les importations sont de moindre importance, car la plupart des produits achetés par les visiteurs sont des services (qui ne font pas autant l'objet d'échanges internationaux que les marchandises), encore qu'ils puissent eux aussi être importés (transport aérien, par exemple).

La *matrice des emplois* fait ressortir la consommation intermédiaire de biens et de services de chaque branche d'activité ainsi que les facteurs primaires (travail et revenus du capital et de l'activité d'entreprise) qui, avec les *autres impôts nets sur la production* représentent la valeur ajoutée de chaque branche, ou son produit (intérieur) brut. Au niveau de l'ensemble de l'économie, la valeur ajoutée de toutes les branches d'activité (plus les impôts nets sur les produits) est égale au PIB. (Dans certains pays, le calcul du PIB comporte peut-être des calculs supplémentaires, une partie de la production allant directement des facteurs de production à la demande finale sans passer par une branche d'activité.)

On obtient le même résultat en se plaçant dans l'optique des produits. Chaque produit est utilisé soit comme entrée intermédiaire dans une autre branche d'activité, soit pour répondre à la demande finale. La demande finale (aux prix d'acquisition) de tous les produits (diminuée des importations) est

égale à la valeur ajoutée de toutes les branches d'activité. Pour chaque produit, le total des ressources est égal au total des emplois. De même, le total des entrées intermédiaires et des facteurs primaires de chaque branche est égal à sa production totale. Les résultats sont ainsi équilibrés pour chaque produit et pour chaque branche d'activité.

Le tableau-texte 1 représente une version très simplifiée de la matrice de production et de celle des emplois. La matrice des emplois a été légèrement modifiée de façon à faire apparaître la part du tourisme, qui n'est pas mise en évidence séparément dans la présentation normalisée des comptes nationaux. La demande touristique fait ainsi l'objet de deux colonnes supplémentaires. D'une part, dans la structure de la consommation intermédiaire des branches non-touristiques, les entrées sont ventilées entre la demande touristique et la demande non-touristique. D'autre part, un vecteur supplémentaire de la demande des ménages fait apparaître séparément les dépenses touristiques et les dépenses non-touristiques.

La partie supérieure du tableau est une matrice de production 3*5, puisqu'il y a trois branches d'activité et cinq produits. Les trois branches d'activité sont les restaurants, les hôtels et les « autres » (qui produisent tous les autres biens et services de l'économie). Les cinq produits sont les repas, l'hébergement, les services de blanchisserie, les produits alimentaires et l'électricité. Dans l'exemple présenté ici, les restaurants fournissent un produit, les repas, dont la production totale équivaut à 50. Les hôtels fournissent deux produits, des repas (20) et des services d'hébergement (100), soit une production totale de 120. Les « autres » branches d'activité fournissent des services de blanchisserie (25), des produits alimentaires (50) et de l'électricité (30), soit une production totale de 105. L'offre totale de chaque produit est indiquée à droite [elle est, par exemple, de 70 pour les repas, soit 50 (produits par les restaurants) et 20 (produits par les hôtels)]. La production brute se chiffre à 275.

Le *ratio de couverture* figure à l'extrême droite et représente la part en pourcentage de la production totale d'un produit qui est imputable à son principal producteur. Ainsi, le taux de couverture des « repas » par le principal producteur de ce produit (les restaurants) est de 71.43 % ($50/70 * 100$). Le taux de couverture de l'hébergement est de 10 %, puisque ce service est entièrement assuré par son producteur principal (les hôtels).

Au bas de la matrice de production figure le *ratio de spécialisation* des deux principales branches d'activité touristiques. Pour les restaurants, ce taux est de 100 %, proportion qui représente la part de la production principale (les repas) de cette branche dans sa production totale ($50/50 * 100$). Le taux de spécialisation des hôtels est de 83.33 %, puisque leur production principale, l'hébergement, est égale à 100 pour une production totale de 120, ce qui donne un rapport de $100/120 * 100$.

La partie inférieure du tableau-texte 1 présente la matrice des emplois. Comme on peut le constater, la matrice des emplois comporte les mêmes branches d'activité et les mêmes produits que la matrice de production, mais elle indique aussi la part de la production de chaque type de biens ou services dont l'acquisition correspond à une dépense de consommation finale, ainsi que la part de la production de chaque branche d'activité qui revient aux facteurs de production. Ainsi, *pour chaque produit*, le total des emplois est égal au total des ressources (la colonne « total des emplois » contient le même chiffre que la colonne « offre totale » dans la matrice de production), tandis que *pour chaque branche* (le total des emplois, consommation intermédiaire de biens et de services mais aussi travail, capital et activité d'entreprise) est égal à la production totale (comparer la ligne « total des emplois » avec la ligne « production totale » qui lui correspond dans la matrice de production).

Tableau-texte 1. Matrices simplifiées de la production et des emplois : version 1

Matrice de production

Produit	Branche d'activité			Offre totale	Ratio couverture	
	Restaurants	Hotels	Autres			
Repas	50	20		70	71.43	
Hébergement		100		100	100.00	
Services de nettoyage			25	25		
Alimentation			50	50		
Electricité			30	30		
Production	50	120	105	275		
Ratio de spécialisation	100.00	83.33				

Matrice des emplois

Produit	Branche d'activité				Ménages		Total des emplois touristiques	PIB Total des revenus	PIB demande finale	Total des emplois	Ratio touristique	Ratio touristique net
	Restaurants	Hotels	Autres									
			Touristiques	Non-touristiques	Touristiques	Non-touristiques						
Repas			10	15	25	20	35		45	70	50%	50%
Hébergement			25	10	60	5	85		65	100	85%	80%
Services de nettoyage	5	10				10			10	25	0	
Alimentation	25	5				20			20	50	0	
Electricité	5	10				15			15	30	0	
Total des intermédiaires	35	25	60						155			
Rémunération du travail	10	55	30						95			
Excédent brute	5	30	5						40			
Impôts indirectes		10	10						20			
Valeur	15	95	45						155			
Total des emplois	50	120	105							275		

1. Le total des emplois intermédiaires des « autres » branches englobe les usages touristiques et non touristiques.

Dans la matrice des emplois, les entrées de la branche des restaurants se répartissent entre les services de blanchisserie (5), les produits alimentaires (25) et l'électricité (soit au total une consommation intermédiaire de 35) et auxquels il faut ajouter le travail (10), l'excédent d'exploitation (5) et les impôts indirects (0), ce qui donne une valeur ajoutée (PIB de la branche) de 15. La somme des entrées intermédiaires et des revenus des facteurs est égale à la production totale de la branche (50). Dans le cas des hôtels, les entrées sont les suivantes : services de blanchisserie (10), produits alimentaires (5) et électricité (10) (soit au total une consommation intermédiaire de 25) plus la rémunération du travail (55), l'excédent d'exploitation (30) et les impôts indirects (10), ce qui représente une valeur ajoutée totale de 95. La somme des entrées intermédiaires de la branche et de sa valeur ajoutée est égale à sa production totale (120). Dans les entrées intermédiaires des « autres » branches d'activité, la distinction est faite entre les emplois touristiques et les emplois non touristiques. Sur un total de 25 pour les repas, la consommation est de 10 pour le tourisme et de 15 à d'autres fins, et sur un total de 35 pour l'hébergement, elle est de 25 pour le tourisme et de 10 à d'autres fins. La somme des emplois touristiques intermédiaires des « autres » branches d'activité est égale à 60. La valeur ajoutée de ces branches [production totale (105) moins les entrées intermédiaires (60)] est égale à 45, dont 30 pour le travail, 5 pour l'excédent d'exploitation et 10 pour les impôts indirects.

Dans cet exemple, on a, pour simplifier, ramené la demande finale à la dépense de consommation finale des ménages, alors qu'il faudrait normalement y inclure aussi la dépense de consommation finale des administrations publiques, la formation brute de capital fixe (FBCF), la variation des stocks et les exportations. (On ne veut pas dire par-là que la FBCF fait partie de la demande touristique, mais il nous semblait bon de préciser les différentes catégories d'emplois finals ; la FBCF des branches d'activité touristiques a été examinée au chapitre 3.)

La dépense de consommation finale des ménages a été subdivisée de la même manière que la consommation intermédiaire, c'est-à-dire en dépenses touristiques et en dépenses non-touristiques. Dans le cas des repas, par exemple, la demande touristique a représenté 25 et la demande non-touristique 20. De même, dans le cas des services d'hébergement, les dépenses touristiques ont représenté 60 et les dépenses non-touristiques 5.

Le PIB est présenté dans trois optiques. La colonne « PIB : demande finale » indique la somme des dépenses touristiques et non-touristiques des ménages, en l'occurrence 155 ($45+65+10+20+15$), laquelle correspond à la somme des valeurs ajoutées des trois branches d'activité inscrite sur la ligne « valeur ajoutée » ($15+95+45=155$), elle-même égale à la somme du revenu des facteurs de production ($95+40+20=155$) portée dans la colonne « PIB : total des revenus ».

Avant de voir comment utiliser ces données pour analyser le tourisme, il est sans doute utile de passer en revue certains de leurs éléments. En premier lieu, comme on l'a vu plus haut, les dépenses touristiques ne se limitent pas à la demande finale. Si tel était le cas, par exemple, aucune des entrées intermédiaires des « autres » branches d'activité ne serait considérée comme une dépense touristique. Ainsi, sur un total de 35 pour la demande touristique de repas, il faudrait déduire 10 au titre de la consommation intermédiaire ; la déduction serait de 25 dans le cas de l'hébergement. En conséquence, toute mesure qui rapporterait le tourisme au PIB en tenant compte uniquement de la demande finale laisserait de côté une fraction (probablement non négligeable) de la demande touristique. En outre, dans le même ordre d'idées, la valeur ajoutée du tourisme ne s'identifie pas à la demande touristique, comme on le verra plus loin.

Deuxièmement, la FBCF, qui ne figure pas dans cet exemple, ne ferait pas non plus partie de la demande touristique, bien qu'elle soit, de toute évidence, une variable importante pour comprendre le rôle global du tourisme dans une économie.

Troisièmement, les données qui proviennent de ce cadre s'insèrent dans la structure de l'ensemble de l'économie. Cela signifie que lorsqu'on examine divers scénarios (demande future, modification de la fiscalité, etc.), on peut aussi étudier leurs incidences sur les autres branches d'activité dans un cadre d'analyse complet et général, grâce à des constructions comme les modèles d'impact ou les modèles d'équilibre général. Si l'on prévoit que les commandes d'avions vont augmenter, par exemple, on pourra déterminer quelle sera l'incidence de ces nouveaux investissements sur le reste de l'économie. Il en va de même pour la construction d'hôtels ou d'installations aéroportuaires, dont on pourra analyser les conséquences probables pour les fournisseurs, les fuites (sous forme d'importations), les effets sur la demande de main-d'œuvre (et éventuellement sur le prix de cette dernière), etc.

Ces précisions étant apportées, il est utile d'indiquer comment les données apparaîtraient (et seraient analysées) dans la perspective des CET, d'une part, et dans celle d'un CST, d'autre part.

Le tableau-texte 2 présente les données qui figuraient plus haut dans la matrice de production et dans la matrice des emplois telles qu'elles apparaîtraient dans les CET.

Tableau-texte 2. **Présentation des données touristiques selon les comptes économiques du tourisme : version 1**

Tableau 1 des CET, version simplifiée

Produit caractéristique du tourisme	Offre totale	Demande touristique	Ratio touristique
Repas	70	35	50%
Hébergement	100	85	85%

Tableau 2 des CET, version simplifiée

Branche d'activité caractéristique du tourisme	Production brute de la branche	Consommation intermédiaire	Valeur ajoutée brute	Ratio touristique	Valeur ajoutée touristique
Restaurants	50	35	15	50%	7.50
Hôtels	120	25	95	85%	80.75

Méthode du ratio net

	1	2	3	4	5	6	7	8
Branche d'activité caractéristique du tourisme	Production brute de la branche	Valeur ajoutée brute	Ratio net (col.2/col.1)	Offre totale	Demande touristique	Ratio touristique	Ratio net (col.6 *col.3)	TVA (col.1*col.7)
Restaurants	50	15	30%	70	35	50%	15%	7.50
Hôtels	120	95	79%	100	85	85%	67%	80.75

La première partie du tableau est une version simplifiée du tableau 1 des CET. Elle indique l'offre totale des divers produits caractéristiques (en l'occurrence, repas et services d'hébergement) et la part de cette production intégralement achetée par les visiteurs. Pour les besoins de cet exemple, il

n'est pas nécessaire de distinguer les catégories de visiteurs. Ces données sont complétées par le calcul du ratio touristique, qui exprime le rapport entre la demande touristique et l'offre totale de chaque produit. Ainsi, l'offre totale de repas est égale à 70, dont 35 pour satisfaire la demande touristique, ce qui donne un ratio touristique de 50 %. Le même calcul appliqué aux services d'hébergement produit un ratio de 85 %, puisque l'offre totale est égale à 100 et la demande touristique à 85.

La deuxième partie du tableau-texte 2 est une version simplifiée du tableau 2 des CET. Elle fait apparaître les branches d'activité caractéristiques du tourisme (restaurants et hôtels), avec leur production totale, leur consommation intermédiaire et leur valeur ajoutée brute. (Pour les besoins de cet exposé, il n'est pas nécessaire de détailler les composantes de la valeur ajoutée). Ainsi, la branche des restaurants a une production brute de 50, une consommation intermédiaire de 35 et une valeur ajoutée brute de 15. Les hôtels ont une production brute de 120, une consommation intermédiaire de 25 et une valeur ajoutée brute de 95. En complément, le ratio touristique du tableau 1 est ici appliqué à la valeur ajoutée brute de la branche pour obtenir une valeur ajoutée brute touristique implicite. Les résultats de ce calcul sont de 7.50 pour les restaurants et de 80.75 pour les hôtels, soit une VAT totale de 88.25. Comme on l'a noté plus haut, l'utilisation de ce ratio repose sur le postulat que les ratios de spécialisation et de couverture sont tous deux très élevés (proches de 100 %). Si tel est le cas, le calcul de la valeur ajoutée touristique par cette méthode est alors plus discutable. Voir ci-après les explications sur le ratio de la valeur ajoutée touristique.

La dernière partie du tableau-texte 2 présente un autre moyen de calculer la valeur ajoutée touristique d'une branche : la méthode du « ratio net ». Celle-ci consiste à appliquer le ratio valeur ajoutée brute/production brute de la branche au ratio touristique du produit. (De cette manière, l'utilisation du « ratio net » repose sur la même hypothèse que celle du ratio touristique, à savoir que les taux de spécialisation et de couverture des principales branches productrices sont élevés, parce que cette méthode suppose implicitement que le rapport entre la valeur ajoutée brute et la production brute représente une très forte proportion de l'offre du produit caractéristique du tourisme dans le cas de la principale branche productrice et que ce rapport reste exact pour toutes les autres branches d'activité qui fournissent le produit considéré ou bien n'est pas significatif). En appliquant la méthode du ratio net, on obtient exactement les mêmes résultats que précédemment pour la VAT des branches d'activité choisies dans l'exemple. Cela n'est cependant pas toujours le cas, comme on le verra ci-après.

Compliquons maintenant la présentation dans une certaine mesure en introduisant des marges sur les boissons alcoolisées, comme indiqué dans le tableau-texte 3 qui est une version légèrement modifiée du tableau-texte 1. Les marges sur les boissons alcoolisées se définissent de la même façon que les marges du commerce de détail. Il s'agit d'une « majoration » de prix qui constitue la production des revendeurs de la même manière que les marges de détail constituent la production des détaillants, la marchandise revendue par l'hôtel ou le bar n'ayant subi aucune transformation. Dans notre exemple, ces marges sur les boissons alcoolisées sont de 25 pour les restaurants, 15 pour les hôtels et 100 pour les autres branches (cafés et bars, principalement). La majeure partie de cette production ne provient donc pas des branches touristiques. Quant à la demande, elle émane pour 15 des visiteurs (5 pour la demande intermédiaire et 10 pour la demande finale) et pour 125 des non-visiteurs (5 pour la demande intermédiaire et 120 pour la demande finale des ménages). [Quant à savoir si les marges sur les boissons alcoolisées représentent un produit caractéristique du tourisme, cela dépend de la façon dont on interprète l'importance de la demande touristique par rapport à l'offre du produit. Cela soulève aussi la question de savoir si la fraction de la production achetée par les visiteurs (15) représente une proportion de la demande touristique totale suffisamment élevée pour que le produit soit considéré comme caractéristique du tourisme. Dans la présentation qui est faite des tableaux du CST, les marges sur les boissons alcoolisées n'apparaissent pas comme une branche caractéristique du tourisme mais figurent sur une ligne distincte intitulée sous la rubrique « tous autres biens et services achetés par les visiteurs”.]

Tableau-texte 3. Matrices simplifiées de la production et des emplois : version 2

Matrice de production

Produit	Branche d'activité			Offre totale	Ratio de couverture
	Restaurants	Hôtels	Autres		
Repas	50	20		70	71.43
Hébergement		100		100	100.00
Marges sur les alcools	25	15	100	140	n.a.
Service de blanchisserie			25	25	n.a.
Alimentation			50	50	n.a.
Electricité			30	30	n.a.
Production totale	75	135	205	415	
Ratio de spécialisation	66.67	74.07			

Matrice des emplois

Hébergement	Branche d'activité				Ménages	Total des emplois tourist.	PIB : total des revenus	PIB : demande finale	Total des emplois	Ratio touristique	Ratio tourist. net
	Restaurants	Hôtels	Autres								
			Tourisme	Non-tourisme							
Repas			10	15	25	20	35	45	70	50%	
Hébergement			25	10	60	5	85	65	100	85%	
Marges sur les alcools			5	5	10	120	15	130	140	10.71%	
Service de blanchisserie	5	10				10		10	25	0	
Alimentation	25	5				20		20	50	0	
Electricité	5	10				15		15	30	0	
Total des emplois intermédiaires¹	35	25	60					285			
Rémunération du travail	25	70	80					175			
Excédent brut d'exploitation	10	30	45					85			
Impôts indirects nets	5	10	10					25			
Valeur ajoutée (PIB)	40	110	135					285			
Total des emplois	75	135	205						415		

L'offre totale de repas et de services d'hébergement reste inchangée, à 70 et 100 respectivement, de même que la demande touristique correspondante, à 35 et 85. En conséquence, dans le tableau-texte 4, qui est une version légèrement modifiée du tableau-texte 2, les ratios touristiques des produits repas et services d'hébergement continuent de s'établir à 50 % et 85 %.

Tableau-texte 4. **Présentation des données touristiques selon les comptes économiques du tourisme : version 2**

Tableau 1 des CET, version simplifiée

Produit caractéristique du tourisme	Offre totale	Demande touristique	Ratio touristique
Repas	70	35	50%
Hébergement	100	85	85%

Tableau 2 des CET, version simplifiée

Branche d'activité caractéristique du tourisme	Production brute de la branche	Consommation intermédiaire	Valeur ajoutée brute	Ratio touristique	Valeur ajoutée touristique
Restaurants	75	35	40	50%	20.00
Hôtels	135	25	110	85%	93.50

Méthode du ratio net

	1	2	3	4	5	6	7	8
Branche d'activité caractéristique du tourisme	Production brute de la branche	Valeur ajoutée brute	Ratio net (col.2/col.1)	Offre totale	Demande touristique	Ratio touristique	Ratio net (col.6 *col.3)	TVA (col.1*col.7)/100
Restaurants	75	40	53%	70	35	50%	27%	19.88
Hôtels	135	110	79%	100	85	85%	67%	90.65

C'est dans la deuxième partie du tableau que la situation change. La production brute de la branche restaurants est maintenant de 75 (au lieu de 50), tandis que sa consommation intermédiaire reste inchangée, ce qui fait passer la valeur ajoutée brute à 40. Les hôtels ont maintenant une production brute de 135, avec la même consommation intermédiaire de 25, si bien que leur valeur ajoutée brute passe à 110. Les ratios touristiques tirés du tableau-texte 3 étant les mêmes qu'auparavant, la valeur ajoutée touristique qui en résulte est de 20 pour les restaurants et de 93.5 pour les hôtels, soit un total de 113.5.

Dans la troisième partie du tableau-texte 4, la méthode du ratio net produit les mêmes résultats que celle du ratio touristique pour les restaurants, mais elle aboutit en revanche à une valeur inférieure pour les hôtels.

Quels résultats pourrait-on obtenir avec le CST ? On le verra en revenant au tableau-texte 3.

On constate au tableau-texte 3 que les hôtels fournissent trois produits vendus aux visiteurs : des repas, des services d'hébergement et des marges sur les boissons alcoolisées. Contrairement aux CET, cette présentation permet d'établir une fonction de production pour chacun des produits considérés ; on peut ainsi mieux relier les entrées intermédiaires aux produits correspondants et, de ce fait, calculer de façon plus précise la VAT. Pour ce faire, il faut toutefois formuler certaines hypothèses.

Le principe de ce calcul est le suivant :

$$TVA_{ij} = (GO_{ij} - II_{ij}) * TS_{ij}$$

Où : TVA_{ij} = Valeur ajoutée du tourisme pour le produit i de la branche j

GO_{ij} = Production brute de produit i par la branche j

II_{ij} = Entrées intermédiaires consommées pour le produit i de la branche j

TS_{ij} = Part du tourisme dans la production du produit i par la branche j

Cette notation signifie que, pour tout bien ou service touristique produit par une branche d'activité, la VAT est déterminée par consommation intermédiaire nécessaire à la production du bien ou service considéré, multipliée par la proportion de la production totale qui est achetée par les visiteurs. Dans la plupart des cas, cette dernière variable est censée être la même pour toutes les branches qui produisent ce bien ou ce service, sauf si l'on suppose ou si des indications émanant des producteurs révèlent que certaines branches d'activité ne vendent pas leur production aux visiteurs (ou en vendent une fraction effectivement différente). Cette hypothèse se fonde sur l'idée que la plupart des informations proviennent du côté de la demande, par le biais d'enquêtes sur les dépenses des visiteurs, au lieu d'être recueillies du côté des fournisseurs. Dans ces conditions, on peut partir du principe que les branches vendent leur production touristique aux visiteurs proportionnellement à la part de chacune d'elles dans l'offre totale (c'est d'ailleurs ce que postulent habituellement les modèles d'impact, où la proportionnalité est la même pour tous les produits et toutes les branches). Il y a pourtant des cas où l'on sait que la production de certains biens ou services touristiques n'est pas acquise par les visiteurs, par exemple les repas fournis aux salariés des mines par leurs employeurs. De même, d'autres informations émanant des producteurs peuvent permettre de procéder à des ajustements de leur contribution au tourisme. Certaines branches sont peut-être en mesure d'indiquer la proportion de leur production qu'elles sont susceptibles de vendre aux visiteurs. Les hôtels, notamment, peuvent raisonnablement estimer la quantité de repas qu'ils vendent aux visiteurs. En tout état de cause, les hôtels vendent probablement une plus forte proportion de leurs repas aux visiteurs que d'autres établissements assurant des services de restauration, car ils bénéficient, dans une certaine mesure, d'une « clientèle captive ».

D'autres hypothèses peuvent découler de la notation qui précède. Par exemple, les hôtels produisent, comme on l'a vu, trois biens ou services pour lesquels la structure de la consommation intermédiaire n'est pas la même. Il faut donc essayer de tenir compte de cette différence dans le calcul de la VAT, ce qui peut se faire de la façon indiquée ci-après.

Dans le cas des restaurants, la VAT peut se calculer comme suit pour les repas :

$$TVA_{mr} = (GO_{mr} - II_{mr}) * TS_{mr}$$

Où : TVA_{mr} = Valeur ajoutée du tourisme pour les repas dans la branche des restaurants

GO_{mr} = Production brute de repas dans la branche des restaurants

II_{mr} = Entrées intermédiaires utilisées pour produire les repas dans la branche des restaurants

TS_{mr} = Part du tourisme dans les repas vendus par les restaurants

Toutefois, comme la branche ne produit pas que des repas, il faut faire certaines hypothèses. On admet ici qu'une partie des entrées intermédiaires de la branche est entièrement destinée à la fourniture de repas et qu'une autre partie doit être répartie proportionnellement entre les divers produits. Ainsi, on suppose que la totalité des entrées intermédiaires de produits alimentaires (25) sert à la fourniture de repas, tandis que la consommation « touristique » d'électricité (5) et de services de blanchisserie (5) est proportionnelle à la valeur de la production du bien ou du service caractéristique du tourisme (les repas, en l'occurrence) par rapport à la production totale de la branche. Les repas représentant les deux tiers de la production des restaurants, deux tiers de la consommation intermédiaire d'électricité et de services de blanchisserie sont donc affectés à la production des repas. La valeur ajoutée du tourisme pour la branche considérée se calcule alors de la façon suivante (d'après le tableau-texte 2) :

$$\begin{aligned}
 \text{TVAmr} &= (50 - (25 + (2/3 * 5) + (2/3 * 5))) * 50 \% \\
 &= (50 - 31.67) * 50 \% \\
 &= 18.33 * 0.5 \\
 &= 9.17
 \end{aligned}$$

où le taux de 50 % représente le ratio touristique de l'offre totale de repas $((10 + 25)/70 * 100)$ et où l'on suppose que ce ratio s'applique uniformément à toutes les branches qui produisent des repas.

Le calcul de la VAT des hôtels pour les repas suit la même logique. Toutes les entrées intermédiaires de produits alimentaires sont donc censées être destinées à la production de repas, tandis que les autres entrées contribuent à cette production suivant la même proportion que la part de cette dernière dans la production totale de la branche, soit 20/135 de l'électricité et des services de blanchisserie. En conséquence, la VAT de l'industrie hôtelière pour les repas équivaut à :

$$\begin{aligned}
 \text{TVAmh} &= (\text{GOmh} - \text{IImh}) * \text{TSmh} \\
 &= (20 - (5 + (20/135 * 10) + (20/135 * 10))) * 50 \% \\
 &= (20 - 8) * 0.5 \\
 &= 6
 \end{aligned}$$

Toujours selon le même principe, la VAT des hôtels pour les services d'hébergement s'établit comme suit :

$$\begin{aligned}
 \text{TVAah} &= (\text{GOah} - \text{IIah}) * \text{TSah} \\
 &= (100 - (100/135 * 10) + (100/135 * 10)) * 85 \% \\
 &= (100 - 14.8) * 0.85 \\
 &= 85.2 * 0.85 \\
 &= 72.42
 \end{aligned}$$

Pour les marges des restaurants sur les boissons alcoolisées, le calcul de la VAT donne :

$$\begin{aligned} \text{TVAah} &= (\text{GOah} - \text{Iah}) * \text{TSah} \\ &= (25 - (1/3 * 5) + (1/3 * 5)) * 15/140 \\ &= (25 - 3.3) * 0.107 \\ &= 2.32 \end{aligned}$$

Et pour les marges des hôtels sur les boissons alcoolisées, la VAT est de :

$$\begin{aligned} \text{TVAalh} &= (\text{GOalh} - \text{Ialh}) * \text{TSalh} \\ &= (15 - (15/135 * 10) + (15/135 * 10)) * 15/140 \\ &= (15 - 2.2) * 0.107 \\ &= 12.8 * 0.107 \\ &= 1.37 \end{aligned}$$

La VAT de la branche des restaurants est donc égale à $9.17+2.32 = 11.49$ et celle de la branche des hôtels à $6.0+72.42+1.37 = 79.79$. Ces résultats sont à rapprocher des estimations tirées des CET, soit 20 pour les restaurants, en utilisant la méthode du ratio touristique et la méthode du ratio net, et 93.5 avec la première méthode, et 91.67 avec la seconde en ce qui concerne les hôtels.

Ce qui précède montre que le calcul de la VAT passe par celui de la fraction de la valeur ajoutée imputable à la demande touristique dans chaque branche d'activité caractéristique du tourisme. Il est évident que l'on n'obtiendra pas un résultat satisfaisant en retenant simplement la part des dépenses touristiques dans la demande finale. D'une part, cela ne tient pas compte de la consommation intermédiaire touristique. D'autre part, quand un produit est acheté pour une consommation finale, il englobe la production de nombreuses branches d'activité différentes, dont certaines peuvent n'avoir aucun rapport avec le tourisme (telle la production agricole de denrées alimentaires, par exemple), car il n'y a pas de relation directe physique et économique entre le visiteur et le producteur. En outre, même si l'on faisait entrer en ligne de compte les dépenses de consommation intermédiaire touristique, le même problème se poserait : les ventes brutes d'un produit ne sont pas égales à la valeur ajoutée de la branche dont il constitue la production principale. Or, il est indispensable, pour la crédibilité de l'analyse, que le tourisme soit comparable aux autres branches d'activité.

L'utilisation des techniques proposées pour le CST de l'OCDE ne va toutefois pas sans problèmes. Il n'existe aucun moyen d'observation directe permettant de contrôler les résultats (s'il y en avait du reste, on n'aurait pas besoin d'un CST) : ceux-ci sont donc fondés sur des hypothèses impossibles à vérifier, mais que l'on juge raisonnables. Il n'en reste pas moins que le projet de CST constitue, aux yeux de l'OCDE, le meilleur système actuellement disponible dans la mesure où il permet d'écartier le plus grand nombre possible de variables non-touristiques. Si de meilleures méthodes voyaient le jour, le TSA serait modifié en conséquence.

Le ratio de la valeur ajoutée touristique en tant que variante du ratio touristique et du ratio touristique net

L'utilisation du ratio touristique pour le calcul des composantes de la valeur ajoutée n'est valable que dans le cas où une branche d'activité possède un ratio de spécialisation de 100 % ou si la part touristique de chacun des biens ou services produits par celle-ci est identique au ratio touristique.

Revenons à la notation utilisée au dessus :

$$TVA_{ij} = (GO_{ij} - II_{ij}) * TS_{ij}$$

Où : GO_{ij} = production du produit i par la branche j

II_{ij} = entrées intermédiaires utilisées pour le produit i par la branche j

TS_{ij} = part du tourisme dans la production du produit i par la branche j (qui, dans la plupart des cas, sera identique au ratio touristique du produit i).

D'autre part, $VA_j = CE_j + GOS_j + TPO_j$

Où : CE_j = éménagement des salariés de la branche j

GOS_j = excédent brut d'exploitation de la branche j

TPO_j = autres impôts diminués des subventions sur la production : de la branche j

Vaj = valeur ajoutée de la branche j.

On veut évaluer TCE_j , $TGOS_j$ et $TTPO_j$ de telle manière que $TVA_j = TCE_j + TGOS_j + TTPO_j$

Où : TCE_j = rémunération au titre du tourisme des salariés de la branche j

$TGOS_j$ = excédent brut d'exploitation touristique de la branche j

$TTPO_j$ = autres impôts diminués des subventions sur la production, au titre du tourisme, de la branche j.

Si l'on suppose que $TCE_j = CE_j * TR_p$

$$TGOS_j = GOS_j * TR_p$$

$$TTPO_j = TPO_j * TR_p$$

Où TR_p représente le ratio touristique du produit p dont la branche j est le producteur principal, on a alors : $TVA_j = (CE_j + GOS_j + TPO_j) * TR_p = VA_j * TR_p$.

$$\text{Or, } TVA_j = \sum_i TVA_{ij} = \sum_i (GO_{ij} - II_{ij} - II_{ij}) * TS_{ij}.$$

$$\text{D'où il ressort que } VA_j * TR_p = \sum_i (GO_{ij} - II_{ij}) * TS_{ij}.$$

$$\text{Or, } VA_j = \sum_i (GO_{ij} - II_{ij}) \text{ puisque } \sum_i GO_{ij} = GO_j \text{ et } \sum_i II_{ij} = II_j$$

où Go_j = production totale de la branche j

I_{ij} = ensemble des entrées intermédiaires utilisées par la branche j .

$$\text{Donc, } \sum_i (GO_{ij} - I_{ij}) * TR_p = \sum_i (GO_{ij} - I_{ij}) * TS_{ij}.$$

La dernière équation montre que l'on peut calculer les composantes de la VAT de la branche j en appliquant le ratio touristique aux composantes de sa valeur ajoutée globale si TS_{ij} est égal à TR_p pour chaque produit i fourni par cette branche. L'utilisation du ratio touristique est valable en particulier pour les branches spécialisées dans un seul produit (qui ont donc un ratio de spécialisation de 100 %), et où la part du tourisme (TS_{ij}) dans l'offre de ce produit est identique au ratio touristique de celui-ci (TR_i) (ce qui n'est pas le cas de nombreux produits).

Toutefois, étant donné que la majorité sinon l'ensemble des branches d'activité ne possèdent pas un ratio de spécialisation de 100 % ni même voisin de ce chiffre et assurent deux productions différentes ou davantage, dont la part imputable au tourisme varie énormément, il est très improbable que le ratio touristique permette d'estimer les composantes touristiques de la valeur ajoutée d'une branche, et d'obtenir un total qui corresponde à la VAT. C'est pourquoi son utilisation n'est pas recommandée.

Si l'on reprend le tableau-texte 3 pour illustrer ce qui précède, on a, en ce qui concerne la branche hôtelière :

$$VA_h = 110.$$

$TR_p = 85\%$ puisque le service dont la branche hôtelière est le principal producteur est l'hébergement.

$$\text{Cela signifie que } TVA_h = VA_h * TR_p = 110 * 0.85 = 93.5.$$

Pourtant, $TVA_h = 6 + 72.42 + 1.37 = 79.79$, où TS est de 50 % pour les repas, de 85 % pour l'hébergement et de 10.71 % pour les marges sur les alcools.

Dans cet exemple, le recours au ratio touristique pour calculer les parts imputables au tourisme des diverses composantes de la Va_h de la branche hôtelière produit des résultats qui ne correspondent pas au total de la VAT de cette branche (soit 79.79) comme ce devrait être le cas. Lorsque la part du tourisme varie dans les diverses productions d'une branche, l'usage du ratio touristique surestime en effet les composantes de la VAT, ainsi que le montre l'exemple.

En outre, si le ratio touristique net représente une amélioration par rapport au précédent, on ne doit l'utiliser que lorsque toutes les entrées intermédiaires, dans le calcul de TVA_{ij} , sont proportionnelles à la part que représente le produit i de la branche j dans la production totale de celle-ci.

En fait, le ratio touristique net se définit comme le rapport entre la demande touristique de tous les produits d'une branche et la production totale de celle-ci.

$$\text{Cela donne : } TNR_j = \sum_i TS_{ij} * GO_{ij} / GO_j.$$

Comme précédemment, on veut évaluer TCEj, TGOSj et TTPOj de telle manière que :

$$TVAj = TCEj + TGOSj + TTPOj.$$

$$\text{Si l'on fait l'hypothèse que : } TCEj = CEj * TNRj$$

$$TGOSj = GOSj * TNRj$$

$$TTPOj = TPOj * TNRj$$

$$\text{Où } VAj = CEj + GOSj + TPOj,$$

$$\text{On a alors } TVAj = (CEj + GOSj + TPOj) * TNRj = VAj * TNRj$$

$$\text{ou encore } TVAij = VAj * \sum_i TSij * GOij/GOj.$$

$$\text{Or, } TVAj = \sum_i TVAij = \sum_i (GOij - Iij) * TSij.$$

$$\text{Donc, } VAj * \sum_i TSij * GOij/GOj = \sum_i (GOij - Iij) * TSij.$$

$$\text{Ce qui signifie que } \sum_i (Iij * TSij) = (\sum_i GOij * TSij) * (1 - VAj/GOj)$$

$$\text{ou encore, } \sum_i (Iij * TSij) = (\sum_i GOij * TSij) * (GOj - VAj)/GOj.$$

$$\text{Or, } Iij = GOj - VAj.$$

$$\text{D'où, } \sum_i (Iij * TSij) = (\sum_i GOij * TSij) * Iij/GOj$$

$$\text{ou encore } \sum_i [Iij * TSij] = \sum_i [(Iij * GOij/GOj) * TSij].$$

Cette dernière équation montre qu'il est possible de calculer les composantes de la VAT d'une branche déterminée en appliquant le ratio touristique net aux composantes de sa valeur ajoutée globale si $Iij = (Ij) * GOij/GOj$, c'est-à-dire si Iij , utilisé dans le calcul de $TVAij$, est obtenu en multipliant chacune des entrées intermédiaires de Ij par le ratio $GOij/GOj$. Autrement dit, on peut utiliser le ratio touristique net pour les branches où l'on prend pour hypothèse, dans le calcul de la VAT, que les entrées intermédiaires sont toujours consommées dans les mêmes proportions quel que soit le produit.

Par conséquent, dans les branches où une ou plusieurs entrées intermédiaires sont affectées d'un coefficient de 1 ou 0 dans Iij pour le calcul de $TVAij$, l'utilisation du ratio touristique net n'est pas conseillée, car les estimations obtenues pour les diverses composantes de la valeur ajoutée de la branche ne correspondent pas à la VAT lorsqu'on les additionne.

Tel est le cas, en particulier, de la branche hôtelière où, parmi les entrées intermédiaires, l'alimentation reçoit un coefficient de 1 pour le calcul de la VAT des repas, et de 0 pour celui des VAT de l'hébergement et des marges sur les boissons alcoolisées (voir les paragraphes ci-dessus).

Si l'on utilise le tableau-texte 3 pour illustrer ce qui précède, cela donne, en ce qui concerne la branche hôtelière :

$$VAh = 110$$

$$TNRh = (20 * 0.5 + 100 * 0.85 + 15 * 0.1071) / 135 = 0.7156$$

$$\text{Cela signifie que } TVAh = VAh * TNRh = 110 * 0.7156 = 78.72.$$

$$\text{Or } TVAh = 6 + 72.42 + 1.37 = 79.79, \text{ comme précisé plus haut.}$$

On voit donc que l'utilisation du ratio touristique net pour calculer les parts imputables au tourisme des diverses composantes de la VAh de la branche hôtelière aboutit à des résultats qui ne correspondent pas au total de la VAT (soit 79.79) comme ce devrait être le cas.

Cela dit, il vaut mieux utiliser le *ratio de la valeur ajoutée touristique* (TVA_j/VA_j) que le ratio touristique ou le ratio touristique net pour évaluer la part de la rémunération des salariés, de l'excédent brut d'exploitation et des impôts nets sur la production qui revient au tourisme. Des trois ratios, c'est en effet le seul qui aboutisse à des estimations des composantes touristiques de la valeur ajoutée d'une branche dont le total est toujours équivalent à la VAT de celle-ci.

Si l'on pose que :

CE_j = rémunération des salariés de la branche j

GOS_j = excédent brut d'exploitation de la branche j

TPO_j = autres impôts diminués des subventions sur la production de la branche j

VA_j = valeur ajoutée de la branche j

$$\text{où } VA_j = CE_j + GOS_j + TPO_j$$

et

TVA_j = valeur ajoutée touristique de la branche j

TCE_j = rémunération imputable au tourisme des salariés de la branche j

$TGOS_j$ = excédent brut d'exploitation touristique de la branche j

$TTPO_j$ = autres impôts diminués des subventions sur la production, au titre du tourisme, de la branche j

où TCE_j , $TGOS_j$ et $TTPO_j$ ne sont pas connus

et

TVA_j/VA_j est le ratio de la valeur ajoutée touristique.

Si l'on définit TCE_j , $TGOS_j$ et $TTPO_j$ comme suit :

$$TCE_j = CE_j * TVA_j/VA_j$$

$$TGOS_j = GOS_j * TVA_j/VA_j$$

$$TTPO_j = TPO_j * TVA_j/VA_j$$

$$\begin{aligned} \text{on obtient } TCE_j + TGOS_j + TTPO_j &= (CE_j + GOS_j + TPO_j) * TVA_j/VA_j \\ &= VA_j * TVA_j/VA_j = TVA_j. \end{aligned}$$

Bien que le ratio de la valeur ajoutée touristique (TVA_j/VA_j) ne soit pas parfait, puisqu'il suppose que la part de chaque composante de la VAT est proportionnellement la même que dans la valeur ajoutée globale d'une branche donnée, il est facile à calculer, il n'exige pas de renseignements supplémentaires pour le CST et il est fondé sur une hypothèse acceptable (on notera d'ailleurs que la même hypothèse de base est faite quand on utilise le ratio touristique ou le ratio touristique net). En outre, quand on l'applique à chacune des composantes de la valeur ajoutée d'une branche, le ratio de la valeur ajoutée touristique fournit des estimations qui correspondent toujours, lorsqu'on les additionne, à la VAT de cette dernière, ce qui n'est pas nécessairement le cas avec le ratio touristique ou le ratio touristique net.

Annexe A

DEMANDE TOURISTIQUE DIRECTE, INDIRECTE ET INDUITE

On s'est beaucoup interrogé sur le choix entre mesure directe ou indirecte de la demande touristique. Le CST opte pour la première méthode mais il permet aussi, par sa structure, de mettre en œuvre la seconde. La demande touristique *directe* correspond aux achats de biens et de services par les visiteurs, ou pour leur compte, c'est-à-dire aux dépenses effectuées avant, pendant et après un voyage et en relation directe avec celui-ci. La mesure directe du rôle du tourisme dans l'économie nécessite l'existence d'une relation directe (physique et économique) entre le visiteur et le producteur du bien ou du service acheté par le visiteur en tant que tel. De la même manière, la quantification directe de l'emploi tient à ce lien direct entre le visiteur et les dépenses touristiques. Le CST utilise la demande touristique directe ainsi définie pour établir ces relations et mesurer la VAT qui en résulte. L'emploi touristique est fondé sur les achats directs. Ainsi, par exemple, la valeur ajoutée que représente le billet d'avion acheté par un visiteur constitue une part de la VAT directe. L'emploi touristique qui répond à cette demande repose donc lui aussi sur cette dépense touristique directe.

La demande touristique *indirecte* découle de deux caractéristiques du tourisme direct. En premier lieu, elle représente la demande générée par le *producteur* (d'un produit caractéristique du tourisme) pour la production d'un bien ou d'un service vendu directement à un visiteur. Ainsi, par exemple, quand un visiteur achète un repas, la demande directe correspond au coût de ce repas. La VAT du restaurateur est la différence entre le revenu tiré du repas et les coûts intermédiaires (achat de produits alimentaires, d'énergie, etc.) nécessaires à sa préparation. La demande touristique indirecte est celle qui s'adresse au producteur de denrées alimentaires, au camionneur, à la compagnie d'électricité, etc., en tant que fournisseurs des entrées intermédiaires exigées par la fabrication du repas. Ces productions intermédiaires sont le fait des industries manufacturières, du secteur des transports et de celui de l'électricité, et non de la « branche touristique » parce qu'il n'y a pas de relation directe, physique et économique, entre le producteur et le visiteur. On distingue ainsi la valeur ajoutée des différentes branches concernées de la même façon que l'on distingue de la production brute de l'industrie manufacturière les achats (entrées intermédiaires) effectués auprès d'autres branches (services de comptabilité ou matières premières, par exemple) pour calculer sa valeur ajoutée.

La détermination de ces effets indirects est un aspect important de l'analyse économique : elle consiste à se demander, par exemple, quelle est l'incidence de tel ou tel phénomène sur l'emploi dans diverses branches d'activité ; quelles sont les perspectives de recettes fiscales ; quelles sont les fuites dues aux importations ; quels sont les risques de pressions sur les prix dans certains marchés ou à l'échelle de l'économie ; quelles peuvent être les conséquences sur le taux de change, etc. Le CST donne les moyens d'effectuer ces calculs mais il ne fournit pas directement les résultats.

La seconde caractéristique de la demande touristique indirecte est liée à l'acquisition de *capital fixe* par les producteurs de biens ou de services spécifiquement touristiques, par exemple l'achat d'un avion par une compagnie aérienne. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, les achats d'actifs fixes ne sont pas inclus parmi les éléments générateurs de VAT. Toutefois, les biens d'équipement jouent un rôle essentiel dans la production de la plupart des biens et services touristiques. On voit mal comment on pourrait proposer des services de transport aérien sans avions ou des services d'hébergement (autres que les terrains de camping) sans bâtiments. En conséquence, un CST qui ignorerait ces aspects indirects de la demande touristique et, partant de là, leur impact sur l'économie dans son ensemble, serait incomplet. L'acquisition de capital fixe par les branches touristiques est incluse dans le CST mais elle n'entre pas dans le calcul de la VAT.

La demande *induite* représente la demande créée par ceux qui fournissent les producteurs de biens et de services directement vendus aux visiteurs. Il s'agit donc, dans notre exemple, de la production additionnelle de l'agriculteur ou du raffineur en réponse à la demande accrue du camionneur ou du fabricant de produits alimentaires, elle-même suscitée par la demande du restaurateur qui répond quant à lui à la demande touristique. Cette demande induite est différente de la notion keynésienne du même nom qui désigne en fait l'impact sur l'économie de dépenses effectuées grâce à un supplément de pouvoir d'achat (celles que pourraient faire, par exemple, les salariés d'un hôtel dont le chiffre d'affaires augmenterait et qui augmenterait à son tour la rémunération de son personnel). Bien que cela ne soit pas intentionnel, il se pourrait que le CST ne permette pas d'effectuer ce genre de mesure.

Si la demande directe et l'acquisition de capital sont toutes deux quantifiées dans le CST, tel n'est pas le cas de la demande indirecte et de la demande induite. Celles-ci peuvent toutefois être chiffrées à partir du tableau des ressources et des emplois sur lequel se fonderait la création du modèle (d'impact) nécessaire au calcul. On notera cependant que ces modèles sont porteurs de nombreux problèmes, à commencer par les hypothèses de pleine utilisation des ressources et de linéarité des taux de change sur lesquelles ils reposent.

Annexe B

MISE EN ŒUVRE PRATIQUE ET SOURCES DE DONNÉES POSSIBLES

Les systèmes statistiques nationaux étant développés à des degrés divers, beaucoup de pays pourraient avoir des difficultés à compiler les données nécessaires au CST. Les indications qui suivent visent à les aider dans cette tâche.

Première étape. Il peut être utile de procéder à un inventaire de toutes les informations disponibles qui pourraient répondre aux besoins du CST et de ses divers tableaux, en commençant par les données utilisées pour la construction des CET. Comme on l'a indiqué précédemment, en effet, le CST constitue un prolongement des CET et reprend donc bon nombre des informations ayant servi à l'élaboration de ces comptes.

D'autre part, le CST repose sur les comptes nationaux, ce qui signifie que les tableaux des ressources et des emplois vont servir de modules de base pour l'élaboration des tableaux 1, 2 et 3. On cherchera dans ces tableaux le détail des branches et des produits qui se rapproche le plus de ce dont on a besoin pour le CST. Il est fort possible que certaines informations soient plus faciles à dégager qu'il n'y paraît de prime abord, particulièrement si l'on se reporte aux fiches de calcul concernant les branches et les produits. En outre, la plupart des données de la comptabilité nationale étant tirées d'enquêtes auprès des branches d'activité, ces sources de données pourront également fournir des renseignements supplémentaires.

La grande majorité des données provenant des comptes nationaux se rapporteront sans doute à l'offre, en ce qui concerne le compte de production, mais on pourra aussi y trouver des données sur l'acquisition brute de capital (même si celles-ci sont agrégées au niveau des divisions).

On peut également tirer de la comptabilité nationale les indices de prix qui serviront au calcul des grandeurs en volume, mais d'autres sources peuvent aussi contenir ce type d'information. On notera toutefois que les mesures en volume, qui expriment des variations dans le temps, n'entreront pas en ligne de compte au départ, puisque l'élaboration du CST consistera tout d'abord à réunir les données pour une seule année. Les tableaux 9 à 14 présentent des mesures en volume qu'il faudrait établir de préférence sur la base des prix de l'année précédente ; si ceux-ci ne sont pas disponibles, on pourra se contenter de calculs à prix constants. Certaines valeurs seront peut-être immédiatement disponibles (notamment dans les pays qui produisent des estimations en volume pour les tableaux des ressources et des emplois), mais on pourra recourir à des valeurs approchantes si tel n'est pas le cas. Les déflateurs généraux de prix (comme le déflateur du PIB ou l'indice des prix à la consommation) ne devraient cependant être utilisés qu'en dernier recours.

Les *mesures en volume* ne sont pas une priorité à ce stade, mais elles devraient être un objectif à ne pas perdre de vue. Il serait donc utile que les données collectées sur les prix tiennent compte des besoins du CST. Étant donné que le tourisme concerne surtout des activités de services, sur lesquelles il y a généralement pénurie de données (aux prix courants comme constants), on ferait ainsi d'une pierre deux coups en améliorant non seulement le CST mais aussi les comptes nationaux.

Beaucoup de pays auront probablement plus de mal à se procurer des données sur la demande touristique. Ils en tireront néanmoins une partie de la balance des paiements et peut-être aussi d'enquêtes conduites dans le passé dont les résultats sont encore d'actualité.

L'IPC est une autre source intéressante à explorer car les données sur lesquelles il repose proviennent souvent d'une enquête sur la dépense des ménages qui peut aussi renseigner sur les types de produits achetés par les visiteurs. Ces données offrent un bon point de départ même si elles ne se rapportent pas à l'année de

référence du CST, car on peut établir des projections en prenant pour base les informations relatives aux prix et d'autres données (comme pour les changements en volume) extraites de la comptabilité nationale.

On pourra obtenir les données du tableau 6 à partir d'enquêtes auprès des visiteurs (aux frontières, dans les aéroports, chez eux), complétées par d'autres sources d'informations propres à la balance des paiements. (Actuellement, les données de la balance des paiements ne fournissent des totaux de contrôle que pour la plupart des dépenses des visiteurs non-résidents dans l'économie domestique et des résidents à l'étranger.) Le calcul de la VAT exige des informations plus détaillées (au moins en ce qui concerne les exportations).

Les services des douanes et de l'immigration peuvent fournir des renseignements complémentaires concernant le nombre de visiteurs non-résidents.

Pour les musées, les galeries d'exposition, etc., on pourra se procurer des statistiques sur les coûts et le nombre des entrées auprès des administrations publiques.

Les données sur l'emploi peuvent être tirées des comptes nationaux, en particulier s'il existe des estimations de la productivité fondées sur les heures ouvrées ou sur les EPT. Les enquêtes sur les forces de travail, les enquêtes réalisées auprès des établissements ou bien, en l'absence d'autres sources suffisamment détaillées, le recensement de la population fourniront aussi des informations. Il faudra toutefois vérifier la cohérence de ces données avec les statistiques utilisées dans les comptes nationaux.

Les données des tableaux 7 et 8 peuvent être obtenues à l'aide de la méthode de l'inventaire permanent (MIP) utilisée pour le calcul de la consommation de capital fixe dans les comptes nationaux. Toutefois, si l'on ne dispose pas, dans ce cadre, des détails nécessaires pour les branches touristiques, ce qui est probable, il faudra alors se procurer des informations supplémentaires (au moyen de nouvelles enquêtes) pour estimer les flux (tableau 7). Le calcul du stock de capital (tableau 8) soulève plus de problèmes, encore que les pays utilisant la MIP disposent déjà en principe de quelques données sur les actifs produits. Il faudra sans doute prévoir plusieurs années et des enquêtes spéciales avant de pouvoir rassembler toutes les informations nécessaires. Les estimations des actifs non-financiers non-produits peuvent être particulièrement difficiles à établir. Bien qu'elles fassent partie de la structure des comptes nationaux, elles ne sont guère développées dans la plupart des pays. Il faudra peut-être faire appel à des enquêtes spéciales ou se tourner vers des sources non-statistiques (associations professionnelles, rapports annuels, ou, en ce qui concerne les terrains, registres municipaux).

Deuxième étape. Toutes les données recueillies devront ensuite être insérées dans le cadre du CST afin de mettre en évidence : *i*) les postes pour lesquels on ne d'opérer ces ajustements dès le départ, il faudra le noter pour que l'on s'efforce par la suite de rendre la présentation cohérente et que l'on évite de tirer des données d'aucune information ; et *ii*) ceux qui doivent éventuellement faire l'objet d'ajustements pour permettre la comparaison. S'il n'est pas possible de tirer des conclusions à partir de données non comparables.

Dans certains cas, on pourra utiliser des statistiques élaborées dans une autre optique que celle du CST pour modifier ou imputer certaines valeurs. Comme cela nécessitera sans doute la manipulation de volumineuses bases de données, en particulier pour les voyages à forfait, il serait utile de connaître les logiciels capables de réaliser de telles opérations. En règle générale, cependant, l'utilisation de simples tableurs suffira aux calculs à effectuer dans un premier temps (compte tenu des données disponibles).

Troisième étape. L'étape suivante dépend de l'étendue des lacunes révélées par l'inventaire. Dans la plupart des cas, les données devront être complétées au moyen d'enquêtes supplémentaires du côté de l'offre comme de la demande (domaine où il sera sans doute le plus difficile d'obtenir des données pour les pays qui n'ont pas de programme de collecte systématique). De toute façon, on devrait pouvoir disposer d'indicateurs de l'utilité des données. S'il est impossible d'utiliser les données existantes de façon systématique, on pourra alors attirer l'attention de ceux qui auraient le plus à gagner à être informés (administrations publiques ou associations professionnelles) et solliciter leur aide pour obtenir les moyens de mener les enquêtes nécessaires. Il est essentiel, dans ce genre d'entreprise, de bien cerner les besoins. Les utilisateurs (potentiels) doivent être tenus au courant de l'évolution et des avantages éventuels du CST ainsi que de ses lacunes. Ce dernier point ne doit pas être négligé, étant donné que le CST est conçu pour surmonter le problème de crédibilité dont pâtit le tourisme. Le valoriser à l'excès ou minimiser ses faiblesses irait donc à l'encontre du but recherché.

Quatrième étape. Il est essentiel d'établir des priorités. Cela devra être fait en concertation avec les autorités nationales, compte tenu des lignes directrices définies par l'OCDE. Il est toutefois clair que les cinq premiers tableaux, et probablement le sixième, sont les plus importants. Eux aussi devront néanmoins faire l'objet d'un ordre de priorité. On suggère ici de commencer par le plus facile, celui relatif à l'emploi, encore qu'il soit nécessaire, pour ventiler les chiffres entre les diverses branches d'activité touristiques, d'utiliser un ratio (qu'il s'agisse du ratio touristique, du ratio touristique net ou du ratio de la valeur ajoutée touristique) dont le calcul exige des données à la fois sur l'offre et sur la demande de produits touristiques. Ces données sont également indispensables pour la construction des tableaux 1 et 2. Le tableau 3 est calculé à partir des deux précédents et le tableau 4 à partir des trois premiers. Il faudra donc probablement s'attacher en priorité à élaborer les statistiques de la demande et à améliorer les estimations dont on dispose pour l'offre.

Le tourisme étant un concept fondé sur la demande, c'est de ce côté là qu'il est indispensable d'améliorer les statistiques pour construire un CST. La plupart des pays disposent de données sur les exportations touristiques (les importations sont moins importantes à ce stade) dans leur balance des paiements. Toutefois, ces données sont généralement très agrégées, alors qu'un CST demande au contraire une ventilation par produit pour le calcul de la VAT par branche d'activité. Il est probablement plus important et plus difficile à la fois pour la plupart des pays d'établir des statistiques sur la demande touristique intérieure (le tourisme intérieur est en effet plus important que les exportations touristiques dans la plupart des cas). D'où la nécessité de trouver une méthode qui permette de mieux cerner cette demande. A moins d'une enquête sur les dépenses des ménages, toutefois, la tâche risque d'être très difficile. Les dépenses touristiques des entreprises sont sans doute tout aussi insaisissables et il est en outre probable que les données permettant d'identifier la demande touristique sont ou bien totalement introuvables dans les comptes, ou bien enregistrées de telle manière qu'il risque d'être très difficile, pour un poste comme les spectacles par exemple, de distinguer les dépenses touristiques des dépenses non-touristiques. Il existe toutefois certaines branches (telles que les transports aériens) dans lesquelles on peut supposer que la quasi-totalité d'une activité (le transport de voyageurs, en l'occurrence) répond à une demande touristique. Elles pourraient donc servir de point de départ. Enfin, des pays comparables (voisins) constateront peut-être qu'ils ont des profils de consommation analogues et qu'ils peuvent donc utiliser les sources de données de leurs homologues pour évaluer de façon approximative leurs dépenses touristiques.

S'il est indispensable d'améliorer les estimations relatives à la demande pour tout essai de quantification du tourisme, il en va de même en ce qui concerne l'offre (avec l'avantage supplémentaire dans bien des cas d'améliorer les estimations qui servent à construire les comptes nationaux). Nombre de pays ont du mal à fournir dans leurs CET des données ventilées à un degré de détail plus poussé que celui de la codification à deux chiffres. Il est important d'affiner cette ventilation, au moins jusqu'au niveau de classification à trois chiffres, au-dessus duquel les données sont trop agrégées. Le domaine des transports aériens peut constituer un bon point de départ à cet égard, car les compagnies aériennes intérieures sont généralement peu nombreuses. Les rapports annuels de ces compagnies fourniraient la première source de données à explorer. Il en va sans doute de même des transports de voyageurs par chemin de fer et des transports à longue distance par autocar. Les hôtels et les restaurants sont trop nombreux pour que l'on suive la même démarche dans leur cas, mais il existe peut-être des associations professionnelles ou d'autres organismes similaires capables de fournir des informations (voire certaines estimations) concernant les entrées et les sorties de leur branche.

Si l'on parvient à établir des estimations relativement détaillées pour certaines de ces branches d'activité (hébergement, restauration et transports de voyageurs par air, par chemin de fer et par autocar), on aura déjà fait un grand pas en avant, car elles représentent habituellement plus des trois quarts de la demande touristique.

Cinquième étape. A mesure que les sources de données s'amélioreront, il sera nécessaire de publier des rapports, de manière à tenir les utilisateurs informés des progrès accomplis et à leur donner accès aux informations dès qu'elles deviennent disponibles. L'un des atouts majeurs du CST réside dans cette possibilité d'élaboration progressive. Le tableau 1 a une valeur en soi, de même que le tableau 2 et tous ceux qui le suivent. Ils offrent d'autant plus de moyens d'analyse que les informations s'accumulent, mais chacun d'eux est très utile en tant que tel.

Les informations du tableau 6 (concernant les caractéristiques des visiteurs) ne sont pas essentielles pour le calcul d'autres variables (comme la VAT). Toutefois, elles dessinent un profil des visiteurs qui peut être d'une grande importance pour la promotion du tourisme. Ces données risquent d'être difficiles à obtenir, mais on pourrait essayer de se les procurer en même temps que celles relatives à la demande touristique (pour le tableau 2), c'est-à-dire dans les salles de départ des ports et des aéroports, et éventuellement aux frontières ou chez les particuliers.

Annexe C

CALCULER LA VALEUR AJOUTÉE TOURISTIQUE

Fiche de calcul 1. **Relative à la consommation touristique individuelle des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM)**

<i>Exemple des musées</i>			
	Consommation individuelle des administrations ou des ISBLSM	Ratio touristique ¹	« Consommation touristique individuelle »
Production ²	x		
Entrées intermédiaires	x		
Valeur ajoutée	x		
Rémunération des salariés	x		
Consommation de capital fixe	x		
Autres impôts nets sur la production	x		

1. Il représente le nombre de visiteurs en pourcentage du nombre total de personnes allant dans les musées ou des entrées payantes ou d'une autre grandeur analogue. D'après les enquêtes sur les ménages, les musées, etc.

2. La production est généralement égale à la somme des coûts des entrées intermédiaires.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Fiche de calcul 2. **Fiche de calcul de la valeur ajoutée touristique**ⁱ

Exemple: Production de services de restauration par la branche hôtelière

	Biens et services produits par la branche j	Total des entrées intermédiaires de la branche j	Entrées directes de la branche j	Diviser la somme des entrées intermédiaires restantes par la production totale pour calculer le ratio des entrées touristiques	Additionner les entrées intermédiaires "touristiques"	Calculer la VAT en soustrayant les entrées intermédiaires de la production touristique	Calculer la VAT en multipliant la valeur ajoutée de la branche d'activité caractéristique par le ratio touristique	Décomposer la VAT en proportion de ses divers éléments
	1	2	3	4	5	6	7	8
Produits								
Production	x			x				
Services de restauration	x					x		
Hébergement	x							
Production totale								
Entrées intermédiaires								
Nettoyage		x		x	x	x		
Blanchisserie		x		x	x	x		
Produits alimentaires		x	x	—	x	x		
Electricité		x		x	x	x		
Loyer		x		x	x	x		
Valeur ajoutée						x	x	
Rémunération des salariés		x						x
Excédent brut d'exploitation		x						x
Autres impôts nets sur la production		x						x
Ratio touristique		x					x	x

1. On peut également utiliser le ratio de la valeur ajoutée touristique : voir la section relative à la valeur ajoutée touristique.

2 $TVA_{ij} = (GO_{ij} - II_{ij}) * TR$

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Fiche de calcul 3. Fiche de calcul de la valeur ajoutée touristique¹
A prix constants

Exemple: Production de services de restauration par la branche hôtelière

	Biens et services produits par la branche j	Total des entrées intermédiaires de la branche j l	Entrées directes de la branche j	Diviser la somme des entrées intermédiaires restantes par la production totale pour calculer le ratio des entrées touristiques	Appliquer les déflateurs pour calculer les prix constants	Additionner les entrées intermédiaires "touristiques"	Calculer la VAT en soustrayant les entrées intermédiaires de la production touristique	Calculer la VAT en multipliant la valeur ajoutée de la branche d'activité caractéristique par le ratio touristique
	1	2	3	4	5	6	7	8
Produits								
Production	x			x				
Services de restauration	x					x		
Hébergement	x							
Production totale								
Entrées intermédiaires								
Nettoyage		x		x	x	x		
Blanchisserie		x		x	x	x		
Produits alimentaires		x	x	-	x	x		
Electricité		x		x	x	x		
Loyer		x		x	x	x		
Valeur ajoutée						x	x	
Rémunération des salariés		x						x
Excédent brut d'exploitation		x						x
Autres impôts nets sur la production		x						x
Ratio touristique		x					x	x

1. $TVA_{ij} = (GO_{ij} - II_{ij}) * TR$

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Annexe D

LIENS ENTRE LES TABLEAUX DES CET ET DU CST

Quelles sont les insuffisances des CET ? Pourquoi élaborer un CST ? L'un des critères les plus importants auquel tout cadre analytique du tourisme doit satisfaire est celui de la crédibilité. Actuellement, comme certaines questions (par exemple au sujet des composantes de la dépense touristique) ne sont pas encore tranchées, tout essai de quantification du tourisme se trouve forcément compromis.

Un CST doit donc fournir les moyens de répondre à des questions comme : en quoi consiste la valeur ajoutée touristique (VAT) ou, en d'autres termes, quelle est la valeur ajoutée des branches de production imputable à la demande touristique ? Avec une autorité suffisante pour qu'il n'y ait plus de doutes quant à la pertinence des calculs effectués pour mesurer le rôle économique du tourisme. Cela est d'autant plus important que la VAT n'est pas directement observable. Un CST doit être suffisamment précis et cohérent pour surmonter ces problèmes. Celui qui est proposé ici, on le verra en étudiant sa structure, apportera des réponses plus complètes que les CET aux questions qui se posent à présent.

Si les CET représentent une étape importante, dans la mesure où ils ont fait du tourisme un phénomène économique identifiable, ils demandent à être développés dans plusieurs domaines pour que l'on puisse mieux apprécier le rôle de ce phénomène dans l'économie. Certains problèmes sont bien connus, d'autres moins. Un tour d'horizon rapide des tableaux aidera à en donner une illustration.

Le tableau 1 des CET fournit des données sur la production et l'utilisation des biens et services caractéristiques du tourisme (tels que repas dans les restaurants, hébergement dans les hôtels et divers modes de transport). Il fait apparaître l'offre intérieure totale ainsi que les importations, le cas échéant. La demande des produits en cause est présentée par catégories de visiteurs – ménages, entreprises et administrations publiques, non-résidents – ainsi que pour les organisateurs de voyages à forfait. Elle est aussi indiquée pour le reste de l'économie de façon à équilibrer le tableau. De cette présentation se dégage une notion élémentaire, celle de « ratio du tourisme », qui exprime pour un produit déterminé, la proportion de l'offre totale acquise à des fins touristiques.

Le tableau 2 des CET est axé sur les branches d'activité, dont il comptabilise la production brute, la consommation intermédiaire et la valeur ajoutée. La valeur ajoutée est ensuite décomposée afin de faire apparaître séparément la rémunération des salariés, l'excédent brut (et net) d'exploitation, la consommation de capital fixe, et les impôts indirects diminués des subventions. Le détail des branches d'activité est identique à celui des produits répertoriés dans le tableau 1. Il existe ainsi une relation entre l'offre et l'utilisation d'un produit d'une part et la valeur ajoutée de la branche correspondante d'autre part, à laquelle on peut en outre appliquer le « ratio touristique » pour estimer approximativement la part imputable au tourisme. (On peut aussi calculer d'autres grandeurs, comme le ratio touristique net et le ratio de la valeur ajoutée touristique. Voir à ce sujet la section consacrée à la valeur ajoutée touristique.) OCDE (1996), *Statistiques du tourisme de l'OCDE : Conception et application pour les pouvoirs publics*, qui rend compte des premiers essais d'utilisation des CET à des fins analytiques, et de calcul de la VAT. Les résultats doivent toutefois être interprétés avec prudence, car il n'y a pas de lien clair et net entre la demande touristique (par catégorie de biens et services) et les unités/branches productives. Ainsi, les produits fabriqués par une branche d'activité caractéristique du tourisme peuvent l'être également par d'autres branches (et vendus à des visiteurs), tandis que certaines productions des branches caractéristiques du tourisme ne sont pas caractéristiques de la demande touristique. En conséquence, il est impossible d'estimer la VAT de chaque branche d'activité qui produit des biens et services à vocation touristique sans recourir à une série d'hypothèses simplificatrices dont certaines sont

vraisemblablement sans valeur. Plusieurs hypothèses de ce genre sont également nécessaires aux calculs dans le cadre d'un CST, mais elles reposent sur des bases plus solides.

Alors que les tableaux 1 et 2 des CET fournissent des données sur les biens et services et les branches considérées comme « caractéristiques » du tourisme, le tableau 3 renseigne sur tous les biens et services achetés par les différentes catégories de visiteurs. Aussi utile qu'il puisse être de ce point de vue, ce tableau ne présente guère d'autre intérêt sur le plan de l'analyse, car les données qu'il contient ne sont pas directement liées aux autres tableaux.

Le tableau 4 des CET montre la formation brute de capital fixe des branches touristiques selon la même ventilation que dans le tableau 2. Il ne présente aucune information sur les différentes catégories d'actifs. Le CST reprend ces données et apporte davantage de précisions sur le sujet.

Le tableau 5 présente les chiffres de l'emploi selon la même ventilation par branche que dans le tableau 2. Il opère une distinction entre les salariés et les non-salariés (c'est-à-dire les propriétaires) et indique le nombre d'heures ouvrées.

Si ces tableaux sont reliés entre eux dans une certaine mesure (le détail des produits présentés dans le tableau 1 est très proche du détail des branches dans les tableaux 2, 4 et 5, dont les lignes sont identiques) et fournissent des renseignements utiles, ils ne sont pas suffisamment intégrés entre eux (et avec le reste de l'économie) pour pouvoir remplir d'autres fonctions que celles d'indicateurs du rôle du tourisme dans l'économie. Les CET ne permettent pas une bonne articulation entre la production, les branches et la demande touristiques. En conséquence, bien que la VAT soit sans doute la mesure qui intéresse le plus les analystes, les CET ne sont pas conçus pour aller aussi loin. Un CST étant fondé sur les tableaux des ressources et des emplois de la comptabilité nationale, il est mieux en mesure de permettre le calcul de la contribution au PIB des « branches caractéristiques du tourisme » induite par la demande touristique.

Un CST aidera à identifier, entre autres, les entrées et les sorties des diverses branches d'activité caractéristiques du tourisme, ce qui donnera un meilleur moyen de faire correspondre la production et la demande. Même si certaines hypothèses s'avèrent encore nécessaires, au moins ne sont-elles pas différentes de celles que l'on utilise dans les tableaux entrées-sorties.

Annexe E

LISTE DES BIENS DE CONSOMMATION DURABLES TOURISTIQUES A USAGE SPÉCIFIQUE

Les biens de consommation durables touristiques à usage spécifique sont des biens durables qui, par nature, sont presque totalement utilisés à des fins touristiques. La liste en est très brève car peu de produits répondent en fait à ce critère. Ils peuvent être achetés avant, pendant ou après un voyage. S'ils sont achetés au cours d'un voyage, il convient de les distinguer de tous les autres achats. En effet, comme ils sont tous considérés comme des produits touristiques, c'est la partie « offre » qui constituera la source de l'information (là où elle pourra être mise en évidence). Si on ne les faisait pas apparaître distinctement du côté de la demande, on risquerait d'opérer un double comptage car ces achats seraient alors ajoutés indépendamment des données relatives à la demande, n'ayant pas eu lieu pour la plupart pendant le voyage du visiteur. Ils constitueraient en fait un « ajout net » à la dépense touristique, dont il faudrait alors retirer tous les achats de ces mêmes biens effectués pendant un voyage. La liste qui suit est celle des biens de consommation durables touristiques à usage spécifique

Tableau annexe E1. **Liste des biens de consommation durables touristiques à usage spécifique**

Nomenclature de la CPC ¹	Description
27160	Tentes et articles de campement
27180	Sacs de couchage
29220	Bagages et assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture et le nettoyage des chaussures ou des vêtements
49113	Mobile-homes
49222	Remorques et semi-remorques du type caravane utilisées pour le camping

Note : L'achat de ces produits doit être comptabilisé dans le CST, indépendamment du moment où il a lieu.

1. Le code CPC inclut d'autres produits que ceux mentionnés dans le tableau.

Annexe F

CONCORDANCE DE LA CITI ET DE LA CPC AVEC LE CST

On trouvera ci-après une liste *indicative* de branches d'activité [tirées de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI), 3ème révision] et de biens et services [tirés de la Classification centrale de produits (CPC), version 1.0] qui vise à permettre la concordance avec les branches et les produits utilisés dans le CST. Il n'existe pratiquement pas de limite à ce que les visiteurs peuvent acheter, de sorte qu'aucune liste ne pourra jamais couvrir tous les cas de figure possibles. En plusieurs occasions, le CST nécessite des informations, qu'il s'agisse des branches ou des produits, plus détaillées que celles de la CITI et de la CPC ; dans ces cas-là, les pays devront donc mettre au point des enquêtes (et des définitions) spécifiques ou s'appuyer sur d'autres sources de données pour tenter d'obtenir le niveau de détail exigé.

Il convient de souligner qu'il peut très bien exister, dans chaque pays, une branche ou un produit d'une importance particulière pour l'économie qui ne figure pas dans cette liste. Il suffira alors de l'inclure en faisant mention de cet ajout et en précisant où il a été opéré. Pareillement, les pays constateront probablement que certaines des branches ou certains des produits énumérés ci-dessous ne revêtent pas chez eux une grande importance pour le tourisme. Toutes les rubriques de la liste n'ont pas, en effet, la même valeur statistique pour tous les pays.

Tableau annexe F1. **Table de concordance des branches d'activité**

Branche d'activité	N° de classe de la CITI	Description
Hébergement : payé	5510 (partie du) 7010	1. Hôtels, terrains de camping, etc. 2. Voitures-lits, exploitées séparément. Activités immobilières sur biens propres loués (en cas de location de résidence secondaire ou en temps partagé)
Hébergement : imputé	(partie du) 7010	Activités immobilières sur biens propres ou loués (en cas d'imputation de loyer pour la résidence secondaire possédée ou en temps partagé)
Services de restauration	5520	1. Restaurants, cafés et cantines 2. Voitures-restaurants, exploitées séparément
<i>Transports</i>		
Transport de voyageurs par chemin de fer	(partie du) 6010 (partie du) 6021	Transports de voyageurs par chemin de fer (navetteurs exclus) 1. Transport urbain ou suburbain de voyageurs (navetteurs exclus)
Transport de voyageurs par autocar	6021	2. Autres transports terrestres réguliers à grande distance de voyageurs
Taxis	(partie du) 6022	Autres transports terrestres non réguliers de voyageurs
Transport de voyageurs aérien	(partie du) 6210 (partie du) 6220	Transports aériens réguliers (à l'exclusion du fret) Transports aériens non réguliers (à l'exclusion du fret)
Transport de voyageurs par eau	(partie du) 6110	Transports maritimes et côtiers (à l'exclusion du fret et des croisières)
Location de voitures	7111	Location de matériel de transport terrestre (sans chauffeur)
Agences de voyages	6304	Activités d'agences et organisations de voyages, activités d'assistance touristique (n.c.a.)
Loisirs	7499 9211 9212 9214 9219 9233 (partie du) 9241 (partie du) 9241	4. Activités d'agents en vue d'obtenir un engagement dans des spectacles ou des manifestations sportives. 2. Production et distribution de films cinématographiques et vidéo Projection de films cinématographiques Activités d'art dramatique, musique et autres activités artistiques Autres activités de spectacle (n.c.a.) Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles Activités sportives (à l'exclusion du ski) Ski
Musées	9232	Activités des musées et préservation des sites et monuments historiques
Bibliothèques	9231	Activités des bibliothèques et archives
Éducation	8030 8090	Enseignement supérieur Formation permanente et autres activités d'enseignement
Établissements de cure	(partie du) 9309	Autres activités se rapportant à la santé
<i>Biens de consommation durables, à usage spécifique</i>		
Sacs de couchage	(partie du) 1721	Fabrication d'articles confectionnés en textile, sauf habillement
Tentes	(partie du) 1721	Fabrication d'articles confectionnés en textile, sauf habillement
Bagages	(partie du) 1912	Fabrication d'articles de voyage et de maroquinerie, d'articles de sellerie et de bourrellerie
Mobile-homes	(partie du) 3410	Construction de véhicules automobiles
Remorques	(partie du) 3420	2. Fabrication de carrosseries, de remorques et de semi-remorques et de parties de remorques

Tableau annexe F1(suite). **Table de concordance des branches d'activités**

Branche d'activité	N° de classe de la CITI	Description
Commerce de détail	5020	2. Entretien et réparation de véhicules automobiles
	5050	Commerce de détail de carburants automobiles
	5211	Commerce de détail en magasins non spécialisés, avec vente prédominante de produits alimentaires, boissons et tabac
	5219	Autres commerces de détail en magasins non spécialisés
	5220	Commerce de détail de produits alimentaires, boissons et tabac, en magasins spécialisés
	5231	1. Commerce de détail de produits pharmaceutiques et médicaux, de produits de beauté et d'articles de toilette
	5232	Commerce de détail de textiles, habillement, chaussures et articles en cuir
	5239	Autres commerces de détail en magasins spécialisés
	5252	Commerce de détail sur éventaires et marchés
Commerce de gros	5122	Commerce de gros de produits alimentaires, boissons et tabac
	5131	Commerce de gros de textiles, habillement et chaussures
	5139	Commerce de gros d'autres biens de consommation
	5190	Autres commerces de gros
Carburant	2320	Fabrication de produits pétroliers raffinés
Vêtements et chaussures	1810	Fabrication d'articles d'habillement autres qu'en fourrure
	1820	Préparation et teinture des fourrures, confection d'articles en fourrure
	1920	Fabrication de chaussures
Alimentation	1511	Production, transformation et conservation de la viande et de produits à base de viande
	1512	Transformation et conservation de poissons et de produits à base de poisson
	1513	Transformation et conservation de fruits et légumes
	1520	Fabrication de produits laitiers
	1541	Fabrication de produits de boulangerie-pâtisserie
	1543	Fabrication de cacao, chocolat et confiserie
	1544	Fabrication de pâtes alimentaires, de couscous et de produits farineux similaires
	1554	Fabrication de boissons non alcoolisées ; production d'eaux minérales
Bière, vin, liqueurs	1551	Distillation, rectification et mélange de spiritueux ; fabrication d'alcool éthylique à partir de produits de fermentation
	1552	Fabrication de vin
	1553	Fabrication de boissons à base de malt et production de malt
Tabac	1600	Fabrication de produits à base de tabac
Congrès	(partie du) 7499	Autres activités de services aux entreprises, n.c.a
	(partie du) 9112	Activités d'organisations professionnelles
	(partie du) 9199	Activités associatives, n.c.a
Services financiers	(partie du) 6519	Autres intermédiations monétaires
	(partie du) 6719	Activités auxiliaires de l'intermédiation financière n.c.a.
Assurance	(partie du) 6603	Assurance-dommages

Tableau annexe F2. **Table de concordance des produits**

Produits	N° de classe de la CPC	Description	
Hébergement	631	Services d'hébergement (à l'exclusion d'une partie du 63199, <i>Autres services d'hébergement, n.c.a</i>)	
Services de restauration	632	Services de restauration	
	633	Services de vente de boissons à consommer sur place	
<i>Transports de voyageurs</i>			
Par chemin de fer	64111	Transports interurbains	
Par autocar	(partie du) 64211	Transports urbains et suburbains réguliers	
	64212	Transports urbains et suburbains spéciaux	
	64213	Transports interurbains réguliers	
	64214	Transports interurbains spéciaux	
	(partie du) 64219	Autres transports réguliers	
	64222	Location de voitures particulières avec chauffeur	
	64223	Location d'autocars avec chauffeur	
	(partie du) 64229	Autres transports non réguliers de voyageurs n.c.a	
	Par taxi	64221	Services de taxi
	Par voie aérienne	661	Transports aériens de voyageurs
Par voie maritime	(partie du) 6511	Transports maritimes et côtiers (à l'exclusion des croisières)	
	6521	Transports par voies navigables intérieures	
Location de voitures	73111	Location simple ou en crédit-bail de voitures et de camionnettes sans chauffeur	
Agences de voyages	678	Services d'agences de voyage, d'organiseurs de voyages et de guides touristiques	
Biens de consommation durables à usage spécifique	27160	Tentes et articles de campement	
	27180	Sacs de couchage	
	29220	Bagages et assortiments de voyage pour la toilette des personnes, la couture et le nettoyage des chaussures ou des vêtements	
Mobile-homes	49113	Remorques et semi-remorques du type caravane pour le campement (par exemple 49222, remorques pour l'habitation ou le camping, etc.)	
Droits d'inscription à des congrès	85970	Services d'organisation de foires et de manifestations.	
Loisirs	(partie du) 96121	Services de production de films cinématographiques, de bandes vidéo et de programmes de télévision	
	(partie du) 96141	Services de distribution de films cinématographiques, de bandes vidéo et de programmes de télévision	
	96151	Services de projection de films cinématographiques	
	962	Services de spectacles artistiques et d'autres spectacles en direct, y compris les services de présentation et de promotion	
	96310	Autres services de spectacles	
	965	Services sportifs et autres services récréatifs (à l'exclusion du ski)	
	969	Autres services ludiques et récréatifs	
Musées	964	Services des musées et de conservation artistique	
Bibliothèques	8451	Services des bibliothèques	
Établissements de cure	(partie du) 972	Soins de beauté et autres services de bien-être physique	
Ski	(partie du) 965	Services sportifs et autres services récréatifs	

Tableau annexe F2 (suite). **Table de concordance des produits**

Produits	N° de classe de la CPC	Description
Croisières	(partie du) 6511	Transports maritimes et côtiers de voyageurs
Marges de détail	(partie du) 6212 (partie du) 6213 (partie du) 6215 (partie du) 62175 (partie du) 62181 (partie du) 62191 (partie du) 6222 (partie du) 6223 (partie du) 6225 (partie du) 62275 (partie du) 62281 (partie du) 62291	Commerce de détail de produits alimentaires, boissons et tabacs en magasins non spécialisés Commerce de détail de textiles, de vêtements et de chaussures en magasins non spécialisés Commerce de détail de biens de consommation divers en magasins non spécialisés Commerce de détail d'articles de parfumerie, de cosmétiques et de savons de toilette en magasins non spécialisés Commerce de détail de véhicules automobiles, de motocycles, de motoneiges et des parties et accessoires connexes en magasins non spécialisés Commerce de détail de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits dérivés en magasins non spécialisés Commerce de détail de produits alimentaires, boissons et tabacs en magasins spécialisés Commerce de détail de textiles, de vêtements et de chaussures en magasins spécialisés Commerce de détail de biens de consommation divers en magasins spécialisés Commerce de détail d'articles de parfumerie, de cosmétiques et de savons de toilette en magasins spécialisés Commerce de détail de véhicules automobiles, de motocycles, de motoneiges et des parties et accessoires connexes en magasins spécialisés Commerce de détail de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits dérivés en magasins spécialisés
Marges de gros	(partie du) 6112 (partie du) 6113 (partie du) 6115 (partie du) 61175 (partie du) 61181 (partie du) 6119	Commerce de gros (à l'exclusion des activités d'intermédiaires) de produits alimentaires, boissons et tabacs Commerce de gros (à l'exclusion des activités d'intermédiaires) de textiles, de vêtements et de chaussures Commerce de gros (à l'exclusion des activités d'intermédiaires) de biens de consommation divers Commerce de gros (à l'exclusion des activités d'intermédiaires) d'articles de parfumerie, de cosmétiques et de savons de toilette Commerce de gros (à l'exclusion des activités d'intermédiaires) de véhicules automobiles, de motocycles, de motoneiges et des parties et accessoires connexes Commerce de gros (à l'exclusion des activités d'intermédiaires) d'autres produits
Marges de transport	(partie du) 6412 (partie du) 6423 (partie du) 6511 (partie du) 6522 (partie du) 622	Transport ferroviaire de marchandises Transport routier de marchandises Transport maritime et côtier de marchandises Transport fluvial de marchandises Transport aérien de marchandises
Entretien et réparation des véhicules automobiles	87141	Entretien et réparation de véhicules automobiles
Combustible	33310 334	Essences pour moteurs Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux, à l'exception du gaz naturel
Vêtements	282 283	Articles d'habillement, autres qu'en pelleteries Pelleteries tannées ou apprêtées et pelleteries factices

Tableau annexe F2 (suite). **Table de concordance des produits**

Produits	N° de classe de la CPC	Description
Chaussures	293 294 295	Chaussures à semelles extérieures et dessus en caoutchouc, en matière plastique, en cuir, etc. Chaussures de sport Autres chaussures
Produits alimentaires	Division 21	Viandes, poissons, fruits, légumes, huiles et graisses
Spiritueux	2413	Alcool éthylique non dénaturé d'un titre alcoométrique volumique de moins de 80 %, eaux-de-vie, liqueurs et autres boissons spiritueuses
Vin	242	Vins
Bière	243	Malt et liqueurs de malt
Boissons sans alcool, eaux minérales en bouteilles	244	Boissons sans alcool, eaux minérales en bouteilles
Produits à base de tabac	250	Produits à base de tabac
Services financiers	71100 71552	Services financiers (à l'exception des services de banques d'affaires, d'assurance et de pension) Services de change
Services d'assurance	7132	Assurance dommages et maladie

Annexe G

TRAITEMENT STATISTIQUE DES RÉSIDENCES SECONDAIRES

L'objet de cette annexe est d'expliquer comment doivent être traitées dans le compte satellite du tourisme (CST), les résidences secondaires utilisées à des fins touristiques, considérées sous l'angle de la production.

Définition des résidences secondaires utilisées à des fins touristiques

“Les résidences secondaires utilisées à des fins touristiques sont des résidences utilisées exclusivement (ou partiellement) par leurs propriétaires qui peuvent les mettre à la disposition de tiers pour des vacances, des loisirs ou des activités professionnelles.”

Comme l'indique cette définition, il convient de distinguer deux situations : d'une part, l'utilisation exclusive ou partielle des résidences secondaires par leurs propriétaires ; d'autre part, leur location directe ou indirecte à des tiers. Selon la nature de l'occupation, en effet, on ne recensera pas les mêmes activités économiques. La distinction repose sur le critère de l'utilisation à des fins commerciales. Si un propriétaire utilise sa résidence secondaire pour lui-même (cas n° 1), la production qui en découle relève de la rubrique *7010 : Activités immobilières sur biens propres ou loués* (comme dans le cas des résidences principales). En l'absence de revenu locatif, toute la production de la résidence secondaire est censée être consommée par le propriétaire, car on suppose que celle-ci, comme la résidence principale, produit en permanence des services de logement, même si le propriétaire n'est pas physiquement présent. Lorsqu'il y a un revenu (cas n° 2), il convient de soustraire la durée de l'utilisation par le tiers du total de la période, afin d'éviter un double comptage. Dans ce cas, le revenu locatif relève de la rubrique *5510 : Hôtels, terrains de camping et autres équipements pour séjours de courte durée*. Il faut donc bien faire la distinction partout où cela est possible (elle sera également utile pour ceux qui souhaitent uniquement comptabiliser les transactions monétaires). De plus, si la location de la résidence secondaire (cas n° 3) passe par un intermédiaire, la commission versée doit être imputée à la rubrique *7020 : Activités immobilières pour comptes de tiers*.

On peut donc mettre en évidence les trois cas suivants :

- Cas n° 1 : utilisation exclusive de la résidence secondaire par son propriétaire (que celui-ci soit ou non physiquement présent) ; c'est le cas le plus fréquent.
- Cas n° 2 : location directe à des tiers et utilisation partielle de la résidence secondaire par le propriétaire.
- Cas n° 3 : location à des tiers par le biais d'un intermédiaire et utilisation partielle de la résidence secondaire par le propriétaire.

Opérer une distinction entre ces trois situations n'est pas toujours très aisé.

Lorsqu'un propriétaire ne séjourne jamais dans sa « résidence secondaire » mais la loue en permanence à des tiers, le service qu'il produit doit être classé obligatoirement dans la catégorie des services d'hébergement.

Les exemples qui suivent peuvent aider à comprendre la manière de quantifier ces divers flux. Ils présentent les différentes activités correspondant aux différentes utilisations : X est le propriétaire de la résidence secondaire utilisée à des fins touristiques, Y le visiteur et Z l'intermédiaire.

Tableau annexe G1. **Traitement statistique des résidences secondaires**

Cas n° 1

Opération (selon le SCN93)	Observations	Classification de l'activité (CITI 3ème révision)	Montant
Production de services de logement (imputée)	X se sert de sa résidence secondaire exclusivement à titre personnel (location mensuelle imputée égale à 3 500) ¹⁾ valorisée au prix de la location d'un logement)	7010 Activités immobilières sur biens propres ou loués	12 x 3 500 = 42 000

Cas n° 2

Opération (selon le SCN93)	Observations	Classification de l'activité (CITI 3ème révision)	Montant
Production de services de logement (imputée et effective)	X se sert de sa résidence secondaire à titre personnel occasionnellement (location mensuelle imputée égale à 3 500) ¹⁾ et la loue à Y pour une durée d'un mois (4 000)	7010 Activités immobilières sur biens propres ou loués	12 x 3 500 = 42 000 0 moins 4 000 = 38 000 (net)
		5510 Hôtels, terrains de camping et autres équipements pour séjours de courte durée	4 000

Cas n° 3

Opération (selon le SCN93)	Observations	Classification de l'activité (CITI 3ème révision)	Montant
Production de services de logement (imputée, effective et marge)	X se sert de sa résidence secondaire à titre personnel occasionnellement (location mensuelle imputée égale à 3 500) ¹⁾ et la loue à Y par l'intermédiaire de Z pour une durée d'un mois (4 400)	7010 Activités immobilières sur biens propres ou loués	12 x 3 500 = 42 000 moins 4 000 = 38 000 (net)
		5510 Hôtels, terrains de camping et autres équipements pour séjours de courte durée	4 000
		7020 Activités immobilières pour comptes de tiers	400 (marge)

1. En l'absence de revenu locatif, toute la production de la résidence secondaire est censée être consommée par le propriétaire, car on suppose que celle-ci, comme la résidence principale, produit en permanence des services de logement, même si le propriétaire n'est pas physiquement présent.

Annexe H

APPLICATION DU RATIO TOURISTIQUE A L'EMPLOI

Supposons qu'un hôtel produise l'équivalent de 100 en services d'hébergement, qu'il s'agisse de son unique production et qu'il la vende en totalité à des visiteurs. Admettons en outre qu'il emploie au total dix personnes. Le ratio de spécialisation étant de 100 % (puisque'il y a une seule production), le ratio de l'emploi touristique est également de 100 % puisque toute la production est vendue à des visiteurs : le ratio de l'emploi touristique correspond au ratio de spécialisation multiplié par le ratio touristique appliqué au niveau d'emploi de la branche ou de l'établissement. Dans cet exemple, l'emploi touristique est de dix puisque tout l'emploi répond à la demande touristique.

En prolongeant ce premier exemple, on peut imaginer que l'hôtel ouvre un restaurant qui vend des services de repas pour une valeur de 150, dont la moitié à des visiteurs. Il embauche cinq nouveaux employés pour satisfaire à cette demande tout en conservant les dix qu'il a déjà pour assurer les services d'hébergement. Avec cinq nouveaux employés dont la moitié de la production est vendue à des visiteurs, le ratio de l'emploi touristique passe à 12.5, soit dix pour les services d'hébergement et 2.5 pour les services de repas : la moitié de ces derniers étant vendue à des visiteurs, on peut valablement supposer en effet que la moitié de l'emploi correspondant sert à satisfaire la demande touristique (on verra toutefois ci-après les problèmes que soulève ce point). Si l'on ignorait cependant tous ces détails, quelle serait la situation ? Si les deux activités de l'hôtel étaient gérées comme dans deux établissements différents, on disposerait des informations requises puisque celles-ci sont normalement collectées au niveau de l'établissement. Mais si l'unité déclarante ne désagrègeait pas l'emploi (tout en étant en mesure de distinguer les services d'hébergement et des services de repas), il faudrait alors, comme cela se fait couramment, répartir l'emploi entre les deux activités sur la base de la valeur ajoutée, ou de la production. En faisant le calcul au prorata de la production, l'emploi équivaldrait à $100/250*15(=6)$ au titre des services d'hébergement et à $150/250*15(=9)$ au titre des services de repas. Au prorata de la valeur ajoutée et en supposant que celle-ci soit de 90 pour les services d'hébergement et de 60 pour les services de repas, les résultats seraient quelque peu différents : l'emploi serait de $90/150*15(=9)$ pour les services d'hébergement et de $60/150*15(=6)$ pour les services de repas. Bien que ces résultats soient plus proches de la « réalité » que les précédents, il n'y a pas de moyen de savoir a priori quelle sera la meilleure méthode à appliquer car cela dépend des entrées intermédiaires utilisées pour produire chaque bien ou service et de la part que ceux-ci représentent dans la production totale.

Ce qui précède montre qu'il convient d'interpréter les résultats avec circonspection. En premier lieu, le calcul de l'emploi touristique, comme celui de toute estimation dérivée d'un modèle ne relève pas d'une science exacte. On doit considérer les informations ainsi obtenues, particulièrement à un stade précoce de leur mise au point, comme de bons indicateurs mais non comme des données précises. Ensuite, dans tout exercice de ce genre, qu'il s'applique au tourisme ou à tout autre modèle (y compris aux tableaux entrées-sorties), il est indispensable de faire des hypothèses dont la plausibilité influe sur les résultats. L'une d'entre elles est que les entrées sont proportionnelles aux sorties et, comme on le constate souvent dans les modèles dynamiques, qu'une variation de la production entraîne une variation proportionnelle de la consommation intermédiaire. Or cette hypothèse n'est pas forcément valable lorsque : *i*) une branche ne fait pas un usage optimal de ses capacités (auquel cas elle peut accroître sa production en utilisant sa main-d'œuvre de façon plus efficace, par exemple) ; et *ii*) le ratio de spécialisation est sensiblement inférieur à 100 %. Dans ce dernier cas, étant donné qu'il existe différentes fonctions de production pour différents produits, tout changement survenant dans telle ou telle production n'entraîne pas (nécessairement) un changement équivalent dans toutes les entrées intermédiaires.

En tout état de cause, et malgré les problèmes que peut poser l'utilisation du ratio touristique (ou d'un équivalent) pour établir une estimation de l'emploi touristique, il faut reconnaître que les hypothèses retenues, même si elles ne sont pas toujours irréprochables, n'en sont pas moins rationnelles dans la plupart des cas et constituent un bon point de départ pour toute analyse.

Annexe I

POSITION DES ÉTATS-UNIS AU SUJET DU MANUEL DE L'OCDE SUR LES COMPTES SATELLITES DU TOURISME

Les États-Unis reconnaissent que le *Manuel de l'OCDE sur les comptes satellites du tourisme* définit un cadre conceptuel dont les pays peuvent se servir pour élaborer leurs propres comptes satellites du tourisme et que ce cadre est lié au produit intérieur brut et aux comptes nationaux tels qu'ils sont définis par le *Système de comptabilité nationale 1993* (SCN93).

Afin de permettre une mesure exhaustive des activités touristiques, les États-Unis recommandent d'élargir le cadre en question. D'un point de vue théorique, il faudrait englober dans le tourisme la valeur de tous les biens et services utilisés ou achetés par des visiteurs, essentiellement des services de transport, de logement et d'alimentation. Cependant, l'acquisition de certains de ces biens et services par les visiteurs ne donne pas nécessairement lieu à des achats, c'est par exemple le cas pour l'utilisation de résidences secondaires ou lorsque le transport est assuré à l'aide de véhicules à moteur personnels plutôt que de véhicules de location ou de transports publics. Bien que les services de ce genre soient difficiles à mesurer, et représentent dans certains cas une extension du domaine de la production décrit dans le SCN93, les comptes satellites sont justement conçus pour englober ces extensions qui dépassent les frontières habituelles de la production (SCN93, 21.18) et c'est ce qui leur permet de mieux décrire les activités qui ne peuvent être correctement saisies sur le plan statistique par le cadre central du SCN.

Au cours de l'élaboration du Compte Satellite du Tourisme de l'OCDE, il a été décidé de privilégier un ensemble commun d'activités caractéristiques du tourisme dont on pouvait raisonnablement s'attendre à ce que la plupart des pays soient en mesure de les offrir : ces activités englobaient celles qui figurent dans le cadre central du SCN93, mais qui n'y sont pas identifiées séparément comme des activités touristiques. Cependant, les États-Unis recommandent que pour les pays, où certains services, difficiles à mesurer, ont une certaine importance, ceux-ci soient encouragés à élargir la portée de leur compte satellite afin de les y inclure, ainsi qu'une proportion correspondante des investissements effectués dans l'achat de certains actifs comme les véhicules à moteur. Ces pays devraient fournir des estimations – avec et sans ces services – afin de faire apparaître les variations correspondantes du domaine de la production et de permettre des comparaisons internationales pour les rubriques communes qui figurent dans le cadre central du SCN.

Note du Secrétariat de l'OCDE

Il convient de noter que si on élargit les domaines de la production et de la consommation du SCN93, pour y inclure certains aspects propres au tourisme, les agrégats qui en résulteront et qui mesureront la dimension économique du tourisme, et en particulier la valeur ajoutée touristique, ne seront pas directement comparables aux estimations de la valeur ajoutée des branches d'activités non touristiques ou des grands agrégats économiques comme le PIB.

PARTIE II

MANUEL DE L'OCDE SUR LES COMPTES SATELLITES DU TOURISME :

LE MODULE DE L'EMPLOI

Chapitre 7

POURQUOI UN MODULE DE L'EMPLOI ?

Le principal objectif du module de l'emploi est de fournir un cadre statistique et des lignes directrices méthodologiques permettant de déterminer le niveau et certaines caractéristiques de l'emploi⁸ dans l'industrie du tourisme en se situant dans l'*optique de l'offre*. En d'autres termes, seul l'emploi dans certaines branches caractéristiques de l'industrie du tourisme est pris en compte⁹.

Ces lignes directrices doivent être compatibles avec les concepts et définitions utilisés dans d'autres domaines des statistiques touristiques et socio-économiques ; elles sont conçues pour être simples et souples de manière à pouvoir être adoptées et adaptées.

Ces travaux ont en particulier pour objectif d'établir un lien avec le projet de lignes directrices de l'OCDE pour un compte satellite du tourisme (CST)¹⁰. En conséquence, on utilise autant que possible les concepts et définitions du *Système de Comptabilité Nationale* (SCN93). Les tableaux sur l'emploi qui sont présentés dans le chapitre 11 peuvent être considérés comme une des extensions possibles du CST¹¹. Toutefois, le module de l'emploi doit également avoir une place autonome, l'emploi ne devant pas être considéré uniquement comme un facteur dans le processus de production (CST), mais devant être aussi envisagé dans sa dimension de phénomène social. Cette optique plus large de l'emploi ne cadre pas avec les tableaux de base du CST¹².

En définitive, l'application de ces principes méthodologiques doit aboutir à la production de statistiques internationales comparables sur l'emploi dans l'industrie du tourisme. Ce ne sera pas une tâche facile, car la comparabilité des données sur l'emploi en général est déjà limitée par des différences de méthodes et de définitions nationales. Même à l'échelle nationale, les statistiques et sources de données sur l'emploi donnent souvent des résultats différents et non homogènes.

-
8. Bien qu'ils soient utilisés différemment, on peut, dans ce contexte, utiliser, outre le terme « emploi » les termes de « travail » et « ressources humaines ».
 9. Comparativement à un secteur comme « l'industrie manufacturière » en termes de comptabilité nationale, l'industrie du tourisme » est une expression impropre. Le tourisme étant un concept fondé sur la demande, il faudrait en principe utiliser la terminologie « lié au tourisme » ou « industries caractéristiques du tourisme ». Toutefois, dans un souci pratique, les expressions « industrie touristique » ou « industrie du tourisme » sont parfois utilisées dans le texte, et remplacent les terminologies plus correctes qu'on vient de citer.
 10. Le CST approfondit la part de la vie économique appelée « tourisme » en utilisant les concepts, définitions et classifications du Système de Comptabilité Nationale (SCN 93).
 11. Possibilité de combiner les données économiques et sociales en s'appuyant sur les Matrices de comptabilité sociale (MCS) et les Systèmes de matrices de comptabilité économique et sociale et leurs extensions (SESAME) dans le SCN.
 12. Il peut également arriver qu'un CST ne soit pas encore élaboré. Dans ce cas, le module de l'emploi a nécessairement un caractère autonome.

La collecte de données sur l'emploi peut répondre à deux grands objectifs :

- Premièrement, les données peuvent être utilisées pour décrire et analyser la situation actuelle de l'emploi dans l'industrie du tourisme du point de vue, par exemple, du nombre de personnes occupées ou d'emplois, des caractéristiques socio-démographiques de la population active, des conditions de travail, de la mobilité, des structures de travail, de la productivité, des coûts du travail, des qualifications et compétences professionnelles, des modes de recrutement ainsi que des systèmes d'éducation et de formation.
- Deuxièmement, les données recueillies peuvent servir à analyser ou à prévoir l'incidence (des variations) des flux et des dépenses touristiques sur le niveau et la structure de l'emploi dans les différents secteurs liés à l'industrie du tourisme. Cela suppose toutefois de relier l'optique de l'offre à celle de la demande, ce qui peut être réalisé grâce au CST.

Les données sur l'emploi doivent fournir aux responsables des politiques socio-économiques et du tourisme, ainsi qu'aux entreprises ou aux régions, à des fins de comparaison, des informations pertinentes, utiles et de qualité dans des domaines comme la planification des besoins en main-d'œuvre et des activités touristiques. En voici quelques exemples¹³ : amélioration de la productivité et de la compétitivité grâce à l'éducation et à la formation, amélioration de l'efficacité des marchés du travail en remédiant aux inadéquations professionnelles entre l'offre et la demande de travail, réduction du coût de rotations élevées de la main d'œuvre, réduction maximale du chômage, stimulation de la flexibilité du travail, évaluation des coûts de main d'œuvre et amélioration des perspectives professionnelles en évaluant les structures de l'emploi et les conditions de travail.

Un instrument de suivi doit pouvoir fournir l'essentiel de ces données sur une base régulière (séries chronologiques), peut-être aussi sous forme d'indicateurs (à court terme). Les données doivent également permettre de mieux appréhender l'importance économique de l'industrie du tourisme et son potentiel de création d'emplois.

Le module de l'emploi ne présente pas un système complet de comptes du travail ou une matrice de comptabilité sociale pour l'industrie du tourisme (MCSIT). Cet objectif serait trop ambitieux pour une première étape. Un choix est fait parmi les éléments susceptibles d'être décrits. Un ensemble de variables essentielles est présenté. Il est préconisé de procéder étape par étape lors de l'élaboration et de l'amélioration de ce module. De plus, l'objectif ultime visant à avoir un système intégré pour l'emploi sous la forme d'une MCSIT liée au CST avec, par exemple, « l'emploi ou équivalent plein-temps » en tant que base et point de référence pour ce cadre, n'est pas encore atteint. On estime qu'actuellement seul un très petit nombre de pays seraient en mesure de répondre aux exigences d'un système aussi détaillé et complexe. Toutefois, ceci demeure un important domaine d'amélioration, notamment en raison du fait que les « emplois »¹⁴ et les questions connexes telles que les heures de travail, les gains et le coût de la main-d'œuvre, sont les variables qui déterminent le lien avec le CST.

Le chapitre 7 de ce *Manuel* présente les objectifs du module de l'emploi et souligne l'importance de l'aspect emploi dans la mesure de l'industrie du tourisme. Les chapitres 8 et 9 décrivent le cadre

13. Du point de vue de l'action des pouvoirs publics, il existe trois phases au cours desquelles les données peuvent être utilisées : *i*) la phase d'orientation (par exemple, conditions d'emploi non souhaitables) ; *ii*) la phase de formulation de l'action (par exemple, choix et instruments susceptibles d'être utilisés) ; et *iii*) la phase d'évaluation (nos objectifs ont-ils été atteints).

14. Les salaires et traitements constituent une question importante pour la rémunération des salariés. Toutefois, cette rémunération est liée aux emplois au titre desquels elle est versée.

conceptuel du module de l'emploi et propose une méthodologie pour définir et mesurer l'emploi dans l'industrie. Le chapitre 10 décrit la procédure utilisée pour relier l'optique de l'offre du tourisme à celle de la demande et pour construire un outil statistique qui puisse faire le lien entre le CST et le module de l'emploi. Les 14 tableaux du module de l'emploi et la manière dont ils fonctionnent sont présentés au chapitre 11. Enfin, le chapitre 12 attire l'attention des décideurs sur les domaines qui pourraient bénéficier de travaux supplémentaires et souligne la nécessité d'un renforcement de la coopération internationale.

Importance de l'aspect emploi dans l'industrie du tourisme

Le Comité du tourisme de l'OCDE a essayé pour la première fois de définir la contribution du marché du travail touristique à l'économie des pays Membres dans les années 80. Bien qu'à l'époque les politiques du marché du travail n'aient guère tenu compte du tourisme, certains signes donnaient à penser que ce secteur disposait d'un important potentiel de création d'emplois. Les résultats de cette étude étaient incomplets dans la mesure où ils ne concernaient que le marché du travail dans le secteur hôtelier. Il n'avait pas été possible d'analyser toute la gamme des emplois directement ou indirectement liés au tourisme, et d'en tirer des conclusions. La raison en est que le tourisme, secteur hétérogène composé d'entreprises de tailles et de types très divers, n'est pas une branche d'activité au sens traditionnel du terme. C'est pourquoi il ne s'inscrit pas dans les critères normalisés de la comptabilité nationale¹⁵.

L'industrie du tourisme joue néanmoins un rôle de plus en plus important dans l'économie de bon nombre de pays de l'OCDE, en contribuant à leur croissance économique et à la création d'emplois, et en fournissant emplois et revenus aux individus. Du fait que le tourisme est perçu comme un secteur de croissance et reste considéré en partie comme à forte intensité de main-d'œuvre, avec la possibilité d'intégrer des travailleurs peu spécialisés, les responsables de la politique économique voient souvent dans le développement de ce secteur l'un des moyens de s'attaquer au chômage dans leur région. C'est particulièrement le cas pour les personnes qui se situent au bas de l'échelle du marché du travail, comme les jeunes au chômage, les chômeurs de longue durée, les minorités ethniques les moins qualifiées et, dans une certaine mesure, les femmes (réintégrant le marché du travail).

De surcroît, l'attention portée à l'emploi dans l'industrie du tourisme se trouve renforcée par le fait qu'elle s'est développée pour donner naissance à un marché de consommation sous l'effet d'un accroissement de la concurrence nationale et internationale, des fluctuations des marchés et de l'évolution des besoins des consommateurs. Ce phénomène oblige à accorder une attention de plus en plus grande, non seulement à la qualité des produits et des services, mais aussi à la qualité des ressources humaines, qui constitue l'un des principaux atouts de cette branche. Cette attention grandissante portée aux ressources humaines s'oriente dans deux directions différentes.

Premièrement, l'intensification de la concurrence (mondiale) conduit à mettre davantage l'accent sur la productivité par le biais de la réduction des coûts et d'une exploitation efficiente des entreprises. Même dans un secteur à forte intensité de main-d'œuvre comme le tourisme, ce souci aboutit à supprimer de plus en plus d'emplois par suite du recours à diverses stratégies : utilisation des technologies de l'information et de la communication, standardisation des produits et des services (par exemple, « déqualification » des emplois) et externalisation de certaines tâches. En outre, le rythme de la demande peut varier selon les saisons, les jours de travail et, même, les heures de la journée. La réponse à ces fluctuations de la demande, auxquelles il faut ajouter l'importance des coûts de main-

15. Voir OCDE (1995).

d'œuvre, a consisté pour l'essentiel en une plus grande flexibilité, du point de vue des effectifs et des fonctions, des emplois liés au tourisme, moyennant le recours à une forte proportion de travailleurs à temps partiel et de travailleurs saisonniers.

En ce sens, l'industrie du tourisme est depuis quelque temps à l'avant-garde de la phase de transition que traverse actuellement l'ensemble du marché du travail, qui, de marché assez homogène dans lequel les emplois étaient bien définis et stables, se transforme en marchés très multiformes caractérisés par une multiplicité de formules souples de travail. Cette transition est certes commandée par la mondialisation, l'évolution technologique et les changements dans l'organisation du travail¹⁶, mais elle est aussi déterminée par les nouvelles tendances constatées dans l'industrie du tourisme, notamment la super-segmentation de la demande et la flexibilité de l'offre et de la distribution.

Deuxièmement, il importe, pour être concurrentiel et s'adapter aux nouvelles conditions du marché, d'investir dans la qualité du personnel et de l'encadrement. Or, paradoxalement, bien que les ressources humaines constituent l'actif le plus précieux de cette branche, la volonté d'investir dans l'éducation et la formation se révèle relativement faible dans certaines grandes activités (par exemple, Horeca) par rapport à ce qu'elle est dans la plupart des autres branches. Néanmoins, la valorisation des ressources humaines et des techniques ainsi que l'amélioration des compétences de gestion sont indispensables au développement futur de l'industrie du tourisme. Trop souvent, la planification des ressources humaines repose sur une optique à court terme. Cela vaut surtout pour les petites et moyennes entreprises (PME), qui jouent encore un rôle prédominant dans cette industrie.

Au total, le tourisme est un secteur d'activité où le facteur humain est primordial. D'une part, les touristes sont des personnes dont le comportement, les demandes et les décisions peuvent subir toutes sortes de changements, souvent difficiles à prédire et anticiper. D'autre part, les produits et les services sont eux aussi liés aux personnes. Le secteur du tourisme est fortement tributaire du facteur humain, outre des facteurs tels que les ressources naturelles, l'infrastructure et les capitaux, pour fonctionner et assurer la qualité de ses produits et services. Par ailleurs, de nombreux produits du tourisme sont liés en fait à des personnes qui font partie intégrante de l'offre, soit comme intervenants, soit simplement comme composantes de l'environnement culturel. Aussi le facteur humain joue-t-il sans aucun doute un rôle essentiel dans le bon fonctionnement et le développement de cette industrie. En conséquence, la main-d'œuvre ne doit pas être traitée simplement comme une variable des coûts mais comme du capital humain. Une main-d'œuvre de qualité et compétente peut assurer une meilleure compétitivité et une plus grande innovation, améliorer les perspectives de l'emploi et faciliter le processus d'ajustement sur des marchés en mutation. C'est pourquoi les questions liées aux ressources humaines et à l'emploi doivent être considérées comme d'importants thèmes de recherche dans l'industrie du tourisme.

16. Ces trois aspects jouent un rôle important dans l'évolution de l'emploi en général ; ils sont intimement liés. Les nouvelles technologies de l'information, en réduisant les coûts et en augmentant la vitesse de communication ont joué un rôle majeur dans la mondialisation de la production et des marchés financiers. A son tour, la mondialisation, en intensifiant la concurrence, a stimulé la diffusion technologique et l'adoption de nouvelles formes d'organisation du travail. Ceci vaut autant pour les pays développés que pour les pays en développement. Voir : BIT (1999), Genève.

Cependant, cet intérêt accru risque aussi de conduire à véhiculer des données et des stéréotypes contestables. Ce phénomène est souvent accentué par le manque d'informations statistiques fiables et complètes sur l'emploi dans l'industrie du tourisme, carence imputable à la nature diversifiée de ce secteur et à un ensemble de difficultés liées à la collecte des données qui s'y rapportent¹⁷. En conséquence, les statistiques doivent largement contribuer à mettre à jour ces stéréotypes et à permettre de suivre l'évolution qui se produit. Un outil statistique permettant de mesurer et de décrire de manière plus cohérente l'emploi dans le secteur du tourisme est nécessaire. La coopération et la coordination internationales peuvent stimuler l'élaboration de cet outil.

17. Voir, par exemple, R. Bar-On (1989).

Chapitre 8

CADRE CONCEPTUEL

L'emploi est un phénomène global, complexe et dynamique, qui est en étroite relation avec d'autres aspects socio-économiques, notamment la production, la répartition des revenus, l'éducation, les conditions de vie, le bien-être et la démographie. Parmi les éléments constitutifs pertinents de l'emploi figurent :

- Le travail non rémunéré.
- Le chômage.
- L'emploi ou le travail rémunéré.
- L'offre de travail rémunéré.
- La demande de travail rémunéré.
- Le marché du travail.
- Les salaires, les revenus et le coût de la main-d'œuvre.
- Les pouvoirs publics, les syndicats, les organisations représentatives et autres institutions telles que les agences de travail temporaire.

L'emploi, rémunéré ou non, doit être envisagé sous différents aspects. , l'emploi est chargé d'une signification sociale importante, et il confère, par exemple, un statut social aux individus. Ce statut social est également fortement déterminé par le niveau de revenu perçu ; de plus, l'emploi est l'occasion de nouer des relations sociales. Ces points de vue s'appliquent à l'emploi en tant que *phénomène social*.

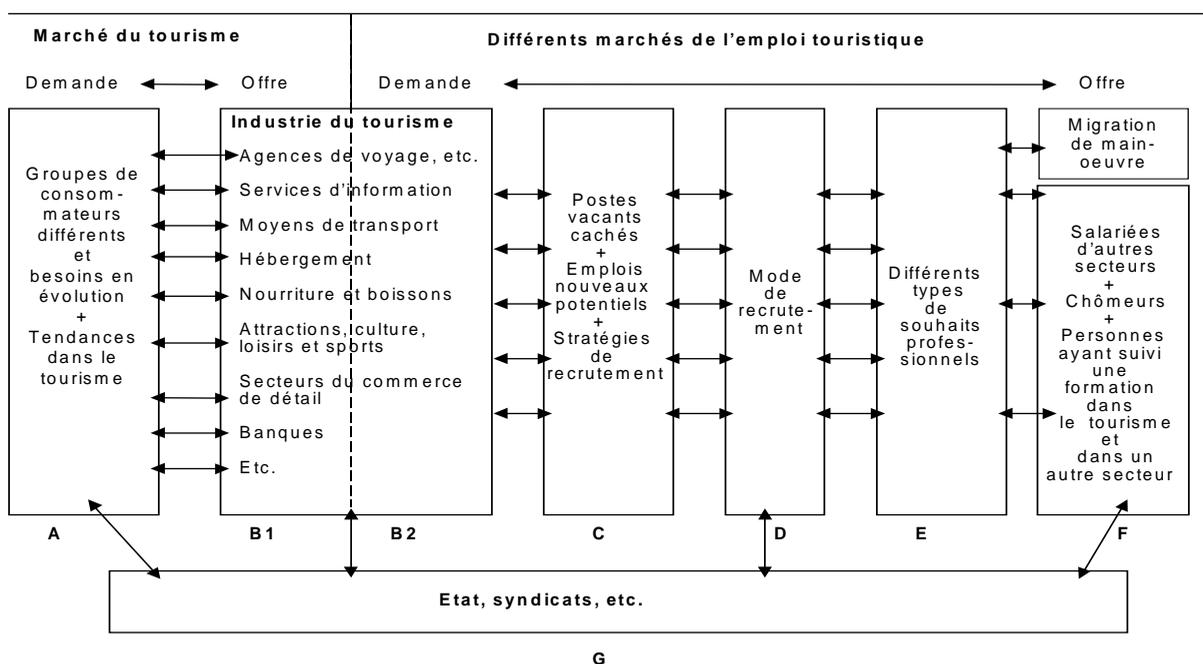
Deuxièmement, l'emploi est corrélé au processus de production de biens et de services. Le volume de production, par exemple, est étroitement lié au volume et à la qualité du travail fourni. De ce point de vue, l'emploi se présente comme un *facteur de production*.

Troisièmement, l'emploi peut être envisagé sous l'aspect d'un *produit négociable sur le marché (du travail)* dans le cadre de l'offre et de la demande, c'est-à-dire avec le coût de la main-d'œuvre pour les employeurs d'un côté et les revenus des salariés de l'autre. Ceci peut être important, notamment dans les négociations entre travailleurs et employeurs ou pour l'évolution du marché du travail en général. Les deux dernières optiques envisagent surtout l'emploi dans son acception de travail *rémunéré*.

Ce module est également axé sur le *travail rémunéré*. Bien qu'il ne faille pas négliger le travail non rémunéré (par exemple, le travail bénévole, les travaux ménagers, etc.), la limitation au travail rémunéré est en rapport avec la façon dont la plupart des données sur l'emploi sont collectées. Elle est aussi conforme à l'utilisation qui est faite de l'emploi dans la comptabilité nationale, c'est-à-dire en le considérant comme un facteur de production.

Le tourisme défini du point de vue de la demande entre dans ce cadre, à savoir : le besoin *qu'ont les gens de voyager et de séjourner hors de leur environnement habituel* (voir figure 1, colonne **A**). Ainsi, le terme du « tourisme » s'applique à l'ensemble des activités des voyageurs, que leur séjour dure plus ou moins de vingt-quatre heures¹⁸. Pour se rendre hors de leur environnement habituel et y séjourner, les touristes utilisent divers produits et services. Pour fournir ces produits et services touristiques, des *entreprises et organismes* très divers, situés du côté de l'offre, doivent utiliser des facteurs de production, comme du capital, des biens matériels, mais aussi de la main-d'œuvre (**B**).

Figure 1. **Cadre du marché du travail dans le tourisme**



Les entreprises et organismes des différents secteurs de l'industrie du tourisme diffèrent grandement du point de vue des caractéristiques de l'offre de produits et services aux touristes et de leurs réactions à l'évolution du marché. Outre les fluctuations de la demande, ces différences dépendent de toutes sortes d'éléments comme la nature des produits ou services fournis, les modes de production de ces produits et services, le recours à la technologie, les résultats et la stratégie économique, la concurrence, la taille et la forme de l'entreprise (**B1**) ; mais aussi : la main-d'œuvre qualifiée disponible, les coûts de main-d'œuvre, les conditions de travail et la productivité (**B2**).

Pour obtenir la main-d'œuvre nécessaire, les employeurs doivent examiner (**C-D**) l'offre existante sur les marchés du travail (**E-F**), eu égard aux niveaux de compétence et d'expérience ainsi qu'aux attentes et aux souhaits des personnes disponibles. L'absence d'équilibre entre l'offre et la demande

18. Voir les définitions et les délimitations fournies dans Nations Unies et OMT (1994).

sur le marché du travail conduit à l'existence de *postes vacants (cachés*¹⁹) (**C**) d'un côté et au chômage total ou au sous-emploi²⁰ de l'autre.

Ainsi, les emplois et les postes vacants (cachés) représentent la *demande* sur le marché du travail. Les caractéristiques pertinentes sont par exemple, le nombre d'emplois, les heures de travail (plein-temps/temps partiel, heures de travail payées et effectives), les heures supplémentaires, les catégories de salaires, les conditions requises pour l'emploi et les conditions de travail. Habituellement, les employeurs s'efforcent d'optimiser le ratio capital main-d'œuvre, lequel est soumis aux fluctuations des niveaux de salaires. De même, les variations des niveaux de salaires entre différentes catégories de main-d'œuvre peuvent souvent se traduire par des substitutions entre ces catégories.

Les employeurs utilisent différentes *stratégies de recrutement (C)* et toutes sortes de *modes de recrutement (D)* afin de pourvoir à ces offres d'emploi. Ces dernières sont assorties d'exigences et de conditions d'emploi très diverses, telles que : niveau d'instruction, compétences, expérience, horaires de travail et salaire.

Une part de la valeur ajoutée du processus de production est en fin de compte allouée aux salaires du personnel et au revenu des employeurs et des membres de leur famille. La nature des salaires (par exemple ; salaires minimums, salaires conventionnels et salaires à la tâche), les éléments constitutifs des salaires et revenus et les conditions de travail associées (par exemple, travail posté ou tâches dangereuses) comptent parmi les éléments d'information pertinents.

Du point de vue de *l'offre* sur le marché du travail, on peut distinguer les personnes occupées et les chômeurs. Concernant la première catégorie (*travail rémunéré*), les considérations pertinentes sont : le nombre des personnes occupées, différenciées par des variables socio-démographiques telles que l'âge, le sexe, le revenu du travail, le niveau d'instruction, les motivations conduisant à travailler dans une branche donnée et le type de ménage. Au-delà de ces considérations, il existe également une composante dynamique. Les variations du nombre de personnes occupées dans les secteurs industriels ou les variations du nombre de chômeurs sont la conséquence des entrées dans la population active et des sorties de la vie active ainsi que des déplacements d'un secteur à un autre.

L'offre de travail est fortement déterminée par les tendances démographiques, les taux d'activité et l'éventail des compétences²¹ disponibles. Schématiquement, l'offre de travail touristique peut être subdivisée en quatre groupes : *i*) les diplômés ayant fait des études de tourisme ; *ii*) les diplômés n'ayant pas fait ce type d'études ; *iii*) les chômeurs ; et *iv*) les salariés d'autres secteurs (**F**). Ces personnes auront des compétences, des expériences et des qualifications différentes, ainsi que des *attentes et des souhaits* diversifiés (**E**). Comme les employeurs, ils utiliseront différents *modes de recrutement (D)*, notamment les annonces, les candidatures, les écoles, les réseaux de relations personnelles, les agences publiques pour l'emploi et les agences de travail temporaire, afin de trouver un emploi approprié.

19. Les postes vacants cachés se produisent souvent en cas de pénurie de l'offre sur le marché du travail.

20. Le sous-emploi signifie que les individus ont un emploi, mais qu'ils travaillent moins d'heures qu'ils ne le souhaiteraient.

21. Les compétences correspondent souvent au nombre d'années d'expérience et aux certificats et diplômes obtenus.

L'offre de travail est également tributaire du degré de *mobilité interne et externe de la main-d'œuvre*²². On remédie souvent aux graves pénuries de main d'œuvre en haute saison par le recours à des *travailleurs immigrés saisonniers*. On leur confie souvent des emplois mal rémunérés, peu stables et pénibles. L'immigration de la main d'œuvre a une incidence sur le marché local du travail, de même que sur le marché du travail des pays d'origine de ces travailleurs. C'est ainsi que le chômage est réexporté dans les pays d'origine des travailleurs à la fin de la haute saison. Il est fréquent que les employeurs recourent aux immigrants, de même qu'aux étudiants et aux travailleurs intermittents, pour réduire leurs coûts (salaires), surtout en situation de concurrence croissante et de faibles marges économiques. Il faut aussi prendre en compte le *travail au noir ou illicite*²³. Le travail au noir n'a pas seulement des retentissements sur le processus économique, il peut aussi se traduire par une baisse de l'offre et de la demande sur le marché du travail officiel. Une difficulté tient au fait que la plus grande partie du travail au noir et de l'économie informelle n'apparaît pas dans les statistiques officielles, si bien que cette partie de l'industrie du tourisme reste en dehors de l'examen.

La concurrence accrue que se livrent les entreprises et les organismes sur le marché du travail pour recruter du personnel qualifié et les jeunes diplômés peut également influencer sur l'offre de travail. Par exemple, lorsque l'offre de main-d'œuvre destinée à l'industrie du tourisme n'est pas parfaitement élastique, une augmentation de la demande peut accroître les coûts et, de ce fait, réduire la compétitivité de ce secteur et d'autres secteurs qui veulent eux aussi recruter. Il peut donc y avoir des écarts entre les effets bruts et nets sur l'emploi, en raison de l'accroissement ou de la diminution des flux de touristes et de leurs dépenses.

L'avantage compétitif des pays dépend de plus en plus de la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée. Ceci s'applique également à l'industrie du tourisme. En conséquence, la structure de l'enseignement et de la formation professionnelle de source publique et privée, de même que l'intérêt qu'ils suscitent, sont des aspects importants. Il est également important, pour la politique à mener sur le marché du travail, de connaître le niveau de formation et le degré d'expérience des différents groupes d'actifs, d'une part, et les besoins du marché d'autre part. Par exemple, les niveaux d'instruction peuvent aussi être liés aux revenus et à la profession.

22. Il est souvent difficile d'évaluer la main-d'œuvre venue de l'étranger (travailleurs frontaliers et immigrés). Dans certains cas, les statistiques de l'assurance sociale ou d'autres renseignements administratifs peuvent être utilisés. Parfois des enquêtes sectorielles fournissent des données. La main-d'œuvre partie travailler à l'étranger peut habituellement être déterminée grâce aux enquêtes sur les ménages ou sur la main-d'œuvre.

23. De même, d'autres terminologies, comme le marché du travail non organisé, les activités occultes et l'économie parallèle sont utilisées ici. Bien que le travail au noir ait fait l'objet de nombreuses recherches, celles-ci n'ont jamais abouti à des estimations précises du volume des heures concernées. L'importance du travail au noir dépend aussi beaucoup de la définition et des méthodes utilisées pour mesurer ce phénomène. Les critères les plus souvent utilisés pour définir le travail au noir sont de nature : fiscale (activités qui ne sont pas conformes aux réglementations fiscales en vigueur), statistique (activités qui devraient être prises en compte dans les statistiques officielles, mais qui ne le sont pas), relative au marché économique (distinction entre travail rémunéré et non rémunéré) ou juridique (illégal, comme la distribution de drogues). Différentes méthodes peuvent être utilisées pour mesurer le travail au noir, telles que : méthodes par ratios, comparaison entre différentes sources (par exemple, production au noir et revenus au noir) et enquêtes directes. Les pays ont également recours aux enquêtes sur les ménages afin de déceler le secteur informel, en utilisant un ensemble de critères destinés à délimiter ce secteur. Les estimations du travail au noir sont très différentes d'un pays à l'autre. Par exemple (en % du PIB) : Royaume-Uni 3 à 15 % (1979), Australie environ 10 % (1979), Canada environ 10 à 15 % (1980), États-Unis 5 à 28 % (1979) et Pays-Bas 5 à 23 % (1983). Voir par exemple, Van Eck and Kazemier (1989).

Enfin, toute la structure de l'offre et de la demande de travail est influencée par les politiques adoptées par des entités très diverses comme les *pouvoirs publics*, les *syndicats* et les *organisations patronales* (G). Il peut s'agir des politiques suivies dans divers domaines : fiscalité, enseignement et formation, création d'emplois, mesures d'incitation connexes, régime de protection de l'emploi, conditions de travail, mais aussi infrastructures, investissements, promotion et marketing. De plus, les États sont souvent aussi d'importants employeurs dans le secteur du tourisme, notamment pour les musées, les services d'information, les transports et les attractions publiques. Au niveau politique, le tourisme est souvent une source potentielle de croissance et de développement économiques. Le rapport élevé travail/capital dans un grand nombre de ses secteurs, la facilité d'accès au marché, le faible niveau d'investissements par habitant et le rythme rapide d'expansion, par rapport à celui d'autres secteurs comme l'industrie manufacturière, rend le tourisme particulièrement attrayant aux yeux des décideurs, en particulier dans les régions et les pays peu développés.

Ainsi, dans son acception la plus large, un marché du travail comprend l'environnement de travail total aux niveaux sectoriel, local, national et même transnational. Dans le cas du tourisme, l'environnement de travail est constitué par l'ensemble des branches de l'industrie du tourisme, de leurs besoins en personnel, des compétences requises et des conditions de travail, de même que des personnes actuellement hors de la main d'œuvre effective, qu'il s'agisse des chômeurs, des personnes dans l'incapacité provisoire de travailler pour cause de maladie ou d'accident ou de celles suivant une formation ou un enseignement. Un marché du travail est un concept dynamique réagissant à divers facteurs qui ne peuvent être traités comme s'ils étaient statiques et immuables. Il n'existe pas de marchés du travail parfaits, au sens de machines bien huilées assurant l'équilibre de la demande et de l'offre de main-d'œuvre (Baum, 1995). Cela explique les difficultés auxquelles se heurte la réalisation d'analyses, de prévisions et de projections dans ce domaine. C'est en fait d'autant plus difficile que l'industrie du tourisme se caractérise aussi par une grande diversité d'activités, qui sont situées dans différents secteurs et qui ne sont liées que par leur contribution à un objectif commun : répondre aux besoins des touristes. Cette diversité s'exprime aussi par les différences, parfois très marquées, observées au niveau de l'emploi entre les secteurs de l'industrie du tourisme et entre les régions.

Toutefois, il n'existe pas *un* marché du travail touristique. L'environnement de travail des secteurs du tourisme est représenté par un groupe de sous-marchés, qui se distinguent sur le plan régional et fonctionnel. La mobilité entre ces sous-marchés du travail est souvent faible. Les différences qui caractérisent ces marchés proviennent de différences dans l'éducation, l'expérience et les compétences des personnes, et de la possibilité relativement réduite dont jouissent les employeurs de modifier les besoins en matière d'emploi. A cet égard, l'industrie du tourisme offre un large éventail d'emplois, de peu qualifiés à hautement qualifiés.

De ce point de vue, l'emploi dans le tourisme présente certains caractères spéciaux (Baum, 1995) :

- Des *fluctuations souvent fortes de la demande* de services et produits touristiques. Compte tenu de la concurrence (mondiale) croissante et de son incidence sur les coûts, les employeurs réagissent à ces fluctuations en recourant à différentes stratégies : remplacement du travail par la technologie, « déqualification » des tâches, recours à la sous-traitance, mais surtout, flexibilité *des effectifs et des tâches confiées à la main-d'œuvre*. Ce besoin de souplesse se traduit de plus en plus par la multiplication de nouvelles formules de travail multiformes et de nouveaux modes d'organisation du travail, qui aboutissent souvent à la formation d'un marché du travail dual au sein des entreprises, lesquelles se retrouvent avec un « noyau » de salariés et des travailleurs « périphériques » ou des emplois primaires et

secondaires²⁴. Les travailleurs du noyau sont pour l'essentiel des salariés à plein-temps, qui bénéficient d'une sécurité de l'emploi et de rémunérations relativement élevées, pour accomplir une vaste gamme de tâches qui transcendent les clivages traditionnels des niveaux de qualifications. Ces travailleurs sont donc souvent flexibles sur le plan des fonctions (polyvalents). Il s'agit le plus souvent de cadres et de spécialistes, qui possèdent des qualifications assez peu répandues sur le marché du travail externe. Les employeurs souhaitent donc les retenir. Selon les circonstances, plusieurs groupes de travailleurs « périphériques » peuvent graviter autour de ce noyau. On trouve, tout d'abord, un groupe de salariés habituellement réguliers, mais souvent saisonniers. Leurs emplois sont moins sûrs, ils n'ont guère de perspectives de carrière et sont souvent semi-qualifiés ou non qualifiés. Ceci veut dire aussi que ces emplois sont souvent accessibles à des travailleurs n'ayant qu'un minimum de formation. Leur taux élevé de rotation permet aux employeurs d'adapter leurs effectifs. A ce premier groupe périphérique s'ajoutent d'autres groupes de travailleurs dont les effectifs sont très variables comme : les travailleurs ayant un contrat à durée déterminée et les travailleurs à temps partiel, les travailleurs temporaires ou intermittents et les étudiants. Ils jouent souvent le rôle de réserve de personnel et peuvent être embauchés et licenciés en fonction des fluctuations du volume de la demande. Lorsque ces fluctuations sont prévisibles, par exemple tous les week-ends, un emploi dans le tourisme peut alors être associé à d'autres emplois rémunérés (travail au noir) ou à un emploi complémentaire hors saison. Cette description vaut surtout pour les moyennes et grosses entreprises de secteurs comme la restauration, les cafés, l'hébergement, les loisirs et les parcs d'attraction. Dans les petites entreprises, les employeurs disposent souvent d'un groupe d'amis et de membres de la famille auxquels ils peuvent faire appel en cas de pic de la demande.

- De nombreux secteurs de l'industrie du tourisme sont encore dominés par *l'emploi non salarié et les petites entreprises familiales*. Il s'agit essentiellement de secteurs où les coûts d'implantation sont peu élevés, comme l'hébergement, la restauration, les agences de voyage, la vente au détail (par exemple, les boutiques de souvenirs) et les loisirs. Il est fréquent que pour être concurrentielles ces entreprises jouent sur les prix et les services personnalisés, ou occupent d'étroits créneaux. Ces activités vont souvent de pair avec de faibles compétences de gestion, le recours à une main-d'œuvre familiale, une planification ad hoc des ressources humaines et un accès limité, voire nul, aux nouvelles technologies. Les niveaux d'investissement sont peu élevés et le marché est souvent précaire, si bien que les entreprises de ce type sont plutôt instables, avec de nombreuses créations et disparitions de sociétés. D'autre part, l'industrie du tourisme compte aussi de grandes entreprises, qui souvent relèvent encore du secteur public (par exemple, entreprises de transport, chaînes d'hôtels et de restaurants, parcs d'attraction et voyagistes). Ce groupe d'entreprises peut être caractérisé par le recours à une main-d'œuvre non familiale, des niveaux élevés d'investissement, une division et une spécialisation du travail, des systèmes de gestion structurés et la dissociation du contrôle et de la propriété. Il y a en général, dans tous les secteurs de l'industrie du tourisme, une forte tendance à la concentration horizontale et/ou verticale qui résulte du regroupement d'entreprises en unités plus vastes²⁵. Ces entreprises de plus grande taille permettent de réaliser des économies d'échelle et d'assurer une division du travail et une spécialisation internes. Elles offrent habituellement à leurs salariés des moyens de formation, des possibilités de carrière et des conditions de travail d'un meilleur niveau.

24. Elliot (1991).

25. Ceci s'applique davantage aux pays développés qu'aux pays en développement. Les pays qui sont en première ligne de cette évolution sont, par exemple, le Japon et les États-Unis.

Ainsi, du point de vue de la taille, de la propriété du capital et de la structure des entreprises, il existe une diversité considérable au sein de l'industrie du tourisme.

- La plupart des grands secteurs du tourisme sont encore **à forte intensité de main-d'œuvre**, bien que l'incidence des technologies (de l'information et de la communication) soit de plus en plus évidente. Toutefois il n'est pas aisé d'évaluer les *répercussions de ces nouvelles technologies* sur l'emploi. D'une part, les nouvelles technologies peuvent conduire au remplacement de la main d'œuvre et donc à une diminution du nombre d'emplois. D'autre part, elles se traduisent souvent par des baisses de prix (amélioration de la productivité) et suscitent donc une demande plus forte. Cette augmentation de la demande de produits et de services entraîne une augmentation de la demande de main-d'œuvre (par exemple, agences de voyages et établissements de restauration rapide). Pour ce qui est de la qualité du travail, les nouvelles technologies requièrent surtout du personnel plus qualifié, mais elles peuvent aussi accentuer la déqualification des emplois (niveau de qualification inférieur). Bien que les nouvelles technologies ne conduisent pas nécessairement à un besoin de qualifications « supérieures » elles se traduiront du moins par un besoin de qualifications « différentes » notamment dans le cadre d'organisations du travail nouvelles et plus flexibles²⁶. Le fait que la plupart des secteurs du tourisme subissent les contraintes liées aux *caractéristiques des services* (la production et la consommation sont indissociables) signifie souvent que les produits et les services ne peuvent pas être stockés. Ces caractéristiques sont telles qu'il est difficile d'améliorer la productivité et la valeur ajoutée dans ces secteurs en augmentant la production à moindre coût sans diminuer la qualité des services offerts et donc sans perte de compétitivité.
- Certains grands secteurs de l'industrie du tourisme (par exemple, hôtellerie, restauration, cafés) pâtissent de l'**image peu flatteuse de mauvaises conditions de travail**, telles que faibles rémunérations, personnel peu qualifié et heures de travail longues et irrégulières. Cela peut conduire à des taux élevés de rotation et à une instabilité de la main-d'œuvre. Cette image vaut surtout pour le personnel situé au bas de l'échelle de l'emploi touristique. Toutefois, du fait des caractéristiques des services et de l'intensification de la concurrence dans ces secteurs, il est souvent difficile d'offrir des salaires et des conditions de travail plus attrayants. Par ailleurs, ces conditions de travail correspondent aux besoins de certains groupes de la population active. De plus, dans la pratique, le tourisme est évidemment une industrie hétérogène de vaste dimension qui offre aussi de nombreux emplois satisfaisants et recherchés.
- Malgré l'importance du facteur humain dans l'industrie du tourisme, il semble qu'on accorde peu d'attention à la **formation et à l'éducation**. Cela vaut surtout pour les PME, où les conditions de travail, comme le travail saisonnier, la forte proportion de travail à temps partiel, le taux élevé de rotation du personnel et les possibilités de carrière limitées n'engagent ni les employeurs ni les salariés à investir dans la formation et l'éducation²⁷. Lorsqu'une formation est proposée aux salariés, ce n'est souvent qu'un expédient à court terme, destiné à leur montrer comment mieux accomplir leurs tâches et rien de plus. Cependant, d'un point de vue opérationnel, la connaissance, l'expérience, la motivation et les qualités relationnelles sont des éléments essentiels pour la qualité des services, y compris pour les PME. Parmi les autres problèmes, on peut citer la pénurie de personnel ayant reçu

26. Il s'agit d'une tendance générale dans la plupart des industries, dans les pays développés tout comme dans les pays en développement. Voir BIT (1999).

27. BIT (1999).

une formation de qualité et les inefficiences en matière de formation et d'éducation dans le domaine du tourisme.

Ainsi, la gamme des secteurs, la taille des entreprises, la composition de leur capital, les marchés qu'elles desservent et l'incidence du caractère saisonnier du tourisme sont autant de facteurs qui contribuent à déterminer l'éventail des tâches accomplies, le nombre de personnes employées et les qualifications requises. Tous ces facteurs interviennent dans le cadre d'un ensemble de sous-marchés régionaux et fonctionnels du travail qui sont régis par des interactions complexes. Ces interactions ne sont pas seulement déterminées par la demande et l'offre de travail, mais aussi par des facteurs tels que : la culture et l'histoire du secteur ou de la région (par exemple, différences entre pays développés et en développement), le système économique (par exemple, économie de marché ou économie planifiée) et, bien sûr, différents facteurs économiques, qui influent sur la demande de produits et de services et sur le prix auquel ceux-ci seront payés.

Chapitre 9

MÉTHODOLOGIE : CONCEPTS ET DÉFINITIONS

A propos de la méthodologie, trois questions essentielles doivent être envisagées. D'abord se pose le problème de la définition de l'offre dans le tourisme. Il faut ensuite définir l'emploi. Enfin, il convient de choisir et de définir les variables clés de l'emploi en rapport avec le tourisme.

Étant donné que l'un des objectifs est de mettre en relation le module de l'emploi et le CST, on fera, autant que possible, appel aux concepts du Système de Comptabilité Nationale (SCN93) en tant que base du CST. Ceci vaut surtout pour les variables de liaison telles que les emplois, les heures de travail totales, les équivalents plein-temps et la rémunération des travailleurs. Dans les autres cas, les définitions et classifications utilisées sont celles du Bureau International du Travail (BIT). Pour un pays donné, cela dépendra en grande partie du type de sources de données disponibles sur l'emploi et des concepts et définitions utilisés pour la compilation des données. Souvent, il n'y aura pas conformité totale aux concepts et définitions internationaux.

Définition du tourisme du point de vue de la demande et de l'offre

L'emploi dans le tourisme est principalement abordé du point de vue de la demande. Toutefois, la définition du tourisme dans la perspective de la *demande*²⁸ ne fournira que des estimations brutes du nombre d'emplois ou du volume de travail total de la population active créés par le tourisme. Ceci peut être obtenu, par exemple, en convertissant les dépenses ou la production d'une industrie en un nombre d'emplois par utilisation d'un certain coefficient ou ratio de travail²⁹.

Voici un exemple simple : d'après les données statistiques collectées, les dépenses totales des visiteurs auprès des agences de voyages dans la région X s'élèvent à USD 40 millions pour l'année Y, après déduction des impôts, de la TVA et des importations. L'emploi total dans ce secteur dans la région X représente 100 emplois (ce qui n'est pas obligatoirement équivalent au nombre de personnes occupées). De ces éléments, un coefficient de travail³⁰ peut être obtenu pour les agences de voyages de la région X, pour l'année Y, à savoir : 2.5 (40 millions/100 = USD 400 000 par emploi). Ce coefficient de travail peut être exploité de différentes manières. Par exemple, il peut être utilisé pour prévoir qu'une augmentation de USD 1 million des dépenses effectuées par les voyageurs auprès des agences de voyages dans la région X, de nouveau après déduction des impôts, etc., sera à l'origine de la création de 2.5 nouveaux emplois. En utilisant, par exemple, des tableaux entrées-sorties, les effets *indirects sur l'emploi* de cette augmentation des dépenses touristiques peuvent également être estimés.

28. C'est-à-dire les dépenses faites par les voyageurs ou pour leur compte, avant, pendant et après le voyage. Se reporter, par exemple, au Chapitre 1.

29. Ainsi, même si l'on part de la demande, le coefficient de travail est issu, au bout du compte, de l'offre. En ce sens, les choses sont liées. De plus, les coefficients sont parfois utilisés pour la répartition des ratios plein-temps/temps partiel et hommes/femmes sur le nombre estimé d'emplois.

30. Voir par exemple, Hansen and Jensen (1996).

Tableau-texte 1. **Sélection de certains secteurs caractéristiques du tourisme**
(voir aussi le CST)

-
- ❑ 55 Hôtels et restaurants, dont :
 - 551 Hôtels, terrains de camping et autres lieux d'hébergement commerciaux**
 - 552 Restaurants, cafés et cantines**

 - ❑ 60 Transports terrestres, dont :
 - 601 Transports par chemin de fer**
 - 602 Autres transports terrestres**
 - (6021 Autres transports terrestres réguliers de voyageurs)
 - (6022 Autres transports terrestres non réguliers de voyageurs, y compris les taxis)

 - ❑ 61 Transports par eau, dont :
 - 611 Transports maritimes et côtiers**
 - 612 Transport par voies navigables intérieures**

 - ❑ 62 Transports aériens, dont :
 - 621 Transports aériens réguliers**
 - 622 Transports aériens non réguliers**

 - ❑ **6304 Activités d'agences et voyagistes ; activités d'assistance touristique**
 - ❑ **7111 Location de voitures**

 - ❑ 92 Activités récréatives, culturelles et sportives, dont :
 - 921 Cinéma, radio, télévision et autres activités de spectacle**
 - (9212 Projection de film cinématographique)
 - (9214 Arts dramatiques, musique et autres activités artistiques)
 - (9219 Autres activités de spectacle non classifiées ailleurs)
 - 923 Bibliothèques, archives, musées et autres activités culturelles**
 - (9232 Activités des musées et préservation des sites et monuments historiques)
 - (9233 Activités des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles)
 - 924 Activités sportives et autres activités récréatives**
 - (9241 Activités sportives)
 - (9249 Autres activités récréatives)

 - ❑ **Autres secteurs liés au tourisme par exemple, vente au détail de produits du tourisme, services financiers etc. : (voir CST)**
-

Outre des carences méthodologiques, cette méthode ne peut donner aucune indication quant à la composition de l'emploi dans les agences de voyages dans la région X. Par exemple, le sexe, l'âge et la nationalité de ceux qui occupent ces 2.5 emplois ne sont pas connus. On ne sait même pas combien de personnes seront employées grâce à ces 2.5 nouveaux emplois. Cela dépend, par exemple, du ratio plein-temps/temps partiel, de la disponibilité de main d'œuvre qualifiée et du calendrier des dépenses. Ainsi, si l'on veut fournir des données sur la composition de l'emploi dans le tourisme, il est toujours nécessaire d'utiliser une *approche du point de vue de l'offre*, c'est-à-dire, définir le tourisme d'après la classification des entreprises et des organismes qui offrent des produits et des services aux visiteurs. Pour cela, la classification de la CITI, c'est-à-dire la principale activité économique d'une entreprise ou d'un organisme d'après la Classification internationale type par industrie de toutes les branches d'activité économique (CITI, rév 3), peut être utilisée.

Cette perspective sous l'angle de l'emploi est fondamentalement différente de celle d'autres méthodes possibles, telle qu'une description fondée les professions d'après la Classification internationale type des professions (CITP 1968 ou 1988). (Voir annexe 1).

Toutefois, le tourisme se recoupant et se regroupant avec un certain nombre de branches d'activité, il est difficile de définir et de délimiter les frontières effectives de production du tourisme dans la perspective de l'offre. A ce stade, les résultats du CST peuvent être d'une grande utilité. Le CST relie la demande de consommation touristique à l'offre et fournit des indications quant aux

secteurs de production qui sont importants pour le tourisme. En conséquence, la délimitation de « l'industrie touristique » choisie pour le CST est respectée, autant que possible (voir tableau-texte 1). Il est suggéré au lecteur de se reporter au CST pour connaître les arguments qui ont déterminé le choix des secteurs. Faire coïncider la sélection des secteurs entre le module de l'emploi et le CST est également important pour mettre correctement en relation par la suite les deux systèmes d'information statistique. Ceci suppose également que, pour le moment, seul l'emploi direct est pris en considération. L'emploi indirect et induit est laissé de côté³¹, bien qu'un certain nombre de données puissent être obtenues en utilisant les tableaux du CST.

Cependant, plusieurs clarifications sont nécessaires. Dans le CST, certaines activités touristiques particulières sont mentionnées, dont les suivantes :

- Les chalets de ski doivent être pris en compte dans le groupe loisirs etc. (924)³² ou présentés séparément (possibilité de les classer dans une sous-rubrique, introduite par « dont »).
- Les établissements de cure thermale doivent être pris en compte dans le groupe des hôtels etc. (551)³³ ou être présentés séparément (autre position possible 8519 : autres activités liées à la santé humaine).
- Les bateaux de croisières et de traversée doivent être compris dans les groupes des transports par eau, ou des transports maritimes et côtiers, ou encore être présentés séparément (en tant que groupe ou classe pouvant être introduit par « dont »).
- La location de lieux d'hébergement, tels que les résidences secondaires, n'est pas prise en compte (voir CITI division 70 : activités immobilières). Ce groupe semble être d'une importance mineure en termes d'emploi. Le SCN signale qu'il n'y a pas de consommation de travail dans la production des services concernant les résidences occupées par les propriétaires. C'est pourquoi les occupants-propriétaires de ces logements ne sont pas considérés comme des personnes exerçant un emploi (non) salarié.
- Les postes combustibles (505), habillement, alimentation, bière, etc. (522 et 523), congrès (7499) et services financiers/assurance (651) doivent être pris en compte dans le groupe « Autres secteurs du tourisme ». Il est cependant important de préciser quelles sont les activités, comme les opérations avec les particuliers, les services financiers, etc., devant figurer dans le groupe générique. Dans la mesure du possible, il faudrait que ces activités soient présentées séparément au sein d'un sous-groupe introduit par « dont ». Par exemple, les congrès peuvent être importants pour les activités touristiques (éventuellement en tant que classe 7499 distincte : autres activités d'affaires n.c.a.).
- Les activités restantes indiquées dans le CST peuvent être répertoriées dans le groupe ou la classe appropriés (voir tableau-texte 1).

En raison de l'insuffisance des statistiques (officielles) de l'emploi dans de nombreux pays, la classification des secteurs est, pour le moment, limitée aux positions à trois chiffres de la CITI, sauf pour ce qui est des agences de voyages, des voyagistes et des locations de voitures. Cette classification

31. Les termes « indirect » et « induit » sont utilisés ici de façon différente que pour le CST ; voir annexe A du CST.

32. Voir aussi la Classification internationale type des activités du tourisme (CITAT) de l'Organisation mondiale du tourisme (Nations-Unies et OMT, 1994).

33. Voir aussi la CITAT.

pourrait à l'avenir être subdivisée selon des positions à quatre chiffres (voir, par exemple, les positions entre parenthèses). Ceci permettra une meilleure délimitation de l'« industrie du tourisme »³⁴. Toutefois, à des fins de comparaison, il doit être possible de procéder à une agrégation à un niveau à trois chiffres.

Selon la situation propre à un pays donné, on peut naturellement affiner ou adapter cette sélection de secteurs en utilisant d'autres (sous)-secteurs. Par exemple, des secteurs importants peuvent être mis en relief en tant que groupes ou classes introduits par « dont ». Toutefois, il est important que la relation avec le CST continue d'être assurée. Cela vaut également pour des pays qui souhaitent d'ores et déjà présenter les données à un niveau à quatre chiffres, voire plus fin encore. L'existence de données statistiques fiables demeure toutefois une condition préalable indispensable.

Il doit être très clair que l'emploi dans les secteurs sélectionnés, considéré dans la perspective de l'offre, n'est pas identique à *l'emploi total créé par les dépenses des visiteurs*. Premièrement, les secteurs retenus peuvent aussi offrir des produits et des services non destinés aux visiteurs. Et, deuxièmement, les visiteurs dépensent certes leur argent en produits et services des secteurs du tourisme retenus, mais également en produits et services de divers autres secteurs.

Définition de l'emploi

Comme il a déjà été indiqué, l'emploi et les éléments connexes sont des phénomènes sociaux complexes, globaux et dynamiques. Il ne semble donc guère possible d'établir un système d'information statistique qui rende compte de tous les aspects de ces phénomènes. Il est nécessaire de sélectionner les descripteurs les plus pertinents.

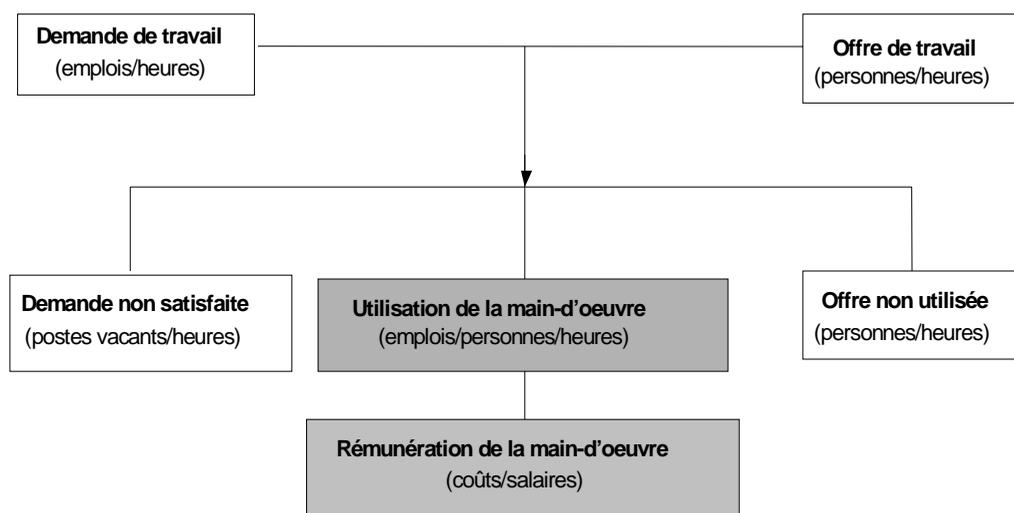
Tout d'abord, ce module ne s'intéresse qu'au *travail rémunéré*, c'est-à-dire l'emploi (salariés et travailleurs indépendants) ou la population active travaillant dans les activités caractéristiques du tourisme (**B2** dans le cadre de la figure 1). Ceci est cohérent avec le SCN/CST, qui considère l'emploi comme un facteur de production. De plus, les définitions que donne le Bureau International du Travail (BIT) de la main-d'œuvre ou de la population économiquement active³⁵ sont étroitement liées à la production des biens et des services. Toutefois, contrairement au SCN actuel, on n'a pas tenté d'estimer le travail au noir ou le travail illégal, du moins pour le moment.

En dépit de la limitation au travail rémunéré, le système demeure encore assez vaste. Il est nécessaire de procéder à des limitations supplémentaires portant sur les éléments de description et leurs caractéristiques. L'un des principaux éléments est la façon dont est utilisée la main-d'œuvre (voir figure 2). Cela implique de laisser de côté des aspects tels que les postes vacants (cachés), le sous-emploi, les stratégies et les modes de recrutement, la syndicalisation et les prestations en matière d'éducation et de formation. A un stade de développement ultérieur, ces variables pourront être de nouveau intégrées.

34. Ceci dépend de l'existence de données statistiques dans un pays. Deux enquêtes pilotes qui ont été réalisées par l'OCDE en 1997 et 1998 indiquent qu'il ne sera pas facile de collecter des données fiables sur l'emploi à un niveau de désagrégation à quatre chiffres ou plus de la CITI.

35. La population économiquement active est constituée de toutes les personnes des deux sexes et d'un âge minimum donné, fournissant une offre de main-d'œuvre pour la production de biens et services économiques, telle que définie par les systèmes des comptes financiers et comptes de patrimoine nationaux des Nations Unies, au cours d'une période de référence donnée. Voir la Résolution de la treizième Conférence internationale des statisticiens du travail relative aux statistiques de la population économiquement active, à l'emploi, au chômage et au sous-emploi, BIT, 1983, Genève.

Figure 2. **Utilisation de la main d'œuvre**



Les personnes occupées comprennent toutes les personnes ayant dépassé un âge spécifié, qui font partie des catégories suivantes pendant une période de référence spécifiée, telle qu'une semaine ou un jour : *i*) emploi salarié ou *ii*) emploi indépendant³⁶.

L'emploi salarié concerne les :

- *Personnes au travail* : personnes qui, durant la période de référence, ont effectué un travail moyennant un salaire ou un traitement en espèces ou en nature.
- *Personnes qui ont un emploi mais ne sont pas au travail* : personnes qui, ayant déjà travaillé dans leur emploi actuel, en étaient absentes durant la période de référence, mais ont un lien formel avec leur emploi³⁷.

L'emploi indépendant concerne les :

- *Personnes au travail* : personnes qui, durant la période de référence, ont effectué un travail en vue d'un bénéfice ou d'un gain familial, en espèces ou en nature.
- *Personnes ayant une entreprise mais n'étant pas au travail* : personnes qui avaient une entreprise qui peut être une entreprise industrielle, un commerce, une exploitation agricole ou une entreprise de prestation de services, mais n'étaient temporairement pas au travail pour une raison quelconque.

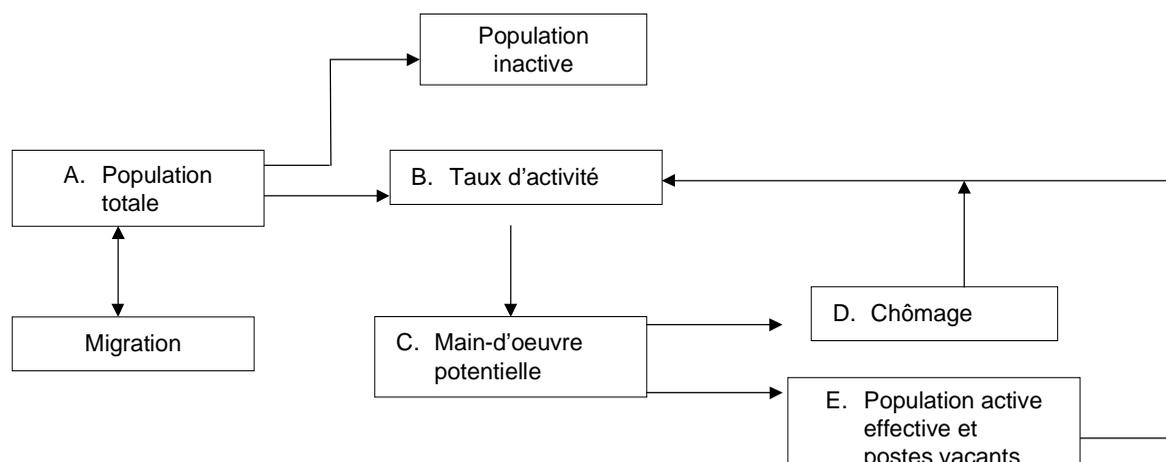
36. Pour plus de détails, se reporter aux définitions du Bureau International du Travail (BIT).

37. Dans le SCN, les personnes qui ne sont pas rémunérées selon un tel contrat, étant licenciées ou absentes pour formation, ne sont pas comptées parmi les personnes occupées. Cette catégorie de personnes est prise en compte parmi les salariés, à condition qu'elles aient un lien formel avec l'emploi, c'est-à-dire qu'elles continuent de percevoir une rémunération quelconque, qu'elles aient l'assurance de retour au travail et qu'elles n'aient pas l'obligation d'accepter d'autres emplois. Ceci s'applique, par exemple, aux personnes temporairement absentes de leur travail pour raison de maladie ou d'accident, de congé ou de vacances, de grève ou lockout, de congé-éducation ou formation, de congé parental, de mauvaise conjoncture économique et de suspension du travail due à des causes telles que conditions météorologiques défavorables, incidents mécaniques ou pénurie de matières premières.

Ainsi, un salarié est caractérisé par un certain type de relation employeur-salarié. Il existe un contrat, formel ou informel, entre une entreprise et une personne, par lequel la personne travaille pour l'entreprise en contrepartie d'une rémunération en espèces ou en nature. En revanche, les travailleurs indépendants sont les propriétaires uniques ou associés des entreprises, non constituées en société, dans lesquelles ils travaillent.

L'emploi indépendant peut être subdivisé en deux groupes : le groupe des personnes ayant des salariés rémunérés et le groupe de celles n'en ayant pas. Les personnes du premier groupe sont décrites comme des employeurs et les autres sont décrites comme des *personnes travaillant à leur propre compte*. Un *travailleur extérieur à l'établissement* est un travailleur à son propre compte, qui est sous contrat, formel ou informel, pour la fourniture de biens ou de services auprès d'une entreprise particulière.

Figure 3. Concepts généraux se rapportant à l'emploi



La figure 3 illustre les concepts liés à l'emploi. Le volume de la *population active potentielle* (C)³⁸, c'est-à-dire l'offre totale de main d'œuvre (occupée + au chômage), dépend du *taux d'activité* (B) de la *population* (A) de la région ou du pays. Celui-ci est déterminé, par exemple, par la structure par âge de la population et par le taux de chômage, qui peut décourager la recherche d'un emploi. La demande de travail comprend la *population active effective plus les postes vacants (cachés)* (E). La demande de travail et la population active potentielle déterminent ensemble le *taux de chômage* (D)³⁹.

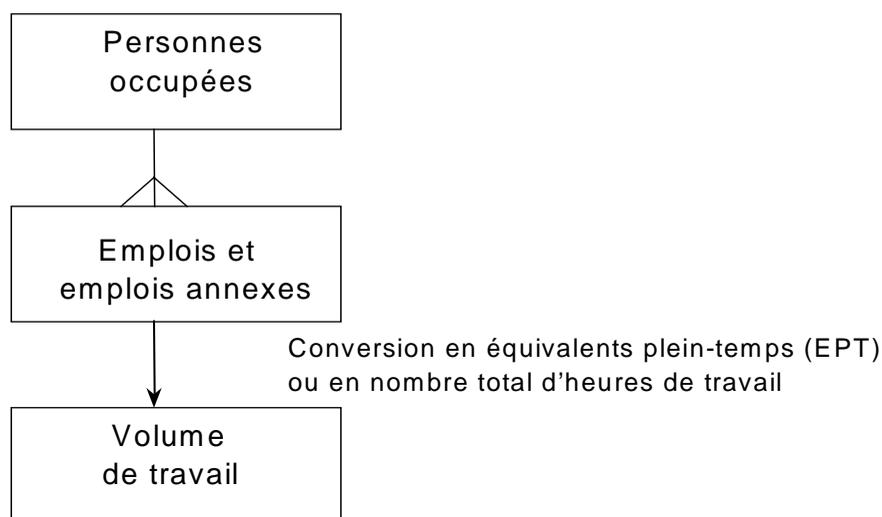
38. D'après la terminologie du BIT, la population habituellement ou actuellement active.

39. Outre le chômage, le sous-emploi peut également faire l'objet d'une distinction. Le sous-emploi suppose qu'une personne est pourvue d'un emploi mais souhaite travailler un plus grand nombre d'heures par rapport à celui effectué. Dans d'autres cas, les personnes désireraient travailler moins d'heures ou changer de type d'emploi.

L'emploi peut être exprimé en *nombre de personnes occupées*, en nombre d'*emplois* et en *volume de travail* exprimés en *nombre d'heures de travail* ou en *équivalents plein-temps (EPT)*. Le travail s'entend de toute activité qui participe à la production de biens et de services, compte tenu de la délimitation fixée pour la production. Dans ce cadre, le marché du travail peut être caractérisé par la demande et l'offre de travail. Les entreprises ont besoin de personnes pour effectuer le travail aux divers postes de travail. Ces postes peuvent être vacants (postes vacants) ou occupés (emplois). Si un emploi est pourvu, la personne effectue un travail en contrepartie d'un paiement ou d'un bénéfice, pour une durée déterminée ou indéterminée. Le paiement en contrepartie du travail se traduit par un revenu pour la personne employée et par un coût pour l'entreprise. Si une personne est propriétaire d'une entreprise non constituée en société, elle est classée comme travailleur indépendant. Certaines personnes salariées peuvent avoir également un emploi annexe⁴⁰. Ces deuxième, troisième, etc. emplois peuvent soit se succéder au cours de la période de référence, soit, comme c'est le cas du travail de jour cumulé avec un travail de nuit, être parallèles. Par conséquent : emplois + emplois annexes > personnes occupées. Les personnes pourvues de plus d'un emploi sont habituellement répertoriées d'après leur activité principale. Enfin, il peut arriver que deux personnes ou plus pourvoient à un poste (emplois en binôme). Du fait que cette situation se présente rarement, il faudrait du point de vue des statistiques, scinder ces emplois et les considérer comme deux emplois à temps partiel.

Les emplois et les emplois annexes représentent ensemble le nombre total d'emplois. Toutefois, l'importance des emplois diffère : plein temps ou temps partiel. Aussi est-il nécessaire de connaître le nombre d'heures travaillées si l'on veut avoir une indication concernant la quantité de travail effectué au cours d'une période donnée, une année par exemple. Si tous les emplois sont convertis en équivalents plein-temps (EPT) ou en nombre total annuel d'heures travaillées, on peut en déduire le volume de travail d'un secteur. Ainsi peut-on rendre compte des effectifs occupés, du nombre d'emplois et de la quantité (heures de travail) ainsi que du type de travail effectué (voir figure 4).

Figure 4. **Description de l'emploi**



40. Dans certains pays, l'enregistrement est limité au second emploi. De plus, la façon dont sont classifiés les second, troisième, etc., emplois peut être différente d'un pays à l'autre.

Néanmoins, l'emploi n'est pas un concept clairement défini. Il peut exister des différences importantes entre les pays, notamment :

- *Le traitement statistique de certains groupes* comme : les forces armées, les membres de congrégations religieuses, les travailleurs saisonniers, les personnes exerçant des activités économiques à temps partiel (par exemple, emplois de quatre heures ou moins.) ou les travailleurs familiaux, de sexe féminin en particulier, apportant une aide dans le cadre de l'entreprise familiale. Dans certains pays, tous ces groupes ou certains d'entre eux sont classés dans la population économiquement active, tandis que dans d'autres, ils sont classés parmi les inactifs. Des groupes tels que les travailleurs familiaux, les étudiants et les travailleurs occasionnels sont souvent considérés comme marginaux au regard de la situation de l'emploi total dans un pays, mais ils peuvent néanmoins constituer des groupes d'emplois importants pour les secteurs du tourisme.
- De même, la répartition entre les salariés, les travailleurs indépendants (par exemple, travailleurs familiaux et travailleurs à domicile) ou la population inactive (par exemple, étudiants et apprentis) n'apparaît pas toujours clairement de prime abord.
- Dans la plupart des pays, les statistiques de la population économiquement active ne portent que sur les personnes qui se trouvent au-dessus et/au-dessous d'une *limite d'âge* spécifique, alors que dans d'autres, la définition ne contient pas de précisions sur l'âge.
- *La durée minimum de travail*. La plupart des pays définissent un minimum d'une heure de travail hebdomadaire pour que les personnes soient considérées comme étant occupées, mais certains pays fixent ce minimum à 4 heures de travail ou plus.
- *La période de référence* peut aussi être très différente. Dans certains pays, les données sur la population économiquement active portent sur le statut effectif de chaque personne le jour ou la semaine du recensement, tandis que dans d'autres elles portent sur le statut habituel de chaque personne, généralement sans référence à une période donnée.
- *La périodicité de l'enquête*. Elle peut être, par exemple, mensuelle, trimestrielle ou annuelle. Dans le cas du tourisme, la périodicité de l'enquête peut limiter les possibilités d'obtenir des indications sur l'emploi saisonnier.
- La façon de traiter statistiquement *les travailleurs frontaliers et immigrés* (ceux qui travaillent seulement une partie de l'année dans le pays de résidence, mais qui ont leur résidence principale dans un autre pays). De même, il arrive souvent que les informations concernant ces groupes fassent défaut, notamment lorsqu'il s'agit de la main-d'œuvre venue de l'étranger. Les registres de l'assurance sociale ou les registres administratifs peuvent parfois être utilisés.
- Le nombre croissant de personnes qui travaillent par l'entremise d'*agences de travail temporaire*, surtout en cas de mission de brève durée. Ces personnes sont souvent enregistrées dans le secteur des services aux entreprises et non pas dans le secteur où elles travaillent effectivement. Ceci peut non seulement aboutir à une sous-évaluation du nombre de personnes travaillant dans l'industrie du tourisme, mais aussi à des problèmes pour le calcul des coûts du travail (ici en tant que consommation intermédiaire de cette industrie) et à des différences entre les données sur l'emploi extraites des enquêtes sur les ménages (le salarié pense qu'il travaille dans l'industrie du tourisme) ou des enquêtes auprès des entreprises. A certains égards, ceci peut également concerner des groupes comme celui des

personnes travaillant pour leur propre compte ou des travailleurs extérieurs à l'établissement.

- Outre ces différences de définition (périodicité, etc.), les pays diffèrent également dans les *méthodes d'enquête et les sources des données* utilisées.
- On peut même constater de (grandes) différences pour un même pays entre les enquêtes utilisées pour collecter les données sur l'emploi. Ceci implique que dans le cas où des écarts doivent être élucidés entre les différentes sources, l'une de celles-ci doit être choisie comme étant la « meilleure » source d'information, ou bien les données des différentes sources doivent être intégrées et harmonisées.

En raison de toutes ces différences, il sera impossible d'arriver à une totale harmonisation entre tous les pays. Toutefois, on peut trouver certains dénominateurs communs. Dans le présent module, *le point de départ* des données sur l'emploi dans les secteurs caractéristiques du tourisme est le suivant :

- Les (emplois de) personnes occupées âgées de 15 ans et plus. Toutefois, une catégorie de « < 15 ans » sera ajoutée afin d'obtenir une évaluation du travail des enfants, le cas échéant.
- Les personnes qui ont travaillé au moins une heure ou plus durant la période de référence (par exemple, la semaine).
- Les travailleurs d'astreinte, étudiants, apprentis et stagiaires, travailleurs familiaux et membres de coopératives de producteurs doivent, si possible, être pris en compte.
- Les personnes qui travaillent par l'entremise d'agences de travail temporaire doivent, si possible, être répertoriées séparément et affectées au secteur adéquat si elles travaillent dans l'un des secteurs du tourisme. Leur inclusion ou leur exclusion doit être au minimum élucidée.
- (D'après le SCN) la résidence de l'entreprise ou de l'unité institutionnelle constitue le critère déterminant l'inclusion ou l'exclusion (des emplois) de personnes occupées⁴¹. Ceci implique que les (emplois des) personnes occupées vivant dans un autre pays mais travaillant dans une unité institutionnelle qui relève du territoire économique de résidence doivent être prises en compte⁴². Réciproquement, les (emplois des) personnes occupées vivant dans le pays de résidence mais travaillant dans une unité institutionnelle qui ne relève pas du territoire économique de résidence doivent être exclues. Ceci est important, par exemple, pour déterminer s'il convient de classer parmi les résidents ou les non-résidents les équipages des navires et des avions et les travailleurs saisonniers et frontaliers entrants ou sortants. Ceci vaut bien évidemment non seulement pour les effectifs occupés, mais aussi pour les questions connexes, notamment les heures de travail, les EPT et la rémunération des salariés.
- Il convient de prendre en compte, outre l'emploi principal, les deuxième, troisième, etc. emplois annexes dans l'industrie du tourisme. Reste à déterminer s'il faut inclure les

41. Ceci diffère de la façon dont est définie la population totale.

42. Si une unité institutionnelle d'un autre pays est engagée dans des transactions pour une période inférieure à un an, elle n'appartient pas au territoire économique, de sorte que les emplois de cette unité ne doivent pas être pris en compte. Ainsi, par exemple, les emplois de consultants et réparateurs étrangers travaillant sur une courte durée ne sont pas pris en compte.

personnes ayant un emploi annexe dans l'un des secteurs de l'industrie du tourisme, mais dont l'emploi principal se rattache à une industrie autre que celle du tourisme.

Du fait de ces différences de définition, de méthodes, etc., il est également important de savoir ce que recouvrent les données recueillies sur l'emploi dans les différents pays. Les données relatives à l'emploi dans le tourisme doivent toujours être accompagnées de précisions indiquant quels secteurs du tourisme sont inclus et comment est défini l'emploi.

Variables clés sélectionnées et leurs définitions

Dans une première phase d'élaboration de ce module, le nombre des descripteurs et de leurs caractéristiques doit être limité. Cette limitation n'est pas seulement nécessaire du fait de la diversité des aspects en jeu, mais aussi en raison des problèmes liés aux définitions et à la disponibilité des données qui ont toutes les chances de se poser. C'est pourquoi, pour des raisons pratiques, on ne présentera qu'un ensemble de base d'éléments et leurs caractéristiques (voir les éléments en *italiques* dans le tableau-texte 2). Certains éléments, par exemple, les salaires et les heures de travail, peuvent également être une caractéristique d'un autre élément. A un stade de développement plus avancé, il sera toujours possible d'enrichir le module de nouveaux éléments et (ou) de nouvelles caractéristiques.

Les évolutions et fluctuations de l'emploi surviennent dans un certain contexte. Celui-ci est décrit dans le cadre présenté (voir figure 1). *Les variables contextuelles* de l'emploi touristique peuvent porter sur des aspects comme la demande de tourisme, les indicateurs économiques, les marchés du travail considérés dans l'optique de l'offre (par exemple, chômage et évolution démographique), les migrations de main-d'œuvre, le secteur public et surtout la structure des secteurs caractéristiques du tourisme (par exemple, technologie, dimension, structure, composition du capital, tendance à la concentration, créations/disparitions et valeur ajoutée/marges). Ces variables contextuelles, ici, ne constituent pas le pôle d'intérêt principal. Toutefois, une partie de ce contexte est fournie par le lien avec le CST. Il y a ici deux aspects importants :

- Une indication du niveau général de l'emploi touristique dans les secteurs sélectionnés de cette industrie dans un pays. Rappelons que ceci ne représente qu'une partie de l'emploi total créé par les dépenses des visiteurs. Cet emploi total est la conséquence d'une part de l'ensemble des dépenses des visiteurs, y compris celles effectuées hors des secteurs sélectionnés (sous-estimation de l'emploi total créé par le tourisme), et d'autre part de l'inclusion des personnes dont l'emploi découle, non pas des dépenses des visiteurs mais de celles des non-visiteurs, dans les secteurs sélectionnés (surestimation de l'emploi total créé par le tourisme).
- Une définition des variables clés sélectionnées.

Le niveau général de l'emploi lié au tourisme dans les secteurs caractéristiques de cette industrie

Il peut être exprimé de la façon suivante :

- Le nombre d'*emplois* (y compris les deuxième, troisième emplois, etc.) et le nombre *de personnes occupées* dans les secteurs sélectionnés. Il convient de faire une distinction entre les (emplois des) salariés et les (emplois des) travailleurs indépendants. Les données doivent être présentées sous la forme de moyennes annuelles. La meilleure méthode de calcul de ces moyennes consiste à se fonder sur des données sur douze mois ou sur un trimestre. En

seconde option seulement, on peut faire appel à des données qui se rapportent à une date unique au cours d'une année.

- Le nombre annuel moyen d'emplois peut être converti en *équivalents plein temps (EPT)*. Du fait que les emplois peuvent comporter un nombre d'heures de travail qui diffère (par exemple, plein-temps/temps partiel), cette conversion donne une meilleure indication de l'apport de travail au processus de production et offre aussi de meilleures possibilités de comparaison entre secteurs. En général, les EPT peuvent être obtenus en divisant le nombre total d'heures annuelles travaillées par secteur ou groupe d'emplois par le nombre moyen annuel d'heures travaillées dans les emplois à plein-temps au sein de ce secteur ou groupe d'emplois. Pour plus d'informations sur les calculs des EPT, se référer au chapitre 10.
- Des indications sur *l'augmentation ou la baisse* de l'emploi touristique dans ces secteurs au fil des ans. En fonction des données dont on dispose, il convient de fournir ces éléments en termes d'emplois, d'équivalents plein temps et de personnes occupées. Il pourra s'agir de la différence observée soit entre deux moyennes annuelles, soit entre deux instants donnés. Il convient si possible de prendre en compte (c'est aussi une indication du SCN) le passage des établissements d'un groupe ou classe de la CITI à un autre. Ce n'est que dans ces conditions qu'il peut y avoir comparabilité chronologique – voir la section « autres considérations méthodologiques ».
- A des fins de *comparaison*, le nombre d'emplois, les EPT et le nombre de personnes occupées parmi la *population active totale d'un pays*. D'autres comparaisons pourraient être faites avec d'autres groupes de branches, par exemple : autres activités marchandes non liées au tourisme, activités marchandes totales et activités non marchandes.

Si l'on dispose des données nécessaires, on peut également faire les distinctions suivantes :

- *L'emploi saisonnier*. Par exemple : au lieu d'un chiffre (moyen) annuel de l'emploi (emplois, EPT ou personnes occupées), on peut présenter les données portant sur *chaque mois* de l'année (estimation ponctuelle). On ne dispose souvent de ces chiffres que pour les (emplois des) salariés. En pratique, ce n'est pas un gros problème en ce sens que c'est surtout ce groupe qui est concerné par le travail saisonnier. Toutefois, de nombreux pays ne seront pas en mesure de fournir des données sur une base mensuelle. Une autre option possible, mais qui ne doit être appliquée qu'en deuxième choix, consiste à présenter les données (moyenne ou estimation ponctuelle) sur une base trimestrielle (option choisie ici, pour le moment).
- Le nombre de personnes occupées et ayant *un emploi annexe* (seul le deuxième emploi est pris en compte ici) *dans toutes les autres branches d'activité* (travail au noir).

Tableau-texte 2. **Éléments du travail rémunéré et leurs caractéristiques**
Variables sélectionnées en italiques

<p>1. Personnes pourvues d'un emploi/emplois/ heures de travail/EPT/revenus</p> <p>Caractéristiques d'une personne :</p> <p><i>Sexe</i> <i>Âge</i> <i>Éducation (CITE-1976)</i></p> <p>Caractéristiques de l'emploi</p> <p><i>Structure horaire (plein-temps/temps partiel)</i> <i>Situation dans la profession(CISP)</i> <i>Ancienneté</i></p> <p>Caractéristiques de l'établissement</p> <p><i>Activité économique (CITI)</i> <i>Taille de l'établissement</i> <i>Région de l'établissement</i></p> <p>2. Coût de la main-d'œuvre (Classification internationale type des coûts de la main-d'œuvre)</p> <p><i>Activité économique (CITI)</i> <i>Heures de travail rémunérées</i> <i>Heures effectivement travaillées</i> <i>Composants</i></p> <p>Autres caractéristiques :</p> <p>3. Personnes pourvues d'un emploi</p> <p><i>Nationalité/lieu de naissance</i> <i>Profession (CITP-68 ou 88)</i> <i>Type de ménage</i> <i>Lieu de résidence</i> <i>Motivations</i></p> <p>4. Emplois/EPT</p> <p><i>Heures de travail par classe</i> <i>Salaires par classes</i></p>	<p>5. Heures de travail</p> <p><i>Heures rémunérées</i> <i>Heures effectivement travaillées</i> <i>Heures normales de travail</i> <i>Taille de l'établissement</i> <i>Région de l'établissement</i> <i>Profession (CITP-68 ou 88)</i></p> <p>6. Salaires/revenus/gains</p> <p><i>Heures rémunérées</i> <i>Heures effectivement travaillées (par exemple, heures supp.)</i> <i>Composants des salaires et revenus</i> <i>Taille de l'établissement</i> <i>Région de l'établissement</i></p> <p>Autres éléments possibles (non utilisés ici) :</p> <p>7. Emploi/postes vacants</p> <p><i>Caractéristiques de l'emploi</i> <i>Caractéristiques de l'établissement</i></p> <p>8. Profession (CITP-68 ou 88)</p> <p><i>Caractéristiques d'une personne</i> <i>Caractéristiques d'un emploi</i> <i>Caractéristiques de l'établissement</i></p> <p>9. Conventions collectives, conditions de travail</p> <p>10. Agences de travail temporaire (mode de recrutement)</p> <p>11. Législation sur l'emploi</p> <p>12. Grèves</p> <p>13. Transitions</p> <p><i>Mobilité/Taux de rotation</i> <i>Motivations</i> <i>Caractéristiques d'une personne/ménage</i></p> <p>(14. Travail non rémunéré)</p>
--	---

Ainsi, pour obtenir une indication concernant le niveau général de l'emploi dans les secteurs caractéristiques du tourisme, le nombre d'emplois ou EPT de même que le nombre de personnes occupées, sont pris en compte. Le lien avec le CST doit être établi par l'intermédiaire du nombre d'emplois converti, si possible, en équivalents plein-temps. Le nombre total d'heures de travail (voir ci-dessous) dans une année reste cependant la meilleure indication de l'utilisation du facteur travail. Grâce aux « personnes occupées » on peut établir une bien meilleure relation avec les caractéristiques socio-économiques telles que l'âge, le sexe, la nationalité, etc. La relation qui unit les deux descripteurs est la suivante :

Nombre total d'emplois = nombre total de personnes occupées + emplois annexes.

Les variables clés sélectionnées de l'emploi touristique

Les variables suivantes sont sélectionnées :

- a) **Sexe** (des personnes occupées).
- b) **Âge (des personnes occupées)** – 15-24 ; 25-34 ; 35-44 ; 45-54 ; 55+. Le cas échéant, une catégorie supplémentaire pour les « < 15 » peut être ajoutée, en tant qu'indicateur du travail des enfants.
- c) **Niveau d'instruction (des personnes occupées)** – niveau d'instruction scolaire générale le plus élevé. Les systèmes d'éducation n'étant pas les mêmes dans tous les pays, il n'existe pas sur ce point de définition dénuée d'ambiguïté. Dans un premier temps, les pays doivent utiliser leur propre système de classification. Toutefois, dans un second temps, on se référera, si possible, à la classification internationale type de l'enseignement (CITE-1976). Pour commencer, on distingue ici quatre niveaux d'éducation :
 - Pas ou peu d'enseignement : pas d'enseignement, enseignement pré-primaire et enseignement du premier degré (CITE X, 0 et 1).
 - Enseignement du second degré, premier et deuxième cycle (CITE 2 et 3).
 - Enseignement du troisième degré, premier niveau, conduisant à un titre non équivalent à un premier grade universitaire (CITE 5).
 - Enseignement tertiaire et universitaire : troisième degré, premier niveau conduisant à un premier grade universitaire ou à un titre équivalent, et troisième degré, deuxième niveau (CITE 6 et 7) .
- d) **Nationalité (des personnes occupées)** – on distingue les ressortissants du pays et les non-ressortissants. Les définitions peuvent être différentes d'un pays à l'autre. On utilise parfois le lieu de résidence, tandis que dans d'autres cas on utilise le lieu de naissance.
- e) **Situation dans la profession (des emplois)** – la Classification internationale d'après la situation dans la profession (CISP)⁴³ classe les emplois en fonction du type de contrat de travail, explicite ou implicite, qui lie la personne considérée à d'autres personnes ou organisations. Les principaux groupes de la CISP sont les employeurs, les salariés, les travailleurs à leur propre compte, les membres des coopératives de producteurs et les travailleurs familiaux. Il n'est pas facile de réaliser des comparaisons de ces groupes d'un pays à l'autre. En raison de ces différences, la seule distinction ici est effectuée entre les salariés (rémunérés) et les travailleurs indépendants (employeurs et autres travailleurs indépendants)⁴⁴. *Le groupe des travailleurs indépendants* doit comprendre : les employeurs, les travailleurs à leur propre compte et les travailleurs familiaux (non) rémunérés. Ils sont les

43. Voir la 15^e Conférence internationale des statisticiens du travail 1993 : résolution relative à la classification internationale d'après la situation dans la profession. Bien que des améliorations aient été apportées à la classification en 1993, elle continue de faire l'objet d'un vaste débat international. La résolution indique « ... il conviendra de poursuivre la réflexion relative à la base conceptuelle de la CISP ».

44. Les personnes sont souvent classées uniquement d'après leur activité principale.

seuls propriétaires ou les propriétaires associés des entreprises non constituées en sociétés dans lesquels ils travaillent. La rémunération de l'emploi indépendant dépend directement des profits (potentiels) tirés des biens et des services produits. Du fait que les revenus des heures travaillées ne peuvent être distingués sans ambiguïté des autres éléments de ce revenu mixte (par exemple, rendement du capital ou de l'entreprise) cet aspect n'est pas identifié séparément dans la comptabilité nationale (SCN93). Un *salarié* est caractérisé par un contrat de travail (ou une relation employeur-salarié), formel ou informel, aux termes duquel il travaille pour une entreprise en contrepartie d'une rémunération en espèces ou en nature⁴⁵. Les salariés doivent, si possible, comprendre également les apprentis, les travailleurs d'astreinte, les étudiants et les personnes travaillant par l'entremise d'agences de travail temporaire (présentées séparément si c'est possible). *Les travailleurs extérieurs à l'établissement*⁴⁶ sont des travailleurs indépendants si leurs revenus dépendent de la valeur de la production provenant d'un certain processus de production qui leur incombe, quel que soit le volume de travail fourni correspondant. S'il existe un accord explicite portant sur la rémunération du travailleur extérieur à l'établissement sur la base du travail effectué pour le compte d'une entreprise, il faudra alors classer le travailleur dans la catégorie des salariés.

- f) **Structure horaire (des emplois)** – on distingue entre les emplois à *plein-temps* et à *temps partiel* sur la base du nombre moyen ou normal d'heures travaillées par semaine ou durant la période de référence, à l'exclusion des heures supplémentaires, des congés annuels, des jours fériés, des congés de maladie, et du temps de déplacement domicile/travail. Par travail à temps partiel, on entend ici un travail de durée égale ou inférieure à la moitié de l'horaire normal hebdomadaire moyen pour ce groupe⁴⁷. Pour effectuer des comparaisons, il convient de ne pas perdre de vue le fait que les données sont influencées par le nombre hebdomadaire de jours de travail, la réglementation et les usages concernant le travail du samedi et du dimanche. On laisse parfois la personne interrogée faire la distinction entre plein temps et temps partiel. Toutefois, en pratique, on choisit souvent de fixer un certain nombre d'heures correspondant à une semaine « normale » de 35 heures par exemple. Dans ce cas, un emploi à plein temps équivaut à travailler 35 heures ou plus par semaine, et un emploi à temps partiel, moins de 35 heures par semaine⁴⁸.
- g) **Ancienneté moyenne (des emplois)** – ancienneté moyenne exprimée en mois, le point de départ étant le moment auquel la personne a commencé à travailler dans son emploi actuel. Cette information a le mérite d'identifier les activités où le taux de rotation de la main

45. Il peut s'agir, par exemple, de salaires, de paiements par commissions sur les ventes, de rémunération à la tâche, de primes ou de paiements en nature tels que sous forme de nourriture, de logement et de formation. De même, les étudiants et les apprentis sont comptés parmi les salariés lorsqu'il existe une forme d'engagement, formel ou informel, par lequel ils participent par leur travail en tant que facteur de production au processus de production d'une entreprise en contrepartie d'une rémunération et/ou de services d'éducation.

46. Un travailleur extérieur à l'établissement est une personne qui accepte de travailler pour une entreprise particulière ou de fournir une certaine quantité de biens ou de services à une entreprise particulière aux termes d'un arrangement ou d'un contrat préalable avec cette entreprise, mais dont le lieu de travail n'est pas au sein de ladite entreprise.

47. Un groupe peut être un établissement, un groupe de la CITI ou un groupe professionnel, en distinguant éventuellement les hommes et les femmes.

48. Il convient, par exemple, de faire des distinctions entre groupes d'emplois, emploi salarié et indépendant ou peut-être hommes et femmes.

d'œuvre est rapide et ceux où il ne l'est pas. Il est probable que seules les données sur l'emploi principal seront disponibles.

h) Nombre d'heures de travail moyen (des emplois) – pour les heures de travail, on peut établir une distinction entre :

- *Les heures de travail normales ou habituelles*, c'est-à-dire les heures de travail fixées par les lois et règlements, conventions collectives, contrats ou sentences arbitrales. Lorsqu'une forme d'accord ou de contrat n'existe pas, on pourrait alors retenir la moyenne des quatre dernières semaines ou d'une autre période pour établir le nombre normal d'heures de travail pour une semaine type. Ceci est particulièrement important pour les personnes ayant un emploi indépendant.
- *Les heures effectivement travaillées*, c'est-à-dire le nombre total d'heures effectivement travaillées au cours de la période prise en compte, comprenant les heures travaillées au cours des périodes de travail normal, les heures supplémentaires, de formation sur le tas, le temps correspondant à des courtes périodes de repos et au temps passé à attendre, inactif, sur le lieu de travail⁴⁹, mais à l'exclusion du temps correspondant aux pauses pour repas, au trajet domicile/travail et aux heures rémunérées mais non travaillées telles que les congés annuels, les congés de maladie, les jours fériés rémunérés et les grèves. Ainsi, *les heures supplémentaires* = les heures effectivement travaillées – les heures normales de travail⁵⁰
- *Les heures rémunérées*, correspondent aux heures effectivement travaillées plus les heures rémunérées mais non travaillées (par exemple, congés payés annuels, jours fériés légaux payés et congés de maladie).

i) Gains bruts moyens (des salariés) – moyenne, fondée sur les paiements totaux reçus par chaque salarié durant la période prise en compte, avant impôts et autres déductions (par exemple, impôts, cotisations sociales, cotisations syndicales etc.), mais compte tenu des heures supplémentaires⁵¹. Sont également prises en considération : la rémunération du

49. Par exemple, pénurie temporaire de travail, panne des machines ou accidents, mais aussi travail pour préparer le site, travail de réparation et de maintenance et établissement des factures, des rapports, etc.

50. Il convient d'utiliser le concept d'heures effectivement travaillées pour l'établissement du lien avec le CST. Il faut également prendre en compte les heures effectivement travaillées dans le cadre des deuxième, troisième, etc., emplois ou activités. Pour être exact, il faut aussi prendre en compte les heures de travail des personnes situées hors du territoire économique, mais travaillant pour une unité institutionnelle, dont le centre d'intérêt économique est situé sur le territoire économique. A l'inverse, on doit exclure les heures de travail effectuées pour le compte d'unités institutionnelles n'ayant pas de centre d'intérêt économique sur le territoire économique. On peut également obtenir la moyenne des heures effectivement travaillées, c'est-à-dire, le total des heures effectivement travaillées par un secteur ou un groupe, divisé par le nombre de personnes ou d'emplois dans ce secteur ou ce groupe. Cette moyenne peut être, par exemple, hebdomadaire ou (de préférence) annuelle. Parfois on ne dispose que du nombre d'heures rémunérées (habituellement sur la base des enquêtes auprès des établissements). Dans ce cas, les heures effectivement travaillées, au moins pour les salariés, peuvent aussi être estimées en soustrayant les (estimations des) heures rémunérées mais non travaillées et en ajoutant les (estimations des) heures travaillées mais non rémunérées. Les heures normales ou habituelles de travail peuvent être utilisées pour distinguer plein temps et temps partiel, sur une base, là encore, hebdomadaire ou (de préférence) annuelle.

51. Voir définitions du BIT.

temps non travaillé (par exemple, jours fériés), les primes pour travail posté, etc., l'indemnité de vie chère, la valeur des avantages en nature (si on peut les apprécier) et les autres primes et indemnités versées de façon régulière ou irrégulière. Ne sont pas pris en compte les remboursements de frais de voyage, les prestations sociales directes des employeurs et les paiements au titre d'indemnités de licenciement et de résiliation de contrat de travail. Il peut s'agir d'une moyenne horaire, mensuelle ou (de préférence) annuelle. Ce chiffre coïncide davantage avec *les heures de travail rémunérées* qu'avec les heures effectivement travaillées. Il doit être clair que ce chiffre n'est pas d'une grande exactitude et qu'il n'a qu'une valeur indicative. Outre les différences existant entre les catégories de salariés, dans certains secteurs du tourisme, notamment dans les services, les heures supplémentaires, les pourboires, les repas et l'hébergement gratuits peuvent constituer des gains supplémentaires. Souvent, une partie de ces rétributions supplémentaires n'apparaissent pas dans les statistiques officielles, notamment les avantages en nature⁵², les pourboires et toutes sortes de primes non régulières. Ce chiffre doit être envisagé comme une première étape⁵³ vers un tableau plus détaillé des gains et du coût de la main d'œuvre dans l'industrie du tourisme. Dans l'idéal, beaucoup plus d'informations doivent être demandées⁵⁴.

- j) **Stabilité de l'emploi (des salariés)** – nombre d'emplois de salariés ayant un emploi temporaire ou un contrat de travail à durée déterminée au lieu d'un emploi stable ou d'un contrat de travail à durée indéterminée. Il peut s'agir d'emplois à plein temps ou à temps partiel. Il est probable que seules existent les données sur l'emploi principal.
- k) **Heures de travail atypiques (des emplois de salariés)** – nombre d'emplois de salariés travaillant le soir, la nuit, le samedi ou le dimanche. Ceci peut être considéré comme un indicateur de conditions de travail défavorables. Il est probable que seules les données sur l'emploi principal seront disponibles.

52. Souvent, il est aussi difficile de collecter des données sur les avantages en nature ou d'évaluer ces avantages. Par exemple, il peut y avoir une différence dans la valeur en tant que coût pour l'employeur et la valeur pour le salarié. En conséquence, de nombreux pays excluent cette rubrique de la définition de salaires bruts horaires ou mensuels. Dans le SCN, les avantages en nature sont évalués à leur prix d'acquisition ou, quand ils sont produits par l'employeur, au prix à la production.

53. Le terme de salaire couvre une grande variété de notions.

54. Par exemple, *les gains* peuvent comprendre les salaires pour le temps de travail normal incluant les primes pour travail posté, etc., les rémunérations pour le temps non travaillé (par exemple, jours fériés et congés de maladie), les paiements (majoration) pour heures supplémentaires, les cotisations sociales de sécurité sociale, les cotisations aux régimes de retraite, etc., les primes régulières/non régulières et les indemnités et avantages en nature (par exemple, alimentation, logement et habillement). En particulier, les salaires normaux ou de référence (comprenant les primes pour travail posté et les primes régulières), les salaires correspondant aux heures supplémentaires et les autres prestations doivent être indiqués séparément. En outre, les salaires nets (après imposition et autres déductions) peuvent aussi être distingués. De plus, il existe une différence entre les salariés et les travailleurs indépendants (revenu mixte). Les *coûts de la main-d'œuvre* correspondent au coût supporté par l'employeur au titre de l'emploi de main-d'œuvre. Les éléments constitutifs du coût de la main-d'œuvre sont par exemple, les traitements et salaires directs, la rémunération du temps non travaillé, les primes et gratifications, le paiement de la nourriture, de la boisson, du carburant, du logement et de la formation professionnelle, les impôts sur les salaires, les prélèvements au titre de la sécurité sociale et de la protection sociale, les coûts de recrutement, les paiements supplémentaires liés à la maladie et aux indemnités de licenciement.

Concernant les variables sélectionnées, un ensemble de tableaux est présenté (voir chapitre 11). Tous les tableaux doivent faire la distinction entre les secteurs sélectionnés et l'économie totale du pays.

La présentation de ces tableaux par les différents pays peut être limitée par des contraintes qualitatives, telles que les limitations induites par la taille des échantillons des enquêtes et les règles concernant la divulgation des données. C'est une des principales raisons pour lesquelles il convient de s'en tenir surtout à des tableaux à une dimension et à un niveau de classification à trois chiffres de la CITI, du moins pour le moment. Outre un ensemble de tableaux sur l'emploi, un tableau (tableau 12) est présenté afin de faire le lien avec le CST.

Le lien avec le CST est fondé sur le nombre d'emplois salariés et d'emplois indépendants converti en EPT et, si possible, en nombre d'heures de travail. De plus, la rémunération ou les gains bruts annuels des salariés sont une variable de liaison importante.

Autres considérations méthodologiques

Comme on l'a déjà indiqué, la comparabilité des données sur l'emploi est limitée notamment par des différences de définition, de méthode, etc., entre les pays. Les options envisageables et susceptibles d'être retenues dépendent en grande partie de la situation spécifique d'un pays. En conséquence, il importe que les méthodes et les définitions utilisées pour recueillir les données sur l'emploi touristique soient précisées et cadrent autant que possible avec les définitions données dans ce module. Il y a lieu de signaler les différences par rapport aux définitions.

On peut en outre faire les remarques méthodologiques suivantes :

- Il ne faut utiliser que les *données officielles sur l'emploi* existantes. Même si cela peut limiter l'étendue de la couverture et le niveau de détail, notamment la distinction ultérieure des secteurs du tourisme selon des rubriques à quatre chiffres, des variables du tourisme plus détaillées, ou l'utilisation de tableaux multidimensionnels ou croisés. La taille de l'échantillon, les règles concernant la divulgation des données et les coûts des enquêtes peuvent *limiter le degré de détail et de couverture*⁵⁵. Dans ce module, il convient au moins de présenter les données à un niveau à trois chiffres. Les pays peuvent passer au stade des rubriques à quatre chiffres si ces données permettent de mieux établir le lien avec le CST. Cependant, dans ce cas, à des fins de comparaison, un lien avec le niveau de désagrégation à trois chiffres demeure souhaitable.
- Les données peuvent être exprimées dans différents *facteurs temps*, c'est à dire, à un instant donné, sur une période moyenne calculée d'après les observations relevées à différents instants (par exemple, moyenne mensuelle ou annuelle) et d'après la somme des unités dénombrées sur une certaine période (données en volume). Enfin, les données peuvent également être exprimées en fonction des évolutions et des transitions⁵⁶. Les données sur l'emploi telles que le sexe, l'âge, l'instruction, la nationalité, la situation dans la profession, la stabilité de l'emploi et le travail en horaire atypique, se rapportent habituellement à un *instant donné*. Parfois, les données relatives à différents instants, par exemple les quatre trimestres de l'année, peuvent être additionnées. Dans ce cas, on peut calculer une sorte de *moyenne trimestrielle ou annuelle*. De même, pour obtenir un ensemble de données plus

55. Ceci vaut également pour une approche professionnelle.

56. Recherche longitudinale, par exemple.

fiable, on peut combiner des données portant sur deux ou trois années. Dans le cas du lien avec le CST, l'utilisation du facteur travail annuel constitue le principal pôle d'intérêt. C'est le résultat final sur une année concernant le flux de la demande et de l'offre de main-d'œuvre en relation avec le montant des paiements correspondant à la somme de l'ensemble des salaires. On utilise des *moyennes annuelles* pour les emplois et les EPT, et des *totaux annuels* pour les heures de travail et la rémunération des salariés.

- La façon de traiter *les variations d'une année sur l'autre* (augmentation ou baisse de l'emploi) est un autre aspect important des données sur l'emploi, en particulier si on utilise des données issues d'*enquêtes auprès des entreprises*. Des variations du niveau de l'emploi peuvent se produire en raison de modifications réelles, une augmentation ou une diminution du nombre d'emplois dans les secteurs liés au tourisme. Cependant, des variations peuvent également provenir du passage des établissements d'un groupe de la CITI à un autre. Ceci peut être imputable au changement d'activité économique principale (par exemple, problème posé parfois par les multinationales), ou à une erreur de codification. Il est discutable de prendre en compte ces deux derniers effets du point de vue de l'augmentation ou de la diminution de l'emploi dans le tourisme. Ainsi, il doit en fait y avoir deux séries de données sur l'emploi, à savoir des données à des instants successifs (*niveaux exacts*) et des données sur les variations affectant l'emploi (*variations exactes au cours du temps*). Dans le SCN, la priorité est donnée aux variations au cours du temps en maintenant un établissement dans le même groupe de la CITI pendant une période plus longue, en prenant une année de référence comme point de départ. Bien qu'il soit préconisé de s'en tenir à cette solution, le problème est qu'à long terme, elle ne coïncide pas avec la réalité. Il doit également être clair que les données portant sur les niveaux de l'emploi, présentées à des instants successifs, ne fournissent aucune indication sur la création ou la destruction d'emplois. On pense souvent que les PME dans les secteurs du tourisme créent de nombreux emplois. Il est toutefois probable que beaucoup d'emplois existants sont aussi supprimés au sein de ce groupe.
- Il est utile de distinguer l'emploi dans les *petites et moyennes entreprises* et l'emploi dans les grandes entreprises. La disponibilité de données fiables peut poser un problème. Le tableau présenté ici subdivise l'emploi par groupe de taille des établissements. Sont également pris en compte, à titre d'informations supplémentaires, les *pourcentages de disparitions et de créations* d'entreprises sur une année, par rapport au nombre total d'entreprises dans ce secteur. Ces informations peuvent être obtenues via un registre des entreprises.
- En raison des problèmes de fiabilité et de disponibilité des données qui peuvent se poser, il n'est pas demandé ici de *données sur l'emploi au niveau régional*. Pour les mêmes raisons, on ne tiendra pas compte pour le moment de certains éléments tels que *la main-d'œuvre informelle*.
- Dans ce module, également pour des raisons de fiabilité, on présente surtout des tableaux à une dimension. Les échantillons d'enquête ne sont généralement pas suffisamment importants pour qu'on puisse présenter les données dans des *tableaux multidimensionnels*. En règle générale, il est vrai que les problèmes de fiabilité se poseront d'autant plus que le niveau de désagrégation sera fin. Il faut donc fixer des *niveaux minimums de qualité*⁵⁷. Concernant le groupe des *salariés*, on dispose habituellement de données plus détaillées, ce qui offrira la possibilité de réaliser à l'avenir des tableaux multidimensionnels. On pourra faire, par exemple, la distinction entre emplois à plein temps et emplois à temps partiel selon le groupe d'âge, le sexe ou la taille des établissements, ou encore pour les salaires des

57. Souvent, on utilise un nombre minimum d'observations dans une cellule.

hommes et des femmes. On laissera de côté pour le moment les tableaux multidimensionnels.

L'un des problèmes majeurs pour les données sur l'emploi tient au fait qu'il existe souvent plus d'une source d'information. Étant donné que les enquêtes de base ont leurs propres objectifs, elles diffèrent souvent en termes de définitions, de concepts et de méthodes utilisés et de moment de réalisation. Ceci peut donner une image fragmentaire ou, par exemple, des niveaux différents d'emploi.

La meilleure façon de régler ce problème consiste à utiliser une seule source d'information, à savoir la source la plus fiable ou la plus large (de préférence une enquête sur les ménages ou sur la population active). Mais, dans ce cas, il arrive souvent que toutes les données ne puissent pas être produites. On peut, aussi utiliser plusieurs sources d'information et se borner à clarifier les écarts observés entre ces sources. La meilleure option, mais aussi la plus difficile à réaliser, consiste à intégrer les sources d'information disponibles. Il peut falloir pour cela combiner différentes sources de données ou prendre comme référence une source de base par rapport aux autres sources. Il pourrait s'agir, par exemple, des données d'enquêtes sur la population active portant sur l'emploi des salariés prises comme référence par rapport aux données d'enquête auprès des entreprises sur les emplois des salariés ; on pourrait aussi intégrer les niveaux d'emploi calculés d'après le module de l'emploi et les estimations du CST, directement établies par le biais des comptes nationaux ; ou utiliser des ratios de distribution, obtenus d'une seule source, pour désagréger les données émanant d'une autre source. Cela signifie habituellement que les données de différentes sources doivent être mutuellement ajustées.

Le but du processus d'ajustement peut être d'obtenir :

- *Des données sur l'emploi identiques, comme le nombre de personnes occupées ou le nombre d'emplois ;*
- *Des données sur l'emploi de type différent qui sont interreliées. Par exemple :*
 - *Nombre de personnes occupées + nombre d'emplois annexes = nombre d'emplois.*
 - *Nombre d'emplois * salaire annuel moyen = gains annuels totaux.*
 - *Nombre d'heures normales de travail + heures supplémentaires = heures effectives de travail.*
- *Ce processus d'intégration ou de rapprochement statistique⁵⁸ comporte quatre étapes :*
- *Harmonisation* : ajustement des différences dans les définitions, les classifications, les dates des enquêtes et le niveau de détail. Cela implique aussi qu'il faut définir, au préalable, un ensemble de définitions de base.
- *Couverture complète ou identique* : ajustement des différences de couverture car, souvent, les diverses sources d'information ne décrivent pas la population totale ou la même population, et ne portent par exemple, que sur les salariés.
- *Minimisation des erreurs de mesure* : correction des erreurs de mesure. Les données issues de sources d'information différentes sont comparées les unes aux autres et les erreurs de mesure sont éliminées autant que possible.

58. Leunis et Altena (1996) fournissent un bon exemple de ce processus d'intégration, en utilisant les comptes néerlandais sur la main-d'œuvre.

- *Équilibrage* : même à l'issue des trois premières étapes, de (petites) différences demeureront entre les sources d'information. Le rapprochement total peut alors être effectué en utilisant un algorithme mathématique de compensation⁵⁹, du moins si les différences ne sont pas trop importantes.

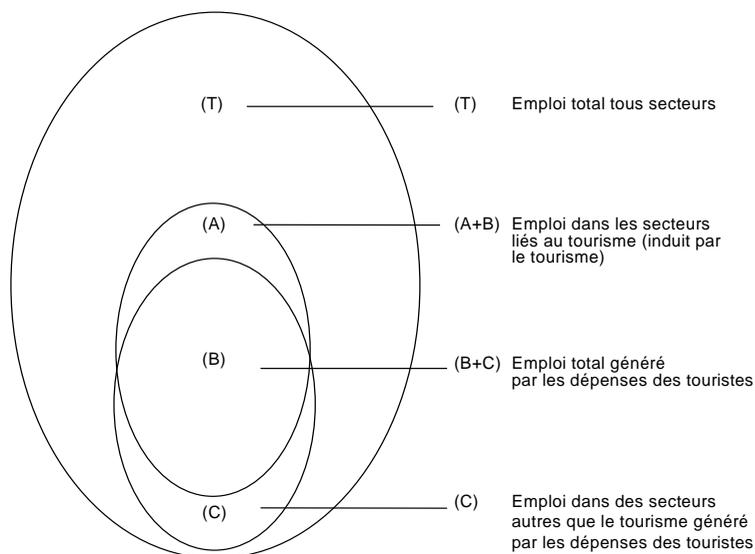
59. Voir, par exemple, l'algorithme de Powell dans Leunis et Altena (1996).

Chapitre 10

RELIER LA DEMANDE ET L'OFFRE DE TOURISME

Par nature, les dépenses touristiques, et donc l'emploi dans le tourisme, concernent les produits de presque toutes les branches de l'économie (**B+C** de la figure 5). En conséquence, le principal problème que pose l'adoption d'une approche fondée sur l'offre est le suivant : quels secteurs caractéristiques du tourisme faut-il considérer ? Seul un petit nombre de secteurs sont fortement tributaires du tourisme (induits par le tourisme : **A+B** de la figure 5), tandis que beaucoup d'autres secteurs de l'économie dépendent eux aussi, mais en partie seulement, des dépenses des touristes (par exemple, le commerce de détail, les banques et les communications : **C** de la figure 5). Le niveau de dépendance peut varier fortement selon les secteurs, les régions, et dans le temps. En revanche ; les secteurs définis comme étant constitutifs de « l'industrie du tourisme » (**A+B** de la figure 5), peuvent aussi répondre aux besoins des non-visiteurs (**A** de la figure 5) aussi bien que des visiteurs (**B** de la figure 5). En conséquence, le plus souvent, une partie seulement de l'emploi dans ces secteurs peut être associée au tourisme.

Figure 5. Délimitation de l'emploi lié au tourisme et de l'emploi total créés par les dépenses des touristes



Ainsi, l'emploi dans les secteurs liés au tourisme ($A+B$ de la figure 5), tel que retenu dans le présent module, ne correspond pas à l'emploi total induit par les dépenses des touristes ($B+C$ de la figure 5).

Afin de résoudre ce problème, du moins partiellement, il faut établir un lien entre *l'optique de l'offre et l'optique de la demande* de tourisme. A partir des dépenses des touristes (demande) dans les secteurs touristiques retenus et, par exemple, de la production totale (offre) de ces secteurs, on peut calculer des **ratios du tourisme** par secteur. Ces ratios du tourisme peuvent alors servir à affecter au tourisme l'emploi qui lui revient dans ces secteurs, en excluant l'emploi induit par les dépenses des non-visiteurs (A de la figure 5). Ces ratios du tourisme sont obtenus dans le CST. Ainsi, faut-il de se référer au CST pour le calcul de ces ratios.

Toutefois, dissocier A de B , c'est-à-dire exclure l'emploi non touristique de l'emploi touristique, ne résout qu'une partie du problème. L'importance de la part de C (emploi touristique hors des secteurs sélectionnés) n'est toujours pas claire. Là encore, le CST peut être une bonne source d'information. Le CST permet de mieux discerner quels sont les secteurs les plus importants (B de la figure 5) et quels sont les secteurs les moins importants (C de la figure 5) pour le tourisme en reliant la consommation dans le tourisme du point de vue de la demande aux biens et services dans le tourisme du point de vue de l'offre.

Ainsi, un lien entre le module de l'emploi et le CST est valable pour deux raisons au moins : *i*) il relie la demande et l'offre dans le tourisme, fournissant ainsi des résultats tels que les ratios du tourisme, mais aussi les premières estimations des niveaux de l'emploi direct et indirect créé par le tourisme ; et *ii*) il fournit des indications permettant de déterminer quels secteurs sont importants pour le tourisme. En conséquence, le module de l'emploi suit autant que possible les secteurs sélectionnés dans le CST.

Il existe d'autres bonnes raisons de relier le module de l'emploi au CST. Le CST, fondé sur les concepts de la comptabilité nationale, fait appel à des données sur l'emploi telles que les volumes de travail, exprimés en équivalents plein temps (EPT), et la rémunération des salariés. Se reporter par exemple au compte de production et à la matrice des emplois du CST (chapitre 6). Il est important que les totaux du CST et du module de l'emploi soient en adéquation dans toute la mesure du possible (*stratégie à un chiffre*). C'est notamment le cas si les données sur l'emploi pour le CST sont fournies par la comptabilité nationale et ne sont pas issues directement du module de l'emploi lui-même. Des données différentes sur le même phénomène n'aboutiront qu'à une plus grande confusion pour l'utilisateur final. Ces totaux du nombre d'emplois ou d'EPT, par exemple, dans les secteurs du tourisme peuvent aussi être utilisés pour relier et caler d'autres données sur l'emploi, telles que le nombre d'heures de travail et la rémunération des salariés, mais aussi les (caractéristiques des) personnes occupées et les groupes professionnels.

En outre, le module de l'emploi, tout comme le CST, peuvent tirer avantage du lien. Un ensemble de tableaux détaillés sur l'emploi qui ne s'intègrent pas dans le CST viennent élargir ce dernier. Ceci donne aux responsables une meilleure image d'ensemble et leur fournit des séries chronologiques ainsi que des outils d'analyse et de prévision supplémentaires. L'emploi touristique ne doit pas être considéré uniquement comme un facteur de production, mais également comme un phénomène social (par exemple, personnes occupées, profils, conditions de travail et motivations).

Le lien offre également la possibilité de comparer et de combiner les données sur l'emploi issues de toutes sortes de sources, en améliorant ainsi la qualité et la comparabilité des informations (*intégration statistique*). Ceci vaut également pour les éléments provenant de la comptabilité nationale et utilisés dans celle-ci, tels que la productivité, les coefficients de main-d'œuvre, les ratios plein

temps/temps partiel et les coûts de main-d'œuvre. D'autre part, le CST confère au module de l'emploi une dimension économique, ce qui permet d'avoir un meilleur aperçu des relations existant, par exemple, entre le marché du travail et les autres processus économiques. Ce système peut non seulement rendre compte d'aspects tels que la productivité et les effets indirects sur l'emploi, mais aussi, par exemple, mieux différencier les revenus du travail par sexe ou structure horaire, ou en fonction d'autres variables.

Surtout, le CST fournit aussi au module de l'emploi un cadre central de concepts, de définitions et de classifications. Non seulement la cohérence du cadre total s'en trouve renforcée, mais cela offre également des possibilités de lien avec d'autres extensions du CST, telles que les caractéristiques des touristes⁶⁰, les caractéristiques spécifiques des secteurs liés au tourisme⁶¹ ou la répartition et l'utilisation des revenus (par exemple, coordination statistique).

Ainsi, la principale idée sous-jacente à la mise en relation du CST et du module de l'emploi est de créer un cadre statistique par lequel les différentes sources de micro-données sur l'emploi puissent être intégrées, grâce au module, dans les données plus globales, au niveau macro- et méso-économique, du CST. Dans un CST normal, la main-d'œuvre est traitée seulement comme un facteur de production homogène parmi d'autres. Aucun détail sur la composition de l'emploi n'est fourni. Un cadre intégré peut être un outil pour établir des séries chronologiques cohérentes à un niveau méso- ou macro-économique, de même que des séries chronologiques cohérentes et intégrées portant sur des données détaillées relatives à la main-d'œuvre, l'analyse du marché du travail (par exemple, personnes occupées, ménages) étant ainsi incorporée dans le CST (par exemple, branches d'activité et unités institutionnelles). L'ultime objectif est de créer une Matrice de comptabilité sociale pour l'industrie du tourisme (MCSIT)⁶² par laquelle les données monétaires sont reliées aux données non monétaires telles que les données sur l'emploi.

Outre les emplois et les heures de travail, l'ensemble de données de base du CST est constitué de données sur la rémunération des salariés et sur le revenu mixte des travailleurs indépendants en tant qu'éléments de la valeur ajoutée et de la répartition des revenus. Dans un cadre intégré, cet ensemble de données est placé sous un verre grossissant en subdivisant la rémunération du travail selon les différents types d'emplois. Ceci peut aboutir à des tableaux croisés, par exemple, des salaires par sexe, par niveau d'instruction, par profession et par type de ménage. Un exemple est présenté ci-dessous. L'étape suivante consiste à intégrer d'autres données sur l'emploi issues d'enquêtes de base de telle sorte que les principales variables concordent avec les données de l'emploi dans le CST et le module (en tant que point de référence). Ces principales variables sont les emplois et les EPT, les heures de travail et la rémunération de la main-d'œuvre. Il est essentiel, pour ce faire, que les données sur l'emploi tirées, par exemple, des enquêtes auprès des ménages, sur la population active, ou auprès des établissements soient ajustées de manière à ce qu'elles cadrent avec les concepts et les définitions des données macro-économiques du module de l'emploi et du CST (*lien micro-macro*). Certains éléments de ce processus sont décrits dans la section suivante.

Le processus

Les grandes lignes du processus d'intégration ou de liaison micro-macro-économie reposent sur la nécessité d'harmoniser les données de base sur l'emploi avec les concepts, les définitions et les

60. Par exemple, les ratios du tourisme pourrait aussi être calculés pour différents types de touristes.

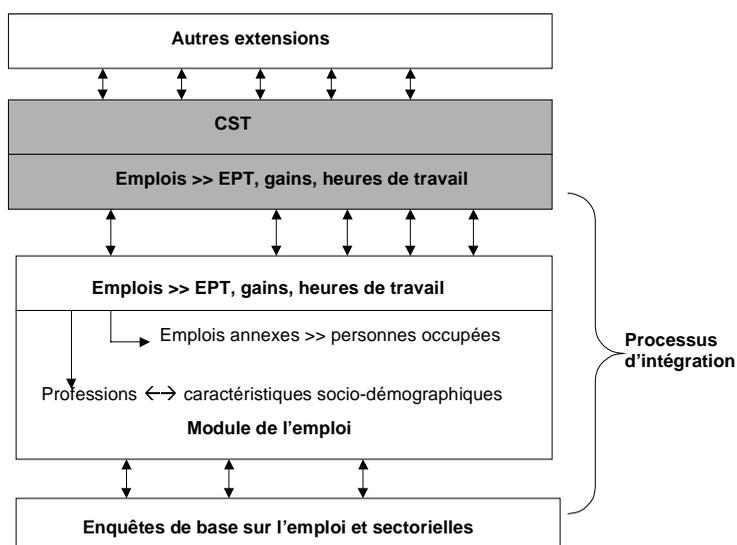
61. Voir, par exemple, le lien établi grâce à un registre d'entreprises.

62. Ou un Système de matrices de comptabilité économique et sociale (SESAME). Voir SCN93.

classifications décrites dans ce module. De cette manière, un lien peut être établi avec le CST. Un bon point de départ pourrait être « le nombre d'emplois »⁶³. Sur cette base étroite, le module de l'emploi peut alors être enrichi avec d'autres éléments de l'emploi, en utilisant le nombre d'emplois pour caler les totaux de ces autres éléments (voir figure 6). En outre, des interrelations entre ces éléments peuvent être établies, mettant aussi en relation des variables telles que les EPT, la rémunération des salariés, la profession et les (caractéristiques des) personnes occupées. Voici des exemples d'interrelations :

- Nombre d'emplois – nombre d'emplois annexes = nombre de personnes occupées.
- Salaire horaire brut moyen * total des heures rémunérées = gains bruts annuels.
- Nombre d'emplois de salariés * gains bruts annuels moyens des salariés = rémunération totale des salariés.

Figure 6. Le lien entre le module de l'emploi et le CST



Le processus d'intégration n'est pas un exercice des plus simples et il peut être différent selon les variables. Il n'est guère possible de décrire en détail tous les aspects de ce processus. La disponibilité des données sur l'emploi dans un pays est déterminante. En conséquence, seuls certains aspects sont traités dans cette section. Trois questions principales doivent être abordées.

Tout d'abord, se pose la question de la sélection des *secteurs*, qui délimite le tourisme envisagé dans la perspective de l'offre. Ce sujet a déjà été examiné en détail. Il est évident que pour relier le module de l'emploi au CST, la sélection des branches d'activité doit être cohérente avec le choix des branches dans le CST. Dans ce dernier, on passe de la consommation touristique aux produits et services touristiques des branches d'activité (productrices) liées au tourisme. Ce dernier groupe de branches productrices doit constituer la base des branches retenues dans le module de l'emploi. Le *niveau de détail* doit également être envisagé. Le choix du niveau de détail, par exemple, à trois ou

63. Relié aux EPT et à la rémunération du travail, qui font également partie du CST.

quatre chiffres dans la classification de la CITI, doit également être cohérent entre le CST et le module. Sinon, on ne peut pas utiliser des résultats tels que les ratios du tourisme. Toutefois, il faut avoir conscience des limites des données disponibles sur l'emploi (niveaux de qualité). C'est la principale raison du choix, pour ce module, d'un niveau à trois chiffres, du moins pour le moment.

La deuxième question porte sur le choix des *variables* devant être utilisées pour établir le premier lien avec le CST. En général, la comptabilité nationale (CN), et donc le CST, décrivent un processus économique. Dans ce processus, les volumes de travail et le coût de la main-d'œuvre jouent un rôle important dans la production de biens et de services du tourisme. Par ailleurs, la production du tourisme se traduit par une valeur ajoutée dont une partie alimente le revenu des salariés et des travailleurs indépendants. La CN utilise les emplois, ou mieux, les EPT, et le nombre d'heures de travail comme indicateurs du facteur travail. La rémunération des salariés et le revenu mixte des travailleurs indépendants constituent des éléments importants pour la valeur ajoutée de la production et pour la répartition des revenus. On utilise des moyennes annuelles pour le nombre d'emplois et les EPT, et des totaux annuels pour la rémunération des salariés et les heures de travail. Le revenu mixte des travailleurs indépendants plus l'excédent d'exploitation est utilisé comme élément d'ajustement.

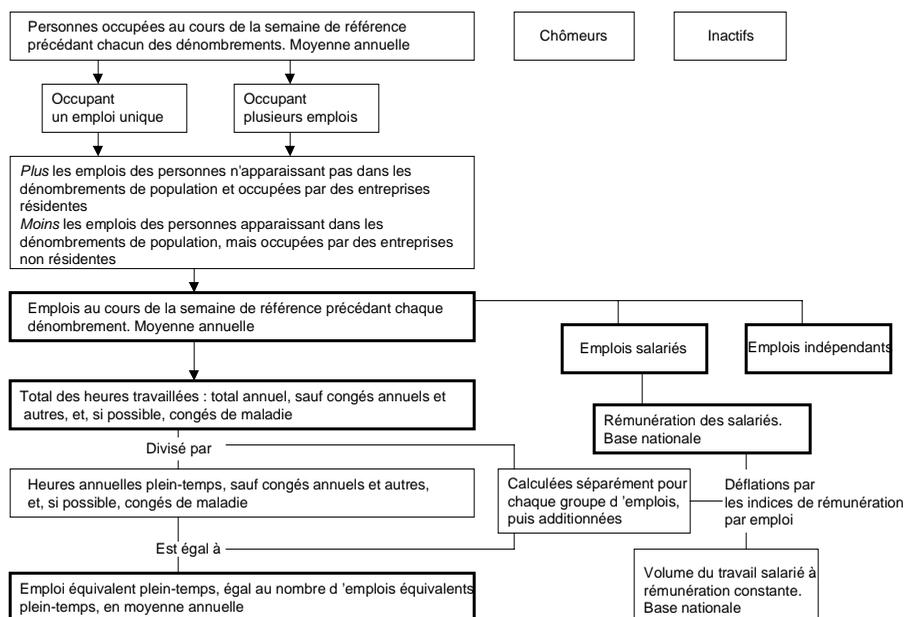
Dans la CN, les travailleurs indépendants sont placés dans une situation différente de celle des salariés. La situation des salariés est caractérisée par des salaires en tant que coûts dans le processus de production et par des gains dans la répartition des revenus, alors que la situation des travailleurs indépendants est caractérisée par un revenu mixte. Il est difficile d'établir sans ambiguïté quelle est la part de ce revenu mixte qui peut être attribuée au revenu provenant du capital et de l'activité d'entreprise, et quelle est la part à attribuer au revenu en rapport avec les heures de travail. Ce dernier aspect demeure occulté dans l'élément d'ajustement de la valeur ajoutée constituée par le revenu mixte et l'excédent d'exploitation⁶⁴. Dans la CN, on ne procède pas à cette dissociation. Ainsi, convient-il de déterminer les emplois, les EPT et le nombre d'heures de travail en ce qui concerne les salariés et les personnes ayant un emploi non salarié, tandis que la rémunération ou les gains bruts totaux liés au travail ne sont déterminés que pour les salariés.

La troisième question tient à la manière de réaliser le lien effectif. Comme nous l'avons déjà indiqué, il s'agit de faire le lien entre les sources disponibles de données de base sur l'emploi, telles que les enquêtes sur la population active ou auprès des établissements, par exemple, et le module d'emploi/CST. Ici, cette méthode est expliquée, à titre d'exemple, pour « le nombre d'emplois » en utilisant les étapes d'harmonisation, de couverture complète ou identique et de minimisation des erreurs décrites dans le chapitre précédent. Pour l'essentiel, le même type de méthode peut être utilisé pour les heures de travail, la rémunération des salariés ou d'autres variables.

Étant donné que l'on s'intéresse dans notre exemple à tout l'éventail des emplois, ceux des salariés et des travailleurs indépendants, il convient d'utiliser comme source d'information de base un type d'enquête portant sur la population active ou les ménages. Si l'intérêt se porte par exemple, sur les emplois ou les gains des salariés seulement, alors on aurait pu choisir, au lieu d'une enquête sur la population active, une enquête sur les établissements ou une autre source de base fiable.

64. Le SCN indique que les salaires des personnes ayant un emploi indépendant pourraient être imputés sur la base du salaire horaire moyen des salariés et du nombre d'heures de travail des travailleurs indépendants. Toutefois, il reste à déterminer si cette option est intéressante. Il pourrait être sage d'étudier aussi d'autres possibilités, tels les enregistrements fiscaux.

Figure 7. Concepts d'emploi du système de la comptabilité nationale¹



Note : Les encadrés avec des lignes grasses s'appliquent aux concepts du SCN.

1. Voir SNA93, 1993, p 408.

Il est également possible d'appliquer d'autres variantes de cette méthode. On peut, par exemple, utiliser deux sources d'information de base de façon simultanée, par exemple, des données sur les emplois des salariés issues d'une enquête sur la population active et d'une enquête auprès des établissements. Dans ce cas, il convient de réaliser pour les deux enquêtes le processus d'harmonisation, de couverture complète ou identique et de minimisation des erreurs. Au bout du compte, les deux sources doivent être rapprochées en utilisant une méthode mathématique d'ajustement, du moins quand les différences observées entre les deux sources ne sont pas trop importantes. Une autre solution consiste à utiliser une source d'information centrale ou de base, puis à l'utiliser comme référence à l'égard d'autres sources disponibles, par exemple utiliser l'enquête sur la population active comme source d'information de base et caler les données sur d'autres sources comme une enquête auprès des établissements ou d'autres enquêtes plus limitées pour tenir compte des variations saisonnières ou des moyennes annuelles. Cette dernière solution semble être l'option la plus pratique. En général, pour chaque variable, on pourrait choisir une source de base différente, selon la disponibilité des sources d'information. En ce sens, il est toujours judicieux de commencer par faire l'inventaire des sources d'information disponibles sur l'emploi touristique.

Dans notre exemple, le point de départ principal est représenté par les définitions et les classifications relatives au « nombre d'emplois » et aux éléments connexes, tels que la structure horaire (plein-temps/temps partiel) et la situation du point de vue de l'emploi (salarié ou indépendant), décrits dans le chapitre 9 consacré aux concepts et définitions. Ceci est le principal objectif à atteindre. Les données sur l'emploi issues des sources d'information de base, dans le cas présent les définitions et classifications spécifiques de l'EPA, doivent être transposées et harmonisées avec les définitions et classifications du module de l'emploi.

Il faut évidemment sélectionner auparavant la partie des données de l'EPA qui correspond aux secteurs du tourisme sur la base d'une classification du type de la CITI.

Dans *la première étape* de ce processus, c'est-à-dire l'*harmonisation*, l'objectif est d'éliminer les différences dans les définitions, les classifications et le niveau de détail. Dans notre exemple, on fait concorder à cet effet les données de l'EPA avec les définitions et classifications établies dans le module d'emploi. On peut envisager les questions et corrections suivantes :

- Les *principales questions* sont : tous les groupes (personnes occupées/emplois) dans l'ensemble de données cadrent-ils avec les définitions et classifications du module de l'emploi ? Des groupes doivent-ils être exclus ou ajoutés ? Les personnes occupées/emplois sont-ils attribués à la classification appropriée ?
- Dans notre exemple, le nombre *d'emplois* doit être déterminé. Toutefois, l'EPA est fondée sur les *personnes occupées*. C'est pourquoi il convient d'effectuer un ajustement en ajoutant les deuxième et (si possible, troisième) emplois des salariés et des travailleurs indépendants à leur emploi principal (dans l'EPA également). En principe, seuls les emplois annexes dans les secteurs du tourisme retenus doivent être ajoutés. Pour ce faire, il faut que le deuxième, troisième, etc., emploi soit correctement attribué à une branche d'activité. Si l'on veut également avoir des informations complètes sur le travail au noir, quels que soient les autres secteurs concernés, tous les emplois annexes sont à prendre en compte.
- De même, les emplois annexes dans les secteurs du tourisme des personnes dont l'emploi principal appartient à un autre secteur non touristique doivent être pris en compte.
- Si l'EPA n'est fondée que sur les personnes occupées et sur les emplois comportant un minimum de, par exemple, quatre heures de travail par semaine ou plus, alors, s'ils sont connus, tous les emplois d'une à quatre heures de travail doivent être ajoutés également (éventuellement à partir d'une autre source d'information ou d'estimations).
- Il faut déterminer *la moyenne annuelle* du nombre d'emplois. Ce chiffre peut être obtenu si on dispose de données sur le nombre d'emplois pour chaque mois ou trimestre de l'année. Dans ce cas, une moyenne annuelle « simple » peut être calculée en faisant la moyenne entre les chiffres de fin de trimestre ou de fin de mois. Toutefois, on ne dispose parfois que des données correspondant à *un instant donné*, sur la base, par exemple, d'une semaine de référence. La meilleure option consiste alors à utiliser des informations supplémentaires afin d'ajuster les données de l'EPA de façon à obtenir une moyenne annuelle⁶⁵, par exemple en s'appuyant sur des enquêtes auprès des entreprises pour la détermination du nombre (trimestriel ou mensuel) d'emplois de salariés. On peut aussi procéder à des estimations, à partir d'autres données connexes comme (les variations de) la production trimestrielle ou mensuelle des secteurs caractéristiques du tourisme. S'il n'existe pas de sources supplémentaires disponibles, il convient alors d'utiliser les données correspondant à cet instant précis en tant qu'expression du nombre moyen d'emplois par an. Il est évident qu'elles ne peuvent alors donner qu'une indication, notamment quand le moment de la réalisation de l'enquête se situe hors de la pleine saison touristique. Il ne suffit donc pas d'établir des moyennes lorsqu'on part de données portant sur des instants précis. Le tourisme ayant un caractère saisonnier très marqué, il convient de veiller à la façon dont est réalisé l'ajustement des données. Le moment et la fréquence de la collecte des données

65. L'interpolation ou l'extrapolation peuvent aussi être utilisées ici.

disponibles sur l'emploi sont déterminants. Il est préférable de faire une moyenne des données mensuelles plutôt que trimestrielles, car les données mensuelles donnent une image plus fidèle du tourisme⁶⁶.

- Si le lien avec le CST est effectué à un *niveau à quatre chiffres*, il peut arriver que les données issues de positions à trois chiffres doivent être réparties dans des positions à un niveau à quatre chiffres⁶⁷. Ceci n'est possible que si l'on dispose d'un critère de répartition provenant d'une autre source. La question de la fiabilité de ces ajustements est le revers de la médaille. Au contraire, les données doivent souvent être regroupées⁶⁸ pour des raisons de fiabilité. Dans ce cas, la question est de savoir comment faire fusionner des groupes sans perdre trop d'informations.
- Toutes les personnes prétendant avoir un emploi salarié ou indépendant sont-elles réellement salariées ou indépendantes ? Répondent-elles à la définition et à la classification établies dans le module de l'emploi ? Ces définitions sont-elles aussi appliquées dans la pratique ? Par exemple, les travailleurs familiaux sont-ils des travailleurs à leur propre compte et des travailleurs extérieurs à l'établissement (en partie) classés parmi les personnes ayant un emploi indépendant ?

La deuxième étape consiste à réaliser *une couverture complète ou identique* en procédant à des ajustements pour tenir compte des différences dans les populations entre les sources de base et le module de l'emploi. Pour ce faire, on ajoute d'autres catégories de salariés ou de travailleurs indépendants, en utilisant des données issues d'autres sources de base quand c'est nécessaire. On peut envisager les questions et corrections suivantes :

- La *principale question* est la suivante : des groupes répondant à la définition du module de l'emploi⁶⁹ mais n'apparaissant pas dans la source d'information de base utilisée sont-ils laissés de côté ?
- Dans le cas de notre exemple, la plupart des catégories seront déjà prises en compte car l'EPA décrit la situation globale de l'emploi. La définition de la population et la façon d'appliquer en pratique cette définition sont déterminants.
- Parfois, les personnes ayant plus d'un certain âge ou moins d'un certain âge ne sont pas prises en compte. Les emplois des personnes occupées âgées de 15 ans et plus doivent figurer dans l'ensemble de données. Le cas échéant, une catégorie relative au travail des enfants peut être ajoutée.
- Comment sont traités statistiquement les emplois des personnes travaillant pour des agences de travail temporaire ? Si elles doivent être prises en compte, peuvent-elles être attribuées au secteur approprié ? Ceci vaut également pour les groupes tels que les travailleurs à leur propre compte, les travailleurs extérieurs à l'établissement et les travailleurs occasionnels.

66. Les données trimestrielles peuvent être corrigées des effets saisonniers, par exemple, en utilisant d'autres données sur une base mensuelle.

67. Bien sûr, ceci vaut également pour le passage d'une classification de deux à trois chiffres.

68. Ceci peut être la conséquence, par exemple, de la taille de l'échantillon ou des règles relatives à la divulgation des données.

69. Voir le chapitre 9.

Sont-ils pris en considération, et s'ils ne le sont pas, quelles sont les sources d'information disponibles sur les emplois de ces catégories ?

- Les emplois des étudiants, apprentis, stagiaires, etc., sont-ils pris en compte s'ils comportent au moins une certaine forme d'engagement formel ? Existe-t-il des informations sur ces groupes ?
- Les emplois des travailleurs frontaliers et saisonniers venant de l'étranger sont-ils ajoutés et, réciproquement, les emplois des travailleurs frontaliers et saisonniers partant travailler à l'étranger sont-ils éliminés de l'ensemble de données ?
- Voulons-nous, par exemple, prendre en compte l'emploi dans les piscines, les musées, etc., gérés par les collectivités locales ou les terrains de camping exploités par les agriculteurs ? Ou, de façon plus générale, voulons-nous inclure l'emploi créé par les activités marchandes des organismes publics⁷⁰ ? De toute façon, notamment dans les secteurs des « transports » et des « activités récréatives, culturelles et sportives » les activités des pouvoirs publics sont prises en compte.
- Et enfin, dans le cas des *enquêtes auprès des établissements*, on utilise souvent une méthode par seuil ou taille limite. Existe-t-il des sources supplémentaires permettant d'estimer le nombre d'emplois des catégories qui sont laissées de côté ?

La troisième étape, la *minimisation des erreurs de mesure*, est une recherche organisée pour déceler les erreurs de mesure (systématiques et non systématiques) ; habituellement, l'analyse descendante est la plus efficace. D'autres possibilités consistent à procéder à un calage (totaux) sur les autres sources disponibles ; à utiliser les interrelations entre variables, telles que nombre total d'emplois = nombre total de personnes occupées + nombre total d'emplois annexes ; la comparaison avec les chiffres des périodes précédentes. S'il n'y a pas cohérence, c'est qu'une ou plusieurs variables comportent probablement des erreurs de mesure, à savoir d'échantillonnage ou d'une autre nature. On peut envisager les questions et corrections suivantes :

- La *principale question* est la suivante : les données sont-elles cohérentes sur le plan interne et externe, en utilisant aussi d'autres sources et identités possibles ?
- Dans notre exemple portant sur l'EPA, les comparaisons des emplois de salariés sont habituellement faites uniquement par rapport à d'autres sources, telles que les enquêtes auprès des établissements. En ce qui concerne les (emplois des) salariés, l'EPA est généralement la seule source d'information.
- L'ensemble des données contient-il des personnes occupées qui déclarent avoir un emploi salarié ou indépendant, mais qui travaillent sans être rémunérées ou sans percevoir de bénéfice ? Ces personnes doivent être exclues.
- Voulons-nous prendre en compte ou pas le travail au noir ou illégal ? Est-il possible de détecter ce groupe dans l'EPA ?
- Les données choisies correspondent-elles aux secteurs du tourisme sélectionnés ? La codification des classes et des groupes de la CITI est-elle correcte ?

70. La production marchande est définie dans le SCN comme la production qui est vendue à des prix économiquement significatifs. Les activités des administrations publiques, même si elles sont subventionnées, peuvent être prises en compte si leurs prix sont considérés comme étant économiquement significatifs du point de vue du coût et de la demande.

Tableau-texte 3. L'ajustement aux définitions et classifications du module de l'emploi/CST

	<u>Secteurs caractéristiques du tourisme</u>				
	Hôtels Etc.	Transports	Agences de voyage	Act. recr.	Etc.etc.
Nombre d'emplois (plein temps/temps partiel ; salariés/indépendants) d'après les définitions et classifications établies dans les enquêtes de base (par exemple, enquêtes sur la population active ou sur les établissements)
Ajustements à effectuer :					
<ul style="list-style-type: none"> • Harmonisation : ajustement pour tenir compte des concepts, définitions et classifications. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Étape pour passer des personnes occupées aux emplois • Étape pour passer des moyennes annuelles aux totaux • Étape pour passer au niveau de détail adéquat 	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<ul style="list-style-type: none"> • Couverture complète ou identique : ajustement pour tenir compte des différences dans les populations Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Ajout des emplois de classes d'âge non encore incluses • Traitement statistique des étudiants, apprentis, etc. • Ajout des emplois de personnes travaillant par l'entremise des agences de travail temporaire 	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<ul style="list-style-type: none"> • Minimisation des erreurs de mesure Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> • Codification erronée des deuxième, troisième, etc., emplois • Erreurs d'observation et erreurs d'échantillonnage • Comparabilité chronologique 	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
<ul style="list-style-type: none"> • Équilibrage (dans le cas de petits écarts entre deux sources) 	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Nombre d'emplois (plein-temps/temps partiel ; salariés/indépendants) conformément aux définitions et classifications du module de l'emploi/CST , dans les secteurs liés au tourisme

Note : Le même processus peut être appliqué pour les autres variables de liaison telles que les heures de travail, les salaires des salariés ou, en réalité, toute autre variable.

- Existe-t-il des erreurs dans l'observation des deuxièmes emplois ? Parfois, les individus déclarent un emploi principal important, mais aussi un emploi annexe avec un nombre d'heures excessives. Ceci pourrait, par exemple, être une erreur de frappe.
- Devons-nous apporter des corrections pour tenir compte des erreurs ou biais d'échantillonnage ? Par exemple, la sous-estimation des emplois « mineurs et irréguliers » et la surestimation des emplois « importants et normaux ».
- Devons-nous procéder à des corrections pour tenir compte des erreurs d'observation, des déclarations incorrectes ou des erreurs de mise en forme ?
- Des ajustements sont-ils nécessaires à des fins de *comparabilité chronologique*, pour déterminer les variations effectives plutôt que les niveaux effectifs (par exemple, passages d'établissements d'une classe ou d'un groupe de la CITI à un autre) ?

Si une seule source d'information de base est utilisée, alors les données ajustées relatives au nombre d'emplois de salariés et de travailleurs indépendants doit maintenant être en conformité avec les définitions et classifications utilisées dans le module de l'emploi. Si plus d'une source est utilisée dans ce processus, par exemple si l'on utilise l'EPA et une enquête auprès des établissements pour déterminer le nombre d'emplois de salariés, alors une *quatrième et dernière étape* est nécessaire, à savoir l'*étape d'équilibrage*. Dans cette étape, les écarts restants entre deux sources sont éliminés par une méthode de compensation, par exemple, la procédure de minimisation de Powell⁷¹. L'étape d'équilibrage ne doit être utilisée que si les écarts restants sont relativement faibles. Elle peut aussi être utilisée dans le cas où les données sur l'emploi sont extraites séparément à partir des comptes nationaux et du module d'emploi. Rappelons encore une fois que des sources de données différentes ne doivent être rapprochées par cette méthode que si les différences ne sont pas trop importantes. Une meilleure option est de considérer que les totaux du CST sont les objectifs à atteindre et de repondérer les totaux obtenus à l'issue du processus d'intégration du module de l'emploi en fonction de ces totaux du CST. Autrement, du moins dans le cas de la rémunération des salariés, ceci peut aboutir à l'ajustement du PIB dans le CST.

Selon les données sur l'emploi disponibles dans le pays, les questions et ajustements peuvent être affinés ou modifiés. Ici, seul un aperçu général est présenté en utilisant le nombre d'emplois de salariés et de travailleurs indépendants comme exemple. Le même processus peut être appliqué aux autres variables de liaison. Commencer par « le nombre d'emplois » offre un avantage : les autres variables, telles que les EPT, les heures de travail, la rémunération et les personnes occupées, sont étroitement liées à cette variable.

Équivalents plein-temps et nombre d'heures de travail

Du fait que les emplois peuvent être à plein-temps ou à temps partiel, les volumes de travail dans le SCN/CST sont généralement exprimés en *équivalents plein-temps (EPT)*. Le concept d'EPT est meilleur que celui d'emplois pour la comparaison entre branches d'activité. Les EPT ne dénombrent pas les personnes occupées, mais fournissent une indication quant au nombre potentiel d'emplois à plein-temps dans un groupe d'emplois ou une branche d'activité. En général, le SCN indique que les EPT doivent être calculés en divisant le nombre total d'heures *effectivement* travaillées par le nombre moyen annuel d'heures *effectivement* travaillées dans des emplois à plein-temps. Pour le passage des

71. Voir aussi Round (1993).

emplois aux ETP, la contribution de chaque emploi, mineur ou important, est ajoutée au total (moyen) des EPT. Il convient de distinguer deux catégories d'emplois. L'une est représentée par les travailleurs indépendants, y compris les travailleurs familiaux, les travailleurs à leur propre compte et les travailleurs extérieurs à l'établissement, et l'autre par les salariés, incluant les étudiants, les apprentis etc., et les personnes travaillant par l'entremise de agences de travail temporaire (voir chapitre 9). La façon de convertir les emplois en EPT peut toutefois différer.

Par exemple, la méthode la plus simple consiste à prendre *un ratio plein-temps/temps partiel* déjà fixé et à recalculer le nombre annuel moyen d'emplois en un nombre annuel moyen d'EPT, en multipliant le nombre d'emplois par leur fraction de temps partiel. Si les ratios plein-temps/temps partiel ne sont pas disponibles, il faut les estimer d'après un mode ascendant. On peut y parvenir facilement en fixant un nombre d'heures de référence pour une semaine (ou une année) de travail à plein-temps « normale » ou en prenant les heures contractuelles à titre indicatif. Toute personne travaillant au moins le même nombre d'heures, que ces heures de référence, par exemple 35 heures par semaine, est un travailleur à plein-temps et toute personne travaillant moins est un travailleur à temps partiel. Puis, tous les emplois à temps partiel sont comptabilisés comme des moitiés d'EPT.

Ces deux premières méthodes sont assez approximatives. La durée de l'emploi à plein-temps ayant évolué au cours du temps et étant différente d'un secteur à l'autre, des méthodes plus sophistiquées sont préférables. La principale question est de savoir comment déterminer le nombre moyen d'heures hebdomadaires, ou mieux encore, annuelles, travaillées dans un emploi à plein-temps. Le point de départ pourrait être, là encore, de fixer un nombre d'heures de référence, par exemple 35 heures par semaine. Les emplois peuvent être classés comme plein-temps ou temps partiel en fonction de cette « norme » définissant une semaine ou une année normale à plein-temps. On peut ensuite calculer le nombre moyen d'heures travaillées dans un emploi à plein-temps sur la base des emplois qui sont classés comme des emplois à plein-temps. En divisant le nombre total d'heures travaillées par cette moyenne pour l'emploi à plein-temps, on peut obtenir le nombre annuel moyen d'EPT. En conformité avec le SCN, il faut utiliser le nombre d'heures *effectivement* travaillées, en excluant les congés annuels, les congés de maladie, les jours fériés, les grèves, etc. Il est préférable que les moyennes soient fondées sur le nombre d'heures de travail *annuelles* plutôt que sur le nombre d'heures de travail hebdomadaires (contractuelles) car toutes sortes de différences dans le temps de travail sont mieux prises en compte de cette façon. Les équivalents plein-temps doivent être calculés séparément au *niveau le plus bas* possible puis additionnés. Ce calcul peut être effectué par activité économique, par groupe d'emplois ou même par établissement. Les données disponibles et les différences entre les types d'emploi ou même entre les sexes⁷² sont déterminantes lorsqu'il s'agit des heures « normales » de travail. Concernant le nombre d'heures moyen d'un emploi à plein-temps, les heures normales ou contractuelles de travail pour le secteur ou groupe d'emplois considéré peuvent également être utilisées.

On peut encore affiner la dernière méthode en faisant une distinction entre les salariés et les travailleurs indépendants. En ce qui concerne les *salariés*, un accord collectif pourra habituellement être un bon indicateur de l'horaire hebdomadaire normal. Mais, pour les personnes ayant un *emploi indépendant*, les heures de travail peuvent être très variables, et il est également difficile de les comparer aux heures contractuelles des salariés. Le nombre d'heures de travail peut être excessif. Les heures supplémentaires et les heures de travail en plus à domicile non rémunérées ne sont pas prises en compte dans le calcul des heures contractuelles des salariés. Toutes ces heures apparaîtront dans les enquêtes pour les personnes ayant un emploi indépendant. Une différence d'interprétation

72. La différenciation par sexe est parfois nécessaire si les contrats de travail des hommes présentent des différences importantes par rapport à ceux des femmes.

supplémentaire pourrait porter sur le fait que les travailleurs indépendants se livrent également à d'autres activités sur leurs heures de travail. On ne procède à aucune réduction à cet effet pour la prise en compte des heures de travail hebdomadaires. La principale question qui se pose concerne l'opportunité de définir pour les travailleurs indépendants une norme différente en termes de semaine ou d'année de travail normale à plein-temps. On ne le fait habituellement pas. La même méthode que celle décrite plus haut est utilisée : la semaine de travail normale à plein-temps pour les travailleurs indépendants est fixée à un nombre d'heures à peu près équivalent à celui des salariés. Parfois, les personnes ayant un emploi indépendants dont l'horaire hebdomadaire de travail est excessivement long ne sont pas prises en compte et tous les travailleurs dépassant la semaine normale de référence sont comptabilisés comme un EPT. On ne calcule le ratio entre les heures travaillées totales et les heures travaillées moyennes pour un emploi à plein-temps dans ce groupe que pour les travailleurs indépendants travaillant moins d'une semaine normale.

En pratique, il se peut qu'il soit nécessaire d'estimer le nombre d'heures totales de travail et le nombre moyen annuel d'heures à plein-temps, en raison du fait, par exemple, que les informations sur les congés de maladie et les congés annuels ne sont pas directement disponibles. Si l'on dispose d'informations sur les heures de travail moyennes du groupe total et les heures de travail moyennes d'un emploi à plein-temps, par exemple les heures de travail contractuelles pour ce groupe, on peut alors utiliser le ratio entre ces deux chiffres pour obtenir les EPT. Ce calcul doit être bien évidemment effectué par activité économique ou par groupe d'emplois.

Il convient de garder à l'esprit, lors de l'interprétation des *variations* des volumes de travail au cours des années d'après les EPT, qu'elles peuvent être imputables soit aux variations du nombre d'emplois, soit aux variations du nombre moyen d'heures travaillées (pour un emploi à plein-temps). En outre, il est important de se rappeler que des méthodes différentes peuvent aboutir à des résultats différents (voir, par exemple, tableau-texte 4).

Bien que les EPT soient le plus souvent utilisés pour l'estimation du travail dans le SCN/CST, le nombre total annuel d'heures de travail demeure la meilleure unité de mesure pour la *productivité*, question centrale dans le SCN. Il s'agit là du nombre total annuel d'heures *effectivement* travaillées. Ces chiffres, du moins en ce qui concerne les salariés, peuvent être obtenus à partir des enquêtes (trimestrielles) auprès des établissements. De cette façon, le total annuel peut être la « simple » somme de quatre trimestres. Toutefois, comme avec « le nombre d'emplois » le processus d'harmonisation, de couverture complète ou identique et de minimisation des erreurs doit intervenir. De même, il faut établir une relation avec la population qui est utilisée pour obtenir « le nombre d'emplois ».

Tableau-texte 4. **Un exemple simple de conversion des emplois en EPT**
Population totale de six travailleurs

Heures de travail	Plein-temps	Temps partiel
25		P
10		P
40	F	
15		P
45	F	
35	F	
170	3	3

Note : Le nombre d'heures fixé pour le plein-temps est de 35 heures.

Méthode 1 : Avec un ratio plein-temps/temps partiel de, par exemple, 0.80 : $6 \times 0.8 = 4.8$ EPT.

Méthode 2 : $3 \text{ EPT} + 3 \times \frac{1}{2} \text{ EPT} = 4.5 \text{ EPT}$.

Méthode 3 : La moyenne pour les travailleurs à plein-temps est de 40 heures $(40+45+35/3)$. Ce qui donne $170/40 = 4.3$ EPT.

Si l'on dispose d'une moyenne annuelle des heures travaillées, on peut également obtenir le nombre total d'heures travaillées pour chaque branche d'activité en multipliant ce chiffre par le nombre de personnes occupées ou par le nombre d'emplois, en fonction de la base de calcul de la moyenne. Vice versa, le nombre moyen d'heures travaillées est égal au nombre total d'heures travaillées par un groupe, divisé par le nombre de personnes ou d'emplois dans ce groupe. Toutefois, il n'est pas toujours possible d'estimer les heures *effectivement* travaillées, car les informations sur les congés annuels, les jours fériés, les congés de maladie et autres éléments spécifiques des heures rémunérées mais non travaillées ne sont pas toujours disponibles. Dans ce cas, les *heures rémunérées et travaillées*, y compris les heures supplémentaires, représentent la meilleure solution de rechange. Ceci vaut également pour le calcul des EPT. Cette unité de mesure correspond mieux aussi à la rémunération des salariés et à la méthode de collecte des statistiques sur l'emploi. La relation entre ces deux concepts est la suivante : nombre total d'heures effectivement travaillées = nombre total d'heures rémunérées – nombre total d'heures rémunérées mais non travaillées.

Lorsqu'on a déterminé le nombre annuel moyen d'emplois ou d'EPT, on peut appliquer les ratios du tourisme pour obtenir l'emploi « réellement » attribué au tourisme, à l'exclusion de l'emploi créé par les non-visiteurs, du moins en ce qui concerne les secteurs touristiques sélectionnés. En général, les ratios du tourisme peuvent être considérés comme la part du PIB des secteurs du tourisme retenus pouvant être attribuée à la consommation du tourisme⁷³. Ces ratios peuvent non seulement être calculés pour les secteurs sélectionnés, mais ils peuvent aussi être différenciés en fonction des différents types de touristes, tels que, par exemple, les visiteurs séjournant plus ou moins de 24 heures, les touristes nationaux ou venant de l'étranger ou les touristes d'affaires. Les résultats finaux doivent être conformes aux estimations des niveaux de l'emploi direct, obtenus dans l'optique de la demande.

Rémunération des salariés

Pour le SCN, le coût de la main-d'œuvre d'une part et la répartition des revenus de l'autre sont des éléments importants. Ceci s'applique notamment à la rémunération des salariés et au revenu mixte des travailleurs indépendants. *Le revenu mixte des travailleurs indépendants* contient, outre la rémunération du travail, la rémunération du capital et de l'entreprise. Ces éléments ne peuvent pas être distingués sans ambiguïté. C'est pourquoi on utilise le poste revenu mixte plus excédent d'exploitation⁷⁴ comme poste d'ajustement sans différenciation plus poussée. *La rémunération ou les gains bruts annuels totaux des salariés* est, en général, définie comme correspondant à tous les paiements effectués directement aux travailleurs en liaison avec l'accomplissement d'un travail, y compris les paiements au titre des cotisations sociales ou autres prestations collectives effectués par l'employeur pour le compte du salarié. Les principaux éléments constitutifs sont :

- *Salaires et traitements* – comprennent les paiements, en espèces ou en nature, pour le temps de travail normal et les heures supplémentaires et toutes sortes de paiements supplémentaires tels que pour le temps rémunéré mais non travaillé (par exemple les jours fériés), toutes les primes régulières/irrégulières, les pourboires, les paiements de type intéressement ou les commissions, les indemnités de déplacement ou pour travaux pénibles ou dangereux et les avantages en nature (par exemple, restauration, hébergement et transport domicile/travail). Il

73. Voir le CST pour leur calcul.

74. Ce poste d'ajustement est défini comme valeur ajoutée – la rémunération des salariés – impôts + subventions.

s'agit d'éléments bruts, c'est-à-dire avant toute déduction au titre de l'impôt sur le revenu, de la sécurité sociale, des cotisations aux régimes de retraite, etc. Les salaires et traitements *ne comprennent pas* les remboursements par les employeurs des dépenses effectuées par les salariés pour occuper leur emploi ou pour effectuer leur travail (par exemple, les remboursements pour déménagement ou vêtements spéciaux doivent être traités en consommation intermédiaire des employeurs) ni les paiements aux salariés sans lien avec le travail produit (par exemple, les paiements consentis aux travailleurs absents de leur travail pour cause de maladie, d'accident, de congé de maternité, etc., et indemnités de licenciement).

- *Cotisations sociales des employeurs* – prestations, en espèces ou en nature, que perçoivent les travailleurs, en plus de leurs salaires et traitements, destinées à couvrir des besoins survenant dans des cas tels que la maladie, le chômage, la retraite, etc. Ce revenu supplémentaire du travail comprend : les cotisations des employeurs aux régimes de pensions, retraite et de sécurité sociale, services médicaux, crèches et garderies, sports, subventions, primes de fin d'année et toutes les autres cotisations qui doivent être payées par le travailleur et qui sont prises en charge par l'employeur, à titre facultatif ou obligatoire. Quand les employeurs fournissent eux-mêmes ces prestations, la rémunération doit être imputée.

La rémunération des salariés doit être présentée sous forme de totaux annuels. Rappelons que ces informations peuvent habituellement être obtenues à partir des enquêtes (trimestrielles) auprès des établissements. De cette façon, les totaux annuels peuvent correspondre à la « simple » somme de quatre trimestres. Cette fois encore, il faut faire intervenir le processus d'harmonisation, de couverture complète ou identique et de minimisation des erreurs. Si l'on dispose d'une moyenne pour les gains annuels bruts par emploi, on peut alors en tirer un total annuel en multipliant le nombre d'emplois dans chaque groupe d'emplois par la rémunération annuelle moyenne des emplois dans ce groupe.

Lors de l'interprétation des *variations* dans la rémunération des salariés et des travailleurs indépendants, il convient d'avoir à l'esprit le fait que cette rubrique peut être scindée en deux, à savoir les variations du nombre d'heures rémunérées (élément volume) et les variations du prix de la main-d'œuvre, en prenant par exemple un salaire horaire moyen (élément prix).

Outre la distribution du revenu (pas dans le CST), l'une des questions centrales du SCN est en effet le coût de la main-d'œuvre. Il existe toutefois une différence entre la rémunération des salariés et le coût de la main-d'œuvre⁷⁵. La rémunération de la main-d'œuvre recouvre les gains totaux annuels des salariés rétribuant le travail, tandis que le coût de la main-d'œuvre correspond au coût total supporté par l'employeur en rapport avec l'utilisation de la main-d'œuvre. La rémunération des salariés diffère du coût de la main-d'œuvre en ce qu'elle inclut les cotisations patronales imputées au titre des régimes d'assurance sociale non provisionnés et qu'elle exclut toutes les formes d'imposition considérées comme des coûts de main-d'œuvre ainsi que le coût de la formation, les prestations sociales, le recrutement et la fourniture de vêtements de travail, etc.

Les gains, sous la forme de la rémunération des salariés ou du revenu mixte des travailleurs indépendants, sont essentiels dans la CN. Plus que les emplois, les EPT et le nombre d'heures de travail, ils apparaissent dans les comptes effectifs comme une part de la valeur ajoutée (par exemple, compte de production dans le CST) ou dans la distribution du revenu. La première est surtout utilisée comme exemple de point de départ de la liaison avec des données plus détaillées sur le travail. Grâce à

75. Dans le SCN93, le travail illégal (coût) est également estimé.

un lien micro-macro (voir chapitre 10), des tableaux croisés (fondés sur les EPT) peuvent être élaborés. Les traitements et salaires des salariés (travail rémunéré) subdivisés par variables telles que le sexe, le niveau d'instruction, la nationalité et la branche d'activité en sont un bon exemple (voir tableau-texte 5). Ceci ouvre des possibilités permettant d'analyser, par exemple : la composition des revenus de la main-d'œuvre par sexe, par niveau d'instruction et par branche ; la part des revenus des femmes par branche ; le poids relatif des non-résidents dans la rémunération totale des salariés.

Tableau-texte 5. **Emploi rémunéré (fondé sur les EPT)**
par sexe, niveau d'instruction, nationalité et secteur (données fictives)

	Hôtels, etc.	Transports	Agences de voyages	Récréation, etc.	Total, branches du tourisme	Total, branches du marché	Ensemble des branches
Rémunération des salariés, total	12.12	36.9	4.2	5.9	70.8	674.3	783.4
Résidents, total	10.1	30.4	4.0	5.8	50.3	611.6	713.3
Hommes, faible niveau d'éducation	3.1	10.2	0.2	1.1	14.6	130.2	150.9
Hommes, niveau moyen d'éducat.	2.3	8.3	1.1	1.8	13.5	190.0	210.6
Hommes, niveau élevé d'éducation	0.5	2.4	0.1	0.5	3.5	60.1	70.3
Hommes, total	5.9	20.9	1.4	3.4	31.6	380.3	431.8
Femmes, faible niveau d'éducation	3.4	5.3	0.4	1.4	10.5	100.3	130.5
Femmes, niveau moyen d'éducat.	0.6	3.4	2.1	0.9	7.0	110.7	120.9
Femmes, niveau élevé d'éducation	0.2	0.8	0.1	0.1	1.2	20.3	30.1
Femmes, total	4.2	9.5	2.6	2.4	18.7	231.3	281.5
Faible niveau d'éducation, total	6.5	15.5	0.6	2.5	25.1	230.5	281.4
Niveau moyen d'éducation, total	2.9	11.7	3.2	2.7	20.5	300.7	331.5
Niveau élevé d'éducation, total	0.7	3.2	0.2	0.6	4.7	80.4	100.4
Non-résidents, total	2.1	6.5	0.2	0.1	8.9	62.7	70.1

D'une façon générale, les étapes nécessaires pour rassembler ce type de données sont les suivantes :

- Utiliser les données issues d'une enquête sur la population active ou auprès des ménages (par exemple, éducation, âge et autres variables) et relier ces données à celles obtenues dans une enquête auprès des établissements (par exemple, emplois, salaires et heures de travail).
- La liaison doit être établie sur la base de variables communes (par exemple, sexe, âge et branche d'activité). La source d'information la plus fiable est utilisée comme référence pour la repondération. On procède par cellule et on aboutit à un ensemble de données comportant toutes les variables nécessaires.
- Le nouvel ensemble de données est ensuite utilisé pour obtenir les traitements et salaires par type d'emploi. L'étape finale consiste à porter les données au niveau des totaux du CST.

La même démarche peut être utilisée pour d'autres variables de l'emploi, de même que pour des variables telles que le type de ménage. Ceci vaut également pour la différenciation plus poussée du revenu mixte des travailleurs indépendants. Toutefois, il se pose un problème connexe qui tient au fait que les revenus du travail effectué sont dissociés des revenus du capital et de l'entreprise. Une méthode assez approximative consiste à utiliser les salaires des salariés à titre indicatif.

Afin d'obtenir un tableau plus complet des gains et des heures de travail des *salariés*, on peut par exemple envisager (par branche d'activité) comme point de départ les éléments suivants :

- Nombre annuel moyen d'emplois.
- Nombre annuel moyen d'heures travaillées par emploi :
 - Nombre annuel moyen d'heures normales travaillées par emploi.
 - Nombre annuel moyen d'heures supplémentaires par emploi.
 - Nombre annuel moyen d'heures rémunérées par emploi (A+B).
- Salaire horaire brut moyen par emploi, y compris les heures supplémentaires (fondé sur C).
- Salaire annuel brut moyen par emploi, y compris les heures supplémentaires (fondé sur C).
- Rémunération totale des salariés ($1 * 5$).
- Coût de la main-d'œuvre.

Il est possible de réaliser une différenciation plus poussée de ces données en distinguant plein-temps et temps partiel, hommes et femmes, et groupes professionnels.

Résumé

Le lien entre le module de l'emploi et le CST, ou leur intégration, est particulièrement important car il crée un cadre central. Non seulement ce cadre fournit un ensemble de base cohérent de définitions et de classifications, mais il constitue une référence par rapport auquel d'autres données sur l'emploi peuvent être établies, améliorant ainsi la vue d'ensemble et la comparabilité. Une fois l'intégration effectuée, des subdivisions supplémentaires peuvent être introduites en reliant les sources d'information détaillées aux données globales des comptes. Ceci vaut non seulement pour les « emplois » et les éléments connexes, mais aussi pour les « personnes occupées ». Il est généralement possible de relier les emplois et les personnes occupées dans les enquêtes auprès des ménages ou les enquêtes sur la population active. En utilisant cette relation, les données sur les personnes occupées peuvent aussi être incorporées dans le cadre central du module de l'emploi et du CST. Puis, les personnes occupées et les emplois peuvent être de nouveau subdivisés par caractéristiques individuelles telles que la profession, le niveau d'instruction, la nationalité et le nombre d'heures de travail. Une étape supplémentaire consiste à créer une MCSIT dans laquelle on puisse rapprocher les données monétaires et toutes sortes de données non monétaires, en utilisant également d'autres sources que les seules données sur l'emploi. Chaque indicateur est calculé à partir du même système statistique parfaitement homogène, ce qui aboutira à des totaux macroéconomiques identiques ou même améliorera les estimations du PIB.

Cependant, la réalisation de ce cadre d'ensemble est encore éloignée. De même, le lien entre le module de l'emploi et le CST ne doit pas être considéré comme étant la seule et unique voie. Le CST,

en tant que modèle d'entrées-sorties ou système comptable⁷⁶, a ses carences et ses limites⁷⁷. Dans l'ensemble du processus de liaison micro-macro, de nombreuses décisions sont prises et de nombreuses hypothèses sont formulées. Ceci peut influencer négativement sur la qualité des données résultantes. Il peut être difficile de parvenir à un regroupement cohérent des données au niveau micro-économique à chaque cycle. S'il existe des différences importantes entre les données d'origine et les totaux obtenus dans le CST, même après avoir procédé à l'harmonisation, etc., il ne s'agit pas simplement d'un problème de repondération. Il faudra alors de nouveau examiner de près les concepts, définitions et populations auxquelles on se réfère. Une recherche supplémentaire des erreurs de mesure doit être entreprise ou une vérification des données doit être de nouveau effectuée, même sur une base micro-micro. De même, l'élaboration d'un CST peut être lente et tardive en raison de la non-disponibilité de données de base. Ainsi, il peut y avoir un problème de délai. Enfin, l'élaboration d'un système aussi global peut prendre du temps, notamment si l'on cherche à chaque fois à intégrer toutes les sources disponibles sur l'emploi. C'est pourquoi l'opportunité de ce lien ne fait pas l'unanimité, la situation statistique du pays étant déterminante à cet égard. Cela milite en faveur de l'autonomie du module de l'emploi. Par exemple, on ne doit pas attendre que le CST soit achevé pour fournir les données effectives sur l'emploi touristique. Les données du module de l'emploi peuvent, bien évidemment, être actualisées et réajustées au cas où des résultats d'un nouveau CST deviendraient disponibles.

Bien qu'il soit très utile de relier la demande et l'offre de tourisme dans l'optique de l'emploi grâce à un lien avec le CST, il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre de points concernant cette méthode méritent des précisions :

- Même dans l'optique de la demande, il est souvent difficile d'allouer les dépenses des touristes aux différentes activités liées à ce secteur. La disponibilité de données fiables et concrètes peut également être un problème majeur. En outre, les éléments de l'emploi, tels que les coefficients de main-d'œuvre, qui sont utilisés dans les méthodes fondées sur la demande, sont calculés d'après des statistiques obtenues du point de vue de l'offre. Afin de mieux comprendre les facteurs déterminants qui jouent un rôle dans l'évolution de l'emploi lié au tourisme, une approche par l'offre est toujours nécessaire. Un CST à lui seul ne peut tout simplement pas fournir ces facteurs déterminants.
- Les ratios en termes de part du tourisme doivent être maniés avec précaution. Ces ratios n'indiquent pas grand chose si, par exemple, la production d'une branche augmente de 10 %. Cette hausse peut, par exemple, être la conséquence d'une diminution et non d'une augmentation des dépenses des touristes et d'une forte croissance proportionnelle des dépenses d'origine non touristique dans la branche d'activité. L'utilisation d'un ratio de l'emploi touristique dans ce cas est inappropriée. Il convient donc de n'utiliser ces ratios qu'à titre indicatif, du moins en termes de niveaux de l'emploi. L'application des ratios du tourisme aux caractéristiques des personnes occupées, telles que le sexe, l'âge, la nationalité et la profession n'est pas très significative.
- Pour la politique de l'emploi, il n'est pas très important de savoir exactement quelle proportion de l'emploi dans une branche est attribuable aux dépenses des touristes. Dans nombre de cas, cette politique visera l'ensemble du marché du travail de cette branche ou de ces groupes d'emplois, que l'emploi résulte des dépenses des visiteurs ou de celles des

76. Ou modèle d'équilibre général appliqué.

77. Par exemple, les fonctions de production technique sont linéaires, le comportement des consommateurs est censé être homogène, il n'existe pas de contraintes au niveau de l'offre et les effets interactifs sont ignorés. Voir Commonwealth Department of Tourism (1994).

non-visiteurs. En revanche, si l'on veut analyser l'impact ou les effets sur l'emploi des dépenses touristiques et des flux de touristes, les approches fondées sur la demande, comme les tableaux entrées-sorties et autres modèles comptables, restent encore les meilleures méthodes dont on dispose pour le moment. Les modèles économétriques⁷⁸ (souvent plus complexes) représentent aussi une bonne solution.

- En pratique, les modèles entrées-sorties sont généralement limités à des données annuelles ou parfois trimestrielles. Toutefois, ceci ne traduit que partiellement le caractère saisonnier du tourisme.
- Enfin, du point de vue statistique, la disponibilité et l'accessibilité des données sur l'emploi pour les secteurs sélectionnés du tourisme sont déterminantes. Souvent, le niveau de détail souhaité peut poser de sérieux problèmes de qualité. Même si l'on respecte les étapes décrites dans la présente section, les différences dans les définitions et les classifications entre les sources disponibles pour l'emploi peuvent également demeurer un obstacle⁷⁹.

Ceci signifie en général que :

- Pour les estimations des niveaux de l'emploi touristique *direct*, des approches par la demande et par l'offre peuvent être utilisées. Les résultats peuvent être harmonisés en faisant appel, par exemple, aux ratios du tourisme.
- Pour les estimations des niveaux de l'emploi touristique *indirect*, une approche par la demande est nécessaire.
- Pour la description de la *composition* de l'emploi touristique, seule une approche axée sur l'offre totale peut être utilisée, c'est-à-dire axée sur l'ensemble des secteurs. On peut parvenir à un certain degré d'harmonisation en utilisant la même population pour les estimations des niveaux de l'emploi touristique direct.

78. Voir, par exemple, Commonwealth Department of Tourism (1994).

79. Une nouvelle conception des enquêtes ou des concordances exactes ou synthétiques sont d'autres possibilités.

Chapitre 11

LES TABLEAUX DU MODULE DE L'EMPLOI

Le présent chapitre présente un ensemble de tableaux et une feuille de calcul pour la compilation et la présentation des données sur l'emploi dans les secteurs caractéristiques du tourisme (SCT), en reprenant les variables, définitions et classifications qui sont décrites dans le chapitre 9. Ces définitions et classifications sont fondées autant que possible sur les concepts du SCN ou du BIT. On se reportera au chapitre 10 pour la compilation des données. Dans le présent chapitre sont présentées les grandes lignes de la méthode permettant de passer des données de base sur l'emploi à des données pouvant être incorporées dans le CST, en utilisant le module de l'emploi comme cadre d'intégration (*lien micro-macro*).

Les tableaux reposent, en premier lieu sur une *approche* de l'emploi *fondée sur l'offre*. L'ensemble de secteurs est composé des secteurs touristiques choisis pour le CST (voir tableau-texte 1). L'ensemble des secteurs de ce module peut facilement être ajusté ou affiné si des changements sont apportés au CST par inclusion ou exclusion de secteurs spécifiques du tourisme. La composition de la population active dans les secteurs sélectionnés constitue le principal pôle d'intérêt. Toutefois, d'autres variables peuvent être également prises en compte, en fonction des centres d'intérêt.

Une *approche fondée sur la demande*, comme les tableaux entrées-sorties (CST), ne peut pas fournir d'informations sur ces aspects de l'emploi. Toutefois, une approche fondée sur la demande est une bonne méthode pour l'estimation des *niveaux de l'emploi touristique*. Cette estimation peut, par exemple, être faite d'après la production ou la valeur ajoutée, brute ou nette, des secteurs du tourisme, en utilisant les coefficients de main-d'œuvre ou les ratios du tourisme. Cette approche peut fournir une vision plus globale des niveaux de l'emploi qu'une approche par l'offre. Ceci vaut également pour des aspects tels que l'emploi indirect.

Cela implique en général que les niveaux ou les totaux de l'emploi touristique entre le CST et le module de l'emploi doivent être harmonisés autant que possible ; ou, du moins, les différences doivent être explicables. Toutefois, les données sur la composition de l'emploi sont intégralement recueillies dans l'optique de l'offre.

Ce chapitre a pour objectif de fournir un ensemble de tableaux destinés à la compilation de l'emploi touristique. Le but est en définitive d'améliorer la comparabilité nationale et internationale des données sur l'emploi touristique, mais aussi de permettre l'analyse des différences observées entre les concepts et définitions des sources de données utilisées.

Le module de l'emploi est constitué d'un ensemble de 14 tableaux partiellement liés plus un tableau récapitulatif. Le principal point de départ est le nombre d'emploi et le nombre de salariés par secteur lié au tourisme, distingués par situation dans la profession (voir tableau 1). Le nombre d'établissements par secteur lié au tourisme fournit des informations supplémentaires. Ces trois aspects sont affinés dans les autres tableaux du module. Les emplois sont caractérisés par structure

horaire, nombre moyen d'heures de travail, gains moyens, ancienneté moyenne ou stabilité de l'emploi⁸⁰. Les personnes occupées sont différenciées par sexe, âge, niveau d'instruction et nationalité. Le nombre d'établissements est, entre autres, subdivisé par catégorie de taille. Le lien entre les personnes occupées et les emplois figure dans la feuille de calcul 1.

Le tableau 12 contient les variables qui établissent le lien entre le module de l'emploi et le CST, c'est-à-dire les emplois, les EPT, le nombre total d'heures annuelles de travail et la rémunération totale annuelle des salariés. Cette dernière variable en particulier doit concorder dans le module de l'emploi et le CST (voir le compte de production). On se fonde sur le nombre d'emplois, en faisant également référence à d'autres caractéristiques telles que les salaires moyens et le nombre moyen d'heures de travail. En contrepartie, le CST fournit un ensemble d'indications utiles, comme les ratios du tourisme et la production brute par emploi. Ces éléments sont présentés dans le tableau 13.

Aucun tableau multidimensionnel spécifique n'est inclus. Un exemple en est fourni dans le chapitre 10 sur la base du lien avec le CST, avec une différenciation plus poussée de la rémunération des salariés.

On peut avoir le sentiment que la compilation de toutes les données des tableaux présentés nécessitera des ressources importantes, notamment si l'on part de zéro. Toutefois, la plupart des tableaux peuvent normalement être remplis à partir d'une source, à savoir une enquête sur la population active ou auprès des ménages. Si le nombre de personnes occupées et/ou le nombre d'emplois peuvent être obtenus à partir de cette source, habituellement de nombreuses autres variables peuvent être traitées de la même manière. Il est également possible d'augmenter progressivement la quantité de données présentées (voir la section suivante). La méthode (de départ) n'exigera d'importantes ressources que si l'on veut passer à un module totalement incorporé dans le CST et qu'on veut intégrer toutes les sources possibles relatives à l'emploi⁸¹.

Une autre solution consiste à ne pas rassembler toutes les données dans chaque cycle de présentation. Certaines données comme les caractéristiques de la population active ne changeront pas radicalement tous les ans ou tous les trimestres. Ainsi, les données telles que le nombre de personnes occupées, les emplois et les EPT, différenciés selon la situation dans la profession, la structure horaire et les gains, doivent être présentées à un rythme fréquent (annuel ou même trimestriel) et d'autres données peuvent être fournies moins souvent (annuellement, voire moins souvent encore).

D'autre part, l'emploi est un phénomène complexe. Les données de base contenues dans le présent module ne représentent que le sommet de l'iceberg. Un tableau plus complet de l'emploi nécessiterait la collecte de données bien plus nombreuses, avec une couverture plus large et un niveau de détail plus fin.

Le niveau de détail est limité aux trois chiffres de la classification CITI, sauf en ce qui concerne les agences de voyages et les locations de voitures. Bien que les pays puissent opter pour un niveau à quatre chiffres, le niveau à trois chiffres est conservé ici pour des raisons de fiabilité et de comparabilité. Le lien avec le CST doit toutefois être assuré. Si on ne dispose que de données à un niveau de désagrégation à deux chiffres, il convient de rechercher des informations supplémentaires afin d'atteindre un niveau de différenciation à trois chiffres.

80. La variable « heures de travail atypiques » est laissée de côté pour l'instant.

81. Voir, par exemple, les idées sous-jacentes à une matrice de comptabilité sociale (touristique) (MCS ou MCSIT).

Tous les tableaux comportent une ligne « autres secteurs du tourisme ». Cette ligne doit correspondre aux secteurs qui figurent dans le CST mais auxquels on ne fait pas spécifiquement référence dans les autres lignes. Ceci concerne, entre autres, les secteurs comme la vente au détail d'articles touristiques, etc. Les secteurs qui sont pris en compte dans cette ligne doivent être présentés séparément comme groupes introduits par « dont ». Si un pays souhaite mettre en relief des classes particulières, appartenant aux secteurs retenus, il est possible de les présenter également comme groupes annoncés par « dont ». Les établissements thermaux (classe « dont » du groupe 551) ou les chalets de ski (classe « dont » du groupe 924) en sont des exemples. L'emploi dans les secteurs qui n'entrent pas dans le champ d'application du CST peut être mentionné pour mémoire.

Il convient de n'utiliser que des données statistiques officielles. La compilation des données sur l'emploi dans le tourisme doit également suivre autant que possible la méthode de collecte appliquée pour les données sur l'emploi en général. Plus on déviara de ces méthodes et sources, plus la compilation des données à chaque cycle prendra de temps. En ce qui concerne l'ensemble de données de base, il ne sera pas très difficile de se conformer aux définitions et classifications décrites dans le chapitre 9.

Les tableaux sont placés dans les six blocs suivants.

- *Bloc I* (tableaux 1 et 2) : tableaux présentant le *niveau général* de l'emploi dans les secteurs du tourisme sélectionnés et comportant le nombre d'établissement à titre d'information supplémentaire.
- *Bloc II* (tableaux 3, 4, 5, 6 et 7) : tableaux différenciant l'emploi selon les caractéristiques des *emplois*, y compris le nombre moyen d'heures de travail et les salaires moyens.
- *Bloc III* (tableaux 8, 9, 10 et 11) : tableaux différenciant l'emploi selon les caractéristiques des *personnes occupées*, telles que le sexe, l'âge, la nationalité, etc.
- *Bloc IV* (tableaux 12 et 13) : tableaux assurant le lien avec le CST.
- *Bloc V* (tableau 14) : tableau destiné à différencier les *établissements* en fonction de leur catégorie de taille et des créations et disparitions d'établissements.
- *Bloc VI* (tableau 15) : tableau récapitulatif qui résume les principales variables par secteur.

L'idée générale est de fournir chaque année des données sur l'emploi touristique et de constituer des *séries chronologiques*. Il ne faut pas nécessairement prendre seulement en compte une année pour laquelle un CST a été clôturé. Pour un certain nombre de variables de base, *des indicateurs à court-terme* (chaque trimestre ou même chaque mois, du moins en saison touristique) doivent être disponibles. On peut envisager, par exemple, le niveau général de l'emploi, exprimé en emplois ou en EPT, subdivisé par situation dans la profession, structure horaire et traitements et salaires des salariés (voir notamment les variables du tableau récapitulatif 15). Outre les séries chronologiques, il est également possible d'inclure les variations *d'année en année* (en pourcentages) dans les tableaux établissant des comparaisons avec la dernière date d'enregistrement.

Étapes de l'élaboration d'un ensemble de données pour les secteurs liés au tourisme

La possibilité de mettre au point un module de l'emploi pour les secteurs liés au tourisme dépend totalement de la situation statistique du pays et de la disponibilité de données sur l'emploi, de même que des ressources disponibles. Voici un certain nombre d'étapes possibles, si l'on part de zéro.

Étape 1 : Établir un *inventaire de toutes les sources disponibles sur l'emploi*, en rapport avec les secteurs du tourisme sélectionnés. Il faut prendre en compte non seulement les enquêtes « standard » auprès des ménages ou des établissements et sur la population active, mais aussi d'autres études, souvent plus restreintes, sociales ou industrielles, et les données d'un Registre des entreprises. Les avantages et les inconvénients de ces sources d'information doivent être indiqués. Outre les populations, les définitions et les classifications utilisées, il est également important de savoir si ces sources peuvent être reliées, par le biais de variables communes, à d'autres sources (par exemple, classification de la CITI).

Étape 2 : La meilleure solution pour recueillir, dans un premier temps, les données sur l'emploi liées au tourisme, consiste à n'utiliser *qu'une enquête auprès des ménages ou sur la population active*. Cette source fournit un large aperçu de l'emploi, bien qu'elle ne soit pas toujours exacte à tous les niveaux. Ceci suppose que des données puissent être présentées sur le nombre de personnes occupées et/ou le nombre d'emplois, différenciées par variables telles que situation dans la profession, structure horaire, sexe, âge et nationalité. Rappelons que les définitions et classifications fondées sur les concepts du SCN, décrites dans le présent module, doivent être respectées autant que possible. A condition que certains ajustements soient apportés, ceci est habituellement faisable. En ce qui concerne la population, on peut s'attendre à rencontrer des problèmes pour l'inclusion et l'exclusion des travailleurs frontaliers et des travailleurs migrants saisonniers et de ceux qui travaillent par l'entremise de agences de travail temporaire. La possibilité d'inclusion de ces groupes dépend de la disponibilité des données et du degré de détail. On pourrait également, à titre d'étape intermédiaire, approfondir ici *l'approche professionnelle*. Les tableaux importants sont les tableaux 1, 3, 8 et 9.

Étape 3 : Ici, une première démarche pourrait être entreprise en vue de *l'intégration de module de l'emploi et du CST*. Elle pourrait consister à ajouter des aspects et des variables supplémentaires sur l'emploi. Il convient de porter une attention particulière au passage des emplois aux équivalents plein-temps (EPT), au nombre d'heures de travail et à la rémunération des salariés. Pour ce faire, il faut habituellement prendre en compte les données issues des enquêtes auprès des établissements. On pourrait commencer, dans un premier temps, à s'intéresser uniquement aux *salariés*. Dans une étape suivante, les données sur les travailleurs indépendants pourraient être ajoutées. A ce stade, les *ratios du tourisme* peuvent également être appliqués. Les tableaux importants sont : les tableaux de l'étape 1, les tableaux 4 et 5 et en particulier les tableaux 12 et 13.

Étape 4 : Elle permet de concrétiser pleinement les possibilités d'intégration du module de l'emploi et du CST. Ici encore, on peut commencer par les salariés, puis ajouter les travailleurs indépendants. Dans cette étape, les emplois ou les EPT et les rubriques relatives à la rémunération des salariés et au revenu mixte des travailleurs indépendants sont la partie centrale de l'intégration et concordent parfaitement entre le CST et le module de l'emploi. Les totaux des autres variables pour l'emploi sont calés sur les totaux de ces variables centrales. Ceci signifie que l'analyse de l'emploi peut être reliée à d'autres processus économiques dans le CST. Dans cette étape, les données sur l'emploi dans l'optique de la demande pourraient être (partiellement) harmonisées avec les données recueillies grâce au module (offre).

Étape 5 : Cette étape consiste à ajouter progressivement un nombre croissant de variables, telles que l'éducation (tableau 10), la nationalité (tableau 11), l'ancienneté moyenne (tableau 6), la stabilité de l'emploi (tableau 7) et les établissements par catégorie de taille (tableau 14). De même, des indicateurs trimestriels (tableau 2), voire mensuels, pourraient être inclus.

Étape 6 : cette étape consisterait à élargir encore le cadre en se fondant sur les idées sous-jacentes à une matrice de comptabilité sociale de l'industrie du tourisme (MCSIT ou même un TSESAME⁸²), et aussi à relier l'emploi à d'autres extensions possibles du CST. Ceci signifie, par exemple, que la rubrique des personnes occupées et les éléments connexes soient également intégrés grâce au lien avec les emplois dans une enquête auprès des ménages ou sur la population active. Cela peut également se traduire par l'inclusion d'aspects tels que l'emploi indirect.

Les tableaux présentés ici peuvent encore être améliorés. Ainsi, un approfondissement concernant, par exemple, les groupes professionnels, est nécessaire. Il est particulièrement important que des séries chronologiques soient élaborées à terme. Pour commencer, on pourrait recueillir les données de plus d'une année dans une série.

Remarques sur les tableaux de l'emploi

La feuille de calcul 1 porte sur le calcul de l'emploi total dans le tourisme, exprimé en emplois et en nombre de personnes occupées. Les données doivent, si possible, être établies sous la forme de moyennes annuelles. Les groupes de la main-d'œuvre venue de l'étranger et des personnes travaillant via des agences de travail temporaire risquent de poser des problèmes. Souvent, les données relatives à ces groupes sont restreintes, voire inexistantes, ou alors les données ne peuvent être attribuées au secteur approprié, auquel cas ces groupes ne sont pas pris en compte. Parfois, le nombre total d'heures de travail de ces groupes est collecté. Une estimation brute pourrait alors être faite, au moins du nombre d'emplois, en utilisant le nombre moyen d'heures de travail par emploi (voir tableau 4). Envisager également la possibilité d'utiliser les enquêtes auprès des établissements. Les principaux éléments de ce tableau sont les suivants :

- Colonne 1 : personnes occupées dont l'emploi principal se situe dans les secteurs touristiques caractéristiques (STC).
- Colonne 2 : emplois annexes dans les STC des personnes dont l'emploi principal appartient aux STC (colonne 1).
- Colonne 3 : emplois annexes dans les STC des personnes dont l'emploi principal est situé hors des STC. Cette colonne pourrait être scindée en : personnes occupées (premier emploi annexe) et deuxième, troisième, etc., emplois. On suppose ici que le nombre de personnes ayant également un deuxième, troisième, etc., emploi annexe sera très limité. En conséquence, le nombre d'emplois annexes est égal au nombre de personnes occupées, pour ce groupe.
- Colonne 4 : emplois de main-d'œuvre venue de l'étranger, comme les travailleurs frontaliers ou les travailleurs saisonniers immigrés. Ici, le nombre d'emplois est également équivalent au nombre de personnes occupées, étant donné qu'on dispose habituellement de trop peu d'informations pour pouvoir subdiviser ce groupe. Il peut y avoir des différences entre les enquêtes sur la population active (ces groupes sont généralement exclus) et les enquêtes auprès des établissements (ces groupes sont parfois pris en compte).
- Colonne 5 : emplois des personnes travaillant via des agences de travail temporaire. Ici aussi, le nombre de personnes est égal au nombre d'emplois.

82. Système de matrices de comptabilité économique et sociale avec leurs extensions, voir SCN93.

- Colonne 6 : nombre moyen annuel total d'emplois dans les STC : 1 + 2 + 3, si possible, + 4 + 5.
- Colonne 7 : nombre moyen annuel total de personnes occupées dans les STC : 1 + 3, si possible, + 4 + 5.
- Colonne 8 : indication concernant le travail au noir : 2 + 3. Une information complète sur le travail au noir doit également prendre en compte les emplois annexes hors des STC (de la colonne 1).

Bloc I

Tableau 1. Nombre total d'emplois et de personnes occupées, différenciés par situation dans la profession (travailleurs indépendants/salariés). Les travailleurs indépendants doivent comprendre les employeurs, les travailleurs familiaux et les travailleurs à leur propre compte. Ces chiffres doivent être exprimés en moyennes annuelles (basées sur douze mois ou quatre trimestres). A titre d'information supplémentaire, on demande le nombre des établissements (voir un Registre des entreprises ; de préférence, moyennes annuelles).

Tableau 2. Nombre total d'emplois de salariés par trimestre (indication du caractère saisonnier). Les données mensuelles seraient préférables, mais ne sont habituellement pas facilement accessibles. La meilleure solution est de prendre des moyennes trimestrielles ; sinon, il est possible d'utiliser des données de fin de trimestre.

Bloc II

Tableau 3. Emplois par structure horaire (plein/temps/temps/partiel). Il convient d'exprimer les données sous la forme d'une « moyenne annuelle » fondée sur la population utilisée pour déterminer le nombre d'emplois. Les données relatives à un instant donné constituent la deuxième meilleure option. Une distinction est faite ici entre les hommes et les femmes. Si les données ne sont pas disponibles pour toutes les subdivisions, alors, par exemple, seules les cases des totaux peuvent être remplies.

Tableau 4. Emplois par nombre moyen d'heures de travail. On prend en compte soit les heures effectivement travaillées (préférable pour le CST) soit les heures rémunérées (probablement le plus pratique). Une distinction est ici établie entre les travailleurs indépendants et les salariés. En ce qui concerne les salariés, on effectue une distinction supplémentaire entre une moyenne annuelle des heures normales de travail et une moyenne annuelle des heures supplémentaires. On calcule ces variables en divisant les nombre d'heures de travail totales annuelles (ou heures normales ou heures supplémentaires) par le nombre total d'emplois.

Tableau 5. Seulement pour les emplois des salariés, les salaires bruts moyens annuels, comprenant les heures supplémentaires (et les cotisations sociales), horaires et annuels. Ces données peuvent être utilisées, en même temps que le nombre d'emplois, pour obtenir la rémunération totale des salariés. Si l'on ne peut faire aucune distinction entre hommes et femmes, alors seules les cases des totaux peuvent être remplies.

Tableau 6. Emplois par ancienneté moyenne (en mois). Fournit une indication du degré de rotation de la main-d'œuvre. Une distinction est établie entre les travailleurs indépendants et les

salariés. Ce chiffre représente la durée moyenne de travail dans l'emploi actuel et est fondé sur l'ensemble de données utilisées pour le nombre d'emplois.

Tableau 7. Emplois des salariés par *stabilité de l'emploi*. Les chiffres sont exprimés en « moyennes annuelles » ce qui signifie que le même ensemble de données est utilisé pour calculer le nombre moyen d'emplois, ou si aucune donnée n'est disponible, il est possible d'utiliser une estimation à un instant donné.

Bloc III

Tableau 8. Personnes occupées (ou emplois, comme autre solution) par *sexe*. Si l'on ne dispose d'aucune donnée sur la main-d'œuvre venue de l'étranger et les personnes travaillant via des agences de travail temporaire, alors ce chiffre est fondé sur la population des colonnes 1, 2 et 3 de la feuille de calcul 1. Il convient d'appliquer des « moyennes annuelles » ce qui signifie que l'ensemble de données utilisé doit être le même que celui qui a servi au calcul du nombre moyen de personnes occupées (ou du nombre d'emplois). Dans le cas contraire, une estimation à un instant donné est une autre solution.

Tableau 9. Personnes occupées (ou emplois, comme autre solution) par *âge*. La colonne relative au travail des enfants (< 15 ans) peut n'être utilisée que si l'on en a besoin et si les données sont disponibles. Voir également les remarques accompagnant le tableau 8.

Tableau 10. Personnes occupées (ou emplois, comme autre solution) par *niveau d'instruction* (voir classification CITE). Dans un premier temps, la classification du pays doit être utilisée. Voir également les remarques accompagnant le tableau 8.

Tableau 11. Personnes occupées (ou emplois, comme autre solution) par *nationalité*. Ceci dépend de la façon dont la nationalité est définie. Voir également les remarques accompagnant le tableau 8.

Bloc IV

Tableau 12. Ce tableau comprend les variables qui sont utilisées dans le CST. Il est possible que toutes les données ne soient pas disponibles. Ceci s'applique particulièrement au nombre total d'heures effectivement travaillées. Les éléments de ce tableaux sont les suivants :

- Colonnes 1 et 2 : nombre total d'emplois et de personnes occupées (voir tableau 1).
- Colonnes 3 et 4 : nombre total d'heures effectivement travaillées ou rémunérées, exprimé en total annuel. Ce total peut être la somme de mois ou de trimestres. On peut utiliser le nombre d'emplois (tableau 1) multiplié par le nombre moyen annuel d'heures travaillées par emploi (tableau 4).
- Colonnes 5 et 6 : équivalents plein-temps (EPT). Il s'agit d'une moyenne annuelle.
- Colonne 7 : rémunération des salariés, total annuel. Il peut s'agir de la somme sur douze mois ou sur quatre trimestres. Une autre solution consiste à multiplier le nombre moyen annuel d'emplois (tableau 1) par les salaires moyens annuels (tableau 5). Cette variable est effectivement utilisée dans le compte de production et dans le compte de distribution du revenu (pas dans le CST) du SCN.

Tableau 13. Ce tableau présente des indicateurs généraux et des calculs à partir du CST, tels que la part du tourisme dans l'emploi (ratios du tourisme) et la production brute par emploi dans les secteurs sélectionnés. Les principaux éléments du tableau sont les suivants :

- Colonne 1 : nombre d'emplois (tableau 1).
- Colonne 2 : nombre d'EPT (tableau 12).
- Colonne 3 : ratios du tourisme (voir le CST pour leur calcul).
- Colonnes 4 et 5 : *part de l'emploi touristique* dans les STC, exprimée en emplois et en EPT, calculée en multipliant les colonnes 1 (emplois) et 2 (EPT) par la colonne 3 (part du tourisme). On peut aussi enrichir ces chiffres par les ratios de l'emploi créé par les dépenses par groupe de visiteurs (ratios du tourisme par type de visiteurs) et par l'inclusion du travail indirect.
- Colonne 6 : production brute par emploi (voir le CST).
- Colonne 7 : ratio plein-temps/temps partiel (voir tableau 3, colonnes 1 et 2).
- Colonnes 8 et 9 : ratio personnes occupées/EPT, en distinguant entre les salariés et les travailleurs indépendants (voir tableau 1 et colonne 2).

Bloc V

Tableau 14. Nombre d'établissements par catégorie de taille. Ce total peut être obtenu à partir de moyennes annuelles ou d'estimations ponctuelles. Des informations supplémentaires sont demandées concernant les disparitions et les créations d'établissements. Elles doivent être fournies sous la forme d'un pourcentage calculé d'après le nombre de disparitions et de créations sur l'année d'enregistrement, divisé par le nombre (moyen) total d'établissements. La source doit être un Registre d'entreprises.

Bloc VI

Tableau 15. Récapitule les variables de base par secteur (voir tableaux 1, 3, 4, 5 et 12).

**Feuille de calcul 1. Niveau de l'emploi dans les secteurs touristiques caractéristiques (STC) :
lien entre les emplois et les personnes occupées (moyennes annuelles).**

	Personnes occupées dont le principal emploi est dans les STC (1)	Emplois annexes dans les STC et emploi principal dans les STC (2)	Emplois annexes dans les STC mais emploi principal <i>hors</i> des STC (3)	Emplois des travailleurs <i>venus de l'étranger</i> dans les STC (4)	Emplois des personnes travaillant dans les STC via agences de travail temporaire (5)	Nombre total d'emplois dans les STC = 1+ 2+ 3+ 4+5 (6)	Nombre total de personnes occupées dans les STC = 1+ 3+ 4+ 5 (7)	Indication du travail au noir = 2 + 3 (8)
<i>Secteurs du tourisme :</i>	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.
551 Hôtels, etc. 552 Restaurants, etc.								
601 Transports chemins de fer 602 Autres transports terrestres								
611 Transports par eau maritimes/côtiers 612 Transports par voies navigables intérieures								
621 Transports aériens réguliers 622 Transports aériens non réguliers								
6304 Agences de voyages, etc.								
7111 Location de voitures								
921 Cinémas, etc. 923 Bibliothèques, etc. 924 Act. sport/récréatives								
Autres secteurs du tourisme, dont:								
Total des secteurs du tourisme								

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 1. Niveau de l'emploi, exprimé en termes d'emplois et de nombre de personnes occupées, et informations supplémentaires sur le nombre d'établissements
Moyennes annuelles

	A. Emplois		B. Personnes occupées		C. Nombre d'établ.
	Trav. ind.	Salariés	Trav. ind.	Salariés	Total
<i>Secteurs du tourisme :</i>	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.
551 Hôtels, etc.					
552 Restaurants, etc.					
601 Transports par chemin de fer					
602 Autres transports terrestres					
611 Transports par eau, maritimes et côtiers					
612 Transports par voies navigables intérieures					
621 Transports aériens réguliers					
622 Transports aériens non réguliers					
6304 Agences de voyages, etc.					
7111 Location de voitures					
921 Cinémas, etc.					
923 Bibliothèques, etc.					
924 Act. sport/récréatives					
Autres secteurs du tourisme, dont :					
.....					
.....					
.....					
.....					
Total des secteurs du tourisme					
Économie totale					

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Définition de l'emploi :.....
.....
Définition du travailleur indépendant :.....
.....
Définition du salarié :.....
.....
Limites d'âge ?.....
Groupes inclus ou exclus ?.....
Travailleurs des agences de travail temporaire et main-d'œuvre venue de l'étranger inclus ?.....
Sources :.....

Tableau 2. Nombre total d'emplois salariés par trimestre
Indication du caractère saisonnier

	Emplois salariés			
	1° trim.	2° trim.	3° trim.	4° trim.
<i>Secteurs du tourisme :</i>	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.
551 Hôtels, etc.				
552 Restaurants, etc.				
601 Transports par chemin de fer				
602 Autres transports terrestres				
611 Transports par eau, maritimes et côtiers				
612 Transports par voies navigables intérieures				
621 Transports aériens réguliers				
622 Transports aériens non réguliers				
6304 Agences de voyages, etc.				
7111 Location de voitures				
921 Cinémas, etc.				
923 Bibliothèques, etc.				
924 Act. sport/récréatives				
Autres secteurs du tourisme, dont :				
.....				
.....				
.....				
.....				
Total secteurs du tourisme				
Économie totale				

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 3. Emplois par structure horaire (plein-temps/temps partiel)
Moyenne annuelle ou estimation ponctuelle

	Emplois									
	Total		Travailleurs Indépendants		Salariés					
	Plein- temps	Temps partiel	Plein- temps	Temps partiel	Total		Hommes		Femmes	
					Plein- temps	Temps partiel	Plein- temps	Temps partiel	Plein- temps	Temps partiel
<i>Secteurs du tourisme:</i>	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.
551 Hôtels, etc.										
552 Restaurants, etc.										
601 Transports par chemin de fer										
602 Autres transports terrestres										
611 Transports par eau, maritimes et côtiers										
612 Transports par voies navigables intérieures										
621 Transports aériens réguliers										
622 Transports aériens non réguliers										
6304 Agences de voyages, etc.										
7111 Location de voitures										
921 Cinémas, etc.										
923 Bibliothèques, etc.										
924 Act. sport/récréatives										
Autres secteurs du tourisme dont:										
.....										
..										
.....										
..										
.....										
..										
.....										
..										
Total secteurs du tourisme										
Économie totale										

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Définition du travail à plein-temps et à temps partiel :

.....

.....

.....

.....

Tableau 4. **Durée annuelle moyenne de travail (heures effectives ou rémunérées)**
 Pour les salariés, scindée en heures normales de travail et heures supplémentaires

	Emplois			
	Trav. ind.	Salariés		
	Total	Total	Heures normales	Heures sup.
<i>Secteurs du tourisme :</i>	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.
551 Hôtels, etc. 552 Restaurants, etc.				
601 Transports par chemin de fer 602 Autres transports terrestres				
611 Transports par eau, maritimes et côtiers 612 Transports par voies navigables intérieures				
621 Transports aériens réguliers 622 Transports aériens non réguliers				
6304 Agences de voyages, etc.				
7111 Location de voitures				
921 Cinémas, etc. 923 Bibliothèques, etc. 924 Act. sport/récréatives				
Autres secteurs du tourisme, dont :				
.....				
.....				
.....				
.....				
Total secteurs du tourisme				
Économie totale				

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Définition de la durée annuelle moyenne de travail/des heures normales de travail/des heures supplémentaires:.....

**Tableau 5. Salaires bruts moyens des salariés (horaires et annuels)
par type d'emploi, subdivisés par sexe**

	Emplois salariés					
	Total		Hommes		Femmes	
	Horaires	Annuels	Horaires	Annuels	Horaires	Annuels
<i>Secteurs du tourisme :</i>	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.
551 Hôtels, etc.						
552 Restaurants, etc.						
601 Transports par chemin de fer						
602 Autres transports terrestres						
611 Transports par eau, maritimes et côtiers						
612 Transports par voies navigables intérieures						
621 Transports aériens réguliers						
622 Transports aériens non réguliers						
6304 Agences de voyages, etc.						
7111 Location de voitures						
921 Cinémas, etc.						
923 Bibliothèques, etc.						
924 Act. sport/récréatives						
Autres secteurs du tourisme, dont :						
.....						
.....						
.....						
.....						
Total secteurs du tourisme						
Economie totale						

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Définition des salaires bruts des salariés, horaires et annuels :.....
.....
.....
.....
.....

Tableau 6. Emplois : ancienneté moyenne
En mois

	Emplois		
	Total	Trav. ind.	Salariés
<i>Secteurs du tourisme :</i>	Abs.	Abs.	Abs.
551 Hôtels, etc. 552 Restaurants, etc.			
601 Transports par chemin de fer 602 Autres transports terrestres			
611 Transports par eau, maritimes et côtiers 612 Transports par voies navigables intérieures			
621 Transports aériens réguliers 622 Transports aériens non réguliers			
6304 Agences de voyages, etc.			
7111 Location de voitures			
921 Cinémas, etc. 923 Bibliothèques, etc. 924 Act. sport/récréatives			
Autres secteurs du tourisme, dont :			
.....			
.....			
.....			
.....			
Total secteurs du tourisme			
Économie totale			

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 7. Emplois des salariés en fonction de la stabilité de l'emploi
Moyenne annuelle ou estimation ponctuelle

	Emplois des salariés	
	Emplois à durée indéterminée	Emplois à durée déterminée
<i>Secteurs du tourisme :</i>	Abs.	Abs.
551 Hôtels, etc. 552 Restaurants, etc.		
601 Transports par chemin de fer 602 Autres transports terrestres		
611 Transports par eau, maritimes et côtiers 612 Transports par voies navigables intérieures		
621 Transports aériens réguliers 622 Transports aériens non réguliers		
6304 Agences de voyages, etc.		
7111 Location de voitures		
921 Cinémas, etc. 923 Bibliothèques, etc. 924 Act. sport/récréatives		
Autres secteurs du tourisme, dont :		
Total secteurs du tourisme		
Économie totale		

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Définition de l'emploi à durée indéterminée :

.....

.....

Définition de l'emploi à durée déterminée :

.....

.....

Tableau 8. Nombre de personnes occupées, par sexe*
Moyenne annuelle ou estimation ponctuelle

	Nombre de personnes occupées (autre solution : emplois)					
	Total		Non-salariés		Salariés	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Secteurs du tourisme:	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.
551 Hôtels, etc.						
552 Restaurants, etc.						
601 Transports par chemin de fer						
602 Autres transports terrestres						
611 Transports par eau, maritimes et côtiers						
612 Transports par voies navigables intérieures						
621 Transports aériens réguliers						
622 Transports aériens non réguliers						
6304 Agences de voyages, etc.						
7111 Location de voitures						
921 Cinémas, etc.						
923 Bibliothèques, etc.						
924 Act. sport/récréatives						
Autres secteurs du tourisme, dont :						
.....						
.....						
.....						
.....						
Total secteurs du tourisme						
Économie totale						

* Une autre méthode est de baser l'analyse des métiers.
Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 9. **Nombre de personnes occupées, par tranche d'âge***
Moyenne annuelle ou estimation ponctuelle

	Nombre de personnes occupées (autre solution : emplois)						
	Total	<15**	15-24	25-34	35-44	45-55	55+
<i>Secteurs du tourisme :</i>	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.
551 Hôtels, etc.							
552 Restaurants, etc.							
601 Transports par chemin de fer							
602 Autres transports terrestres							
611 Transports par eau, maritimes et côtiers							
612 Transports par voies navigables intérieures							
621 Transports aériens réguliers							
622 Transports aériens non réguliers							
6304 Agences de voyages, etc.							
7111 Location de voitures							
921 Cinémas, etc.							
923 Bibliothèques, etc.							
924 Act. sport/récréatives							
Autres secteurs du tourisme, dont :							
.....							
.....							
.....							
.....							
Total secteurs du tourisme							
Économie totale							

* Une autre méthode est de baser l'analyse des métiers.

** Ligne correspondant au travail des enfants. Dépend aussi de la limite d'âge utilisée.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 10. Nombre de personnes occupées, par niveau d'instruction*
Moyenne annuelle ou estimation ponctuelle

	Nombre de personnes occupées (autre solution : emplois)**				
	Total	Pas d'enseigne- ment	Primaire	Secondaire	Tertiaire
<i>Secteurs du tourisme :</i>	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.
551 Hôtels, etc.					
552 Restaurants, etc.					
601 Transports par chemin de fer					
602 Autres transports terrestres					
611 Transports par eau, maritimes et côtiers					
612 Transports par voies navigables intérieures					
621 Transports aériens réguliers					
622 Transports aériens non réguliers					
6304 Agences de voyages, etc.					
7111 Location de voitures					
921 Cinémas, etc.					
923 Bibliothèques, etc.					
924 Act. sport/récréatives					
Autres secteurs du tourisme, dont :					
.....					
.....					
.....					
.....					
Total secteurs du tourisme					
Économie totale					

* Voir classification CITE ou votre propre classification.

** Une autre méthode est de baser l'analyse des métiers.

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Définition de pas d'enseignement :

.....

Définition de niveau d'enseignement primaire :

.....

Définition de niveau d'enseignement secondaire :

.....

Définition de niveau d'enseignement tertiaire:

.....

Tableau 11. Nombre de personnes occupées, par nationalité
Moyenne annuelle ou estimation ponctuelle

	Nombre de personnes occupées (autre solution : emplois)		
	Total	Nationaux	Non-nationaux
<i>Secteurs du tourisme :</i>	Abs.	Abs.	Abs.
551 Hôtels, etc.			
552 Restaurants, etc.			
601 Transports par chemin de fer			
602 Autres transports terrestres			
611 Transports par eau, maritimes et côtiers			
612 Transports par voies navigables intérieures			
621 Transports aériens réguliers			
622 Transports aériens non réguliers			
6304 Agences de voyages, etc.			
7111 Location de voitures			
921 Cinémas, etc.			
923 Bibliothèques, etc.			
924 Act. sport/récréatives			
Autres secteurs du tourisme, dont :			
.....			
.....			
.....			
.....			
Total secteurs du tourisme			
Économie totale			

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Définition de la nationalité :

.....

.....

.....

.....

Tableau 12. **Tableau de liaison du CST avec les emplois (moyenne annuelle), les heures de travail (total annuel), les équivalents plein-temps (moyenne annuelle) et la rémunération des salariés (total annuel)**

	Volume de travail dans les emplois (voir tableau 1)		Volume de travail en heures de travail totales annuelles		Volume de travail en équivalents-plein-temps (EPT)		Rémunération totale
	Trav. ind.	Salariés	Trav. Ind.	Salariés	Trav. ind.	Salariés	Salariés
<i>Secteurs du tourisme :</i>	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.
551 Hôtels, etc.							
552 Restaurants, etc.							
601 Transports par chemin de fer							
602 Autres transports terrestres							
611 Transports par eau, maritimes et côtiers							
612 Transports par voies navigables intérieures							
621 Transports aériens réguliers							
622 Transports aériens non réguliers							
6304 Agences de voyages, etc.							
7111 Location de voitures							
921 Cinémas, etc.							
923 Bibliothèques, etc.							
924 Act. sport/récréatives							
Autres secteurs du tourisme, dont :							
.....							
.....							
.....							
Total secteurs du tourisme							
Économie totale							

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 13. Indicateurs généraux et ratios du tourisme d'après le CST

	Nombre total d'emplois (tableau 1) (1)	Nombre total d'EPT (tableau 1) (2)	Ratios du tourisme (CST) (3)	Part du tourisme dans l'emploi (1 ou 2)*3		Production brute par emploi (CST)	Ratio plein-temps/ temps-partiel	Ratios salariés/EPT (voir tableaux 1 et 12)	
				Emplois Abs.	EPT Abs.			Trav. ind.	Salariés
<i>Secteurs du tourisme :</i>	Abs.	Abs.	Abs.						
551 Hôtels, etc.									
552 Restaurants, etc.									
601 Transports par chemin de fer									
602 Autres transports terrestres									
611 Transports par eau, maritimes et côtiers									
612 Transports par voies navigables intérieures									
621 Transports aériens réguliers									
622 Transports aériens non réguliers									
6304 Agences de voyages, etc.									
7111 Location de voitures									
921 Cinémas, etc.									
923 Bibliothèques, etc.									
924 Act. sport/récréatives									
Autres secteurs du tourisme, dont :									
.....									
.....									
.....									
Total secteurs du tourisme									
Économie totale									

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

**Tableau 14. Établissements par catégorie de taille
(moyenne annuelle ou estimation ponctuelle) et disparitions/créations (pourcentages)**

	Total (tableau 1)	Catégorie de taille par nombre de salariés				0-9 salariés		10+ salariés	
		0	1-9	10-99	100+	Créat.	Dispa.	Créat.	Dispa.
	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	%	%	%	%
<i>Secteurs du tourisme :</i>									
551 Hôtels, etc.									
552 Restaurants, etc.									
601 Transports par chemin de fer									
602 Autres transports terrestres									
611 Transports par eau, maritimes et côtiers									
612 Transports par voies navigables intérieures									
621 Transports aériens réguliers									
622 Transports aériens non réguliers									
6304 Agences de voyages, etc.									
7111 Location de voitures									
921 Cinémas, etc.									
923 Bibliothèques, etc.									
924 Act. sport/récréatives									
Autres secteurs du tourisme, dont :									
.....									
.....									
.....									
Total secteurs du tourisme									
Économie totale									

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Tableau 15. **Tableau récapitulatif**

	Travailleurs indépendants			Salariés								H. Part du tourisme dans l'emploi (tab. 13)
	A. Emplois	B. EPT	C. Revenu mixte (CST)	D. Emplois		E. EPT	F. Nombre moyen annuel d'heures de travail			G. Gains annuels bruts		
	Total (tab. 1)	Total (tab. 12)		Plein-temps (tab. 3)	Temps partiel (tab. 3)	Total (tab. 12)	Total (tab. 4)	Heures norm. (tab. 4)	Heures supp. (tab. 4)	Salaires annuels bruts (tab. 5)	Rémunérations (tab. 12)	
<i>Secteurs du tourisme :</i>	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.	Abs.
551 Hôtels, etc.												
552 Restaurants, etc.												
601 Transports par chemin de fer												
602 Autres transports terrestres												
611 Transports par eau, maritimes et côtiers												
612 Transports par voies navigables intérieures												
621 Transports aériens réguliers												
622 Transports aériens non réguliers												
6304 Agences de voyage, etc.												
7111 Location de voitures												
921 Cinémas, etc.												
923 Bibliothèques, etc.												
924 Act. sport/récréatives												
Autres secteurs du tourisme, dont :												
.....												
.....												
.....												
.....												
Total secteurs du tourisme												
Économie totale												

Source : Comité du tourisme de l'OCDE.

Chapitre 12

CONCLUSIONS ET DOMAINES DE RECHERCHE COMPLEMENTAIRE

Le présent rapport constitue un premier pas dans l'élaboration d'un module complet de l'emploi détaillé. Il doit encore être perfectionné, mais il améliorera la disponibilité de données plus fiables sur l'emploi, la main-d'œuvre et les ressources humaines dans les secteurs caractéristiques du tourisme. Les données, qui permettront de mettre fin aux stéréotypes et aux estimations douteuses qui circulent dans ce domaine, sont en outre essentielles d'une manière générale à la poursuite du développement et de l'innovation dans l'« industrie du tourisme ». Un module intégré de l'emploi améliorera la comparabilité des données au niveau national et international. Si l'objectif de comparabilité internationale demeure toutefois encore éloigné dans la mesure où les définitions, les méthodes et les sources utilisées dans ce domaine sont très différentes d'un pays à l'autre. Il convient de trouver le juste équilibre entre la situation idéale et la faisabilité. Cette observation ne vaut pas seulement pour les concepts et définitions, mais aussi pour le niveau de détail souhaité. Le tourisme ne cadrant pas toujours avec les structures statistiques normales, on a tendance à utiliser un niveau de détail très poussé pour la délimitation des éléments liés au tourisme. Toutefois, de nombreux pays n'ont tout simplement pas les moyens de produire des données statistiques aussi détaillées. Ceci suppose également qu'il convient de demeurer encore très prudent lors de la comparaison des données sur l'emploi touristique entre pays.

Le lien de ce module d'emploi avec le CST constitue un progrès important. Non seulement il élargit les possibilités d'analyse relatives au module et au CST, mais il fournit également un cadre statistique solide en vue d'un développement ultérieur. Cependant, le module d'emploi doit aussi avoir un caractère autonome. De cette façon, il n'est pas notamment limité par les délais qu'exige le CST. De même, on peut mettre davantage l'accent sur l'emploi en tant que phénomène social.

« Dénombrer les emplois ou les personnes occupées » en se plaçant dans l'optique de l'offre n'est qu'un des deux aspects de la question. Outre qu'il est difficile de définir l'« industrie du tourisme » en utilisant un ensemble restreint de secteurs de la CITI, une approche dans l'optique de l'offre est également limitée par d'autres facteurs. Par exemple, cette méthode :

- Ne prend pas en compte les effets dits secondaires, tels que les effets indirects et induits⁸³ des dépenses des touristes sur l'emploi. Il peut en résulter une sous-estimation de l'emploi lié au tourisme. On peut toutefois obtenir quelques indications en utilisant les tableaux du CST.
- Ne fournit que peu d'explications directes sur la sensibilité de la croissance de l'emploi à des facteurs tels qu'une augmentation du nombre de touristes par exemple. Les effets doivent toujours être mis en rapport avec les dépenses de ces touristes.

83. Ici encore, les concepts d'effets indirects et induits sont utilisés ici dans le contexte de l'emploi. Ceci ne coïncide par entièrement avec la façon dont ils sont utilisés dans le CST (Voir annexe A du CST).

Les méthodes qui reconnaissent l'existence d'une relation entre les dépenses des touristes et les incidences de ces dépenses sur l'emploi touristique sont des approches fondées sur la demande, telles que : les méthodes fondées uniquement sur les dépenses, les méthodes entrées-sorties, les modèles à multiplicateurs ou les modèles économétriques. Ces types de méthodes sont bien plus adaptés à l'analyse de l'incidence des flux et des dépenses touristiques sur des éléments tels que : le niveau de l'emploi, l'importance des secteurs spécifiques pour le tourisme et donc pour l'emploi lié au tourisme, les relations entrées-sorties entre secteurs (par exemple, emploi indirect), les effets sur les recettes liées au tourisme perçues par l'État et l'importation et l'exportation des services touristiques. Outre que les résultats de ces méthodes sont influencés par les hypothèses posées et par la disponibilité des données, la principale lacune des méthodes fondées sur la demande tient au fait qu'elle ne sont en mesure de fournir aucun renseignement relatif à la composition de l'emploi touristique. Dans ce cas, il faut toujours utiliser l'une des méthodes fondées sur l'offre.

En conséquence, l'objectif ici est d'utiliser les deux approches simultanément et de les combiner autant que possible à travers le lien entre le module d'emploi et le CST. Par exemple, le CST peut donner un meilleur aperçu des effets des dépenses touristiques sur le niveau de l'emploi direct et indirect et de l'importance des secteurs du tourisme (par exemple, ratios du tourisme), considérés dans l'optique de la demande. Le lien peut être utilisé en retour pour appliquer l'approche dans l'optique de l'offre du module de l'emploi, qui est bien plus adaptée à une vue d'ensemble des caractéristiques de l'emploi et des structures de ces secteurs.

Des améliorations peuvent être apportées aux méthodes utilisées. Concernant le module actuel de l'emploi, on pourrait :

- Améliorer les *concepts et définitions utilisés* et la comparabilité de ces concepts et définitions entre pays, surtout s'agissant d'éléments comme les emplois, les gains, les revenus, les EPT, les heures de travail et le coût de la main-d'œuvre. Une fois encore, le problème est que les concepts et définitions sont souvent très différents d'un pays à l'autre, voire dans un même pays. Ceci peut signifier que, dans certains cas, seul le tronc central commun d'un élément lié à l'emploi doit être pris en compte dans un premier temps.
- Améliorer la *cohérence du cadre* sur la base de « l'emploi » et des éléments associés, tels que les heures de travail, les gains et les coûts de la main-d'œuvre, en tant que variables centrales de base. Ainsi, le lien avec le CST est nettement renforcé. En reliant les données sur les emplois et celle sur les personnes occupées, une intégration plus poussée peut être réalisée entre les caractéristiques les plus économiques et les caractéristiques démographiques de l'emploi touristique, notamment les groupes professionnels. De même, il est possible d'incorporer davantage les idées sous-jacentes aux MCS.
- Améliorer la délimitation du tourisme dans la perspective de l'offre, en incluant *plus de secteurs à un niveau de désagrégation à quatre chiffres*. Une classification à quatre chiffres améliorera également le lien avec le CST. En conséquence, la désagrégation à quatre chiffres des secteurs à partir de la classification par branches d'activité de la CITI doit autant que possible suivre la sélection faite dans le CST. Toutefois, la qualité des données demeure une condition préalable essentielle.
- L'approfondissement de *l'approche professionnelle* constitue un progrès important. Cette approche fournit une vision différente mais fort utile de l'emploi touristique. Elle doit aussi être mise en relation avec celle fondée sur les activités économiques.

- Ajouter davantage *de descripteurs et de caractéristiques* ainsi que de déterminants de l'emploi touristique. On peut citer : les gains et les coûts de la main-d'œuvre, les postes vacants, les conditions de travail et la mobilité de la main-d'œuvre, y compris les flux entrants et sortants de personnes travaillant dans les secteurs liés au tourisme⁸⁴ et le travail informel, ou encore, de meilleures indications relatives aux effets du caractère saisonnier sur l'emploi ou à la situation spécifique de l'emploi dans les PME. En outre, l'utilisation de Registres d'entreprises, en tant que source d'information sur les entreprises, doit être envisagée (par exemple, taille, créations/disparitions et emploi). De même, on peut ajouter des tableaux multidimensionnels ou des données transversales supplémentaires, les contraintes d'exactitude pouvant avoir un effet limitatif à cet égard.
- Fournir des *séries chronologiques* et mettre au point des indicateurs (à court terme).
- Passer des données annuelles aux *données trimestrielles*. Seul un ensemble de variables de base doit être utilisé ici. L'emploi des salariés est un meilleur point de départ que celui des travailleurs indépendants, étant donné que l'on dispose de plus de données trimestrielles fiables. Dans le cas des données trimestrielles, la correction des variations saisonnières est également un aspect important.
- Prendre en compte *davantage d'aspects qualitatifs de l'emploi*, tels que : remplacement du travail humain par la technologie, nouvelles structures et organisations du travail multiformes, motivations, stratégies de recrutement et disponibilité/non-disponibilité de main-d'œuvre qualifiée (voir aussi l'approche professionnelle). En général, la collecte des données sur tous les types de *variables contextuelles* doit être améliorée.
- Procéder à une analyse plus approfondie des différents sous-marchés du travail touristique, en associant différentes méthodes aux niveaux macro- et microéconomiques.

Bien que des progrès aient été accomplis, l'un des problèmes majeurs dans le domaine de l'emploi en général et de l'emploi touristique en particulier est celui des différences entre pays et dans un même pays en matière de concepts, de définitions et de méthodes. Ces concepts et définitions sont souvent liés aux méthodes de collecte des données et aux objectifs spécifiques des enquêtes. Les problèmes de comparabilité seraient probablement éliminés en partie si toutes les données étaient issues d'une seule source, par exemple, une enquête auprès des ménages ou sur la population active. Mais, dans ce cas, d'autres informations essentielles seraient perdues. C'est pourquoi, lorsque l'on présente des données sur l'emploi touristique, il est également essentiel d'indiquer clairement quels sont les secteurs pris en compte et les concepts et définitions utilisés. Des méthodes et des définitions différentes peuvent mener à des résultats tout à fait différents.

84. On pourrait s'appuyer sur une recherche longitudinale ou rétrospective ou sur l'utilisation des numéros de sécurité sociale comme variable de liaison lorsqu'on fait appel à différentes sources de données.

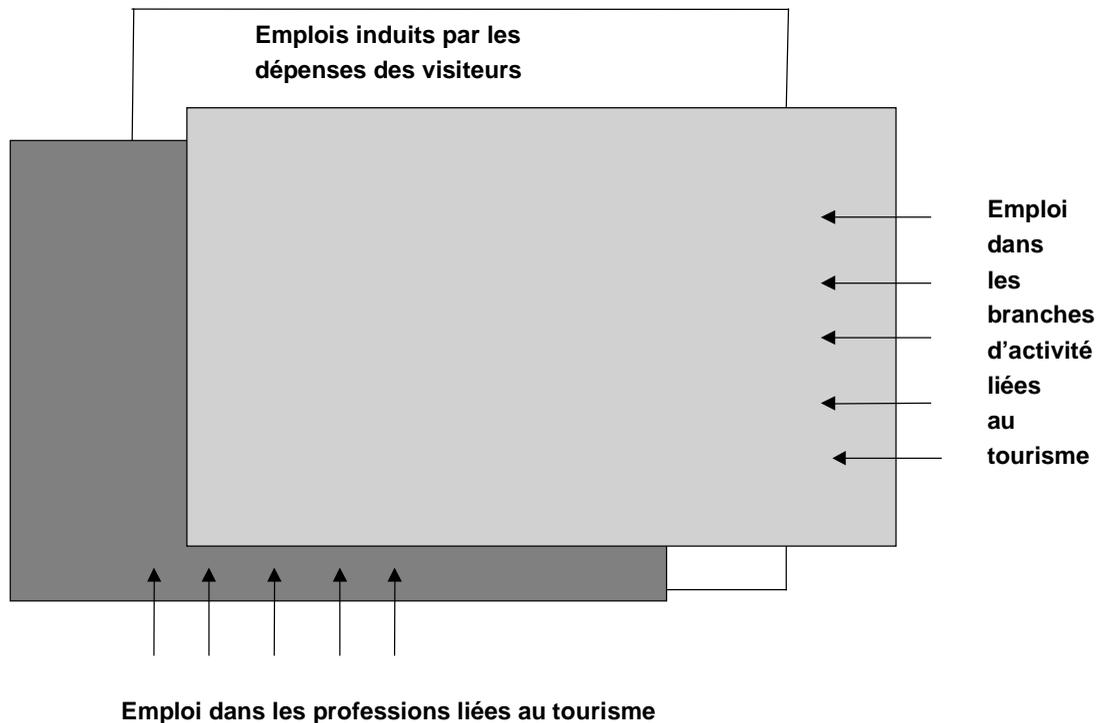
Pour s'acheminer vers la comparabilité souhaitée dans ce domaine, il est important de renforcer la coordination (inter)nationale. En conséquence, l'OCDE préconise vivement la coopération avec d'autres organisations internationales, comme la Commission européenne (notamment Eurostat), le BIT, le WTO-OMT et les pays Membres. L'objectif doit être d'avoir un module commun de l'emploi. Toutefois, la mise au point des informations statistiques doit être également conforme aux besoins des utilisateurs, ce qui contribuera plus efficacement à l'élaboration des politiques et au développement du tourisme en général.

Annexe 1

AUTRE MÉTHODE UTILISANT UNE CLASSIFICATION DES PROFESSIONS

Pour avoir un meilleur aperçu de l'emploi lié au tourisme, une autre méthode pourrait être utilisée ici, à savoir une répartition par profession des personnes occupées, en utilisant la Classification internationale type des professions (CITP-68 ou CITP-88)⁸⁵. Si l'on utilise la classification de la CITI, toutes les personnes travaillant dans un établissement donné sont répertoriées dans la même industrie quelle que soit leur profession. En revanche, quand on utilise la classification de la CITP, les personnes ayant des activités similaires sont regroupées, quel que soit le lieu où le travail est accompli (voir figure 8). Cuisiniers, gérants de services de restauration et d'hébergement, barmen, chauffeurs de taxi, hôtesses, pilotes de ligne, voyageurs, agents de nettoyage et conducteurs d'autobus sont des exemples de professions liées au tourisme. Les données relatives à la profession d'une personne sont habituellement collectées grâce à une enquête auprès des ménages ou sur la population active. Ces professions peuvent aussi être caractérisées par variables comme le sexe, l'âge, le salaire, la nationalité, etc. Une question importante pourrait être de mettre en correspondance les évolutions des effectifs de groupes professionnels spécifiques dans l'optique de la demande et l'optique de l'offre (par système de formation et d'enseignement, par exemple). On pourrait ainsi, par exemple, relier les professions aux gains, à la mobilité et à la taille de l'entreprise.

Figure 8. Approche industrielle et professionnelle de l'emploi touristique



85. Voir la Classification internationale type des professions (CITP-88), 14^{ème} conférence des statisticiens du travail, 1987, OIT, Genève, 1990.

L'approche professionnelle n'est ici laissée de côté que pour des raisons pratiques. Il convient de pousser plus loin l'analyse théorique. Le mode de codification, le degré de détail et la fiabilité des données disponibles ainsi que la comparaison entre pays, par exemple, peuvent poser des problèmes. En outre, l'identification des professions qui sont d'une importance particulière pour le tourisme est un problème majeur, qui pourrait être partiellement résolu en utilisant un lien avec l'ensemble des secteurs touristiques sélectionnés via la classification des industries (CITI), ce lien étant fourni dans la plupart des enquêtes auprès des ménages et sur la population active. Dans ce cas, l'approche professionnelle est simplement un affinement de la méthode utilisant la perspective de l'offre décrite dans le présent module. Un avantage supplémentaire de cette approche tient au fait que les totaux des groupes professionnels peuvent ensuite être alignés avec les totaux présentés d'après la classification CITI. Si l'on souhaite aller au-delà des secteurs touristiques sélectionnés, alors le principal problème reste celui de l'identification des professions caractéristiques du tourisme. Il s'agit du même problème de délimitation que celui posé par la sélection des secteurs caractéristiques du tourisme dans la perspective de l'offre. De même, dans ce cas, on ne sait pas très bien quels sont les emplois qui sont créés par les dépenses des visiteurs et ceux qui le sont par les dépenses des non-visiteurs. Néanmoins, une approche professionnelle de l'emploi liée au tourisme est un apport essentiel à l'approche industrielle.

Annexe 2

SOURCES DES DONNÉES SUR L'EMPLOI

En général, les données sur l'emploi peuvent être obtenues à partir de trois sources principales, à savoir :

- **Les enquêtes générales auprès des ménages**, telles que les enquêtes sur l'emploi ou sur la population active⁸⁶. Ces enquêtes sont une source d'information régulière sur la population active totale (personnes occupées plus personnes au chômage) et la population inactive totale. Les données collectées se rapportent généralement à l'emploi au cours d'une courte période précise, une semaine ou un jour. L'unité statistique est une *personne ou un ménage*. Selon les pays, ces enquêtes sont réalisées sur une base mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Cette source couvre le nombre de personnes occupées, le nombre d'emplois et toutes les variables retenues, bien que, souvent, les données sur les gains et les revenus ne soient pas collectées. Habituellement, les données offrent la possibilité de faire le lien avec la classification de la CITI des branches d'activité économique⁸⁷. Cette source est, au moins, nécessaire en ce qui concerne le nombre (d'emplois de) travailleurs indépendants⁸⁸ et le nombre d'emplois annexes. Mises à part les enquêtes sur la population active, les pays mènent souvent plusieurs autres enquêtes sociales⁸⁹, qui contiennent des éléments liés à l'emploi. La taille des échantillons de ces enquêtes est généralement plus petite et la périodicité moins fréquente.
- **Enquêtes auprès des établissements**. Cette source fournit des données sur le nombre de travailleurs inscrits sur le registre des salaires d'un établissement pour une période ou un jour ouvrable spécifiés. Parfois, ces enquêtes ne concernent que les établissements d'une importance donnée (par exemple, ayant un certain nombre de salariés ou ayant une production annuelle supérieure à une certaine valeur). Habituellement, ces enquêtes s'appliquent à un échantillon d'établissements et sont, en général, réalisées sur une base trimestrielle, annuelle ou parfois mensuelle. *Les établissements* ou les unités locales apparentées à une activité sont utilisés en tant qu'unités statistiques, principalement en fonction d'un Registre d'entreprises fondé sur une classification du type de la CITI. Toutefois, au sein de l'établissement, les données sont collectées sur les *emplois des salariés* (non sur les personnes occupées). Les enquêtes auprès des établissements peuvent généralement être divisées en deux groupes. Le premier groupe d'enquêtes collecte des données sur l'emploi, les revenus et les heures de travail. Le deuxième groupe d'enquêtes collecte des données sur le coût de la main-d'œuvre. Cette source d'informations englobe le nombre d'emplois des salariés et habituellement les variables

86. Les éléments qui sont habituellement traités sont, par exemple, l'emploi, le chômage, les heures de travail, la durée de l'emploi/chômage, le secteur, la profession, la situation dans la profession, le niveau d'instruction, la stabilité de l'emploi et l'activité habituelle et aussi, moins fréquemment, le sous-emploi, les salaires et revenus, les demandeurs d'emploi découragés, les travailleurs occasionnels et le secteur informel.

87. La façon de codifier cette variable n'est pas toujours de qualité satisfaisante (données provenant de la personne et non directement de l'employeur) et ne coïncide donc pas toujours avec la codification de la même variable dans les enquêtes auprès des établissements.

88. En ce qui concerne les travailleurs indépendants, on dispose habituellement de moins d'informations sur l'emploi. Ceci peut, par exemple, être la conséquence de sources moins fréquemment disponibles, de sources moins exactes et d'informations moindres sur les revenus (composantes).

89. La répartition des revenus, les dépenses et les conditions de vie, par exemple.

sélectionnées [voir chapitre 9 a, b, e (en partie), f, h et i]. D'autres enquêtes sur les entreprises et les activités sont utilisées pour collecter des données sur d'autres aspects du processus de production, notamment la structure et l'importance de la production, l'utilisation des produits, les recettes, les dépenses d'exploitation et la valeur ajoutée, y compris les traitements et salaires et les cotisations patronales. Souvent, ces enquêtes sectorielles sont également utilisées pour la collecte des données limitées concernant l'emploi sur la base des emplois (par exemple, plein-temps/temps partiel et travail temporaire). La comptabilité nationale utilise souvent les données sur l'emploi issues de ces enquêtes, au lieu des données provenant des statistiques sur l'emploi.

- **Statistiques de l'assurance sociale et renseignements administratifs.** Cette source englobe la population active protégée par des systèmes d'assurance maladie, d'assurance accidents et d'assurance chômage. Les personnes travaillant très peu de temps ou recevant un très bas salaire ne sont parfois pas prises en compte. L'unité statistique est *l'emploi d'un salarié ou l'établissement*. L'avantage des renseignements administratifs tient au fait que les données sont déjà (électroniquement) disponibles et peuvent être réutilisées sans avoir à supporter la charge supplémentaire de la réalisation de l'enquête. Ces renseignements ont toutefois pour inconvénient d'être établies à des fins administratives et non statistiques. C'est pourquoi ils sont surtout utilisés à titre de source d'information supplémentaire. Cette source comprend habituellement les variables sélectionnées [voir chapitre 9 a, b, e (en partie), f, g et i]. Ces statistiques sont souvent la seule source pour certains éléments relatifs à la population occupée, tels que la main-d'œuvre venue de l'étranger (frontalière et saisonnière).

Ainsi, en général, le principal atout des enquêtes auprès des ménages est qu'elles fournissent une image complète de l'emploi (emplois et personnes occupées, salariés et travailleurs indépendants), bien que les données sur les revenus et les gains soient habituellement limitées, voire inexistantes. En outre, ces enquêtes représentent la meilleure source d'information en ce qui concerne les caractéristiques de la population active, notamment l'âge, le sexe, le niveau d'instruction et la nationalité. De plus, elle peuvent être utilisées pour faire le lien entre les emplois, les personnes occupées et les groupes professionnels. Elle ont, par contre, pour inconvénient de fournir des données souvent moins exactes sur les heures de travail et les gains⁹⁰. Cela se produit également quand les données sont désagrégées à des niveaux de désagrégation toujours plus fins, pour des sous-groupes de plus en plus restreints. En ce qui concerne les données sur les emplois des salariés, les heures (rémunérées) de travail, les gains et les coûts de la main-d'œuvre, on utilise donc principalement les enquêtes auprès des établissements. Un autre avantage de ces dernières tient à l'existence d'informations relatives à la taille et à d'autres caractéristiques de l'établissement⁹¹. Elles ont cependant pour inconvénient majeur de couvrir incomplètement l'emploi, notamment au regard des travailleurs indépendants mais aussi des emplois « mineurs ». Pour les données sur les travailleurs indépendants, il faut utiliser les enquêtes auprès des ménages. En ce qui concerne les données sur les gains en rapport avec la main-d'œuvre de ce groupe ; il n'existe habituellement pas de source disponible valable⁹². Le problème est que le travail indépendant induit un revenu mixte et non un salaire ou traitement clairement fonction d'un nombre d'heures travaillées. Outre les problèmes posés par l'utilisation de concepts surtout administratifs plutôt que statistiques et par les délais de disponibilité des données, la couverture incomplète constitue le principal inconvénient des données issues de registres. Pour ce qui est des données sur les groupes professionnels, les enquêtes auprès des ménages ou sur la population active constituent généralement la seule source d'information.

Dans certains pays, des *systèmes de comptabilité du travail* sont mis au point. Il s'agit d'un système intégré de statistiques de la main-d'œuvre et de l'emploi, fondé sur une combinaison d'informations issues de l'une ou plusieurs des sources citées ci-dessus. Dans le processus d'intégration statistique, les différents éléments de l'emploi, tels que les personnes occupées, les emplois, les heures de travail, les gains et le coût de la main-

90. Par exemple, de nombreuses personnes n'ont pas les informations exactes, de sorte qu'elles donnent des réponses approximatives ; de plus, les interviews ont souvent un caractère indirect.

91. La disponibilité de données régionales implique qu'il est également possible d'utiliser des Systèmes d'information géographique.

92. Voir les renseignements de source fiscale ou d'autres statistiques socio-économiques, souvent plus limitées.

d'œuvre, sont confrontés à travers leurs interrelations. Cette source couvre habituellement le nombre de personnes occupées, le nombre d'emplois et toutes les variables sélectionnées, bien que souvent à un niveau moins détaillé⁹³.

Outre les statistiques qui prennent en compte l'utilisation de la main-d'œuvre, différentes sources d'information sont disponibles pour les autres aspects de l'emploi, notamment les vacances d'emploi, les conditions de travail (par exemple, conventions collectives ou salaires minimums), l'éducation et la formation professionnelle, les grèves, la syndicalisation et les données démographiques.

Un *Registre des entreprises* (fichier ou base de données) constitue une source d'information très utile. Cette source renseigne sur la taille (par exemple, en fonction du nombre de personnes occupées ou en fonction de la production) d'une entreprise/d'un établissement et fournit des informations régionales, mais surtout, elle offre des possibilités de coordination statistique entre les différentes enquêtes. Elle ouvre également la possibilité de relier toutes sortes de données de base aux comptes macro-économiques comme le CST.

De même, il est souvent possible de collecter des données (sur l'emploi) grâce à toutes sortes d'*organismes représentatifs*, notamment en ce qui concerne l'hôtellerie, la restauration et les cafés (HORECA) ou les agences de voyages. Ces données sont souvent plus détaillées et plus complexes. Elles portent généralement sur toutes les variables retenues. Le problème est que ces données ne coïncident pas toujours avec les statistiques officielles, ce qui rend souvent difficiles les comparaisons entre les données.

93. Avec un tel cadre, on peut également envisager de relier les données sur la population active et les établissements, les données démographiques et d'autres enquêtes appropriées, sur la base par exemple des numéros de sécurité sociale ou des adresses, en procédant par imputation ou en recourant à d'autres techniques pour compléter les données manquantes. On peut aussi le faire sur une base plus étroite en reliant les caractéristiques plus économiques des emplois aux caractéristiques des personnes occupées (et aussi, directement, au moyen des enquêtes sur la population active).

PARTIE III

EXPÉRIENCES NATIONALES DANS LA MISE EN ŒUVRE

D'UN COMPTE SATELLITE DU TOURISME

Chapitre 13

EXPÉRIENCE DE CERTAINS PAYS DE L'OCDE EN MATIÈRE DE CST

La troisième partie de cette étude illustre les travaux actuellement entrepris pour mesurer l'impact économique du tourisme aux niveaux national et/ou régional dans certains pays de l'OCDE. La plupart des exemples concernent la mise en œuvre du compte satellite du tourisme (CST) ou des anciens comptes économiques du tourisme (CET) de l'OCDE. Certaines des études de cas illustrent, toutefois, des travaux parallèles entrepris en vue d'estimer l'impact économique du tourisme, d'élargir le CST existant ou d'étudier la possibilité d'en élaborer un.

L'objectif est de donner un bref aperçu des différentes méthodes, options et sources de données que les pays Membres de l'OCDE ont utilisées, et des difficultés qu'ils ont rencontrées, pour la mise en œuvre d'un compte satellite du tourisme. Il est rendu compte des principaux résultats chiffrés disponibles et la bibliographie fournit des précisions sur les sources nationales de données existantes ainsi qu'une liste étoffée des travaux entrepris au niveau international.

Plusieurs des initiatives ont été prises antérieurement, ou parallèlement, aux travaux de recherche et aux études méthodologiques réalisés au niveau international par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), l'OCDE et d'autres organisations. Cela explique en partie la diversité des méthodes employées par les pays pour mesurer l'impact économique du tourisme. Dans ce contexte, les lignes directrices et les références méthodologiques élaborées par les organisations internationales seront particulièrement utiles aux pays qui envisagent de revoir ou de développer leurs travaux initiaux. Plusieurs aspects délicats (comme le traitement des biens de consommation durables) ont notamment été éclaircis dans la version finale de la méthodologie mise au point pour l'élaboration d'un CST.

Les lignes directrices de l'OCDE sont assez souples pour permettre aux pays de saisir la spécificité de leur industrie du tourisme au niveau national. Elles visent, en même temps, à fournir un cadre qui soit suffisamment solide pour permettre de procéder à des comparaisons internationales des secteurs du tourisme et de mesurer la structure et le poids économique de cette industrie par rapport aux autres grands secteurs économiques. Elles fournissent des instructions claires pour les indicateurs clés (tels que la valeur ajoutée touristique – VAT) à élaborer et leur calcul.

L'OMT a également mis au point un cadre conceptuel pour un compte satellite du tourisme que les pays de l'OCDE ont utilisé indépendamment, ou à côté, des lignes directrices de l'OCDE pour mettre en œuvre leur CST national. Certains pays se réfèrent à cette méthodologie.

Le Conseil mondial du tourisme et des voyages (CMTV) a élaboré, de son côté, des principes pour la production d'un compte satellite simulé des voyages et du tourisme. Un des pays considérés ici s'appuie sur ces principes.

L'OMT, l'OCDE et Eurostat ont mis au point, et récemment approuvé un cadre conceptuel commun sur les comptes satellites du tourisme. Cet outil – qui a été officiellement adopté par la Commission de statistique des Nations unies en mars 2000 – répond aux plus larges besoins de la communauté internationale. Il fournit, en particulier, aux pays en développement un ensemble de lignes directrices utiles pour l'élaboration de leur propre CST.

On devrait assister, sous l'effet de la poursuite de la coopération internationale et de l'application progressive des nouvelles normes, à l'harmonisation internationale des statistiques du tourisme et à l'amélioration de la base d'informations disponibles.

Le Comité du tourisme de l'OCDE continuera, par l'intermédiaire de son Groupe de travail des statistiques, d'évaluer le développement et la mise en œuvre des comptes satellites du tourisme. Il observera avec beaucoup d'intérêt comment ces nouveaux indicateurs sont utilisés par les décideurs et l'industrie pour mesurer et analyser l'impact socioéconomique du tourisme.

AUSTRALIE

Introduction

Le tourisme constitue, en Australie, une activité majeure dont l'importance ne cesse de croître pour de nombreuses régions et l'ensemble du pays. C'est pourquoi le Parlement australien a chargé, en mars 1995, le Bureau australien des statistiques (*Australian Bureau of Statistics – ABS*) de mettre au point un système permettant de chiffrer le poids du tourisme en Australie. Conjointement avec le ministère de l'Industrie, de la Science et des Ressources (DISR) et le Bureau des études sur le tourisme (BTR), l'ABS a élaboré un programme de travail pour la mise au point d'un compte satellite du tourisme (CST) pour 1997-98. La méthodologie et les résultats de ce CST doivent être publiés en octobre 2000. Le groupe d'utilisateurs des statistiques du tourisme de l'ABS a aussi été consulté. Les travaux relatifs au CST ont été financés pour les deux tiers par le DISR et pour le tiers restant par l'ABS. Il n'est actuellement pas envisagé d'élaborer des CST pour d'autres années ou pour les États et les Territoires.

Cadre conceptuel du compte satellite du tourisme australien

Le compte satellite du tourisme australien (ATSA) fournira une série détaillée de données sur les aspects économiques du tourisme, en les liant à d'autres indicateurs du tourisme, comme l'emploi et les nombres de visiteurs. Les définitions du tourisme ainsi que les concepts et les méthodes employés reposent en grande partie sur les recommandations de l'OCDE et de l'OMT. La classification⁹⁴ des biens et services caractéristiques du tourisme et des biens et services liés au tourisme, utilisée par l'ATSA, est adaptée à l'expérience australienne. Elle repose sur les données concernant les dépenses consacrées aux biens et services, fournies par les statistiques relatives à la demande. Les voyages à forfait seront traités sur une base nette.

Les concepts de la comptabilité nationale sous-tendent l'ATSA qui sera établi sur la base d'un équilibre entre les ressources et les emplois. La demande et l'offre de biens et services touristiques seront estimées indépendamment, puis confrontées, en vue de résoudre les problèmes statistiques ou méthodologiques éventuels. Le total obtenu pour la valeur ajoutée touristique (VAT) à l'aide des données sur les ressources et emplois, sera le même, qu'il soit calculé sous l'angle des dépenses, de la

94. La classification du compte satellite du tourisme (TSAC) couvre les aspects suivants : 1.1 Agences de voyages et voyagistes ; 1.2 Frais de taxi ; 1.3 Coûts des transports à longue distance ; 1.4 Coûts des transports locaux ; 1.5 Prix des transports aériens ; 1.6 Location de véhicules automobiles y compris dans le cadre de crédits-bails ; 1.7 Carburants (essence et combustible pour moteurs diesel) ; 2.1 Hôtels et autres centres d'hébergement ; 2.2 Services pour compte propre liés aux résidences secondaires ; 3.1 Repas à emporter ou pris dans des restaurants ; 3.2 Dépenses d'épicerie et repas pris dans les locations meublées ; 3.3 Boissons alcoolisées et non alcoolisées ; 4.1 Achats divers ; 4.2 Achats de véhicules automobiles et autres gros achats ; 5.1 Divertissement ; 5.2 Jeux d'argent ; 6.0 Éducation ; 7.0 Autres dépenses touristiques ; 8.0 Marges ; 9.0 Tous autres biens et services.

production ou du revenu. Le rapport de la production brute à la consommation intermédiaire sera, dans l'ensemble, supposé constant pour la totalité des biens et services produits par une branche d'activité donnée mais il sera parfois possible le rapport existant entre des intrants et des extrants spécifiques.

Le chiffre de la VAT peut être obtenu des trois façons suivantes :

$$\text{VAT(P)} = \left[\sum ((\text{Goij} - (\text{Iij} * \text{CSij})) * \text{TRj}) \right]$$

$$\text{VAT(I)} = \left[\sum ((\text{TCEi} + \text{TGOSi} + \text{TOTPi}) * \text{Tri}) \right]$$

$$\begin{aligned} \text{VAT(E)} &= [\text{Consommation touristique finale (prix de base) des ménages en Australie} \\ &+ \text{dépenses effectuées en Australie au titre du tourisme d'affaires (prix de base)} \\ &\text{(administrations publiques comprises)} \\ &- \left(\sum (\text{Ii} * \text{CSij}) * \text{TRj} \right)] \end{aligned}$$

où : GO = Production brute.

II = Total des entrées intermédiaires du secteur i pour lequel le produit j est un produit primaire.

CS = Part du produit [correspondant au ratio des entrées du produit j (par exemple, électricité) utilisées par le secteur pour produire le produit i (par exemple, les repas), basé sur l'offre du produit j par rapport à l'offre totale du secteur].

TR = Ratio touristique correspondant à la demande touristique du produit i divisée par l'offre intérieure totale du produit i.

CE = Rémunération des salariés.

GOS = Excédent brut d'exploitation.

OTP = Autres impôts nets sur la production.

Résultats de l'ATSA

L'ATSA permettra d'obtenir deux niveaux de données. Celles correspondant au premier niveau seront notamment les suivantes :

- La valeur ajoutée touristique (VAT).
- La part de la VAT dans le PIB total.
- La composante touristique de la valeur ajoutée par les principales branches d'activité liées au tourisme (hébergement, cafés et restaurants, transport aérien, par exemple).
- Les dépenses effectuées par les visiteurs étrangers (par pays d'origine) et par les Australiens voyageant à l'étranger.
- Les dépenses totales effectuées au titre du tourisme d'affaires.
- Les salaires et l'excédent d'exploitation des branches d'activité liées au tourisme.

- Les dépenses touristiques par type de biens et services (hébergement, transport, repas, par exemple) et par branche d'activité du fournisseur.
- Les impôts et subventions indirects des branches d'activité liées au tourisme.
- Les importations nécessaires aux branches d'activité liées au tourisme.

Le deuxième niveau de données permettra d'établir les rapports existant entre les variables économiques précédemment décrites et les aspects suivants :

- L'emploi dans les branches d'activité liées au tourisme.
- Les profils de l'emploi.
- Les nombres de visiteurs résidents.
- Les nombres de visiteurs internationaux (étrangers et résidents).

Les résultats des travaux analytiques entrepris par l'ABS seront aussi communiqués.

Sources des données

Les données concernant l'offre des branches d'activité du tourisme seront tirées des enquêtes réalisées par l'ABS et notamment son enquête annuelle sur l'activité économique (EAS) et ses enquêtes périodiques sur les industries de services (SIS). Pour répondre aux besoins de l'ATSA, un échantillon plus important a été utilisé et des données plus nombreuses ont été réunies, pour les transports, les carburants automobiles et les locations de véhicules automobiles, dans le cadre de l'EAS de 1997-98. Des enquêtes ont été entreprises, pour cette même année, sur les agences de voyages, l'hébergement, les clubs, les débits de boissons et les jeux d'argent dans le cadre du programme de travail SIS et les données ainsi obtenues serviront à l'établissement de l'ATSA.

Les données relatives à la demande seront tirées, quant à elles, d'enquêtes menées par le Bureau des études sur le tourisme (BTR). L'enquête sur les visiteurs internationaux s'appuie sur l'interrogation des voyageurs dans les aéroports au moment de leur départ. L'enquête sur les visiteurs nationaux réunit des informations sur le tourisme intérieur par le biais d'une enquête spéciale menée par téléphone tout au long de l'année. D'autres informations ont été obtenues du secteur des agences de voyages pour pouvoir ventiler, par catégorie de biens et services, les dépenses consacrées aux voyages à forfait.

Dans les tableaux sur le deuxième niveau de données, les chiffres de l'emploi seront tirés de l'enquête sur la population active qui est une enquête menée chaque mois auprès des ménages. Les données sur l'emploi dans les industries caractéristiques du tourisme seront fournis au niveau à quatre chiffres de la classification des branches d'activité de l'ABS (ANZSIC) en recodifiant les données correspondant au niveau à trois chiffres à l'aide d'informations supplémentaires fournies par l'enquête. D'autres enquêtes de l'ABS fourniront les informations nécessaires à l'établissement des tableaux sur le deuxième niveau de données. Les chiffres relatifs aux visiteurs internationaux seront, par exemple, tirés des statistiques sur les arrivées et les départs en provenance et à destination de l'étranger.

L'ABS n'ayant pas considéré comme prioritaire la question du capital du tourisme dans son programme de travail concernant le CST, il ne sera pas en mesure de publier des estimations du stock

de capital de l'industrie du tourisme. Diverses hypothèses devraient, en outre, être formulées pour estimer les dépenses en capital et il n'a pas encore été décidé si de telles estimations seront fournies.

Utilisations d'un compte satellite du tourisme australien

L'ATSA a suscité beaucoup d'intérêt. L'ABS a informé les utilisateurs sur ses sources de données et ses méthodes et ceux-ci se sont montrés intéressés par plusieurs aspects importants comme le traitement de la consommation collective.

L'un des principaux avantages de l'ATSA est qu'il fournira une estimation de la valeur ajoutée touristique dans un cadre intégrant le tourisme dans le reste de l'économie. Les décideurs disposeront ainsi d'un meilleur indicateur de la contribution du tourisme à l'économie australienne et d'une base pour comparer les performances du secteur du tourisme à celles des autres secteurs économiques. L'ATSA reposant sur les concepts et les méthodes utilisés dans la comptabilité nationale, les modélisations et les études d'impact auxquelles il donnera lieu n'impliqueront qu'un minimum d'hypothèses, ce qui permettra aux analystes de modéliser avec plus d'exactitude les effets de chocs subis par le tourisme. Les effets indirects du tourisme ne seront pas calculés au départ dans l'ATSA mais les informations nécessaires pourront toutefois être communiquées aux analystes pour calculer les multiplicateurs du tourisme.

Les liens entre l'ATSA et les autres données du tourisme, comme celles concernant l'emploi, renforceront la recherche économique consacrée au tourisme. En combinant, par exemple, les données relatives aux traitements et salaires perçus et le nombre d'heures ouvrées dans l'industrie du tourisme, on pourra calculer la rémunération horaire moyenne dans cette industrie.

L'amélioration des données sur les rapports économiques du tourisme au niveau national devrait aussi se traduire par une meilleure compréhension des impacts régionaux du tourisme. L'ABS pourra fournir des conseils sur les techniques susceptibles d'être employées pour construire des estimations régionales à partir de ces informations.

Problèmes subsistants et programme de recherche

Une fois l'ATSA publié, le programme de recherche visera à le valoriser en calculant et en interprétant des multiplicateurs, des ratios analytiques et d'autres indicateurs d'impact et à informer les utilisateurs de ses applications et insuffisances.

L'établissement de l'ATSA n'a été demandé que pour 1997-98. Si les ressources nécessaires à son élaboration sur une base annuelle sont débloquées, le tableau établi pour 1997-98 pourra servir de référence et faire l'objet d'extrapolations pendant deux à trois ans avant qu'un autre tableau de référence ne soit établi. La possibilité de présenter, par État, les données relatives à la demande et d'élaborer des estimations des dépenses en capital des branches d'activité liées au tourisme pourra aussi être examinée.

AUTRICHE⁹⁵

Introduction

On reconnaît de plus en plus l'importance du rôle joué par le tourisme dans les domaines économique, social, culturel, environnemental et même éducatif. Pendant les années 80, l'OCDE a entrepris conjointement avec d'autres organisations, des travaux méthodologiques visant à améliorer le chiffrage du tourisme. Ces travaux ont anticipé l'élaboration de comptes satellites du tourisme qui constituent un système de mesure plus exhaustif.

Le *Manuel sur les comptes économiques du tourisme* (CET), mis au point par l'OCDE en 1991, a correspondu à la première tentative internationale de chiffrage du tourisme et il a fortement contribué à ce que le tourisme soit reconnu comme un phénomène économique. Il est évident que, dans cette plus vaste perspective, les statistiques traditionnelles du tourisme, comme les nombres de nuitées et d'arrivées aux frontières, ne peuvent rendre totalement compte des activités des branches d'activité liées au tourisme. Or disposer de chiffres exacts sur le secteur du tourisme revêt une importance capitale pour un pays orienté vers cette activité comme l'Autriche.

Cinq tableaux normalisés ont été mis au point, dans le cadre des CET, pour servir de base au chiffrage de la contribution économique de branches d'activité caractéristiques du tourisme et de la demande touristique. Il a été procédé à plusieurs séries de calcul et de collectes de données pendant les années 90. Les données communiquées seront progressivement destinées au compte satellite du tourisme (CST) qui doit prochainement remplacer les CET. Les tableaux des CET continueront, toutefois, de fournir certains des éléments fondamentaux du CST.

Il est certain que le CST permet de déterminer plus précisément et plus complètement le rôle économique du tourisme mais les efforts consacrés jusqu'à présent aux CET constituent une base utile au développement des travaux statistiques entrepris en vue d'élaborer un CST. L'expérience ainsi acquise oriente donc les travaux réalisés en Autriche dans ce domaine.

Cadre conceptuel du compte satellite du tourisme autrichien

Le compte satellite du tourisme autrichien a été élaboré à partir des CET. Des résultats ont été présentés pour les années de référence 1985, 1990, 1993 et 1996 et il a été procédé à des estimations de la part des branches d'activité caractéristiques du tourisme dans le PIB global pour les années 1993 et 1996.

95. L'expérience autrichienne relatée ici porte sur la mise en œuvre des anciens comptes économiques du tourisme de l'OCDE qui sont considérés comme ayant constitué une étape importante dans la voie de l'introduction des comptes satellites du tourisme.

Sources des données

Les données ont été principalement tirées des comptes nationaux. Celles fournies par les tableaux d'entrées-sorties (E/S-83) et les recensements économiques ont aussi été utilisées lorsque cela s'est avéré nécessaire. Il a été procédé, dans certains cas, à des calculs et à des estimations ponctuels.

Matrice de production des branches d'activité du tourisme

La classification nationale des biens et services et des activités (classification industrielle type autrichienne, version 1968) a été réorganisée suivant la CITI pour compléter la « matrice de production » des branches d'activité du tourisme qui constitue un élément essentiel des CET. Ces sources d'information représentent une riche base de données pour les tableaux 1 et 2 des CET.

L'établissement des tableaux des CET

Le *Manuel de l'OCDE sur les comptes économiques du tourisme* comprend cinq tableaux types.

Pour le tableau 1, les données de base ont été tirées de l'offre totale de chaque bien et service, fournie par la comptabilité nationale. Les données relatives aux importations ont été puisées dans le compte de biens et services marchands (E/S-83) et extrapolées à l'aide des statistiques du moment sur les importations. Les données concernant les dépenses touristiques ont été fournies par un microrecensement et celles relatives aux dépenses totales de consommation des visiteurs non résidents l'ont été par les statistiques de la balance des paiements (BDP).

Les données de base nécessaires à l'établissement du tableau 2 proviennent des comptes nationaux. Les données relatives aux producteurs non marchands sont fournies par le tableau d'entrées-sorties tandis que celles concernant la rémunération des salariés le sont par le recensement économique.

Pour le tableau 3, la structure des dépenses établie par une étude de recherche spéciale du WIFO a été alignée sur la classification par objet du tableau 3 et les dépenses totales des non-résidents ont été ajustées en fonction de la BDP. Les dépenses des visiteurs résidents ont été dérivées du tableau 1 tandis que les données concernant les dépenses totales de consommation finale des résidents et des non-résidents ont été fournies par les comptes nationaux.

Les données de base pour le tableau 4 ont été tirées des comptes nationaux (investissements publics) et du recensement économique ainsi que des rapports d'activité des plus grands établissements. Il a aussi été procédé à une extrapolation à l'aide de plusieurs indicateurs principalement fournis par la comptabilité nationale.

Pour le tableau 5, les données de base concernant le nombre moyen de personnes occupées ont été trouvées dans le recensement économique et les tableaux d'entrées-sorties. Elles ont été extrapolées à l'aide des statistiques de la sécurité sociale sur l'emploi, du recensement économique, du recensement démographique et des comptes nationaux. Le total des heures ouvrées a été fourni par le microrecensement.

Estimation de la part du tourisme dans le PIB

Les estimations du PIB du tourisme reposent sur les tableaux 1 et 2. L'Autriche a utilisé deux méthodes d'estimation différentes pour déterminer la part du tourisme dans le PIB. Les résultats obtenus n'étant pas fondamentalement différents, on peut en déduire qu'ils sont assez fiables. Les deux approches n'ont considéré que la contribution des producteurs caractéristiques du tourisme à la production du secteur. Elles n'ont tenu compte ni de la production secondaire, ni des composantes non typiques du tourisme bien que les estimations prennent les impacts indirects en considération (graphique 1). Le seul aspect considéré est donc la contribution au PIB des dépenses caractéristiques des touristes.

Graphique 1. Part du tourisme dans le PIB, 1996

Branches d'activité du tourisme	Tableau 2			Tableau 1					Estimations (PIB implicite du tourisme intérieur)		Parts des industries du tourisme dans la VAB totale	
	Pro-duction brute	VAB	Ratio net	Offre totale	dont : tourisme (sans «autres»)	Ratio du tourisme	Offre intérieure totale	dont : tourisme	A	B	A	B
	En ATS mds.		En %	En ATS mds.		En %	En ATS mds.		En ATS mds.		En %	
	(1)	(2)	(3) = (2)/(1)	(4)	(5)	(6) = (5)/(4)	(7)	(8) = (7)/(6)	(9) = (8)/(3)	(10) = (2)/(6)	(11) par rapport à (9)	(12) par rapport à (10)
55 Hôtellerie et restauration	160.6	93.1	58.0	165.7	126.6	76.4	165.7	126.6	73.4	71.1	3.1	3.1
60 Transports terrestres	102.1	67.6	66.2	122.3	15.4	12.6	115.3	14.5	9.5	8.5	0.4	0.4
601 Transports par chemin de fer	21.7	14.3	65.9	21.5	6.7	31.2	18.9	5.9	3.9	4.5	0.2	0.2
602 Autres transports terrestres	79.6	53.0	66.6	96.5	8.7	9.0	92.0	8.3	6.6	4.6	0.2	0.2
61 Transports par eau	2.4	0.8	33.3	2.8	0.3	10.7	2.2	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0
62 Transports aériens	22.5	8.4	37.3	22.1	14.7	66.5	22.1	14.7	5.5	5.6	0.2	0.2
63 Services auxiliaires et complémentaires de transports ; services des agences de voyages	97.8	20.4	20.9	87.4	41.3	47.3	84.6	40.0	6.3	9.6	0.4	0.4
92*) Services récréatifs, culturels et sportifs	58.2	38.8	66.7	62.5	7.4	11.8	61.3	7.3	4.8	4.6	0.2	0.2
Total	443.6	229.1	51.6	462.8	205.7	44.4	451.2	200.5	101.2	99.6	4.4	4.3
Valeur ajoutée brute (VAB) totale	--	--	--	--	--	--	--	--	2331.3	2331.3	100.0	100.0

A = fondé sur le ratio net.

B = fondé sur le ratio du tourisme

* marchands et non marchands.

Calcul des ratios du tourisme pour les différents biens et services et des parts du PIB qui en découlent

Le ratio du tourisme est calculé à partir du tableau 1 (et du tableau 2) pour indiquer la quantité d'un bien ou d'un service donné qui est achetée par les touristes. Ces « ratios du tourisme » sont appliqués à la valeur ajoutée brute des branches d'activité correspondantes pour obtenir le PIB

« implicite » du tourisme. Ce dernier est ensuite rapproché du PIB total pour calculer la part du tourisme dans le PIB total.

Les ratios du tourisme ont varié entre plus de 76 % pour l'hôtellerie et la restauration et 11 % pour les transports par eau. Celui des transports aériens n'atteint que 67 %, ce qui témoigne d'une assez forte utilisation de ce secteur à des fins non touristiques. En 1996, le PIB « implicite » des branches données du tourisme s'est élevé à ATS 99.6 milliards, c'est-à-dire à 4.3 % du PIB (ATS 2 331.3 milliards). Comme on peut s'y attendre, la plus forte contribution est assurée par l'hôtellerie et la restauration (ATS 71.1 milliards), suivie par le secteur des services auxiliaires et complémentaires de transports (y compris les agences de voyages avec ATS 9.6 milliards) et les transports terrestres (ATS 8.5 milliards).

Calcul du ratio net de l'industrie du tourisme et de la part du PIB qui en découle

Le calcul des ratios nets à partir du tableau 2 (et du tableau 1) a montré l'autre façon de calculer la part du tourisme dans le PIB total. Ces ratios fondés sur les branches d'activité ont été appliqués à l'utilisation, par les touristes, des biens et services caractéristiques du tourisme. Le résultat obtenu est de ce fait plus étroitement lié aux dépenses du tourisme intérieur.

Le plus fort ratio net a été enregistré pour les services récréatifs, culturels et sportifs (66.7 %), suivis par les transports terrestres (66.2 %) et, le plus faible, pour les services auxiliaires et complémentaires de transports (20.9 %). Comme on l'a mentionné plus haut, les résultats finaux reposant sur les « ratios nets » ont été assez voisins de ceux obtenus suivant l'autre approche. Le PIB « implicite » s'est élevé à ATS 101.7 milliards grâce à la contribution principalement de l'hôtellerie et de la restauration (ATS 73.4 milliards) et des services de transports terrestres (ATS 9.6 milliards). La part dans le PIB s'est élevée à 4.4 %, ce qui correspond à un pourcentage supérieur de 0.1 % seulement à celui obtenu à partir des « ratios du tourisme ».

Évaluation

Les calculs reposant sur les biens et services diffèrent de l'estimation de la part du PIB qui est orientée vers les branches d'activité. Dans le premier cas, un ratio fondé sur les biens et services (part du tourisme) est « projeté » sur une branche d'activité caractéristique du tourisme (voir la colonne 10 du graphique 1).

Dans le deuxième cas, un ratio fondé sur les branches d'activité (ratio net des branches d'activité caractéristiques du tourisme) est « projeté » sur l'offre des biens et services correspondants (voir la colonne 9 du graphique 1). Le ratio net de la branche d'activité caractéristique ne correspond pas nécessairement aux biens et services caractéristiques eux-mêmes.

Il est évident que ces deux méthodes de calcul ne peuvent aboutir qu'à des résultats légèrement différents mais cela peut toutefois être acceptable. Pour obtenir un calcul exact il faudrait recourir aux techniques utilisées pour les tableaux d'entrées-sorties.

L'estimation de la part du tourisme dans le PIB, calculée à l'aide des deux méthodes, fournit un chiffre clé important mais elle ne prend en considération que les composantes caractéristiques du tourisme.

On pourrait tenir compte des aspects non caractéristiques du tourisme en s'appuyant sur le tableau 3 des CET et on obtiendrait alors une plus forte contribution du tourisme au PIB. Une série complète d'indicateurs systématiques (parts ou ratios simples) pourrait ensuite être élaborée.

Problèmes subsistants et programme de recherche

Les chiffres des années de référence utilisés (1983, 1985 et 1988) étant dépassés, les résultats ne sont que des estimations approximatives. D'autres insuffisances sont notamment imputables aux problèmes posés par le reclassement des branches d'activité conformément à la CITI, au manque de données fiables (dépenses, par exemple) sur les non-résidents ainsi qu'à l'absence occasionnelle de données sur les utilisations faites par les visiteurs, sur les dépenses des visiteurs d'une journée, sur la structure des voyages à forfait et sur les agences de voyages. Les chiffres présentés dans le tableau 4 reposent, dans l'ensemble, sur des estimations en l'absence de données détaillées. Des taux de croissance correspondant aux niveaux à deux chiffres ont été utilisés au lieu des niveaux de données à trois et quatre chiffres employés dans le tableau 5.

L'utilisation des CET a vite fait clairement apparaître que le tourisme est un phénomène complexe qui ne peut être facilement appréhendé à l'aide des instruments de mesure statistiques traditionnels (tels que les nuitées). Cette complexité tient au fait que le secteur du tourisme ne correspond pas à une seule branche d'activité mais qu'il englobe plusieurs activités économiques qui, à première vue, ne sont pas liées au tourisme. Seul un système intégré de comptes, comme les CET ou le CST, peut permettre de mesurer de façon appropriée le rôle joué par le tourisme dans les économies nationales.

Les résultats des CET pourraient notamment être exploités pour estimer la part de la valeur ajoutée du tourisme dans le PIB global.

Pendant les années 80, l'Autriche a joué un rôle novateur dans l'élaboration d'estimations économiques de la place occupée par le tourisme dans l'économie. Le système des CET constitue un défi sur le plan notamment de l'élaboration de données de qualité pour l'établissement des tableaux. Les travaux entrepris ont toutefois utilement contribué à la mise au point du CST et à la solution de certains des problèmes difficiles qu'il faut chercher à résoudre.

Bibliographie

Franz, Alfred (1991), *Tourismus und Gesamtwirtschaft* (Le tourisme et l'économie), conclusions du quatrième colloque de Wiesbaden organisé les 28 et 29 mars 1990.

Franz, A. et P. Laimer (1998), *Tourismus-ökonomische Konten und touristische Wertschöpfung: Methoden und Ergebnisse* (Comptes économiques du tourisme et production réelle nette: méthodes et résultats), *Tourism Journal*, Lucius & Lucius, Stuttgart.

WIFO (1997), *Bericht über die Lage der Tourismus- und Freizeitwirtschaft in Österreich 1996* (Rapport sur la situation du tourisme et l'économie des loisirs en Autriche 1996).

CORÉE

Introduction

L'élaboration du compte satellite du tourisme coréen (CSTC) sera un facteur déterminant pour l'évaluation de l'industrie coréenne du tourisme et le renforcement de son importance. Le CSTC fournira, en outre, des indications au gouvernement coréen pour l'adoption de politiques efficaces à l'égard du tourisme.

La responsabilité de l'élaboration du CSTC a été confiée, par le ministère de la Culture et du Tourisme, à l'institut coréen de recherche sur le tourisme (*Korea Tourism Research Institute – KTRI*), établissement public chargé d'effectuer des études utiles à l'action gouvernementale. Celui-ci a constitué une équipe spéciale pour les travaux d'élaboration du compte satellite du tourisme dont la phase préliminaire se déroulera au premier semestre de l'année 2000.

Cadre conceptuel du compte satellite du tourisme coréen

Le cadre conceptuel du CSTC repose sur l'approche indirecte adoptée par le Conseil mondial du tourisme et des voyages. Cette approche permet d'obtenir des informations utiles sur les effets directs et indirects de la demande touristique. Elle utilise le « ratio touristique » pour estimer l'offre touristique, à partir de la situation de la demande, à l'aide des tableaux d'entrées-sorties. Cette méthode a l'avantage d'augmenter la portée économique du chiffrage de l'impact économique de l'industrie du tourisme.

La méthode adoptée pour l'établissement du CSTC estime la demande finale de tourisme (dépenses des consommateurs, investissements, exportations et importations) à l'aide des dépenses touristiques. Le chiffrage de la demande finale de tourisme s'appuie sur les données fournies par les sondages d'opinion réalisés par l'organisation nationale du tourisme (*Korea National Tourism Organisation – KNTTO*) ainsi que sur les données empiriques réunies à l'aide d'enquêtes de terrain menées spécialement en vue de l'établissement du CSTC. Ces travaux empiriques incluent trois enquêtes ciblant les voyageurs résidents, les voyageurs étrangers et les voyageurs se rendant à l'étranger.

La demande finale de tourisme est appliquée aux tableaux d'entrées-sorties pour mesurer l'offre de l'industrie du tourisme.

$$X = (I - A) - 1F$$

$$F = C + I + G + E - M$$

- Où :
- X = production totale ($n * I$).
 - A = coefficient technique ($n * n$).
 - F = demande finale ($n * I$).
 - C = dépenses des consommateurs.
 - I = dépenses d'équipement.
 - G = dépenses publiques.
 - E = exportations.
 - M = importations.

Le ratio touristique de l'offre peut être calculé à partir de l'équation qui précède et le résultat indiqué correspond au chiffre d'affaires de chaque branche d'activité du tourisme divisé par sa production totale.

Le ratio touristique de la demande se compose du « ratio touristique de la consommation », du « ratio touristique de l'investissement », du « ratio touristique des exportations » et du « ratio touristique des importations ».

La valeur ajoutée touristique de chaque branche d'activité peut être estimée à partir de l'offre de l'industrie du tourisme. Plus précisément, la contribution de cette industrie au PIB est calculée à partir des données sur l'économie nationale (fournies par la comptabilité nationale).

Applications pratiques

Le CSTC constituera un outil précieux pour les autorités coréennes qui pourront s'en servir pour :

- Augmenter la portée de l'industrie du tourisme et en renforcer les caractéristiques.
- Obtenir les informations nécessaires à la prise de décisions appropriées ainsi qu'à la planification et/ou au développement du tourisme.

Le CSTC sera aussi utile aux chercheurs en leur fournissant :

- Une riche base de données et un cadre pour les recherches statistiques consacrées au tourisme.
- Des indicateurs (revenu, emploi, économie, environnement, etc.) permettant une analyse et une évaluation approfondies de l'impact de l'industrie du tourisme.

Problèmes subsistants et programme de recherche

Les données sur l'offre doivent être affinées et développées à l'aide de nouveaux travaux et enquêtes menés sur le terrain. Le CST ne doit pas être élaboré une fois pour toutes dans le cadre d'un projet ponctuel mais faire l'objet d'améliorations et de mises à jour constantes.

DANEMARK⁹⁶

Introduction

Le tourisme étant par nature lié à la demande, les statistiques traditionnelles sur l'offre des entreprises ne sont pas en mesure de fournir des informations suffisantes sur ce secteur d'activité.

En 1996, l'Office danois du tourisme a lancé le projet TØBBE, financé par le ministère danois du Commerce et de l'Industrie. Ce projet vise à fournir, sur une base permanente, des données économiques clés fiables sur le tourisme, au niveau régional. Ses objectifs sont plus précisément les suivants:

- Informer les décideurs et les aider dans leur tâche en leur fournissant des informations aux niveaux national et régional. Pour permettre les comparaisons intersectorielles, les statistiques économiques concernant l'industrie du tourisme doivent inclure les mêmes variables économiques que les statistiques commerciales traditionnelles.
- Contribuer à l'évaluation des initiatives prises à l'égard des entreprises et des campagnes commerciales dont l'impact économique régional ou national constitue l'un des critères de succès pris en compte.
- Aider à planifier les décisions et à estimer les conséquences économiques de scénarios spécifiques dans le contexte de la commercialisation ou de la mise au point de produits ou d'initiatives des pouvoirs publics.

Ce projet repose sur les définitions du tourisme adoptées par l'OMT en 1993.

Cadre conceptuel du compte satellite du tourisme danois

La principale raison d'être du projet est de couvrir tous les types d'hébergement et de réunir des données sur le nombre de nuitées et les modes de consommation des touristes. Cela permettra de calculer et de ventiler les dépenses touristiques. Les données réunies sont ensuite intégrées dans le modèle macroéconomique régionale pour chaque groupe cible. Le modèle permet d'obtenir des variables macroéconomiques normalisées et les résultats sont liés au groupe cible défini. Le processus d'estimation est illustré par le tableau 1.⁹⁷

96. L'expérience danoise n'est pas liée au cadre du compte satellite du tourisme proprement dit. Elle correspond à une autre façon d'estimer l'impact économique du tourisme dans le pays.

97. Le modèle économique régional (AIDA) est élaboré par l'Institut des études des administrations locales du Danemark (AKF).

Tableau 1. **Processus d'estimation**

Données saisies	Le modèle économique régional	Données obtenues sur le tourisme
Nombre de nuitées		
- par nationalité - par type d'hébergement - par comté	Rapports entrées-sorties au niveau régional	Variables des comptes nationaux
Dépenses par jour	Multiplicateur du revenu	- par comté/région - par entreprise - par nationalité - par type d'hébergement - par effet direct ou indirect
- par nationalité - par type d'hébergement - par comté de séjour - par comté de dépense - par catégorie de consommation		

Données saisies

Les calculs des dépenses et de la consommation privée touristiques doivent être ventilés au moins par comté de séjour, nationalité et type d'hébergement (camping-cars allemands sur la côte ouest du pays, par exemple). Il est donc nécessaire de réunir des statistiques sur les nuitées et les types de dépenses au même niveau de détail.

Statistiques sur l'hébergement

L'institut danois de statistique (*Statistics Denmark*)⁹⁸ fournit des données sur les lieux d'hébergement enregistrés comme les hôtels, les centres de loisirs, les terrains de camping, les gîtes ruraux, les auberges de jeunesse et les bateaux. Les statistiques concernant les navires de croisière, les chambres d'hôte, les festivals et les visiteurs étrangers d'une journée reposent sur les informations communiquées par les organisations et les sociétés concernées. Les données sur les résidences secondaires empruntées, les résidences secondaires personnelles et les visites à des parents et des amis sont obtenues à l'aide d'enquêtes menées par téléphone.

Statistiques sur les dépenses

Les données sur les dépenses sont réunies à l'aide d'entretiens directs et d'enquêtes menées par téléphone. Un quota de 1 750 entretiens directs a été alloué à chacun des 14 comtés du Danemark, quelle que soit l'intensité du tourisme sur son territoire⁹⁹. Le quota fixé pour chaque comté est ventilé par type d'hébergement et par nationalité. Le détail des quotas varie en fonction de l'importance des divers groupes cibles établis pour chaque comté (par exemple, touristes britanniques séjournant dans les hôtels de Copenhague) et des chances d'obtenir un minimum suffisant de réponses (40 environ par cellule).

98. Ces lieux d'hébergement ont le devoir de communiquer les chiffres sur les nuitées à *Statistics Denmark*.

99. Sauf pour le comté de Copenhague pour lequel un quota de 3 500 entretiens a été fixé en raison de la dispersion des nationalités.

Le modèle

Le modèle utilisé est un modèle macroéconomique annuel régional (niveau des comtés) d'entrées-sorties dans lequel est incorporé un multiplicateur keynésien du revenu. Il s'appuie sur les dépenses des touristes, calculées à partir des données saisies. La consommation privée des touristes est donc la principale variable qui influence le modèle.

Chaque région/comté dispose de son propre système de « comptes régionaux » décrivant les échanges entre les branches d'activité qu'elle/il abrite et entre elle/lui et les autres régions/comtés et l'étranger. Le système fonctionne suivant une approche « descendante », c'est-à-dire que les relations interindustrielles au niveau national sont décomposées en relations régionales suivant la structure régionale des branches d'activité. Les comptes régionaux sont en parfaite cohérence avec les comptes nationaux.

Utilisations d'un compte satellite du tourisme danois

Les données obtenues peuvent revêtir différentes formes et présenter différentes caractéristiques, comme on va le voir. Les résultats peuvent être au besoin désagrégés et combinés à des fins analytiques. Ils peuvent aussi être agrégés :

- L'impact économique du tourisme peut être mesuré à l'aide de variables représentées dans les comptes nationaux (par exemple, emploi, produit intérieur brut, production, formation brute de capital fixe, fiscalité, chiffre d'affaires, exportations et importations).
- L'impact économique du tourisme peut être calculé par comté/région, par type d'hébergement et par nationalité (par exemple, la valeur ajoutée liée aux résidences louées par des Allemands dans l'ouest du pays).
- L'impact économique du tourisme peut être calculé pour un secteur d'activité donné (par exemple, emploi dans le commerce de détail dans le nord du pays lié aux hôtes norvégiens des auberges de jeunesse).
- L'impact économique du tourisme peut être décomposé en effets directs et indirects.
- L'impact économique du tourisme peut être divisé entre le tourisme « intérieur » et le tourisme « extérieur » à la région concernée.
- L'impact économique de créneaux spécifiques (par exemple, recettes tirées des dépenses effectuées par les cyclistes suédois sur l'île de Bornholm).
- L'impact économique des variations du nombre de touristes.
- L'impact économique des modifications du comportement de consommation des touristes.

Problèmes subsistants et programme de recherche

L'office danois du tourisme est certain que ce nouvel outil peut être utile à l'analyse de l'impact économique du tourisme. Grâce à son approche régionale exceptionnelle et à sa grande souplesse, le modèle peut servir à l'établissement d'estimations et de scénarios correspondant exactement aux problèmes politiques ou commerciaux précis que l'on souhaite analyser. L'office danois du tourisme

visé à produire des estimations sur une base permanente: les données seront régulièrement mises à jour et le modèle économique sera révisé chaque année.

L'office danois du tourisme a publié, à ce jour, deux rapports sur l'impact économique du tourisme au Danemark: le premier, en 1998, sur la base de données de l'année 1996 et le second, en 1999, sur la base de données de l'année 1998. Il doit publier, en juin 2000, un nouveau rapport s'appuyant sur les chiffres de 1999.

Bibliographie

Office danois du tourisme (1998), *Turismens økonomiske betydning nationalt og regionalt 1996* (L'importance économique du tourisme aux niveaux national et régional – 1996).

Office danois du tourisme (1999), *Turismens økonomiske betydning nationalt og regionalt – opdatering 1998* (L'importance économique du tourisme aux niveaux national et régional – mise à jour à l'aide des données de 1998).

ESPAGNE

Introduction

Cette section décrit l'expérience de l'*Instituto de Estudios Turísticos* (Institut des études du tourisme) du Secrétariat d'État du Commerce, du Tourisme et des Petites et Moyennes Entreprises dans le cadre de l'élaboration d'un compte satellite du tourisme espagnol (CSTE). Elle offre une analyse des travaux actuellement entrepris conjointement par l'*Instituto de Estudios Turísticos* (IET) et d'autres organismes publics afin de permettre à l'institut national de statistique (INE) de présenter les premiers résultats du CSTE avant la fin de l'année 2000.

L'IET analyse les aspects socioéconomiques du tourisme à l'aide de deux enquêtes statistiques. La première examine les déplacements touristiques des Espagnols eux-mêmes (*Movimientos turísticos de los españoles* – FAMILITUR) et notamment leur comportement sur le plan touristique, y compris au niveau régional, tandis que la seconde observe les mouvements des touristes aux frontières (*Movimientos turísticos en fronteras* – FRONTUR) et étudie le comportement des non-résidents pendant leurs visites en Espagne. L'IET analyse d'autres sources d'information telles, entre autres, que la balance des paiements, l'indice des prix à la consommation et l'indice des prix des hôtels, l'enquête sur l'occupation hôtelière, et l'emploi.

L'IET organisera, pendant l'année 2000, une enquête sur les dépenses en vue de chiffrer et de ventiler les dépenses des non-résidents en Espagne et des résidents à l'étranger.

Les divers facteurs suivants ont encouragé l'IET et d'autres organismes à mettre en place un CST pour mieux évaluer l'impact du tourisme sur l'économie espagnole :

- La poursuite de l'expansion de l'industrie du tourisme et son importance économique pour l'Espagne, l'une des principales destinations touristiques du monde.
- L'élaboration concertée d'un cadre conceptuel pour le CST par les principaux organismes internationaux s'occupant du tourisme tels notamment que l'OMT, l'OCDE et Eurostat.
- La publication, en 1999, des premiers comptes nationaux fondés sur le nouveau Système européen de comptes économiques intégrés (SEC95).

Au début de 1999, l'INE, la Banque d'Espagne et l'IET ont constitué un groupe de travail chargé d'élaborer un compte satellite du tourisme espagnol (CSTE) avant la fin de l'année 2000.

Les nouveaux comptes nationaux reposant sur le SEC95 constituent le cadre de référence utilisé pour l'élaboration du CSTE.

Demande

Dépenses de consommation

Le calcul des dépenses totales de consommation et leur ventilation par catégorie de dépense (hébergement, transport, services de restauration, etc.), type d'utilisateur (visiteurs, touristes et visiteurs d'une journée) et secteur institutionnel, est tributaire des données suivantes :

- *Tourisme intérieur* : l'enquête FAMILITUR est la seule source d'information existante. L'INE est en train d'examiner les changements qui doivent être apportés au module du tourisme de l'enquête sur le budget des ménages.
- *Tourisme en provenance et à destination de l'étranger* : l'INE, la Banque d'Espagne et l'IET ont mis au point une nouvelle enquête destinée à réunir des informations sur les dépenses des non-résidents en Espagne et des résidents à l'étranger. Cette enquête, mise à l'essai en 1998, doit fournir des données sur le niveau général des dépenses et leur composition en accordant une attention particulière aux voyages à forfait. L'IET commencera, en juin 2000, le travail de terrain pour une nouvelle enquête. L'INE a entrepris d'élaborer une enquête statistique sur la structure des dépenses des visiteurs en vue d'obtenir les informations nécessaires au CST.

L'IET a évalué et comparé les principales sources statistiques sur les dépenses touristiques développées par les communautés autonomes ainsi que les résultats des enquêtes FAMILITUR et FRONTUR et de la balance des paiements.

Dépenses consacrées aux voyages d'affaires

Les dépenses consacrées aux voyages d'affaires constituent une variable importante qui sera incluse dans la nouvelle enquête annuelle de l'INE sur les services et qui pourra l'être dans les enquêtes sur les entreprises et les coûts de main-d'œuvre.

Voyages à forfait

En coopération avec certaines des communautés autonomes et Tourespana, l'IET a contacté plusieurs voyageurs pour déterminer la structure des dépenses liées aux services offerts dans le cadre des voyages à forfait.

Offre

L'INE a produit la nouvelle série statistique des comptes nationaux établis sur la base du SEC95. Le tableau sur les sources recense les secteurs productifs, que la production soit principale ou secondaire alors que celui sur les destinations donne une ventilation détaillée par produits, ce qui permet d'établir les rapports réciproques existant entre les produits et les secteurs d'activité pour l'ensemble de l'économie. La même opération est effectuée pour les produits et les secteurs d'activité caractéristiques du tourisme afin de déterminer l'importance du tourisme dans l'ensemble de l'économie.

L'INE a apporté plusieurs améliorations notables à ses statistiques des services et du tourisme au cours des dernières années.

Statistiques structurelles

Dans le cadre de ses travaux sur les statistiques des services, l'INE a analysé les activités des hôtels (1991, 1992 et 1996), des restaurants (1989 et 1994) et des agences de voyage (1993 et 1997).

Il analysera, à l'aide de la nouvelle enquête annuelle sur les services, la structure de l'ensemble du secteur des services, en examinant les secteurs productifs de l'industrie du tourisme par le biais de modules spécifiques inclus dans l'enquête. Ces données seront disponibles 18 mois après le début de la période de référence et fourniront des informations détaillées à la fois pour les comptes nationaux et le CSTE.

Statistiques conjoncturelles

Les améliorations apportées à l'enquête sur l'occupation hôtelière permettront de mieux suivre les tendances d'évolution des prix dans ce domaine et de mesurer les activités des voyageurs. Jointes à celles fournies par d'autres enquêtes, ces nouvelles informations amélioreront notablement la quantité et la qualité des données sur l'offre, nécessaires à l'établissement du CST.

Voyages à forfait

Une meilleure définition des différentes composantes des voyages à forfait permettra de déterminer les montants à imputer aux divers secteurs de l'activité productive.

Emploi

L'IET a suivi la méthodologie du module de l'emploi de l'OCDE pour une première étude du marché du travail dans l'industrie du tourisme et il a commencé à établir une série de tableaux utilisant les données fournies par l'enquête sur la population active, l'enquête sur les tendances d'évolution de la main-d'œuvre, la sécurité sociale, l'enquête sur les salaires dans l'industrie et les services, les déclarations fiscales, l'enregistrement des sociétés pour la sécurité sociale et le registre du commerce. Cela lui fournira les informations nécessaires à l'établissement du tableau du CST sur l'emploi.

ÉTATS-UNIS

Les comptes satellites des voyages et du tourisme (TTSA) des États-Unis fournissent un cadre permettant d'analyser les dépenses touristiques d'une façon systématique liant les dépenses de la demande touristique aux branches d'activité qui produisent les biens et services touristiques aux États-Unis. Ils ont été mis au point par le *Bureau of Economic Analysis* (Bureau d'analyse économique, BEA), avec l'appui du *Tourism Industries Office* (Bureau des branches d'activité du tourisme) de l'*International Trade Administration* (Administration du commerce international) du ministère du Commerce des États-Unis pour répondre aux questions concernant le développement et l'importance des voyages et du tourisme.

Estimations des comptes satellites des voyages et du tourisme des États-Unis

Le prototype des TTSA, publié en juillet 1998¹⁰⁰, intègre des informations sur les flux de biens et services qui sont liés aux voyages et aux activités touristiques mais qui ne sont pas recensés dans la présentation courante des comptes nationaux du revenu et du produit (NIPA) et des comptes entrées-sorties (E/S). Les TTSA développent les comptes E/S en mesurant une activité économique (voyages et tourisme) entreprise par un sous-groupe d'acheteurs (les visiteurs) et n'impliquant qu'un sous-ensemble d'achats (demande touristique). Ils définissent les voyages et le tourisme comme l'activité économique générée à l'intérieur des États-Unis par des « visiteurs » de tous types – voyages d'affaires et d'agrément de résidents et non-résidents – et à l'extérieur des États-Unis par des résidents américains. Ils s'appuient essentiellement sur les définitions des visiteurs, du tourisme et des dépenses touristiques de l'OMT et de l'OCDE.

Les estimations établies à partir des TTSA de 1992 montrent l'importance des voyages et du tourisme pour l'économie américaine : *i*) la valeur ajoutée dans le secteur des voyages et du tourisme représentait alors plus de 2 % du PIB des États-Unis ; *ii*) les dépenses consacrées aux voyages et au tourisme en constituaient 5 %, la principale catégorie de dépenses correspondant aux services de transport aérien de passagers ; et *iii*) les voyages et le tourisme contribuaient pour plus de 3 % à l'emploi total aux États-Unis, avec une rémunération annuelle moyenne de USD 21 400 par salarié du tourisme. De nouvelles estimations pour la période 1993-97 seront disponibles au printemps 2000.

Élargissement des comptes satellites des voyages et du tourisme des États-Unis

Lorsque le prototype des TTSA a été élaboré, le BEA a fait observer que deux aspects importants n'étaient pas pris en compte dans les dépenses touristiques : *i*) la contribution au tourisme des voitures et camions, achetés et loués ; et *ii*) la part de l'utilisation des résidences secondaires associée au tourisme de leurs propriétaires. Les véhicules automobiles et les résidences secondaires représentent

100. Sumiye Okubo et Mark A. Planting, « U.S. Travel and Tourism Satellite Accounts for 1992 », *Survey of Current Business*, 78 (juillet 1998), pp. 8-22.

d'importantes catégories de dépenses de demande finale correspondant à la fourniture de services liés au tourisme qui ne font pas partie des opérations commerciales observées.

Le BEA a élaboré un cadre permettant d'inclure dans les TTSA les services liés au tourisme fournis par les véhicules automobiles et les résidences secondaires¹⁰¹. Cet élargissement des TTSA améliore les estimations des voyages et des activités touristiques aux États-Unis pour plusieurs raisons.

Premièrement, les transports constituent une activité importante reconnue du tourisme qui doit être mesurée. Alors qu'ils sont essentiels au tourisme, les services de transport ne sont pas fournis de la même façon dans tous les pays. Pour permettre les comparaisons internationales de la demande touristique, les comptes doivent donc saisir les dépenses consacrées à tous les modes de transport. Il est nécessaire de disposer d'un instrument de mesure global des services fournis par les véhicules automobiles pour pouvoir procéder à des comparaisons utiles avec les estimations établies pour d'autres pays qui ont plus largement recours à d'autres modes de transport comme le chemin de fer et l'avion. Dans certains pays, et aux États-Unis notamment, les voyages effectués dans le véhicule personnel constituent une part essentielle de la demande touristique. D'après la dernière enquête publiée sur les voyages aux États-Unis, 82 % des voyages d'agrément entrepris dans ce pays en 1995 ont été effectués dans des véhicules automobiles personnels¹⁰². Toute comparaison internationale des dépenses de transport est donc impossible, si l'on exclut les services touristiques fournis par les véhicules personnels.

Deuxièmement, l'inclusion des services touristiques assurés par les véhicules automobiles permet aussi de résoudre le sérieux problème auquel se heurte le chiffrage du tourisme dans des pays, comme les États-Unis, où de plus en plus de véhicules automobiles sont loués dans le cadre de contrats de crédit-bail plutôt qu'achetés. Aux États-Unis, les ménages ont été de plus en plus nombreux à opter pour la première formule, au cours des cinq dernières années, ce qui a brouillé la distinction opérée dans les comptes nationaux entre les services fournis par des véhicules automobiles loués (court terme), faisant l'objet d'un crédit-bail (long terme) et achetés. Si la décision prise dans le SCN93 d'exclure les services fournis par les véhicules automobiles peut se justifier pour l'établissement des comptes nationaux d'un pays, l'exclusion de ces services des TTSA – qui ont pour objectif de mettre en lumière les voyages et les activités touristiques – ignore la principale raison d'être des comptes satellites, telle qu'elle a été énoncée dans le SCN93, à savoir: assouplir le cadre de la comptabilité nationale et permettre des chiffrages et des analyses allant au-delà de ceux que permet le cadre central.

Troisièmement, la prise en compte des services touristiques fournis par les véhicules automobiles et des investissements consacrés à ces derniers à des fins touristiques permet d'aligner leur traitement sur celui prévu, dans la nouvelle version proposée des TTSA, pour les services touristiques fournis par les résidences secondaires et les investissements correspondants dont celles-ci font l'objet. Les loyers perçus sur les résidences secondaires sont en effet inclus, dans les comptes, dans le total des loyers

101. Sumiye Okubo, « Improved U.S. Travel and Tourism Satellite Accounts: Proposal to Include Imputed Services of Motor Vehicles and Vacation Homes », document élaboré pour le Groupe de travail des statistiques de l'OCDE, Comité du tourisme, Direction de la science, de la technologie et de l'industrie, Paris, France, 8-9 novembre 1999.

102. US Department of Transportation, Bureau of Transportation Statistics, « American Travel Survey », 1995. Les voyages d'agrément incluent les déplacements effectués sur de longues distances (160 kilomètres au moins, dans un sens, à partir du domicile) pour se reposer et se détendre, visiter des sites, se livrer à des activités de plein air, se distraire et faire des achats. Les TTSA définissent le tourisme en termes de visiteurs voyageant en dehors de leur « environnement habituel » ou s'éloignant de leur domicile de 80 à 160 kilomètres.

imputés pour les logements occupés par leurs propriétaires et il est prévu d'identifier séparément, dans la nouvelle version des TTSA, les services touristiques fournis à leurs propriétaires par les résidences secondaires.

Estimation des services de transport fournis par les véhicules automobiles

Il sera procédé à des estimations des services de transport fournis par les véhicules automobiles pour toutes les voitures, camionnettes et auto-caravanes qui sont détenues ou louées (à long et à court terme) par les ménages, les entreprises et les administrations publiques. Les achats de véhicules automobiles effectués par les ménages, les entreprises et les administrations publiques seront traités uniformément comme des investissements et la valeur des services qu'ils fournissent sera imputée. La somme des valeurs imputées des services fournis par les véhicules automobiles détenus, loués dans le cadre de contrats de crédit-bail et loués à court terme par les ménages, les entreprises et les administrations publiques donnera une estimation des services fournis par l'ensemble des véhicules automobiles. Les coûts totaux de leur utilisation – services fournis par les véhicules automobiles achetés et loués et leurs frais de fonctionnement – correspondent à la somme des services assurés par l'ensemble des véhicules automobiles et de tous les frais liés à leur utilisation (carburant, assurance, entretien et réparations).

Il sera tenu compte, dans les TTSA élargis, de la fraction du coût total de l'utilisation des véhicules automobiles correspondant à leur utilisation pour des voyages et des activités touristiques. Les frais liés à cette utilisation sont déjà partiellement inclus dans les dépenses de fonctionnement des véhicules automobiles, dans le prototype des TTSA, dans lequel ils sont considérés comme une branche d'activité du tourisme alors qu'ils ne l'étaient pas auparavant. La plupart des paiements effectués pour la location (à court terme) de véhicules automobiles sont supposés être liés à des voyages et sont, de ce fait, inclus dans les TTSA.

Deux méthodes seront utilisées pour estimer les services touristiques fournis par les véhicules automobiles: l'une axée sur l'équivalent-frais de location et l'autre reposant sur les coûts. Dans le premier cas, on s'appuie sur la valeur observée de la location des véhicules automobiles et on utilise un équivalent de la valeur marchande pour imputer la valeur des services fournis par les véhicules automobiles. Dans le second, on se fonde sur les coûts encourus par les propriétaires de véhicules automobiles, y compris une estimation du rendement net¹⁰³.

Méthode de l'équivalent-frais de location. Cette méthode est analogue à celle utilisée, dans les comptes nationaux, pour mesurer les services fournis par les logements occupés par leurs propriétaires. Les achats de services de véhicules automobiles (équivalent de la location de logements pour les véhicules automobiles) sont imputés en utilisant la valeur équivalente à la valeur des locations à long terme des véhicules automobiles. Les paiements effectués pour les crédits-bails portant sur des véhicules automobiles représentent l'indicateur disponible le plus proche de la valeur marchande des services fournis par les véhicules automobiles. On se fonde sur les informations communiquées sur les crédits-bails par le secteur automobile pour estimer la valeur de ces services.

Cette méthode ne tient toutefois pas compte des différences possibles dans la composition par âge du parc des véhicules automobiles qui sont loués et de ceux qui sont achetés. Les crédits-bails pour des véhicules de plus de quatre ans sont rares et on ne dispose pas de sources de données sur eux. Par contre, les personnes qui sont totalement propriétaires de leur véhicule peuvent le garder pendant dix à

103. Arnold J. Katz et Janice Peskin, «The Value of Services Provided by the Stock of Consumer Durables, 1947-77: An Opportunity Cost Measure », *Survey 60* (juillet 1980), pp. 22-31.

quinze ans, voire plus. On ne peut pas supposer que des véhicules de plus de quatre ans fournissent les mêmes services que des véhicules plus récents. La méthode de l'équivalent-frais de location n'est donc utilisée que pour les véhicules de quatre ans au plus et les services fournis par ceux de plus de quatre ans sont estimés uniquement à l'aide de la méthode des coûts.

Méthode des coûts. Cette deuxième méthode repose sur le coût, pour son propriétaire, des services fournis par un véhicule automobile. Dans ce cas, la valeur des services de transport fournis correspond à la somme des coûts encourus par le propriétaire qui incluent les coûts en capital, définis comme la somme de l'amortissement, reflétant l'utilisation du véhicule, et du rendement net du capital (ou revenu net de la location) mesurant la productivité des capitaux bloqués dans le véhicule. Les coûts totaux de l'utilisation des véhicules correspondent à la somme des coûts en capital et des frais de fonctionnement (essence, réparations, etc.).

Estimation du loyer pour les résidences secondaires

Les loyers imputés des résidences secondaires sont estimés à partir des loyers imputés des « logements autres que des exploitations agricoles occupés par leurs propriétaires » et des loyers des « logements autres que des exploitations agricoles occupés par des locataires », figurant dans les comptes nationaux du revenu et du produit (NIPA). L'estimation des services de logement fournis par les logements occupés par leurs propriétaires est effectuée sur la base des loyers appliqués aux unités de valeur marchande équivalente, occupés par des locataires. Le loyer imputé aux unités de valeur marchande équivalente, occupés par leurs propriétaires, correspond à la valeur marchande moyenne de chaque catégorie d'unité de logement. Les loyers perçus pour les logements autres que des exploitations agricoles occupés par leurs propriétaires incluent les loyers des résidences principales et des résidences secondaires.

Le loyer imputé pour les résidences secondaires est estimé en multipliant la valeur marchande moyenne de chaque catégorie de logement par le nombre de résidences secondaires. Des estimations séparées sont établies pour les résidences secondaires qui sont occupées par leurs propriétaires et pour celles qui sont occupées par des locataires.

Modifications apportées au TTSA pour inclure les services de transport fournis par les véhicules automobiles et les loyers des résidences secondaires

L'élargissement du TTSA, pour couvrir les services fournis par les véhicules automobiles et les loyers des résidences secondaires, modifie les estimations établies par le prototype. Le niveau du PIB augmente, en effet, de la valeur des services fournis par les véhicules détenus par les ménages et de la valeur des services fournis par les véhicules détenus par les administrations publiques qui est en partie compensée par une diminution de la consommation de capital fixe de ces dernières. Les premières estimations de l'inclusion des services fournis par les véhicules automobiles et des loyers des résidences secondaires font apparaître un accroissement de la demande touristique et de la valeur ajoutée des industries du tourisme qui est plus important que l'augmentation du PIB. Cet accroissement se reflète dans l'augmentation du ratio demande touristique/PIB et du ratio valeur ajoutée des industries du tourisme/PIB dans le TTSA élargi par rapport aux ratios correspondants dans le prototype. Les estimations indiquent aussi que l'utilisation des véhicules automobiles pour les voyages est importante aux États-Unis et que les services fournis par les véhicules automobiles et les résidences secondaires figurent parmi les cinq principaux postes de l'industrie américaine du tourisme.

Bibliographie

US Department of Commerce, Bureau of Economic Analysis (1998), *The Development of a Travel and Tourism Satellite Account for the US Input-Output Accounts*.

Survey of Current Business (1998), *US Travel and Tourism Satellite Account for 1992*.

FINLANDE

Introduction

Les travaux d'élaboration du compte satellite du tourisme (CST) ont commencé en Finlande, en 1998, à l'initiative de l'office finlandais du tourisme (*Finnish Tourist Board – FTB*). Ils ont été dirigés par une société de conseil privée (*Travel Development Centre Ltd. –TDC*) ainsi que par un groupe d'experts de la Banque de Finlande, du FTB, du ministère du Commerce et de l'Industrie, de l'institut finlandais de statistique (*Statistics Finland*) et du conseil de l'hôtellerie et de la restauration. Le projet a été financé par le FTB et le ministère du Commerce et de l'Industrie.

Principaux résultats

Ayant procédé à une analyse approfondie et bénéficié de plusieurs recommandations et modèles élaborés en Suède et en Norvège, la Finlande est maintenant en mesure de produire des informations générales pour certains des tableaux. Elle a décidé, à ce stade du projet, de concentrer ses efforts sur quatre tableaux : le tableau 1 décrivant la consommation touristique en provenance de l'étranger; le tableau 2 consacré à la consommation touristique intérieure ; le tableau 6 portant sur l'offre et la consommation touristique intérieure par produit et le tableau 7 concernant l'emploi dans les branches d'activité du tourisme.

Tableau 1. Consommation touristique en provenance de l'étranger

Les données de base pour ce tableau sont fournies par les enquêtes menées aux frontières, le principal objectif étant de déterminer le nombre de non-résidents qui visitent la Finlande, la durée de leur séjour, leurs dépenses, etc. L'enquête est demandée et financée par le FTB, avec l'aide du ministère du Commerce et de l'Industrie ; elle est réalisée par l'unité de l'institut finlandais de statistique qui est chargée des enquêtes. La collecte des données a été commencée en décembre 1997 et elle sera poursuivie jusqu'à la fin de l'année 2000.

En 1998, 17 200 voyageurs étrangers quittant la Finlande ont été interrogés. Les données ont été calculées, au départ, sous la forme de valeurs moyennes pour chaque sous-ensemble (correspondant au pays de résidence). Pour le calcul des valeurs moyennes de toute la série de données, les coefficients de pondération des moyennes ont été déterminés par le poids de chaque sous-ensemble dans le total des arrivées.

La consommation totale en Finlande des visiteurs étrangers d'une journée a été estimée, en 1998, à FIM 458 millions et les dépenses des touristes à FIM 5 806 millions sur la base de l'enquête menée aux frontières. Ces chiffres n'incluent pas les frais de transport encourus à l'arrivée et au départ de la Finlande qui sont tirés du bilan des transports de passagers et ajoutés ultérieurement. Les données présentent deux autres insuffisances : i) elles ne couvrent que la Finlande continentale, ce qui veut dire

qu'elles n'incluent pas les îles d'Åland ; et ii) elles ne tiennent pas compte des déplacements transfrontaliers qui sont effectués régulièrement, et presque quotidiennement à des fins commerciales et autres, entre la Finlande et la Suède ou entre la Finlande et la Norvège.

Tableau 2. Consommation touristique intérieure

Les données sur la consommation touristique intérieure sont réunies à l'aide de l'enquête sur les voyages en Finlande réalisée par *Statistics Finland*. Il s'agit d'une enquête trimestrielle par sondage dans laquelle les données sont obtenues au moyen d'enquêtes téléphoniques assistées par ordinateur et menées en liaison avec les enquêtes mensuelles sur la population active fondées sur le même échantillon. L'échantillon utilisé pour les quatre enquêtes trimestrielles sur les voyages couvre environ 2 200 personnes.

Ces enquêtes sur les voyages complètent les statistiques sur l'hébergement dans la mesure où elles couvrent tous les modes d'hébergement payants y compris les petites entreprises d'hébergement et les locations de résidences secondaires privées; elles couvrent aussi l'utilisation des résidences secondaires et les visites rendues à des parents et des amis. Elles fournissent, en outre, des informations sur les dépenses consacrées aux voyages.

D'après les estimations, la consommation touristique intérieure en Finlande aurait atteint un montant de FIM 12 900 millions en 1998. Ce chiffre n'inclut pas une estimation des dépenses consacrées aux déplacements d'une journée effectués à l'intérieur du pays du fait que l'on ne dispose d'aucune information sur le nombre de ce type de déplacement au niveau national.

Tableau 3. Offre et consommation touristique intérieure, par produit

Les chiffres de la production sont tirés du Système de comptabilité nationale (SCN). La part du tourisme dans la production totale est estimée grâce aux informations fournies par le « baromètre national du tourisme » à l'aide duquel, quelque 800 entreprises sont invitées à estimer la part du tourisme dans leur chiffre d'affaires total. Cette enquête est demandée et financée par le FTB et réalisée par le TDC.

Parmi les biens et services liés au tourisme, les magasins de détail et les stations-service présentent un intérêt particulier en Finlande en raison du grand nombre de nuits passées dans les résidences secondaires.

Tableau 4. Emploi dans les branches d'activité du tourisme

L'importance de l'emploi dans l'industrie du tourisme est évidente en Finlande. Plusieurs études ont été entreprises pour mesurer l'impact du tourisme sur l'emploi au niveau régional non seulement pour les branches d'activité du tourisme, elles-mêmes, mais aussi pour celles qui sont liées au tourisme, comme les magasins de détail. Ces informations ne sont pas utilisées dans le CST puisque, d'après les recommandations formulées, l'emploi doit être uniquement mesuré dans les branches d'activité caractéristiques du tourisme.

Le cadre utilisé reprend la ventilation de la classification simplifiée de l'emploi. Le système de comptabilité nationale fournit aussi des informations sur les heures ouvrées dans certains secteurs des branches d'activité du tourisme.

Problèmes subsistants et programme de recherche

Des efforts supplémentaires sont nécessaires dans les domaines suivants :

- Niveau de détail des données sur les dépenses pour le tableau concernant la consommation.
- Évaluation nette des voyages à forfait.
- Distinction entre les producteurs résidents et non-résidents pour le tourisme vers l'étranger.
- Amélioration du niveau de précision des informations concernant les branches d'activité du tourisme dans les tableaux sur l'offre.

L'établissement du tableau 8 sur la formation brute de capital fixe dans l'industrie du tourisme ne sera pas achevé dans le cadre du présent projet. Le ministère du Commerce et de l'Industrie a l'intention de financer un projet de recherche en vue de mesurer la consommation touristique collective.

Bibliographie

Finnish Tourist Board (1999), *Border Interview Survey, Foreign Tourists in Finland* (enquête menée aux frontières auprès des touristes étrangers en Finlande).

Statistics Finland (1998), *Finnish Travel* (voyages en Finlande).

Statistics Finland (1998), *National Accounts* (comptes nationaux).

FRANCE

Introduction

Les comptes du tourisme français : une obligation légale

La Direction du tourisme élabore des comptes satellites du tourisme depuis le milieu des années 80. La démarche est officialisée en 1988 par la création d'une commission des comptes du tourisme, lieu de concertation entre les pouvoirs publics et les professionnels du tourisme. La commission se réunit au moins une fois par an pour approuver les comptes. Elle examine différents aspects :

- Elle contrôle les comptes du tourisme et met en évidence les évolutions les plus significatives pour l'avenir de ce domaine d'activité et de ses différentes composantes.
- Elle apprécie dans le cadre du système de comptes nationaux et en concertation étroite avec la commission des comptes des transports et la commission des comptes des services, le rôle du tourisme dans l'activité nationale, son impact sur les comptes extérieurs ainsi que ses effets en matière d'aménagement de l'espace.
- Elle étudie les modifications de comportement des Français quant au départ en vacances et les moyens destinés à satisfaire leurs besoins.
- Elle étudie l'évolution des clientèles étrangères et les transformations de leurs demandes.
- Elle examine la position des entreprises de tourisme français au regard de leurs concurrentes étrangères.

La possibilité de réaliser des comparaisons internationales pertinentes est une exigence forte en matière de tourisme. La normalisation internationale n'a pas encore débouché sur des normes universellement adoptées ; la France a cependant pris et continue à prendre une part active aux débats internationaux concernant ces normes ; une préoccupation est de faire évoluer le compte français pour se conformer de plus en plus près aux standards internationaux.

Utilisation du compte satellite du tourisme français

Le tourisme est un domaine qui se définit par rapport à la demande. Contrairement aux autres domaines économiques, où les activités sont définies à partir du secteur de production, une activité prend une part à l'activité touristique si une partie de sa production est consommée par des touristes. Dès lors, le problème est celui de l'identification et de la mesure des produits qui sont consommés par les touristes. Pour cela, il a fallu développer des enquêtes spécifiques auprès des touristes :

- *L'enquête sur le suivi des déplacements touristiques des Français* (Enquête SDT) est l'enquête de base sur le tourisme des résidents français en ce qui concerne leurs déplacements et leurs dépenses en France et/ou à l'étranger. Depuis avril 1990, l'enquête SDT a suivi, par voie postale, un panel de 10 000 individus français âgés de 15 ans et plus interrogés tous les mois sur leurs voyages qui se sont achevés au cours du mois d'enquête. La fréquence mensuelle de l'enquête permet notamment un suivi correct des déplacements courts en limitant au maximum l'effet d'« oubli ». En outre, cinq interrogations portant sur les dépenses ont été réalisées auprès d'un échantillon de partants du panel entre 1991 et 1994. A partir d'avril 1999, l'enquête a été renforcée : la taille du panel a été doublée et un volet « dépense » en continu a été intégré pour une fraction du panel.
- Le tourisme des résidents étrangers fait l'objet d'estimation à partir d'une *enquête transport* réalisée en 1993/94 par l'INSEE.
- *L'enquête aux frontières* est la source de base sur le tourisme en France des non-résidents. La Direction du Tourisme a réalisé en 1989, 1991, 1993/94, et 1996 une série d'enquêtes aux frontières destinées à mesurer le volume et les caractéristiques des différentes clientèles étrangères. Entre les enquêtes, des estimations du volume des visites et des dépenses correspondantes sont effectuées notamment à partir des recettes du poste voyages de la balance des paiements. Une nouvelle enquête aux frontières est prévue en 2000.
- Par ailleurs, une *enquête spécifique portant sur les dépenses* a été réalisée pendant l'été 1997 auprès des touristes non-résidents venant effectuer un séjour en France.

Cadre conceptuel du compte satellite du tourisme français

Le concept de base est celui de la consommation touristique intérieure, c'est à dire réalisée sur le territoire national par les résidents et les non-résidents. La consommation touristique est définie comme l'ensemble des biens et des services consommés par le visiteur pendant son déplacement, ou en vue de son déplacement, ainsi que des services rendus par des organismes concourant directement au développement touristique (accueil, promotion, administration).

On distingue quatre agrégats :

- T0 : consommation auprès des activités caractéristiques du tourisme.
- T1 : consommation liée aux séjours.
- T2 : consommation touristique intérieure.
- T3 : consommation touristique et para-touristique.

Les trois premiers agrégats concernent la consommation des touristes, selon la définition internationale, c'est à dire des visiteurs qui passent au moins une nuit et moins d'un an dans le pays visité.

Consommation auprès des activités caractéristiques du tourisme (T0)

Cet agrégat représente les dépenses en France des touristes français et non-résidents auprès des activités caractéristiques du tourisme. On distingue à cet effet trois postes de dépenses :

- Les hébergements marchands (hôtel, location, gîte, camping-caravaning, etc.).
- Les restaurants, cafés.
- Les loisirs touristiques (visite de musée, etc.).

Il comprend également les dépenses des Français voyageant à l'étranger mais ayant consommé auprès d'entreprises françaises (marges sur les forfaits vendus par les agences de voyage).

En 1998, cet agrégat était estimé à FRF 243 milliards.

Consommation liée aux séjours (T1)

L'agrégat T1 correspond à l'ensemble de la consommation effectuée par les touristes au cours de leurs séjours. On rajoute ainsi à l'agrégat T0 quatre autres postes de dépenses :

- L'alimentation.
- Les achats divers (dépenses effectuées sur les lieux de séjours pour l'acquisition d'un bien dont l'usage peut être différé dans le temps : cadeaux, souvenirs, maillots de bain, jouets, etc.).
- Les autres dépenses (déplacements sur place pour les résidents, services tels que le médecin, le coiffeur, etc.).
- Les loyers fictifs (évaluation du service d'hébergement qu'auraient payé les touristes s'ils avaient logé en hébergement marchand au lieu de séjourner dans leur résidence secondaire ou chez des parents et amis).

L'agrégat T1 représentait FRF 447 milliards en 1998.

Consommation touristique intérieure (T2)

Au-delà de T1, elle comprend en plus :

- Le transport entre le domicile et le lieu de séjour des résidents voyageant en France.
- Le transport des non-résidents sur le territoire français.
- Le transport des résidents partant à l'étranger mais consommant auprès d'entreprises françaises.
- Les autres produits touristiques : dépenses préalables aux voyages des touristes (achats de caravane, de bagages, etc.).
- Les dépenses des pouvoirs publics et des administrations en charge du tourisme.

T2 représentait FRF 612 milliards en 1998, soit 7.3 % du Produit Intérieur Brut.

Consommation touristique et para-touristique (T3)

C'est l'agrégat le plus large qui comprend le T2 auquel on rajoute :

- La dépense des excursionnistes (visiteurs qui ne passent aucune nuit sur place).
- Les dépenses de la clientèle locale auprès des activités caractéristiques du tourisme isolées dans la NAF.

T3 est estimé à FRF 762 milliards pour 1998.

Méthodes d'estimation

On a vu que les outils statistiques distinguaient le repérage des flux touristiques et l'observation des dépenses. Il en résulte que l'évaluation de la consommation touristique s'effectue en deux étapes :

- Détermination des flux physiques de fréquentation, exprimés en nombre de nuitées.
- Valorisation de ces flux physiques à l'aide d'une dépense moyenne par nuitée.

Quelques données de base sur le compte du tourisme en France

Tableau 1. **Consommation touristique intérieure (T2)**
1998 (données provisoires)

Par origine des touristes	FRF milliards	Par produit	FRF milliards
Non-résidents	199.7	Hôtels cafés restaurants	151.3
Résidents	351.7	Loisirs	35.1
Part française des résidents ¹	61.1	Agences de voyages	57.0
Total	612.5	Divers	92.1
		Alimentation	55.5
		Loyers fictifs	56.2
		Transports en France	130.3
		Autres produits	21.6
		Pouvoirs publics	13.4
		Total	612.5

1. Dans leurs déplacements à l'étranger.

Source : Direction du tourisme.

Tableau 2. **Données sur quelques secteurs**

	Nombre d'établissements affiliés UNEDIC au 31/12/1998	Emploi salarié UNEDIC au 31/12/1998	Emploi non salarié En milliers (branches)	Investissement En FRF milliards (branches)
Hôtels et restaurants	121 541	678.3	184.4	25.2
Agences de voyages	6 476	39.0	1.2	0.4
Ensemble des services	527 465	3 716.3	548.9	365.8
Ensemble de l'économie	1 475 694	13 697.3	2 541.3	1 574.7

Source : UNEDIC, INSEE.

Problèmes subsistants et programme de recherche

Les comptes satellites du tourisme tels que présentés ci-dessus, découlent de travaux méthodologiques importants et d'investissements statistiques en ce qui concerne la mise en place d'enquêtes dès le début des années 90, en particulier sur le suivi des déplacements touristiques des Français. Ces travaux permettent aujourd'hui de disposer depuis 1990 d'une série d'estimations annuelles de la consommation touristique intérieure. En outre, il a été possible de répartir la consommation touristique intérieure selon les régions françaises dont on peut ainsi évaluer les poids respectifs dans l'économie touristique nationale. On peut espérer rapidement affiner le découpage au niveau départemental grâce notamment au doublement de la taille du panel SDT et à la nouvelle enquête aux frontières.

La période récente s'avère une période d'efforts sur les sources primaires. La nouvelle enquête aux frontières sera réalisée en 2000. La Banque de France est étroitement associée à ces deux enquêtes et participe au financement du volet dépenses du SDT. Notamment, les travaux en cours ont pour objectif de contribuer au maintien du suivi de l'évolution de la Balance des Paiements lors du passage à la monnaie unique européenne.

D'autres efforts ont porté récemment sur l'appréhension de la fréquentation touristique : l'enquête sur la fréquentation hôtelière réalisée par l'INSEE a été modifiée notamment en ce qui concerne la connaissance de la fréquentation étrangère. Par ailleurs, a été développée depuis 1993, une enquête sur la fréquentation de l'hôtellerie de plein air

Le cadre des comptes satellites constitue un aiguillon pour le développement des sources d'information, beaucoup de choses restent encore à faire. En matière de consommation, certains postes restent encore à réestimer totalement. Il s'agit notamment des loyers fictifs, des dépenses préalables aux voyages, etc. Il conviendra également d'intégrer les Départements d'Outre-Mer dans la consommation touristique intérieure.

Des efforts sont à réaliser du côté de la production. Il faut développer la connaissance des entreprises dont l'activité est liée à la fréquentation touristique et en particulier de la part de leur production et de leur valeur ajoutée imputable au tourisme. L'amélioration de la connaissance de l'emploi est également une priorité. Pour ces travaux, il est nécessaire de mieux mobiliser les sources statistiques sur les entreprises disponibles notamment à l'INSEE.

Une préoccupation constante devra être de suivre les normes internationales au fur et à mesure que celles-ci s'imposeront. L'objectif est de permettre des comparaisons internationales et des enrichissements mutuels.

L'étude de l'offre reste à développer

En ce qui concerne l'étude de l'offre, l'analyse de la production n'est encore aujourd'hui que partiellement traitée dans le compte satellite : la difficulté vient notamment du fait que l'offre touristique ne se définit pas simplement à partir des nomenclatures de produits du cadre central : quelques produits bien identifiés sont certes exclusivement consommés par des touristes, mais les autres produits peuvent être en plus ou moins grande partie consommés par des touristes.

A l'heure actuelle, le compte satellite français comporte un comptage des entreprises des secteurs caractéristiques du tourisme, des estimations du stock et des flux de capital correspondant, des estimations de l'emploi de ces secteurs. Le concept de secteurs caractéristiques fait encore l'objet de discussions au niveau international. Le compte français, jusqu'à présent, a retenu comme activités caractéristiques celles qui sont presque exclusivement destinées à satisfaire les besoins des touristes, ou celles dont le niveau de production est directement lié à la fréquentation touristique.

Ainsi, on a retenu les hôtels, les autres hébergements collectifs marchands, les restaurants, les cafés, les agences de voyages, les activités thermales et de thalassothérapie, les téléphériques et remontées mécaniques. On peut ainsi remarquer qu'à l'exception de cette dernière activité, classée parmi les auxiliaires de transport, le compte français ne retient pas les transports comme une activité caractéristique. De même, de nombreuses autres activités n'ont pas été retenues malgré leur participation à l'activité touristique parce qu'elles ne sont pas isolées en tant que telles dans la nomenclature d'activités française (la NAF est dérivée directement de la nomenclature européenne NACE par éclatement de certains postes) : il s'agit notamment d'activités qui sont apparues ou développées depuis la mise en place de la NAF (parcs de loisirs) ou d'activités pour lesquelles les aspects touristiques et non-touristiques sont étroitement liés (activités immobilières qui incluent les locations saisonnières et les résidences de tourisme).

Bibliographie

Direction du tourisme (1998), *L'évaluation des dépenses touristiques : une avancée majeure dans le contexte européen actuel.*

Direction du tourisme (1999), *Les comptes du tourisme en 1997/1998.*

Direction du tourisme (2000), *Les comptes du tourisme en 1998/1999.*

ISLANDE

Introduction

L'Institut économique national islandais (*Icelandic National Economic Institute* – NEI) est en train de mettre en œuvre la dernière version du Système de comptabilité nationale (SCN93) et le Système européen de comptes économiques intégrés de 1995 (SEC95). Il doit, en outre, adopter prochainement la nouvelle classification industrielle NACE Rév. 1, qui repose sur la classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique des Nations unies, la CITI Rév. 3. Il a l'intention de publier, avant la fin de l'année, des séries chronologiques révisées pour la période commençant en 1990.

Le NEI est aussi en train d'établir ses premiers tableaux ressources-emplois et entrées-sorties.

Cadre conceptuel du compte satellite du tourisme islandais

L'Islande a l'intention, en s'appuyant sur les comptes nationaux révisés, d'exploiter davantage les données économiques dont elle dispose dans le domaine du tourisme pour produire un compte satellite pilote du tourisme. Elle fondera ces travaux sur le *Manuel de l'OCDE sur les comptes satellites du tourisme* et sur les documents produits par d'autres organisations influentes comme celui publié par l'OMT sous le titre: *Compte satellite du tourisme (CST): références méthodologiques* ainsi que sur les études réalisées par Eurostat.

Les travaux statistiques effectués jusqu'à présent en Islande ont essentiellement visé à :

- Estimer et fournir un instrument de mesure de la contribution du tourisme au PIB qui soit cohérent avec ceux utilisés dans le système islandais de comptabilité nationale pour évaluer la contribution des autres branches d'activité au PIB.
- Réunir des informations sur l'emploi dans les branches d'activité du tourisme: nombre de personnes employées et part en pourcentage de la population active totale occupée, du point de vue de l'offre.

Pour cet exercice, le NEI a largement suivi les recommandations et définitions élaborées par l'OCDE, l'OMT et Eurostat qui lui ont été très utiles. Il a visé en priorité à établir les tableaux de base du *Manuel sur les comptes économiques du tourisme de l'OCDE* afin de déterminer, sous l'angle de la demande, la part en pourcentage de la consommation par les touristes de la production des industries caractéristiques du tourisme et de calculer ensuite la contribution du tourisme au PIB et le pourcentage de l'emploi touristique.

Pour élaborer son CST, l'Islande continuera de suivre les recommandations internationales et maintiendra un dialogue permanent sur les statistiques du tourisme avec les responsables de la comptabilité nationale, les statisticiens du tourisme et le secteur du tourisme lui-même. Elle attache une grande importance à la flexibilité du système, ce qui devrait lui permettre de suivre un processus par étapes adapté aux contraintes pesant sur les ressources et à la disponibilité des données.

MEXIQUE

Introduction

En 1998, le Mexique a créé son compte satellite du tourisme (CSTM), conçu comme le prolongement de son système de comptabilité nationale. Le CSTM a été l'aboutissement d'un accord de coopération conclu entre le ministère du Tourisme (SECTUR) et l'Institut national de statistique, de géographie et d'informatique (INEGI) en vue de doter le pays d'une large base de données macroéconomiques permettant d'atteindre au moins les six objectifs suivants :

- Déterminer la contribution réelle du tourisme à l'économie nationale et les liens existant entre le secteur du tourisme et les autres secteurs industriels.
- Établir différents niveaux d'agrégation pour les indicateurs du tourisme.
- Mettre au point un outil de programmation perfectionné et rapide.
- Faciliter l'analyse des tendances et de la structure du tourisme.
- Décrire les flux monétaires liés au tourisme enregistrés à l'intérieur des frontières nationales.
- Élargir la base d'informations disponibles pour la prise de décisions dans le domaine du tourisme.

Principaux résultats

Les chiffres obtenus par le CSTM ont été supérieurs aux estimations de l'industrie du tourisme effectuées antérieurement par les autorités mexicaines et ils ont confirmé l'importance du tourisme pour le développement du pays. Le SECTUR a déjà entrepris d'évaluer l'impact « réel » du tourisme sur l'économie mexicaine. Il a procédé, en 1999, à une évaluation préliminaire qui a montré que :

- L'industrie du tourisme contribue à 6.5 % de l'offre totale de biens et services consommés au Mexique. C'est six fois plus que la production des secteurs de l'électricité, du gaz et de l'eau, plus de deux fois plus que la production minière et un peu plus que la contribution du secteur primaire.
- Le tourisme apporte une contribution remarquable de 8.2 % au PIB national (d'environ USD 30 milliards), c'est-à-dire une contribution supérieure de 55 % à celle du secteur primaire et cinq fois plus importante que celle du secteur minier, deux fois plus élevée que celle du secteur de la construction et sept fois plus grande que celle enregistrée pour l'électricité, l'eau et le gaz.

- La composition du PIB du tourisme montre que les restaurants et les bars ainsi que les transports et l'hébergement ont contribué à 62.8 % de la valeur ajoutée générée par le tourisme pendant la période considérée. La contribution des autres branches d'activité à la valeur ajoutée touristique a aussi été importante puisqu'elle a été de 49.9 % pour l'hôtellerie et la restauration, de 8.2 % pour les industries manufacturières (artisanat surtout), de 27.9 % pour les transports et de 19.7 % pour les activités de loisirs.
- En 1996, l'industrie mexicaine du tourisme a généré pour ses fournisseurs des activités d'un montant de USD 14 708.2 millions. Les biens et services nécessaires à sa propre production équivalent, en outre, à la demande intermédiaire totale de l'agriculture, la sylviculture et la pêche ainsi que de la production minière et électrique réunies. C'est aussi une industrie très efficiente, puisqu'elle génère une valeur ajoutée de MXN 1.69 pour chaque peso employé, ce qui est nettement supérieur à la moyenne enregistrée pour l'économie mexicaine.
- L'industrie du tourisme génère également un produit annuel moyen par personne employée de USD 14 600, ce qui dépasse de 37 % la moyenne nationale, et la rémunération annuelle moyenne versée à ses employés s'élève à USD 4 470, soit un montant dépassant de près de 32 % la moyenne enregistrée dans le reste de l'économie. Pour les biens et services caractéristiques du tourisme, les niveaux de productivité sont supérieurs de 130 % à la moyenne nationale et la rémunération annuelle moyenne de chaque employé dépasse de 64.9 % celle observée dans l'ensemble des activités économiques du pays.
- L'industrie du tourisme fournit 6 % des emplois salariés de l'économie mexicaine puisqu'elle emploie près de 1.7 million de personnes, soit un peu plus de la moitié du nombre de travailleurs requis pour produire toute la production manufacturière du Mexique. Il convient de noter, sur ce point, que les branches d'activité participant à la production de biens et de services non caractéristiques emploient la plus grande partie des personnes travaillant pour le tourisme et qu'en 1996, elles employaient un peu plus de 1 100 000 personnes soit 66.9 % de la population active totale alors que les branches d'activité produisant des biens et services caractéristiques du tourisme n'employaient cette année-là qu'environ 513 000 personnes dans l'hôtellerie et les transports terrestres surtout. Les salaires annuels moyens versés étaient, quant à eux, supérieurs de 30 % au chiffre enregistré pour l'ensemble des branches d'activité.
- La consommation touristique a représenté 18.3 % de la consommation privée finale au Mexique et le tourisme intérieur a représenté 77.5 % de la consommation touristique.

Parmi les autres aspects importants observés figurait la diminution de la part des importations dans l'offre touristique qui, étant tombée de 11.5 % en 1993 à 9.1 % en 1996, témoignait d'un accroissement de la part du PIB dans l'offre totale.

Trois principaux facteurs ont permis l'élaboration du CSTM :

- Le SECTUR a donné la priorité à l'élaboration d'un instrument de mesure fiable du tourisme, devant les pressions croissantes exercées dans ce sens par les utilisateurs aussi bien publics que privés et la nécessité de mieux évaluer l'économie mexicaine du tourisme en expansion, compte tenu notamment du caractère hautement compétitif de cette activité¹⁰⁴.
- Le ministère du Tourisme a effectué une analyse et une évaluation globales de la production et de l'utilisation des statistiques mexicaines du tourisme jusqu'en 1997. Ces travaux se sont soldés par une description des informations disponibles, des méthodes et des procédures utilisées ainsi que des produits existants. Ils ont permis d'examiner quels organismes produisaient les statistiques du tourisme et d'étudier les règles qui, sur les plans organisationnel et opérationnel, régissaient la production d'informations sur le tourisme. Le rapport auquel ils ont abouti a établi, évalué et décrit les capacités techniques et opérationnelles existantes et proposé des solutions pertinentes à court, moyen et long terme pour la création d'un CST.
- En 1998, le SECTUR et l'INEGI ont signé plusieurs accords de coopération et engagements concernant l'élaboration du CSTM. Cette coopération vise à exploiter au maximum les capacités de chaque institution et à assurer une utilisation efficace des ressources ainsi qu'un développement permanent du CSTM.

Cadre conceptuel du compte satellite du tourisme mexicain

Ces accords et engagements ont porté sur les principaux points suivants :

- Création d'un CSTM couvrant l'ensemble du pays et utilisant l'année 1993 comme année de référence.
- Utilisation d'un cadre conceptuel intégré et cohérent s'accordant avec : *i*) les définitions, classifications et directives internationales exposées dans le document publié par l'OMT en 1996 sous le titre *Compte satellite du tourisme (CST): références méthodologiques* ; et *ii*) le Système de comptabilité nationale (SCN93).
- Fourniture par le SECTUR à l'INEGI des informations nécessaires à l'élaboration des 39 tableaux du CSTM et concernant à la fois les 31 États et le district fédéral ainsi que leurs diverses institutions publiques, y compris le SECTUR et les chambres et associations d'entreprises touristiques. Le SECTUR a en outre décidé, en 1998, de prendre à sa charge les dépenses encourues par l'INEGI pour l'élaboration du CSTM.

104. Il faut préciser qu'avant le CSTM, la comptabilité nationale ne mesurait que certains aspects de l'offre touristique malgré le rôle déterminant joué depuis quelques années par le tourisme dans la croissance économique, grâce à son dynamisme. Le système de comptabilité nationale ne rendait effectivement pas entièrement compte des activités touristiques, celles-ci n'occupant dans une certaine mesure qu'une place secondaire dans la politique nationale de développement.

- Fourniture par l'INEGI de spécialistes de la comptabilité nationale, de personnels techniques qualifiés, d'ordinateurs et de matériel bureau pour l'établissement du CSTM. L'INEGI a aussi accepté de développer et mettre à jour la série statistique à partir de janvier 1999 sans charge pour le budget du SECTUR.

Les travaux d'élaboration du CSTM ont été achevés en septembre 1999. Des informations ont été présentées non seulement pour l'année 1993 (l'année de référence) mais aussi pour la période 1993-96 avec une série de prolongements qui n'avaient pas été initialement prévus.

Il est intéressant de noter que la mise au point du CSTM a été facilitée par le fait que l'INEGI avait déjà adopté les principales recommandations du SCN93 c'est d'ailleurs pourquoi l'année 1993 a été choisie comme année de référence. En fait, les données concernant l'offre de biens et services touristiques nécessaires au CSTM ont été tirées directement des comptes nationaux. Lorsque cela n'a pas été possible, en raison du niveau de détail exigé, des calculs ont été effectués en suivant les méthodes utilisées pour l'établissement des comptes nationaux et les recommandations du SCN93.

Il a donc été possible de discerner et de mesurer des activités spécifiques sur lesquelles des données n'auraient pas été disponibles autrement du fait, soit que le système de comptabilité nationale les regroupe avec d'autres activités, soit que les systèmes de classification ne facilitent pas une présentation détaillée des données. Il a, par exemple, été possible de chiffrer l'artisanat qui contribue notablement au PIB touristique du Mexique.

Tous ces facteurs ont contribué à assurer la cohérence des résultats concernant l'offre, ce qui a, à son tour, permis de comparer les agrégats mexicains aux données d'autres pays, les directives internationales ayant été suivies dans toute la mesure du possible et chaque fois que les statistiques de base le permettaient.

Avec ce qui précède et conformément aux recommandations de l'OMT, d'importants aspects ont été analysés, ce qui a permis d'obtenir de précieuses informations sur les ressources et emplois du tourisme, les comptes de production, les effectifs employés, la formation brute de capital fixe en 1993, la consommation touristique par type et fonction, et la balance des paiements du tourisme, jusqu'à un certain point.

Problèmes subsistants et programme de recherche

Le CSTM établi pour la période 1993-96 présente, entre autres, les insuffisances suivantes :

- La comptabilité nationale mexicaine n'enregistre, pour la production des restaurants, bars et clubs de nuit, que les services fournis alors que pour le CSTM on a essayé de considérer non seulement la valeur de ces services fournis mais de déterminer aussi le coût des produits alimentaires et des boissons afin d'obtenir la valeur des biens transformés dans ces établissements. Il existe donc une différence conceptuelle entre le CSTM et les comptes nationaux mais les travaux de recherche entrepris devraient permettre à l'avenir de quantifier la demande de produits alimentaires et de boissons achetés directement par les visiteurs.

Des améliorations pourraient aussi être apportées dans les domaines suivants :

- Le calcul de la demande intermédiaire intérieure et importée pour les branches d'activité liées au tourisme : celui-ci deviendra possible dès que l'on disposera, pour le Mexique, de matrices d'entrées-sorties et de matrices d'importations.

- La consommation de capital fixe ayant, jusqu'à présent, été estimée, dans les comptes nationaux, pour l'ensemble de l'économie à l'aide de données globales sur les branches d'activité, il n'a pas été possible de chiffrer cette variable pour les branches d'activité liées au tourisme, dans le CSTM.
- Des informations sont actuellement réunies pour évaluer la possibilité d'effectuer des calculs par secteur institutionnel en vue de compléter le CSTM. Cela permettrait des études comparatives détaillées des branches d'activité et des secteurs.
- Il est aussi envisagé d'effectuer des estimations des branches d'activité liées au tourisme telles que les communications, les services financiers, etc., ainsi que pour les maisons de vacances et les unités acquises en multipropriété. Ces possibilités sont en train d'être étudiées tandis qu'il est procédé à la collecte des informations de base nécessaires.
- L'étude actuelle ne dispose pas des données requises pour établir une série statistique permettant de mesurer la formation brute de capital fixe. Des informations, encore qu'incomplètes, ne sont disponibles que pour l'année 1993. Il faudrait donc s'efforcer d'obtenir les données de base nécessaires au calcul de cette variable importante car il est évident que la construction d'autoroutes, de routes et d'autres infrastructures entreprise spécialement pour faciliter l'accès aux centres touristiques doit être prise en compte. Les mesures qui s'imposent pour cela sont en train d'être prises.
- Au Mexique, comme dans d'autres pays peut-être, l'un des principaux obstacles rencontrés a tenu à l'absence d'informations appropriées pour mesurer la demande de biens et services touristiques. C'est une lacune à laquelle il faut remédier pour assurer un équilibre monétaire entre l'offre et la demande. Dans le cas du Mexique, il existait des données sur la structure des dépenses liées au tourisme intérieur (touristes étrangers et résidents) qui ont été utilisées pour estimer le montant et l'importance de cette catégorie de tourisme. Une collaboration plus étroite avec les organismes statistiques est toutefois nécessaire pour que les données soient réunies à l'avenir conformément aux recommandations internationales.
- Le même effort de sensibilisation et de diffusion de l'information sera entrepris avec d'autres institutions en vue d'obtenir des informations et des détails pour le compte extérieur du tourisme. Les informations communiquées dans ce domaine ont été limitées jusqu'à présent.

Le CSTM s'appuyant sur la comptabilité nationale, la cohérence nécessaire des résultats est assurée pour que ceux-ci puissent être utilisés pour la politique du tourisme et l'industrie du tourisme en général du fait qu'ils fournissent une solide base d'information pour analyser :

- La contribution du tourisme à l'économie mexicaine et son évolution au fil des années.
- Les rapports existant entre les performances du tourisme et d'autres phénomènes économiques comme les fluctuations du taux de change et d'autres variables macroéconomiques.
- Les résultats qui peuvent être utilisés pour valider ou modifier la politique actuelle de promotion du tourisme à destination du Mexique.

Un programme de travail couvrant les aspects suivants a été établi pour l'année 2000 :

- Évaluation à prix constants des postes correspondant au CSTM pour la période 1993-96.

- Établissement du CSTM sur la base des valeurs de 1998 en se fondant notamment sur les informations fournies par le système mexicain de comptabilité nationale et le recensement économique de 1999.

Bibliographie

Poder Ejecutivo Federal (1995), *Plan Nacional de Desarrollo* (Plan national de développement) 1995-2000.

Poder Ejecutivo Federal (1995), *Programa de Desarrollo del Sector Turismo* (Programme de développement du secteur du tourisme) 1995-2000.

SECTUR, INEGI (1996), *Sistema de cuentas nacionales de Mexico - Cuenta Satélite del turismo de México* (Système de comptabilité nationale du Mexique – Compte satellite du tourisme mexicain), 1993-96.

NORVÈGE

Introduction

Les concepts et la classification normalisés de la comptabilité nationale ne permettent pas de discerner facilement certaines opérations économiques et c'est le cas pour celles liées au tourisme. Un compte satellite du tourisme est un compte reposant sur les comptes nationaux qui a été spécialement adapté pour éclairer les opérations relatives au tourisme.

C'est à la division des comptes nationaux de l'institut norvégien de statistique (*Statistics Norway*) qu'il incombe d'établir le compte satellite du tourisme norvégien (CSTN). Elle en a élaboré un pour toutes les années comprises entre 1988 et 1996. Des chiffres préliminaires sont actuellement disponibles pour les années 1997 et 1998. Le ministère de l'Industrie et du Commerce finance les travaux liés à l'élaboration et à la mise à jour du CSTN.

Statistics Norway a achevé, en 1996, la révision de ses comptes nationaux sur la base des nouvelles recommandations internationales constituées par le SCN93 et le SEC95. Les tableaux ressources-emplois du CSTN sont totalement intégrés avec ceux des comptes nationaux et le CSTN fournit des estimations de la consommation touristique par objet et par produit. Le CSTN suit les définitions internationales existantes concernant les statistiques du tourisme.

Principaux résultats

- Il ressort des estimations effectuées que la contribution du tourisme au PIB (« PIB du tourisme ») a été d'environ 3 % chaque année entre 1993 et 1995.
- La contribution du tourisme à l'emploi total a aussi été d'environ 3 % pendant chacune des années comprises entre 1993 et 1995.
- La consommation touristique totale enregistrée en Norvège, en 1995, a été imputable pour environ 32 % à des non-résidents et pour 49 % à des ménages résidents, les 19 % restants étant liés aux dépenses consacrées par des industries résidentes à des voyages d'affaires.
- La consommation touristique des non-résidents a représenté environ 5 % des exportations totales en 1995 ou près de 8 % de ces dernières, si l'on exclut les exportations de pétrole brut et de gaz naturel).
- La consommation touristique des ménages résidents a représenté 6 % de leur consommation totale. Les loyers imputés des résidences secondaires (utilisées pour les vacances et les loisirs) constituent, en Norvège, une part importante de la consommation touristique totale des ménages résidents (un peu plus de 10 % en 1995).

- 66 % des biens et services touristiques consommés en Norvège ont été produits par des « branches d'activité caractéristiques du tourisme », 18 % par d'autres branches d'activité et 4 % ont été importés. Enfin, la taxe sur la valeur ajoutée et les autres impôts nets perçus sur les produits ont représenté près de 12 % des dépenses de consommation totales des touristes.
- La production totale des branches d'activité caractéristiques du tourisme a constitué 5.5 % de la production totale norvégienne en 1995 et leur contribution à l'emploi total en Norvège a été de près de 7 %. Toutefois, 43 % seulement de la production totale de ces branches d'activité ont été effectivement vendus à (et payés par) des touristes. De même, les ventes effectuées à des touristes par d'autres branches d'activité ont représenté moins de 1 % de la production totale de ces branches.

Traitement de la demande touristique

Les dépenses touristiques couvrent l'ensemble des dépenses de consommation effectuées en Norvège par des non-résidents ainsi que les dépenses des résidents qui sont consacrées, ou qui sont directement liées, à des voyages réalisés en Norvège. Dans le cas des non-résidents, la consommation touristique inclut toutes les dépenses de consommation effectuées en Norvège ainsi que les dépenses consacrées au transport entre la Norvège et d'autres pays, ou encourues dans les eaux internationales sur des navires exploités par des compagnies norvégiennes.

Dans le cas des résidents, la consommation touristique couvre leurs dépenses de consommation consacrées aux voyages et effectuées lors de séjours réalisés en dehors de leur environnement habituel. Elle englobe aussi les dépenses effectuées avant et après chaque voyage mais qui lui sont directement liées (paiement, par exemple, d'un voyage à forfait). Dans une certaine mesure, les résidents qui voyagent à l'étranger peuvent contribuer à augmenter les dépenses touristiques effectuées en Norvège. C'est le cas, par exemple, lorsqu'ils voyagent sur une ligne aérienne exploitée par une compagnie norvégienne ou lorsqu'ils achètent un voyage à forfait à destination d'un autre pays auprès d'un voyageur résident.

La consommation touristique est décomposée de la façon suivante : *i*) consommation touristique des ménages résidents ; *ii*) dépenses consacrées par les branches d'activité résidentes à des voyages d'affaires effectués en Norvège¹⁰⁵ ; et *iii*) consommation touristique des non-résidents en Norvège. La distinction entre les composantes (*i*) et (*ii*) est très importante dans le système du fait que, d'après les définitions de la comptabilité nationale, (*i*) représente des dépenses de consommation finale alors que (*ii*) est une consommation intermédiaire. Dans le cas des non-résidents, aucune distinction n'est faite entre les dépenses de consommation des ménages et les dépenses des visiteurs en voyages d'affaires.

Pour les ménages résidents, la consommation touristique inclut les dépenses consacrées à des produits tels que l'hébergement et le transport, les voyages à forfait et certains services culturels et sportifs. Elle englobe aussi les frais de transport encourus pendant un voyage effectué avec leur voiture personnelle (par exemple, frais d'essence et de stationnement), les loyers imputés et réels de leurs résidences secondaires ainsi que les achats de biens tels que des souvenirs et certains biens de consommation durables qui ne doivent être utilisés qu'à des fins touristiques (par exemple, bateaux de

105. Il est à noter que les « dépenses totales consacrées par les branches d'activité résidentes aux voyages d'affaires » sont, par définition, différentes des « dépenses totales des particuliers voyageant principalement aux frais d'établissements nationaux, privés ou publics » du fait qu'une personne qui effectue un déplacement professionnel peut acheter, à cette occasion, des services et/ou des biens qui ne sont pas payés par son employeur mais par son ménage.

plaisance). Elle n'inclut par contre pas les achats de biens de consommation durables qui ne servent qu'en partie au tourisme, comme les voitures.

Dans le cas des résidents, les dépenses effectuées pendant ou avant le voyage et qui auraient de toute façon été encourues (par exemple, nourriture, boissons et certains produits de soins personnels) ne sont pas enregistrées dans la consommation touristique du fait que le principal objectif du CSTN est de montrer l'importance du tourisme pour l'économie norvégienne.

Dans le cas des dépenses consacrées par les branches d'activité résidentes à des voyages d'affaires effectués en Norvège, le CSTN inclut la consommation touristique de services d'hébergement, de restauration ou d'autres services de fourniture de produits alimentaires et de boissons ainsi que les services de transport de passagers.

Le CSTN n'inclut pas les transferts autres que les dépenses de consommation touristique qui ont été entrepris à des fins touristiques (par exemple, consommation touristique collective et investissements ou opérations financières consacrés au tourisme).

Traitement de l'offre touristique

Le côté de l'offre décrit l'activité¹⁰⁶ des branches d'activité caractéristiques du tourisme ainsi que la fourniture (production des entreprises résidentes et importations) de produits caractéristiques des branches d'activité du tourisme.

La définition et la classification des branches d'activité caractéristiques du tourisme et des produits touristiques peuvent poser des problèmes du fait que le tourisme est un concept axé sur les activités et les dépenses touristiques vues du point de vue de la demande: les visiteurs achètent de nombreux biens et services produits par de nombreuses branches d'activité. Théoriquement, presque tous les produits pourraient être vendus à des visiteurs et la plupart des branches d'activité pourraient donc contribuer directement ou indirectement au tourisme. Le degré auquel une branche d'activité donnée est liée au tourisme dépend donc normalement du niveau d'agrégation adopté dans le système de classification.

La classification des branches d'activité du tourisme repose sur la classification des branches d'activité utilisée dans la comptabilité nationale¹⁰⁷. On a essentiellement considéré comme caractéristiques du tourisme, toutes les branches d'activité couvertes par la comptabilité nationale qui ont pour principal objet de fournir des services de transport de passagers, d'exploiter des hôtels et des restaurants et d'offrir des services culturels et récréatifs spécifiques. La bibliographie fournit des informations plus détaillées sur la définition des branches d'activité.

106. Des chiffres sont présentés sur la production, la consommation intermédiaire, la valeur ajoutée, la rémunération des salariés, la consommation de capital fixe, l'excédent d'exploitation, la formation brute de capital fixe, et différents aspects de l'emploi, dans les branches d'activité caractéristiques du tourisme. Certaines valeurs sont indiquées en prix courants et en prix constants.

107. La classification des branches d'activité dans les comptes nationaux norvégiens repose sur la nomenclature générale des activités économiques dans les Communautés européennes; NACE Rév. 1.

Sources des données

Statistics Norway publie des statistiques sur les nuitées des résidents et des non-résidents dans les hôtels et les terrains de camping et, depuis 1991, il réalise une enquête régulière sur les vacances des ménages résidents qui couvre les voyages pour lesquels ceux-ci passent plus de trois nuits en dehors de leur domicile. L'Institut de l'économie des transports produit, depuis 1995, des statistiques sur les visites et les séjours de plus d'une journée effectués, en Norvège, par des non-résidents.

Ces informations sur les flux physiques doivent être reliées aux informations monétaires sur les dépenses touristiques par nuit et par voyage. Une enquête a été entreprise, pendant l'été 1991, sur les dépenses des visiteurs et des non-visiteurs voyageant en Norvège pour des activités de loisir ou des vacances (Jean-Hansen et Ryntveit, 1992). Cette enquête ne couvrait pas les voyages d'affaires.

Une nouvelle enquête de ce type a été réalisée pendant l'été 1995 (Haukeland et Grue, 1996). Elle a été suivie par une enquête analogue effectuée pendant l'hiver 1996 à côté d'une enquête consacrée, fin 1996, aux participants à des cours et conférences (Jean-Hansen, 1996).

D'autres informations importantes concernant la consommation touristique sont tirées des tableaux ressources-emplois des comptes nationaux et des enquêtes sur la consommation des ménages.

Les sources de données existantes présentent toutefois plusieurs insuffisances et certaines des estimations reposent sur l'appréciation de spécialistes.

Analyses des entrées-sorties du tourisme norvégien

Il est important de ne pas perdre de vue, lorsqu'on analyse les données concernant l'offre touristique, qu'une part importante de la production totale des industries caractéristiques du tourisme est vendue à des non-visiteurs. D'un autre côté, les visiteurs achètent des biens et services qui ne sont pas produits par des branches d'activité définies comme caractéristiques du tourisme. Les données sur l'offre touristique ne sont donc pas très révélatrices sauf si l'on peut prouver le lien existant entre l'offre et la demande touristique.

C'est pourquoi, pour chaque année, les tableaux ressources-emplois du CSTN sont convertis en une matrice par branche d'activité. Cette matrice montre les rapports directs existant entre les branches d'activité ainsi qu'entre ces dernières et les consommateurs finaux, y compris ceux existant entre l'offre et la demande touristique. C'est sur cette base qu'est calculée la contribution de la consommation touristique au PIB et à l'emploi.

Le modèle indique la consommation touristique satisfaite par différentes branches d'activité ainsi que la part du tourisme dans la production totale. On suppose, pour calculer la part du tourisme dans le PIB, que la part de la consommation intermédiaire dans la production est la même pour chaque branche d'activité, que la production soit achetée par des visiteurs ou des non-visiteurs. Ces hypothèses sont formulées et ces calculs sont effectués à un niveau détaillé des branches d'activité.

On a utilisé, pour 1993, la matrice par branche d'activité du CSTN pour analyser les effets indirects sur l'économie de variations de la demande touristique.

Voyages à forfait

Les voyages à forfait comprennent plusieurs composantes (logement, repas, services de transport, etc.). Ils peuvent être traités de deux façons dans le cadre du CST (traitement « net » ou « brut »). La nomenclature des fonctions de la consommation individuelle¹⁰⁸ ne prévoit qu'un seul groupe de consommation pour eux.

La Norvège traite les voyages à forfait sur une base brute dans ses comptes nationaux et à des fins de cohérence, elle en fait de même dans le CSTN. Elle présente aussi, toutefois, une série supplémentaire de tableaux reposant sur un traitement net des voyages à forfait. Il convient de noter que dans le cas de la Norvège, l'activité des voyageurs consiste principalement à envoyer des résidents à l'étranger et qu'un très faible pourcentage des voyages à forfait vendus par des voyageurs résidents concerne des vacances prises en Norvège. Le problème de l'enregistrement des voyages à forfait sur une base brute ou sur une base nette ne revêt donc pas une grande importance dans ce pays.

Travaux futurs

L'objectif est de mettre à jour chaque année les comptes du tourisme. Les données pour 1997 ainsi que les chiffres préliminaires pour 1998 et 1999 seront publiés en août 2000. *Statistics Norway* travaille actuellement sur un projet de régionalisation du CSTN qui est financé par le Conseil norvégien de la recherche et dont les résultats seront présentés en 2001.

Bibliographie

N.B.: Les données relatives au CST norvégien sont publiées sur le site Internet www.ssb.no (en norvégien uniquement).

Evensen, Trude Nygård (1999), *Turismens betydning for norsk økonomi. Satellittregnskap for turisme 1988-98*, Rapport 99/21, Statistics Norway. En norvégien.

Evensen, Trude Nygård (1998), *Satellite Accounts for Tourism in Norway*, Statistics Norway, Division des comptes nationaux, septembre.

Evensen, Trude Nygård et Knut Ø. Sørensen (1997), *Turismens økonomiske betydning for Norge. Belyst ved nasjonalregnskapets satellittregnskap for turisme*, Rapport 97/22, Statistics Norway. En norvégien.

Haukeland, J.V. et B. Grue (1996), *Turistenes forbruk i Norge sommeren 1995*, TØI-rapport 320/1996, Institut de l'économie des transports. En norvégien.

Jean-Hansen, Viggo (1996), *Forbruksundersøkelser blant vinterturister og norske kurs- og konferansedeltakere*, TØI-rapport 337/1996, Institut de l'économie des transports. En norvégien.

Jean-Hansen, Viggo et G.O. Ryntveit (1992), *Forbruksundersøkelse for turister i Norge 1991*, TØI-rapport 120/1992, Institut de l'économie des transports. En norvégien.

108. Cette nomenclature couvre les dépenses de consommation individuelle des ménages, des institutions sans but lucratif au service des ménages et des administrations publiques.

- Simpson, Liv H. (1996), *The Norwegian National Account System. Methods, Accounting Structure and Computer Routines*, Division des comptes nationaux, Statistics Norway.
- Statistics Norway (1998), *National Accounts 1978-1996. Production, Uses and Employment*, Statistiques officielles de la Norvège C339.

NOUVELLE-ZÉLANDE

Introduction

L'institut néo-zélandais de statistique (*Statistics New Zealand*) a élaboré et publié, en juin 1999, son premier compte satellite du tourisme (CST95) couvrant l'année qui s'est terminée en mars 1995. L'un des principaux objectifs du projet était d'élaborer une méthodologie permettant de recenser les principales lacunes et insuffisances existant au niveau des données. Celles-ci s'étant révélées défectueuses dans plusieurs domaines importants et des estimations et modélisations de données ayant dû être effectuées pour combler les lacunes constatées, les résultats de 1995 sont considérés comme expérimentaux. Le CST a néanmoins produit des informations très intéressantes dont il a été largement rendu compte dans les médias et qui ont été utilisées par les organismes publics.

Le CST « expérimental » a été élaboré en consultation avec un comité directeur composé de représentants de diverses organisations gouvernementales et de l'industrie du tourisme. Ce processus de consultation s'est traduit par des modifications du projet initial destinées à répondre aux besoins des principaux utilisateurs. Ceux-ci ont, par exemple, manifesté un intérêt considérable pour la contribution indirecte (ou induite) du tourisme au PIB et son chiffrage a été adjoint par la suite au projet. Dès le départ, toutefois, l'accent a été mis sur le maintien de la comparabilité internationale et le CST95 est en grande partie fondé sur le *Manuel de l'OCDE sur des comptes satellites du tourisme*.

Principaux résultats

Le CST95 a permis d'établir les principaux points suivants :

- Le tourisme a directement contribué à 3.4 % du PIB de la Nouvelle-Zélande en 1995. Ce chiffre peut être rapproché de la contribution des branches d'activité répondant aux définitions traditionnelles comme l'agriculture, la construction et les communications qui s'est élevée, respectivement, à 5.6 %, 3.5 % et 3 %.
- Si l'on tient également compte des effets indirects (induits) – qui résultent des achats de biens et services effectués auprès de leurs fournisseurs par les établissements du secteur du tourisme, comme les entreprises de transport, les hôtels et les restaurants – la contribution du tourisme au PIB augmente de 4.6 %.
- Le total des dépenses effectuées en Nouvelle-Zélande par l'ensemble des touristes s'est élevé à NZD 9.1 milliards pendant l'année qui a pris fin en mars 1995. La contribution des visiteurs étrangers à ce montant a atteint 47 % et celle des ménages néo-zélandais effectuant des voyages d'agrément à 39 %, les 14 % restants correspondant aux dépenses consacrées par les entreprises et les administrations publiques aux déplacements de caractère professionnel.

- Les NZD 4.3 milliards dépensés par des visiteurs internationaux en Nouvelle-Zélande ont représenté 15.8 % du total des recettes d'exportation de l'année 1995.
- D'après les estimations, 4.1 % de la population active néo-zélandaise participaient directement à la production de biens et services consommés par les touristes et un pourcentage supplémentaire de 4.2 % était occupé indirectement par le tourisme.

Cadre conceptuel du compte satellite du tourisme néo-zélandais

Le cadre conceptuel du CST95 a été élaboré sur la base des cadres mis au point par l'OCDE et l'OMT, sous la forme qu'ils revêtaient en 1998, et il ne tient pas compte des modifications qui leur ont été apportées depuis. Il est prévu de fonder le prochain CST néo-zélandais sur le *Manuel de l'OCDE sur des comptes satellites du tourisme*, approuvées récemment. Le CST95 a donc appliqué à certains domaines, un traitement spécial ou différent qui sera revu, à la lumière des normes les plus récentes, pour les prochains CST.

Les particularités du CST95 portent notamment sur les points suivants :

- Pour la définition des visiteurs résidents, la délimitation de l'« environnement habituel » s'est révélée difficile. Il a été décidé que pour se trouver en dehors de leur environnement habituel, les visiteurs/touristes résidents devaient effectuer un déplacement en avion sur un vol régulier ou utiliser les services de transbordeurs assurant les liaisons entre les îles, s'éloigner de plus de 40 km de leur résidence (dans un sens) et sortir de la zone à l'intérieur de laquelle ils se déplacent quotidiennement pour leur travail ou effectuer des visites. Cette définition a été considérée comme la façon la plus pratique de recenser les voyageurs résidant en Nouvelle-Zélande.
- Il a aussi été malaisé de déterminer quelles étaient les branches d'activité « caractéristiques du tourisme » en raison des contraintes imposées pour l'établissement du CST95 par le niveau de détail offert, sur les branches d'activité, par les tableaux d'entrées-sorties produits, pour 1994-95, sur l'économie néo-zélandaise. C'est pourquoi plusieurs branches d'activité ne répondant qu'accessoirement aux besoins des touristes ont été incluses dans les branches d'activité caractéristiques du tourisme uniquement parce que l'une de leurs composantes dépendait fortement de celui-ci.
- Pour les achats effectués par les touristes dans les points de vente au détail, la valeur ajoutée résultant de la fabrication et de la vente en gros des biens concernés a été exclue de la valeur ajoutée touristique directe et incluse dans la valeur ajoutée touristique indirecte. Ce traitement a résulté de notre interprétation du cadre conceptuel des CST établi par l'OCDE en octobre 1997 selon lequel un lien direct devait exister entre une branche d'activité du tourisme et le touriste.
- Toutes les dépenses non effectuées pendant un déplacement ont été exclues des « dépenses touristiques ». De ce fait, les dépenses consacrées à des biens de consommation durables servant uniquement à des activités touristiques, comme les tentes et les bagages, n'ont pas été prises en considération alors qu'il a été tenu compte des biens de consommation durables achetés au cours des déplacements.
- La valeur ajoutée des maisons de vacances a été prise en compte. Toutefois, par manque de données sur les locations de ces maisons, on a attribué à chacune d'elles un loyer imputé égal

à la moyenne des loyers imputés de l'ensemble des logements occupés par leurs propriétaires, figurant dans les comptes nationaux de la Nouvelle-Zélande pour l'année 1995.

- Les voyages à forfait ont été enregistrés sur une base « nette ». Suivant cette approche, la marge de l'organisateur est enregistrée comme la seule production résultant de l'organisation du voyage, en maintenant la relation directe implicite existant entre la compagnie aérienne, l'hôtel, etc., et le touriste. En d'autres termes, l'organisateur du voyage reçoit une commission pour l'organisation du voyage et le touriste est considéré comme ayant acheté son billet d'avion, son hébergement, etc. directement auprès de la compagnie aérienne ou de l'hôtel. Les organisateurs de voyages à forfait ont donc été traités de la même façon que les agents de voyages.

Sources des données

Le CST95 s'est appuyé sur un large éventail de sources de données. En dehors de l'étude des échanges interindustriels néo-zélandais en 1994-95 qui a fourni les tableaux ressources-emplois nécessaires à l'établissement du CST, diverses enquêtes de conjoncture de *Statistics New Zealand* ont été utilisées pour obtenir des données supplémentaires. Parmi ces études ont figuré l'enquête annuelle effectuée auprès des entreprises, le recensement du secteur de la distribution de 1992, le recensement des industries manufacturières de 1995, l'enquête de 1996 sur le reste de l'économie et les comptes financiers des administrations centrale et locales. Elles ont toutes été exploitées pour obtenir des informations sur les dépenses consacrées aux voyages d'affaires et, le cas échéant, sur l'offre de biens et services touristiques. L'enquête économique menée auprès des ménages et l'enquête réalisée auprès des visiteurs internationaux ont aussi été utilisées à côté des études effectuées par d'autres organisations comme le *New Zealand Institute of Economic Research* (Institut néo-zélandais de recherche économique) et *New Zealand Tourism* (Tourisme néo-zélandais) sans oublier les rapports annuels des entreprises.

Valeur ajoutée touristique indirecte et induite

Dans le cadre du CST95, *Statistics New Zealand* a aussi mesuré la contribution indirecte et induite du tourisme au PIB.

La demande touristique indirecte a été définie dans le projet de CST de l'OCDE (1997) comme « la demande générée par le producteur (d'un produit caractéristique du tourisme) et résultant de la production d'un bien ou d'un service vendu directement à un visiteur ». Par exemple, si un touriste achète un repas dans un restaurant, la demande touristique indirecte liée à cette opération correspond à la somme dépensée par le restaurateur pour se procurer les matières premières nécessaires à la préparation du repas. La valeur ajoutée indirecte est la valeur ajoutée par les producteurs auprès desquels le restaurateur s'approvisionne, tels que le maraîcher qui lui vend les légumes. La demande touristique induite couvre tous les maillons suivants de la chaîne d'approvisionnement, comme le carburant nécessaire au tracteur du maraîcher. La valeur ajoutée touristique induite inclut l'ensemble de la valeur ajoutée le long de la chaîne d'approvisionnement sous l'effet de l'achat initial effectué par un touriste.

On peut donc établir l'équation suivante :

$$\begin{aligned} \text{Dépenses touristiques totales} = & \text{ Valeur ajoutée touristique directe} + \\ & \text{ Valeur ajoutée touristique indirecte} + \\ & \text{ Valeur ajoutée touristique induite} + \\ & \text{ Taxe perçue sur les biens et services} \\ & \text{ (12.5 \% en Nouvelle-Zélande)} + \\ & \text{ Importations utilisées dans la production} \end{aligned}$$

Dans le CST95, les valeurs ajoutées indirecte et induite, telles qu'elles ont été définies précédemment ont été calculées ensemble et elles sont globalement désignées dans le reste du texte par l'expression « valeur ajoutée indirecte ».

Les estimations du PIB touristique indirect ont reposé sur une matrice des « besoins totaux (directs et indirects) des différentes branches d'activité par unité de demande finale » tirée de l'étude des échanges interindustriels de l'économie néo-zélandaise pendant l'année qui a pris fin en mars 1995. Cette matrice montre la quantité qui doit être produite directement et indirectement par chaque branche d'activité pour qu'une branche d'activité donnée produise davantage. L'étude des échanges interindustriels de 1995 a aussi servi de base à l'estimation de la contribution directe du tourisme au PIB dans le CST95.

La matrice des besoins totaux n'est malheureusement pas tout à fait applicable au tourisme. Les estimations de la demande touristique directe totale incluent les dépenses consacrées aux déplacements professionnels du secteur public et du secteur privé (qui font partie de la consommation intermédiaire plutôt que de la demande finale) et il n'est pas approprié d'appliquer simplement à la matrice l'estimation de la demande touristique totale du fait qu'un certain pourcentage des dépenses liées aux voyages d'affaires aura été dû à la demande touristique (finale) des ménages et des touristes étrangers. En d'autres termes, une partie des dépenses liées aux déplacements professionnels est précisément imputable aux conséquences directes et indirectes de la demande touristique finale. Si l'on utilisait dans le calcul, l'estimation de la demande directe totale, on surestimerait le niveau des dépenses consacrées aux voyages d'affaires (en raison d'une duplication d'écritures) et, ce faisant, le PIB touristique indirect ou induit. C'est pourquoi, on a élaboré un processus permettant de supprimer le double comptage sur une série d'itérations.

Problèmes subsistants et programme de recherche

Statistics New Zealand envisage de produire, avant la fin de l'année 2000, son prochain CST portant sur l'année qui a pris fin en mars 1997. Ce CST97 sera un CST « officiel » (par opposition au CST « expérimental » de 1995) qui remédiera aux lacunes constatées dans les données fournies par le CST95. C'est ainsi qu'une enquête menée en 1999 sur les voyages intérieurs permettra de combler le manque de données observé notamment pour les dépenses consacrées par les ménages aux voyages intérieurs. D'autres améliorations sont aussi envisagées pour plusieurs autres sources de données, ce qui impliquera, pour une part, une plus grande interaction avec les principales entreprises de l'industrie du tourisme en vue d'obtenir d'elles des données plus précises et plus détaillées. Cela sera facilité par la petite taille du pays, la Nouvelle-Zélande ne comptant, par exemple, que deux grandes compagnies aériennes intérieures, une seule compagnie aérienne internationale et une seule société de chemins de fer.

Un autre objectif du CST97 est de tenir directement compte des besoins du CST dans les tableaux d'entrées-sorties qui sont produits dans le cadre de la comptabilité nationale. Cela permettrait que le CST soit établi pour l'essentiel de façon routinière et, finalement, sur une base annuelle.

Statistics New Zealand envisage aussi de produire pendant l'an 2000 un CST pour l'année qui a pris fin en mars 1999. Étant donné que l'étude sur les échanges interindustriels de l'économie néo-zélandaise en 1999 ne sera pas achevée avant le milieu de l'année 2001, nous proposons de mettre au point une méthode reposant sur une « estimation provisoire » pour le CST99 qui s'inspirera des méthodes utilisées par *Statistics New Zealand* pour produire des estimations provisoires du PIB annuel et qui incorporera les données fiables sur les dépenses touristiques fournies par les enquêtes menées en 1999 sur les visiteurs internationaux et les voyages intérieurs. Cela nous permettra de disposer d'une méthode éprouvée pour produire une série ininterrompue de CST définitifs et provisoires. Bien que ne présentant peut-être pas le niveau de détail et/ou d'exactitude offert par leur version finale du fait qu'ils ne s'appuieront pas sur un tableau équilibré des ressources et emplois, les CST provisoires permettront d'améliorer considérablement les délais de publication des résultats.

Il pourra notamment être envisagé, pour les CST futurs de :

- Ventiler la demande touristique étrangère par type de visiteur international en considérant séparément, en particulier, les étudiants étrangers dont les budgets types sont très différents de ceux des autres visiteurs.
- Développer les comptes monétaires pour inclure des données non monétaires telles que les visites touristiques par pays/région d'origine, type de touriste, etc.
- Affiner la méthode employée, dans le cadre de l'établissement du CST, pour obtenir les chiffres concernant l'emploi et la formation brute de capital fixe dans l'industrie du tourisme.
- Examiner comment une dimension régionale pourrait être ajoutée.

Bibliographie

Statistics New Zealand (1999), *Tourism Satellite Account 1995*, juin. Ce rapport peut être obtenu gratuitement en consultant le site Internet de Statistics New Zealand Web à l'adresse suivante: www.stats.govt.nz (chercher dans la rubrique « Tourism AND Satellite »).

POLOGNE

Introduction

Les mutations économiques et politiques qui se sont opérées en Pologne depuis la fin des années 80 ont notablement influencé le développement de l'industrie du tourisme. Au cours des dix dernières années, le nombre de visiteurs étrangers arrivant en Pologne et de Polonais voyageant à l'étranger a sensiblement augmenté. Le tourisme retient donc de plus en plus l'attention pour la source potentielle de revenu et d'emploi qu'il représente. Les indicateurs traditionnels ne permettaient toutefois pas de mesurer totalement l'impact du tourisme sur l'économie nationale.

L'office central de statistique (CSO) est assez avancé dans la mise en œuvre du nouveau système de comptabilité nationale adopté en 1993. Le SCN93 a introduit la notion de comptes satellites pour mesurer des aspects que le système central ne permet pas de mesurer correctement, tels que le tourisme, la santé, l'éducation et l'environnement.

Le développement du tourisme et la mise en œuvre du SCN93 ont stimulé les travaux d'élaboration d'un compte satellite du tourisme polonais (CSTP).

Un séminaire a été organisé, en 1996, sur les comptes satellites du tourisme en vue d'examiner les méthodologies existantes et les sources de données statistiques de base nécessaires à la mise en œuvre d'un CST. Il a réuni des chercheurs appartenant à diverses institutions polonaises (le CSO, l'administration nationale des sports et du tourisme, l'institut du tourisme, la banque nationale polonaise et l'école d'économie de Varsovie, entre autres) ainsi que des experts de l'OCDE.

Les travaux d'élaboration ont été financés par des ressources PHARE et par la vente des publications du CSO et de l'administration nationale des sports et du tourisme (voir la bibliographie).

Cadre conceptuel du compte satellite du tourisme polonais

Le CSTP repose sur le *Manuel de l'OCDE sur les comptes économiques du tourisme* de 1991. Il a, toutefois, été légèrement modifié et il se limite à quatre tableaux couvrant les domaines suivants:

- Compte de l'offre et de l'utilisation des produits caractéristiques du tourisme (tableau 1).
- Compte de la production et de la génération de revenu des branches d'activité caractéristiques du tourisme (tableau 2).
- Dépenses de consommation des touristes (tableau 3).
- Emploi dans les branches d'activité caractéristiques du tourisme (tableau 4).

La méthode initiale a été complétée par le compte de production des biens et services marchands caractéristiques du tourisme qui fournit des informations sur la production totale des branches d'activité caractéristiques du tourisme et leur part dans l'offre intérieure des produits caractéristiques du tourisme correspondants. Ces informations permettent de calculer avec plus de précision la valeur ajoutée touristique. En dehors du compte de production qui vient d'être mentionné, la série des quatre tableaux a aussi été complétée par un tableau indiquant l'offre intérieure de produits caractéristiques du tourisme.

Le CSTP utilise les classifications employées dans les comptes nationaux (NACE et CPA). Il suit les recommandations de l'Organisation mondiale du tourisme pour les concepts et les définitions de base concernant le tourisme et celles de l'OCDE pour la définition de la demande touristique et les concepts de « visiteur » et de dépenses touristiques.

Ce dernier concept inclut les dépenses des visiteurs d'une journée et des touristes voyageant en tant que membres de ménages privés ou pour le compte du secteur public ou du secteur privé. Il englobe un large éventail de dépenses allant de l'achat de biens et services étroitement liés aux voyages à des biens de consommation durables achetés par les voyageurs pour leur usage personnel ou pour les offrir à des parents et des amis. En dehors des paiements effectués directement pendant les voyages, les dépenses touristiques incluent toutes les dépenses nécessaires à la préparation des voyages ou les achats directement liés à ceux-ci même s'ils sont effectués après coup (assurance, frais de transport, guides touristiques, etc.). Elles excluent les dépenses et les achats effectués en vue d'une revente ou impliquant des opérations en capital. Les recettes du tourisme international représentent les dépenses touristiques totales des visiteurs étrangers ainsi que les paiements effectués pour des transports internationaux au nom de transporteurs résidents. Les dépenses touristiques internationales correspondent, quant à elles, à l'ensemble des dépenses touristiques des résidents se rendant à l'étranger et aux paiements effectués au titre de transports internationaux pour le compte de transporteurs non-résidents.

Du fait de leur importance, les activités commerciales qui se déroulent dans les zones frontalières ont posé de sérieux problèmes sur les plans théorique et pratique et il a été décidé, pour y remédier, d'exclure les achats en gros et ceux effectués en vue d'une revente et de conserver toutes les autres dépenses consacrées à des petits achats. Il a aussi été décidé, afin d'augmenter l'utilité analytique du CSTP, d'enregistrer séparément les visiteurs internationaux d'une journée et les touristes pour pouvoir examiner de plus près la fraction non touristique de leurs dépenses.

Sources des données

Les informations statistiques utilisées pour le CSTP ont été choisies sur la base des deux critères fondamentaux suivants :

- L'impossibilité d'entreprendre une enquête spéciale.
- Un degré maximum de correspondance entre les données employées et les comptes nationaux.

Après un examen approfondi des statistiques disponibles, les sources suivantes de données ont été retenues comme étant les plus crédibles et les plus complètes :

- Les données concernant les voyages des ménages ont été fournies par l'enquête par échantillon aléatoire sur la participation aux activités touristiques et culturelles couvrant la

période comprise entre octobre 1994 et septembre 1995. Cette enquête fournit des informations détaillées sur les longues vacances passées en Pologne (cinq jours et plus) et le tourisme vers l'étranger ainsi que des données de base sur les vacances de courte durée prises en Pologne (deux à quatre jours).

- L'essentiel des données décrivant la demande des touristes étrangers en Pologne a été fourni par une enquête par sondage des dépenses effectuées par les étrangers pendant leur visite en Pologne en 1995.
- Les enquêtes précédemment mentionnées ont été complétées par les données de la balance des paiements sur les voyages à l'étranger et les transports. Dans le cas des voyages, les données couvrent quatre postes: les voyages privés, les voyages d'affaires et les échanges de personnels médicaux et d'étudiants. En Pologne, le poste « voyages privés » correspond au chiffre d'affaires des agences de voyage, le compte reposant sur les informations communiquées par les banques. Il exclut donc les opérations en numéraire effectuées entre des entités économiques polonaises et étrangères. Le poste des voyages inclut aussi les paiements effectués par carte de crédit mais ceux-ci n'ont pas été pris en compte dans le CSTP pour éviter un double comptage. Dans le cas des transports, les données concernant les exportations de services de transport aérien de passagers ont été reprises dans le CSTP.
- Les données sur la demande touristique générée par les voyages effectués pour le compte des administrations publiques et des entreprises ont été fournies par les comptes nationaux qui contiennent des informations sur le volume des dépenses encourues pendant ces voyages et (partiellement) sur leur composition (y compris la consommation indirecte de produits considérés comme caractéristiques du tourisme).

D'autres comptes nationaux ont été utilisés pour établir le côté « offre » du compte et estimer l'emploi touristique. La seule modification apportée aux données fournies par les services de la comptabilité nationale a concerné l'estimation de l'offre totale de services de transport aérien de passagers. Un pourcentage de 90 % de la production totale de transports aériens a été utilisé et ce pourcentage a été indirectement confirmé par les données de la balance des paiements qui indiquaient un rapport du même ordre entre les exportations de services de transport aérien de marchandises et de passagers.

L'utilisation de données sur les aspects financiers et l'emploi dans le compte satellite du tourisme a principalement été gênée par l'inadéquation du niveau de désagrégation des données et l'estimation de la valeur ajoutée associée et de l'emploi. Cela tient au fait que l'échantillon représentatif de petites entreprises a été sélectionné à un niveau de classification plus élevé, rendant par là même difficile d'effectuer une estimation appropriée pour le compte satellite.

Principaux résultats

En 1995, la demande touristique totale a représenté 2,2 % de la consommation totale. Elle a été constituée en majeure partie (37 % environ) par les visiteurs étrangers, dont environ la moitié étaient des visiteurs d'une journée, pour 35 % par les voyages d'affaires des résidents et pour 28 % par les voyages des ménages.

Il est ressorti de la ventilation de la consommation touristique par type de biens et de services (version nette) que celle-ci a surtout été imputable aux services de transport (25 %), d'hébergement (16 %) et de restauration (13 %). La part des dépenses consacrées aux spectacles et aux activités

culturelles n'a été que de 2 %, ce qui indique que ces activités jouent un rôle négligeable dans la demande touristique en Pologne.

Le CSTP a souligné l'importance des touristes individuels. Pour les services d'hébergement, l'essentiel du revenu a été procuré par les visiteurs résidents (72 %), surtout dans le cadre de voyages d'affaires alors que la part des ménages a été la plus faible (20 %). Les ménages ont été, par contre, les plus gros utilisateurs des services de restauration (50 %) alors que les voyageurs pour affaires ont été les principaux destinataires des services de transport (59 %).

La production totale des activités caractéristiques du tourisme a constitué 6.7 % de l'ensemble de la production économique en valeurs de base, grâce principalement aux transports terrestres (3.14 %), la contribution des transports aériens (0.18 %) et des services des agences de voyage et des voyagistes (0.3 %) étant beaucoup plus modeste. Il est significatif que les chemins de fer aient contribué à 34 % des résultats enregistrés par les transports terrestres. La part de l'hôtellerie et de la restauration dans l'ensemble de la production économique n'a été que de 0.66 %, un tiers de ce pourcentage étant imputable aux hôtels et aux formes d'hébergement apparentées et le reste aux services de restauration. La production des activités de loisir et des activités culturelles et sportives n'a représenté que 1 % environ de la production économique totale.

La valeur ajoutée des activités caractéristiques du tourisme a constitué environ 5.4 % de l'ensemble de la valeur ajoutée, la part la plus importante (52 %) revenant aux transports terrestres, suivis par les activités récréatives, culturelles et sportives (18 % environ), les services auxiliaires et complémentaires de transports (17 %) et les agences de voyages, les voyagistes et les autres activités liées au tourisme (14 %). L'hôtellerie et la restauration ont produit 8.4 % de la valeur ajoutée générée par l'ensemble des activités caractéristiques du tourisme, la contribution des hôtels et des autres formes d'hébergement de courte durée atteignant 44 % et celle des restaurants le pourcentage un peu plus élevé de 56 %. 37 % de la valeur ajoutée par les transports terrestres a été générée par les transports ferroviaires qui ont produit 17 % de la valeur ajoutée totale des activités caractéristiques du tourisme (contribution de 1 % à la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie) alors que les transports par eau n'en ont produit que 2 % et les transports aériens 1.5 %.

L'estimation du PIB du tourisme (aux prix payés par les acheteurs, en PLN millions) et de sa part dans le PIB total de la Pologne s'est établie comme suit :

	GDP du tourisme	Part dans le PIB total
Hôtels et autres centres d'hébergement de courte durée	1 065 781	0.30
Restaurants et autres services de restauration	520 684	0.18
Transports ferroviaires	690 621	0.24
Transports aériens	174 100	0.06
Agences de voyage et autres activités du tourisme	101 496	0.09
Total	2 807 651	0.99

Problèmes subsistants et programme de recherche

Les résultats présentés plus haut doivent être considérés avec circonspection en raison du caractère expérimental du CSTP et des imperfections des sources statistiques utilisées. Le CSTP expérimental est en effet le résultat d'un compromis entre les intentions des chercheurs et les limites imposées par les données disponibles. L'approbation récente du *Manuel de l'OCDE sur des comptes*

satellites du tourisme entraîne, sur le plan méthodologique, plusieurs nouveaux défis qui devront être relevés dans le cadre des efforts consacrés à l'avenir à l'élaboration du CSTP.

Bibliographie

A. Baran, E. Dziedzic, M. Kachniewska (1998), *Eksperymentalny rachunek satelitarny turystyki, Studia i analizy* (Compte satellite du tourisme expérimental: études et analyse), GUS (Office central de statistique), Varsovie.

A. Baran, E. Dziedzic, M. Kachniewska (1999), « Experimental Tourism Satellite Account, Statistics in Transition », *Journal of the Polish Statistical Association*, Vol. 4, No. 2.

J. Lapierre, S. Meis, J. Joisce, « A Case Study of a New Tool for Measuring Tourism's Economic Contribution ».

Office central de statistique (1997), *Rachunek Satelitarny Turystyki* (Compte rendu du séminaire de 1996 sur les comptes satellites du tourisme).

ROYAUME-UNI¹⁰⁹

Introduction

Les dépenses touristiques au Royaume-Uni ont été estimées, en 1995, à un total d'environ GBP 27.5 milliards (USD 43 milliards), non comprises les excursions d'une journée faites par des résidents britanniques. Cette estimation a été établie, comme c'est le cas chaque année, à partir de deux grandes enquêtes couvrant le tourisme international et le tourisme intérieur. Chaque année, la *British Tourist Authority* indique le total des dépenses touristiques à côté du PIB global du Royaume-Uni. Ce rapprochement n'est destiné qu'à permettre une comparaison numérique du fait que les dépenses touristiques totales dépassent de beaucoup la valeur ajoutée par le tourisme or c'est la valeur ajoutée par une branche d'activité qui permet d'estimer la part de celle-ci dans le PIB. La comparaison dans le temps des dépenses touristiques totales et du PIB global permet toutefois de se faire une idée des tendances d'évolution (à condition que le rapport entre le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée soit assez stable). L'examen du rapport des dépenses touristiques totales au PIB entre 1997 et 1998 (*British Tourist Authority*, 1999) permet de constater que le ratio touristique a diminué entre la fin des années 70 et le début des années 80, avant d'augmenter au cours des dix années suivantes. Il s'était stabilisé en 1995 (ayant retrouvé son niveau de la fin des années 70).

La valeur numérique du ratio touristique était de 3.8 % en 1995. Les estimations établies à partir des comptes nationaux et des tableaux d'entrées-sorties britanniques pour 1995 suggèrent que la valeur ajoutée des principales branches d'activité liées au tourisme (hôtels, restaurants, bars, activités récréatives, etc.) a atteint un montant total de GBP 17.6 milliards (USD 28 milliards), soit 2.9 % du PIB. Ce calcul de la valeur ajoutée n'inclut pas les mêmes éléments que celui des dépenses touristiques mais les deux approches semblent donner des résultats assez cohérents pour la valeur ajoutée et le chiffre d'affaires, respectivement, ce qui permet d'avancer avec une certaine assurance que la valeur ajoutée du tourisme a représenté environ 3 % du PIB britannique en 1995.

La publication d'un rapport suggérant que la production brute du secteur du tourisme et des voyages était de USD 141.6 milliards et représentait 12 % du PIB (*Conseil mondial du tourisme et des voyages*, 1995) a donc suscité un intérêt considérable au Royaume-Uni. Ces chiffres ont été cités au Parlement comme prouvant que « le secteur du tourisme et des voyages contribuait beaucoup plus à l'économie et créait davantage d'emplois qu'on l'estimait jusque-là » (intervention de M. McAvoy, Chambre des communes, 20 novembre 1995).

109 . Dans le cas du Royaume-Uni l'analyse porte sur la faisabilité d'un compte satellite du tourisme et non sur sa mise en œuvre.

Étude de faisabilité d'un CST

La nette différence existant entre les chiffres du Conseil mondial du tourisme et des voyages (CMTV) et ceux obtenus à partir des enquêtes régulières sur le tourisme méritait, à l'évidence, d'être examinée de plus près. L'approche adoptée par le CMTV était « conçue pour être l'équivalent méthodologique du système de comptes satellites nationaux en train d'être mis au point par l'OCDE, les Nations unies, l'Organisation mondiale du tourisme et d'autres organismes statistiques internationaux et nationaux » (CMTV, 1995). Dans le cadre de l'examen qu'ils ont entrepris, la *British Tourist Authority* et le ministère de la Culture, des Médias et des Sports (DCMS) dont elle relève ont chargé, en 1998, Cambridge Policy Consultants et Geoff Broom Associates d'entreprendre une étude de faisabilité pour l'établissement d'un compte satellite du tourisme (CST) au Royaume-Uni. Le pays ne disposait en effet pas d'un CST, malgré l'existence d'enquêtes bien établies sur le tourisme, et il n'avait pas été en mesure d'élaborer totalement les comptes économiques du tourisme mis au point par l'OCDE, en dépit de l'existence de comptes nationaux également bien établis. L'étude de faisabilité a été achevée en 1998 et peut être consultée sur le site Internet du DCMS (<http://www.culture.gov.uk/tourism>).

Les consultants ont confirmé que l'une des raisons pour lesquelles l'établissement d'un CST se justifiait était que les comptes nationaux existants ne faisaient pas apparaître l'importance relative du tourisme. Un CST permettrait aussi de tirer de la comptabilité nationale des informations sur certains aspects du tourisme et de clarifier le rôle du tourisme et de ses ramifications au sein de l'économie. Il pourrait notamment être utilisé aux fins suivantes :

- Comparaisons internationales.
- Compréhension du tourisme et de son rôle dans l'économie.
- Établissement de modèles mesurant l'impact économique de l'évolution du tourisme.
- Détermination de l'emploi et de l'investissement en capital dans le tourisme, des indicateurs de productivité et des liens entre eux.

La base d'information nécessaire à l'établissement d'un CST au Royaume-Uni présente des lacunes importantes dans les domaines suivants :

- Dépenses consacrées à des biens de consommation durables non liés à un voyage spécifique (bagages, appareils photographiques, par exemple).
- Coût en capital des résidences secondaires, caravanes, bateaux, etc., conservés et utilisés pendant plus d'un voyage et dépenses courantes qui leur sont liées.
- Dépenses des organismes publics financées par des recettes courantes.
- Dépenses de l'administration centrale financées par des recettes courantes et consacrées à des activités liées au tourisme.
- Dépenses d'investissement du secteur privé dans le tourisme.
- Dépenses d'investissement dans des infrastructures touristiques.

- Dépenses consacrées par des résidents britanniques à des biens destinés à être utilisés pour des voyages touristiques à l'étranger.
- Dépenses des transporteurs britanniques liées aux mouvements touristiques effectués à partir et à destination du Royaume-Uni.
- Chiffres exacts sur certains aspects de l'offre d'hébergement.

Les consultants ont aussi estimé que les enquêtes sur le tourisme pouvaient être mieux harmonisées. Ils ont présenté une série d'options. Le coût de la production d'un CST complet a été estimé à un montant compris entre GBP 160 000 et GBP 200 000 (USD 250 000 à USD 350 000). L'augmentation de la taille des échantillons, qui serait nécessaire à la production d'estimations des dépenses et de l'offre touristiques plus détaillées qu'actuellement, entraînerait aussi des coûts « substantiels ». Le coût de la mise à jour d'un CST a, quant à lui, été estimé à un chiffre compris entre GBP 50 000 et GBP 60 000 (USD 80 000 à USD 100 000).

Programme de recherche

La stratégie du gouvernement britannique pour le tourisme (DCMS, 1999) contient l'engagement d'examiner les coûts et les avantages relatifs de l'établissement d'un compte satellite du tourisme respectant les nouvelles normes internationales fixées par la Commission européenne et reflétant la convergence des approches adoptées par l'OCDE et l'Organisation mondiale du tourisme. Plusieurs autres aspects doivent être considérés et notamment la question de savoir comment les ressources statistiques existantes sur le tourisme pourraient être exploitées de façon optimale pour mieux répondre aux besoins de l'industrie du tourisme. Des indicateurs nationaux du développement durable sont aussi en cours d'élaboration pour aider à mesurer les progrès enregistrés dans la réalisation d'un tourisme durable, en faisant le point des coûts et avantages économiques, environnementaux et sociaux du tourisme (Ministère de l'Environnement, des Transports et des Régions, 1999, par exemple). En mars 2000, aucune décision n'avait encore été prise en ce qui concerne l'élaboration d'un CST pour le Royaume-Uni.

Bibliographie

British Tourist Authority (1999), *Tourism Intelligence Quarterly*, décembre, Londres.

Cambridge Policy Consultants et Geoff Broom Associates (1998), *A Feasibility Study for Compiling a Tourism Satellite Account for the United Kingdom*, Department for Culture, Media and Sport, Londres.

Department for Culture, Media and Sport (1999), *Tomorrow's Tourism: A Growth Industry for the New Millennium*, Londres.

Department for the Environment, Transport and the Regions (1999), *Quality of Life Counts. Indicators for a Strategy for Sustainable Development for the United Kingdom: A Baseline Assessment*, 1999, Londres.

Conseil mondial du tourisme et des voyages (1995), *Travel and Tourism's Economic Perspective*, janvier, Bruxelles.

SUÈDE

Le projet suédois d'élaboration d'un compte satellite du tourisme (CST) a été lancé en 1995. L'Agence suédoise du tourisme, qui est l'organisme responsable des statistiques du tourisme en Suède, a voulu mesurer l'importance des activités touristiques dans l'économie suédoise. La série traditionnelle d'indicateurs sur l'hôtellerie et la restauration et les activités des transports ne brossait pas un tableau complet de l'« industrie » du tourisme et il lui était reproché à la fois de la couvrir insuffisamment et exagérément. C'est ce qui a conduit l'Agence suédoise du tourisme à demander à *Statistics Sweden*, l'institut national de statistique, d'établir un CST national afin surtout de pouvoir comparer l'industrie du tourisme avec les autres branches d'activité suédoises et de mesurer sa contribution au PIB.

Deux personnes de la division des comptes nationaux de *Statistics Sweden* ont été assignées à ce projet. Un groupe de référence associant l'Université d'Umeå, l'Agence suédoise du tourisme, l'industrie du tourisme ainsi que le chef de la division des comptes nationaux et un statisticien du tourisme de *Statistics Sweden* a été constitué.

Les calculs ont été effectués, en 1996, pour les années de base 1990 à 1994. Le projet a été mené sous la forme d'une étude pilote afin de déterminer si les informations statistiques étaient de qualité suffisante pour permettre l'établissement d'un CST. Depuis cette phase expérimentale, des calculs ont été effectués pour les années 1995, 1996 et 1997. Les résultats pour l'année 1997 ne sont toutefois pas encore définitifs du fait de l'introduction du SCN93 et du SEC95 en 1999.

La même méthodologie a été utilisée tout au long de cette période afin de maintenir la cohérence de la série chronologique. Il doit être procédé à une évaluation globale des méthodes et des données utilisées pendant l'année 2000 alors que les méthodologies les plus récentes de l'OMT et de l'OCDE seront appliquées.

Principaux résultats

La part de l'industrie du tourisme dans le PIB a été estimée à 3.3 % en 1996, soit une augmentation de 0.1 % par rapport à l'année précédente mais, dans l'ensemble, elle est restée stable pendant la période sous revue puisqu'elle s'élevait à 3.1 % en 1990.

Ce sont l'hôtellerie et la restauration qui ont le plus contribué à la valeur ajoutée de l'industrie du tourisme. Elles ont en effet généré 23 % de la valeur ajoutée touristique totale, contre 17 % pour les résidences secondaires et 16 % pour les transports aériens. Le commerce de détail a aussi joué un rôle important puisqu'il a contribué à 12 % de la valeur ajoutée touristique.

En 1996, les ménages suédois ont généré 50 % de la demande touristique alors que la contribution des voyages d'affaires s'est élevée à 26 % et celle des visiteurs étrangers à 24 %. Ces chiffres sont aussi assez stables, le changement le plus important observé depuis 1990 concerne les

voyages d'affaires dont la part est tombée de 29 % en 1990 à 24% en 1994, avec un léger redressement à 26 % en 1996.

Sources des données

Deux principales sources de données ont été utilisées pour les calculs : *i*) l'enquête sur les voyages effectuée par *Statistics Sweden* ; et *ii*) la base de données sur les voyages des Suédois.

L'enquête sur les voyages observe les déplacements effectués par un échantillon de ménages suédois à l'aide de différents moyens de transport (par exemple, nombre de kilomètres parcourus en voiture pour les loisirs).

La base de données sur les voyages des Suédois (TDB) permet d'observer le comportement des Suédois à l'intérieur et à l'extérieur de leur pays. Elle repose sur une enquête mensuelle menée par téléphone auprès de 2 000 personnes. Elle fournit des informations sur différents aspects des voyages mais non sur le nombre de kilomètres parcourus et elle est plutôt axée sur les valeurs (sommes consacrées à la nourriture pendant un voyage, par exemple).

Les deux enquêtes fournissent des informations de base sur les kilomètres parcourus, l'objet des voyages et les dépenses effectuées pendant les déplacements. Elles sont sur le point d'être fusionnées en une seule enquête dans laquelle *Statistics Sweden* inclura des questions qui étaient antérieurement destinées à la TDB. Il devrait être plus facile d'utiliser les informations fournies par une seule enquête.

Parmi les autres sources utilisées figurent les comptes nationaux, les statistiques sur l'hébergement et la balance des voyages qui fournit des informations sur les dépenses totales des étrangers en Suède.

Méthodologie

La production est estimée sous l'angle de la demande. Pour certains produits, l'ensemble de la production a été considéré comme correspondant à la consommation touristique (hébergement et transport aérien de passagers, par exemple). Pour la majorité des produits, toutefois, la consommation touristique ne représente qu'une part de l'offre, ce que l'on peut illustrer avec l'exemple de l'essence: l'enquête sur les voyages fournit des informations sur le nombre de kilomètres parcourus par les ménages et l'objet de leurs déplacements; une fois que l'on connaît la longueur d'un voyage, on peut calculer la quantité d'essence consommée à l'aide de la consommation moyenne au kilomètre.

La ventilation des dépenses consacrées par les visiteurs étrangers aux achats de biens et services a posé des difficultés. Les informations nécessaires ont été fournies par un consultant spécialisé dans ce domaine mais les chiffres doivent être considérés avec circonspection du fait qu'ils ne s'appuient sur aucune donnée statistique fiable.

Une fois la demande touristique répartie entre les divers biens et services à l'aide des sources de données disponibles, les produits sont agrégés dans des groupes de produits correspondant à la production type des différentes branches d'activité figurant dans les comptes nationaux. Les valeurs sont réduites du montant des impôts prélevés sur les produits pour obtenir des chiffres correspondant à ceux de la production indiqués en prix de base pour les différentes branches d'activité, dans les comptes nationaux. Le niveau de la demande touristique est ensuite comparé au niveau total de la production de la branche considérée, ce qui permet de calculer la part du tourisme. On suppose que la part de la valeur ajoutée est la même que celle de la valeur de la production et l'on peut ainsi calculer

la valeur ajoutée touristique de la branche d'activité en question. On estime la contribution au PIB en additionnant toutes les branches d'activité. On procède de la même façon pour obtenir les chiffres de l'emploi dans l'industrie du tourisme.

Le modèle simplifie bien sûr la réalité. Il repose, par exemple, sur l'hypothèse que tous les produits proviennent directement des branches d'activité caractéristiques du tourisme, c'est-à-dire qu'il n'existe aucune production secondaire, ce qui n'est évidemment pas le cas mais il a été estimé que l'élaboration d'un modèle plus complexe ne modifierait les résultats que de façon marginale.

Problèmes subsistants et programme de recherche

La définition pratique de l'« environnement habituel » pose un problème important pour l'établissement d'un CST du fait qu'il n'existe pas de recommandation internationale claire et que l'« environnement habituel » varie d'une personne à l'autre. Il a été décidé, pour le projet suédois, de fixer le seuil à une distance de 50 km (dans un sens).

Une autre difficulté concerne les résidences secondaires. Il a été décidé de les prendre en compte, étant donné la place importante qu'elles occupent dans le tourisme dans les pays nordiques, à condition que leur utilisateur se trouve en dehors de son environnement habituel.

Le CST est un produit statistique nouveau qui se heurte à plusieurs problèmes de démarrage. Il a fait l'objet de recommandations internationales qui ont été publiées après l'élaboration du CST suédois et de meilleures statistiques de base sont nécessaires à son établissement. Certains des domaines qui devraient faire l'objet d'améliorations sont énumérés ci-dessous.

La valeur ajoutée par les industries manufacturières ne devrait pas être incluse alors que la production des biens vendus aux voyageurs devrait l'être. Un autre domaine qui devrait être examiné est celui des achats de divers biens et services effectués par des ménages non-résidents. L'enquête qui doit être réalisée aux frontières pendant l'année 2000 devrait améliorer la qualité des informations concernant le comportement de consommation des visiteurs étrangers.

Un autre problème a trait à la qualité des données reçues et notamment de celles provenant de la base de données sur les touristes. Les chiffres ont été ajustés en baisse selon la théorie du « télescopage ». Les questions de la TDB sont maintenant incluses dans l'enquête sur les voyages, ce qui devrait fournir des données plus fiables.

L'introduction du SCN93 et du SEC95 et de nouvelles statistiques dans les comptes nationaux suédois a entraîné des modifications pour les valeurs de la production et la valeur ajoutée des différentes branches d'activité qui auront, bien sûr, des répercussions pour le CST et constituent une autre raison de revoir sa forme actuelle.

Bibliographie

Statistiska Centralbyrån (1994), *Turistnäringen i Sverige, turistsatelliträkenskaper för 1994 samt tidserie 1990-1994*.

Statistiska Centralbyrån (1996), *Turistnäringen i Sverige, turistsatelliträkenskaper för 1996 samt tidserie 1990-1996*.

Université d'Umeå (1993), *Satelliträkenskaper för besöksnäringen i Sverige 1991*, Johan Lunsberg.

Statistics Sweden (1995), *Tourism Satellite Account for Sweden 1992-1993*, Jonas Nordström.

SUISSE

Introduction

La Suisse a une longue tradition touristique. Le tourisme est une activité qui a toujours revêtu une importance particulière, essentiellement pour les régions décentralisées où l'offre en emplois est plus restreinte que dans les centres urbains. De fait, la mesure du tourisme et de son impact, qu'il soit économique ou autre, a depuis de nombreuses années été un thème préoccupant tant pour les politiciens que les académiciens.

La Suisse dispose depuis 1934 de statistiques sur l'offre, les nuitées et les arrivées dans les hôtels et les établissements de cure. Depuis 1979, cette statistique a été complétée pour la parahôtellerie (maisons et appartements de vacances, camping et caravanning, auberges de jeunesse et logements de groupes). Ces statistiques livrent des informations sur le nombre de nuitées et d'arrivées selon les pays d'origine. Elles ne donnent qu'une vision physique du phénomène ainsi que sa répartition géographique mais n'informent pas sur d'autres critères qualitatifs, économiques ou monétaires.

Déjà à l'aube de la statistique touristique, le besoin d'une vision monétaire du tourisme était présent et les premières estimations à ce propos ont été faites dans le cadre de la balance touristique. Ces estimations monétaires sont encore conduites de nos jours par la Banque Nationale Suisse. Elles servent à l'établissement de la balance touristique qui constitue, en outre, une partie de la balance des paiements. A cette fin, les flux relevant du tourisme sont délimités selon les définitions en vigueur dans le manuel de la balance des paiements et leur équivalents monétaires sont estimés. Toutefois, cette vision est plutôt restrictive et ne considère que le tourisme international (flux entrant et sortant du pays). Le tourisme interne – qui compte pourtant pour près de la moitié des nuitées recensées en Suisse – est omis, les multiples implications indirectes et induites de l'activité touristique sont négligées.

Partant du constat qu'une vision synthétique manquait si l'on s'en tenait aux indicateurs physiques que sont les statistiques de l'hébergement et à ceux monétaires de la balance touristique, une méthode d'analyse plus globale était devenue nécessaire. L'objectif était de replacer l'analyse du tourisme dans un cadre macro-économique afin de pouvoir, entre autres, effectuer des comparaisons avec d'autres secteurs d'activités plus classiques comme le sont l'agriculture ou le domaine bancaire.

Des travaux conceptuels furent menés dans le cadre de l'OCDE et ils aboutirent à ce qui fut appelé les comptes économiques du tourisme¹¹⁰. La Suisse participa à ces réflexions méthodologiques et publia, de manière rétrospective, une analyse¹¹¹ utilisant cette méthode pour les années 1990 à 1995.

110. *Manuel de l'OCDE sur les comptes économiques du tourisme*, OCDE, Paris 1991.

111. « L'importance du tourisme dans l'économie nationale ; vers un compte satellite du tourisme », Office fédéral de la statistique, Berne, 1998.

La grande difficulté à laquelle on est confronté lorsque l'on cherche à mesurer les implications du tourisme réside dans la très forte imbrication de cette activité dans les autres branches économiques. Puisque le tourisme ne se distingue pas comme une activité en soi mais qu'il tire sa substance d'un grand nombre de secteurs différents, les comptes économiques du tourisme ont intentionnellement restreint l'étude à un petit nombre de branches économiques pour lesquelles la relation au tourisme est évidente. Cette restriction remet toutefois en cause l'objectif d'une vision globale et la possibilité de comparaison avec d'autres secteurs d'activités. Pour obtenir une analyse complète et assurer sa cohérence avec le système des comptes nationaux, il a donc fallu dépasser la méthode des comptes économiques du tourisme et se lancer dans une étude plus exhaustive.

Idéalement, tous les impacts de toutes les activités liées au tourisme devraient être mesurés dans l'ensemble des branches économiques concernées. La grande difficulté réside finalement dans la délimitation et la mesure de ces impacts. C'est une tâche à laquelle s'est attelé le groupe de travail sur les statistiques du Comité du tourisme de l'OCDE. Pour le développement des comptes satellites du tourisme, de nombreuses réunions de travail ont été nécessaires pour discuter la pertinence de ces délimitations et la manière adéquate de mesurer les effets du tourisme. Si ces discussions ont permis d'avancer de manière notable depuis le concept des comptes économiques du tourisme, elles n'en sont pas pour autant closes. Toutefois, la maturité conceptuelle des comptes satellites du tourisme est suffisante pour procéder maintenant à des réalisations exploratoires.

Cadre conceptuel du compte satellite du tourisme suisse

Les résultats ci-après présentent, dans les grandes lignes, les directions retenues par la Suisse pour l'établissement de son compte satellite du tourisme, les problèmes rencontrés et les solutions élaborées pour les résoudre. En effet, ce projet étant en cours de réalisation, il n'est pas encore possible d'offrir une présentation complète ni d'apporter des résultats chiffrés. Les premiers résultats devraient être disponibles à la fin de l'année 2000.

Le projet suisse de compte satellite du tourisme se base sur le *Manuel de l'OCDE sur les comptes satellites du tourisme*. Puisque la réalisation d'un tel projet requiert une très grande disponibilité en données statistiques de tous ordres, il a semblé opportun de dresser, dans un premier temps, un aperçu des données disponibles, de leurs fréquences, de leur niveau de détails, pour pouvoir ensuite établir un tableau comparatif entre ce qui existe et ce qui est requis par le manuel de compte satellite.

Cette première étape est judicieuse à plus d'un titre. Tout d'abord elle permet de se rendre compte de ce qui est effectivement réalisable en l'état des statistiques disponibles. Elle donne en outre l'occasion de fixer les limites du projet. Cette délimitation doit être claire pour assurer une bonne interprétation des résultats et leur comparabilité inter sectorielle et internationale. Pour la Suisse, il est devenu clair, suite à cette étape, que certaines restrictions par rapport au modèle général du compte satellite du tourisme doivent être envisagées. Finalement, ce tour d'horizon offre la possibilité, en mettant à jour certaines lacunes statistiques, de préparer le futur par la prise de mesures adéquates (mise en place de nouvelles enquêtes, etc.).

Ensuite, une fois que ces lacunes sont identifiées, il est nécessaire de trouver des solutions, parfois ad hoc, pour aboutir aux résultats tout en conservant la cohérence du système. Pour la Suisse, il est primordial que le cadre conceptuel formé par les comptes nationaux soit respecté.

Sur le plan pratique, l'Office fédéral de la statistique et le secrétariat à l'Économie¹¹² ont conjointement mandaté deux experts pour la première réalisation de cette analyse : d'un côté a été retenue une personne spécialisée dans les analyses macroéconomiques et les tableaux d'entrées-sorties (E/S) ; de l'autre le choix s'est porté sur une personne ayant accumulé des expériences dans les études d'impact régional liées au tourisme. L'équipe mandataire est ainsi constituée de personnes alliant les fondements théoriques aussi bien que pratiques, ce qui est une assurance supplémentaire pour un projet de cette ampleur.

Problèmes subsistants et programme de recherche

D'une manière générale, la Suisse est intéressée à mesurer tous les effets du tourisme, à savoir les effets directs, indirects et induits, ceci afin d'obtenir l'image la plus globale du phénomène. Toutefois, vu l'ampleur du travail, il a été décidé que la première étape serait limitée aux seuls effets directs du tourisme, ce que prévoit par ailleurs le concept de l'OCDE. L'analyse projetée se base donc sur les tableaux 1, 2, 4, 5 et 6 du *Manuel de l'OCDE* ainsi que sur un tableau regroupant les investissements dans le domaine de l'équipement et de la construction pour quelques branches clés du secteur touristique. Lorsque les expériences auront été accumulées, on pourra envisager un compte satellite du tourisme plus ambitieux.

Pour l'élaboration des tableaux 1 et 2 proposés dans le *Manuel de l'OCDE*, il est nécessaire que le pays dispose des matrices production-emploi (*make & use matrix*) suffisamment détaillées. L'idéal serait de connaître ces matrices au niveau des établissements, bien que des données plus agrégées puissent être utilisées. Toutefois, une matrice à ce niveau de détail n'existe pas et il faut procéder à des niveaux d'agrégation plus élevés.

Du côté de la demande, les données actuellement disponibles sont encore lacunaires. Il n'est en effet pas possible de connaître les caractéristiques du tourisme d'excursion, ni toute la part induite par les visites chez des parents ou amis ni celle relative à l'utilisation des résidences secondaires. Par ailleurs, une mesure claire de la demande touristique (produits demandés et dépenses touristiques) ventilée selon le type de consommateurs (résidents, non-résidents, ménages, entreprises et gouvernements) n'est pas aisée à établir et fait actuellement défaut en Suisse.

En attendant de pouvoir disposer de données nationales suffisamment détaillées sur la demande, il a été proposé de tirer parti des diverses études d'impact régional existant dans le domaine touristique. La condition essentielle pour utiliser ces informations est de pouvoir redresser les résultats régionaux sur le plan national. Cela n'est possible que si l'on dispose au minimum d'une enquête nationale permettant de redresser les résultats régionaux que l'on utilise pour les estimations du compte satellite. Le principe est de parer au manque de données macroéconomiques par l'utilisation de données microéconomiques redressées à l'aide de coefficients. La faisabilité d'une telle démarche doit encore être éprouvée mais il y a là une manière de procéder qui peut s'avérer intéressante.

Les calculs effectifs n'ayant pas encore commencé, il est prématuré de juger la pertinence des choix retenus pour cette première estimation du compte satellite du tourisme. L'OFS et le Secrétariat à l'Économie sont néanmoins confiants dans la méthode retenue qui devrait offrir à terme un instrument d'analyse nouveau même avec des bases statistiques incomplètes. Grâce à une application graduelle de la méthode, l'OFS et le Secrétariat à l'Économie ont pu lancer ce projet qui n'aurait vu le jour que dans plusieurs années s'il avait fallu attendre des sources statistiques répondant à toutes les exigences. Il est de fait fort recommandable de ne pas se laisser arrêter par ce genre d'obstacles mais de chercher

112. Organe chargé de l'élaboration de politiques nationales pour certains secteurs clés de l'industrie et des arts et métiers.

des solutions qui permettent d'arriver petit à petit au but. Finalement, le travail conceptuel ne peut que s'enrichir des expériences accumulées par des réalisations, même partielles.

Bibliographie

Office fédéral de la statistique, *L'importance du tourisme dans l'économie nationale : Vers un compte satellite du tourisme*, 1998.

BIBLIOGRAPHIE SUR LES COMPTES SATELLITES DU TOURISME ET L'EMPLOI

La bibliographie ci-dessous présente une sélection des normes et classifications internationales en matière, ainsi que des travaux de recherche relatifs au développement du Compte satellite du tourisme dans les pays Membres de l'OCDE.

- Bureau international du travail (1995), *Annuaire des statistiques du travail (1994)*, BIT, Genève.
- Bureau international du travail (1996), *Sources et méthodes statistiques du travail*, vol. 2, BIT, Genève.
- Bureau international du travail (1999), *Rapport sur l'emploi dans le monde 1998-99*, BIT, Genève.
- CEE-Eurostat (1998), *Méthodologie communautaire sur les statistiques du tourisme*.
- CEE-Eurostat, FMI, OCDE, ONU et Banque mondiale (1993), *Système de comptabilité nationale, 1993*.
- CEE-Eurostat (1998), *Community Methodology on Tourism Statistics*.
- Conseil de l'Union européenne (1995), *Directive 95/57/CE du Conseil du 23 novembre 1995 concernant la collecte d'informations statistiques dans le domaine du tourisme*.
- Conseil mondial du tourisme et des voyages (1999), *Simulating Travel and Tourism Satellite-Accounting Research: A Technical Manual*.
- Fonds monétaire international (1993), *Balance of Payments Manual*, cinquième édition.
- Nations Unies (1990), *Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique*, Rev. 3, New York.
- Nations Unies (1998), *Classification centrale des produits (CPC)*, Version 1.0.
- Nations Unies et Organisation mondiale du tourisme (1994), *Recommandations sur les statistiques du tourisme* (comprenant la Classification internationale type des activités du tourisme), Madrid.
- OCDE (1991), *Manuel des comptes économiques du tourisme de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (1995), *Politique du tourisme et tourisme international dans les pays membres de l'OCDE 1992/1993*, OCDE, Paris.
- OCDE (1996), *Statistiques du tourisme de l'OCDE : Conception et application pour les pouvoirs publics*, OCDE, Paris.
- Organisation mondiale du tourisme, (1999), *Compte satellite du tourisme (CST): Références méthodologiques*, OMT, Madrid.

EMPLOI

- Allin, P. et N.M. Heerschap (1998), *The Compilation of Tourism-related Employment Statistics (OECD) and the British Experience*, Londres/La Hague.
- Bar-On, R. (1989), *Travel and Tourism Data*, Euromonitor Publications, Londres.
- Baum, T. (1995), *Managing Human Resources*, Chapman & Hall, Londres.
- Bull, A. (1991), *The Economics of Travel and Tourism*, Pitman and Wiley, Australie.

- Canadian Tourism Commission (1998), *Feasibility Study for Human Resource Module*, Canada.
- Commonwealth Department of Tourism (1994), *Modelling Tourism Jobs*, Canberra, Australie.
- Commonwealth Department of Tourism (1995), *How Tourism Labour Markets Work*, Canberra, Australie.
- Elliot, R.F. (1991), *Labour Economics: A Comparative Text*, McGraw-Hill, Londres.
- Eurostat (1996), *The European Union Labour Force Survey: Methods and Definitions*, Luxembourg.
- Hansen, C. et S. Jensen (1996), « The Impact of Tourism on Employment in Denmark: Different Definitions, Different Results », *Tourism Economics*, 2(4), pp. 283-302.
- Heerschap, N.M. (1998), « Pilot Survey on Employment and Tourism. First and Second Progress reports », OECD, Paris, 1997/1998.
- Leunis, P.W. et J.W. Altena (1996), « Labour Accounts in the Netherlands (1987-1993) », *International Statistical Review*, vol. 64, n°1, pp. 1-22.
- Leunis, P.W. et J.G. Timmerman (1996), *Micro-meso-macro Linkage for Labour in the Netherlands*, Voorburg, Pays-Bas.
- Ministère du Tourisme (1995), *Les emplois dans le tourisme: analyse nationale et régionale*, France.
- OCDE (1995), *Politique du tourisme et tourisme international dans les pays de l'OCDE (1992-1993)*, OCDE, Paris.
- Round, J.E. (1993), « Incorporating Fragmented and Incomplete Data in the Social Accounts: A SAM Approach », document rédigé pour la ISI Conférence tenue à Florence, Coventry, Londres.
- Van Eck, R. et B. Kazemier (1989), « Surveying Hidden Labour », *Netherlands Official Statistics*, 4(3), pp. 2-20.
- Vellas, F. et L. Becherel (1995), *International Tourism*, MacMillan Business, France/Angleterre.

LES ÉDITIONS DE L'OCDE, 2, rue André-Pascal, 75775 PARIS CEDEX 16
IMPRIMÉ EN FRANCE
(78 2000 02 2 P) ISBN 92-64-28500-8 – n° 51326 2000